P L A N L O C A L D'U R B A N I S M E





RAPPORT DE PRESENTATION

1.1

Commune de CHAMBEON

Projet arrêté par délibération le …… Le Maire,	Projet approuvé par délibération le …… Le Maire,	Pour copie conforme le …… Le Maire,	Modifié le …… Le Maire,

PREAMBULE

Le présent rapport de présentation s'insère dans le dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambéon, prescrit par une délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2006.

La commune de Chambéon n'a pour le moment pas de document d'urbanisme et supporte une forte croissance démographique.

Elle a plusieurs atouts :

- Les rives de la Loire (vaste espace agricole, écopole du Forez, site des carrières, aérodrome),
- Une diversité d'équipements (une école, une salle des fêtes),
- Des infrastructures sportives et culturelles aux portes du bourg (plan d'eau et terrains de sports),
- de nombreuses exploitations agricoles,
- une diversité d'entreprises en domaines et en tailles (artisans, école de cirque, carrières, commerces…).

Le présent PLU va permettre d'engager une réflexion globale sur la politique de développement durable à l'échelle de l'ensemble de la commune
Elle a pour objectif de dégager des grandes orientations des années à venir tant en terme de :

- développement de l'habitat
- développement des activités économiques
- hiérarchisation des voies de communication
- protection et valorisation des espaces naturels

Par ailleurs, bénéficiant de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels (en 2000), le PLU va permettre de mettre en place :

- La préservation des terres nécessaires aux activités agricoles, puisque seules les constructions agricoles seront autorisées en zone A.
- La préservation du patrimoine naturel et culturel de la plaine du Forez
  - Limiter le mitage du territoire

Le présent PLU est réalisé dans le cadre de a loi SRU du 13 décembre 2000.

Ainsi, le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambéon a pour objectif de mettre en évidence les grandes orientations de la commune :

1. Présenter l'état actuel (prévu au premier alinéa de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme),
2. Analyser l'état initial de l'environnement,
3. Expliquer les choix retenus pour établir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable et la délimitation des zones.
4. Evalue l'incidence des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : LE DIAGNOSTIC ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

p7 **1.1- Situation générale**
Localisation
Renseignements utiles
Intercommunalité

p9 **1.2- Le milieu physique**
Implantation
Relief et géologie
Hydrographie
Climat
Milieux répertoriés
Occupation des sols
Plan n°1.2.a : GEOMORPHOLOGIE – VEGETATION - ELEMENTS REMARQUABLES

P23 **1.2bis-MILIEUX REPERTORIES : Analyse de l'état initial de l'environnement**

P37 **1.3- Le milieu humain**
Evolution générale de la démographie et structure de la population
Composition de l'habitat et perspectives de développement
Infrastructures éducatives, sportives et culturelles
Activités économiques
Plan n°1.3.a : MILIEU HUMAIN

P55 **1.4- L'espace agricole**
Définition de l'exploitant agricole
Les exploitants, diagnostic agricole
Une commune agricole en pleine mutation
Contraintes
Plan n°1.4.a : DIAGNOSTIC AGRICOLE

P67 **1.5- Flux et déplacements**
Les routes départementales
Les prescriptions du département
Stationnements et espaces publics
La voirie et le paysage
Plan n°1.5.a : FLUXS ET DEPLACEMENTS HUMAINS

P77 **1.6- Urbanisme & architecture**
Le bourg
Les hameaux
Matériaux de construction
Composition des façades & ornementations
Les couleurs
Les fermes et volumes
Protection des monuments historiques

P95 **1.7- Mémento des paysages**
Perception du territoire
Autres signes dans le paysage

P101 **1.8- BIBLIOGRAPHIE**

CHAPITRE 2 : LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA COMMUNE

LES ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LA NATURE DE LA PORTEE DES MESURES PRISES EN VUE D'ASSURER LA MAITRISE DE L'URBANISATION FUTURE

P105 **2.1 Synthèse du diagnostic**

P111 **2.2 Perspectives d'évolutions**

- Un processus de nouvelle répartition de la région Stéphanoise
- La pression foncière
- Les choix d'évolution en fonction des contraintes propres de la commune
- Tableau récapitulatif de la répartition des surfaces du PLU
- Tableau de l'estimation de la capacité d'accueil du PLU

CHAPITRE 3 : LES ORIENTATIONS D'URBANISME & D'AMENAGEMENT

P119 **3.1 Objectifs d'urbanisme et d'aménagement**

- Assurer le développement cohérent de l'urbanisme à l'intérieur et en périphérie immédiate du bourg.
- Préserver le patrimoine environnemental
- Assurer le maintien d'activités économiques complémentaires

P121 **3.2 Les choix de délimitation des zones**

- **L'ensemble des règles**
- **Les différents secteurs du règlement**

Les zones urbaines
Les zones à urbaniser
Les zones agricoles et naturelles

- **La prise en compte de la zone NATURA 2000**
- **Les emplacements réservés aux voies et emprises publiques**
- **La servitude d'implantation pour logement sociale**
- **Les servitudes d'utilité publique**

CHAPITRE 4: MESURES PAR LESQUELLES LES ORIENTATIONS DU PROJET PRENNENT EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT, SA PRESERVATION & SA MISE EN VALEUR

P129

- La préservation de la qualité de l'air
- La protection de l'eau
- La préservation et la mise en valeur des écosystèmes des espaces verts, des milieux et paysages naturels
- La prise en compte des nuisances sonores
- La prévention des risques naturels prévisibles
- La préservation des espaces naturels sensibles

CHAPITRE 1:

Le diagnostic

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1- Situation générale

1.2- Le milieu physique, une diversité à préserver

1.3- Le milieu humain

1.4- L'espace agricole

1.5- Flux et déplacements humains

1.6- Urbanisme & architecture

1.7- Mémento des paysages

1.8- BIBLIOGRAPHIE

1 .1

Situation générale

1. **Localisation**
2. **Renseignements utiles**
3. **Intercommunalité**

CHAMBEON







Une commune de la plaine du Forez en bordure de Loire ;
Vue de l'entrée du bourg par la RD98.

1. Localisation

La Commune de CHAMBEON est située à l'Est du département de la Loire, à peu près à égale distance (45 km) de SAINT ETIENNE et ROANNE, et à environ 60 km à l'Ouest de LYON.

Elle est située au Nord Est de la plaine du Forez, au pied des Monts du Lyonnais.

Commune rurale ayant connue une certaine urbanisation au cours des 30 dernières années, elle s'étend sur 1685 hectares et comptait 369 habitants en 1999.

CHAMBEON appartient à :

- La Région Rhône Alpes
- Le Département de la Loire
- L'Arrondissement de Montbrison
- Le Canton de FEURS

2. Renseignements utiles

	MAIRIE - 42110 CHAMBEON
Téléphone	04 77 27 81 82
Télécopie	04 77 27 86 13
Ouverture	Mardi & vendredi de 13h30 à 17h30

3. Intercommunalité

La commune de Chambéon appartient à la communauté de commune de Feurs en Forez qui regroupait en 1999, 14.391 habitants (dont 7.671 habitants. Rien que pour la ville de Feurs).

Au titre de la communauté de communes de Feurs en Forez la commune adhère à différentes structures :

- SICTOM FOREZ NORD : Chargé de la gestion des déchets ménagers et de la collecte sélective depuis 2000.
- SICMMAT : Syndicat Intercommunal des Montagnes du Matin qui comprend les communautés de communes du Canton de Néronde et de Feurs en Forez (sauf la ville de Feurs). Il avait en charge la compétence tourisme déléguée par les communes. Aujourd'hui, il a cessé ces activités.
- Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez (SMIF)
- SI de ramassage Scolaire du Pays d'Astrée
- Syndicat Mixte du bassin versant Lignon et Anzon
- SIEL (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Loire),
- Communauté de communes de FEURS en Forez, pour le développement économique, regroupant 12 communes entre ST CYR LES VIGNES et POUILLY LES FEURS.
- La communauté de communes du Pays d'Astrée pour le développement du tourisme historique et culturel.

1 .2 bis

MILIEUX REPERTORIES
Analyse de l'état initial de l'environnement

1. Les milieux répertoriés sur la commune de Chamboéon

Le territoire de Chamboéon est composé de Trois types de paysages remarquables présents sur la commune qui sont à protéger :

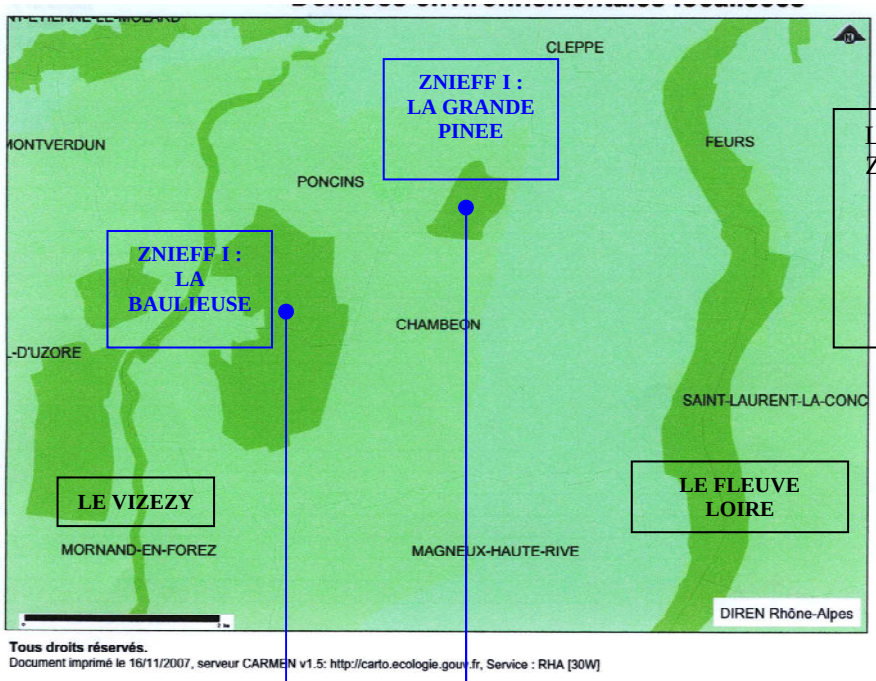
- Les Milieux humides et espaces boisés de la plaine du Forez qui sont régis par Trois ZNIEFF :
  - ZNIEFF PLAINE DU FOREZ de type 2 (n°4209).
  - ZNIEFF ANCIENNE GRAVIERES ET FORETS DE LA GRANDE PINEE de type 1 (n°42090060).
  - ZNIEFF ETANGS ET BOIS DE LA BEAULIEUSE de type 1 (n°42090039).
- Le fleuve Loire qui est régi par deux zones NATURA 2000 et deux ZNIEFF
  - ZONE NATURA 2000 MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE – L14 (n°FR82011765).
  - ZONE NATURA 2000 ECOPOLE ECOZONE DU FOREZ – ZPS 11 (n°FR8212002).
  - ZNIEFF FLEUVE LOIRE ET ANNEXES FLUVIALES DE GRANGENT A BALBIGNY de type 1 (n°42090026).
  - ZNIEFF PLAINE DU FOREZ de type 2 (n°4209).
- La rivière du Vizézy qui est régi par une zone NATURA 2000 et une ZNIEFF
  - ZONE NATURA 2000 LIGNON, VIZEZY, ANZON ET LEURS AFFLUENTS – L04 (n°FR82011758).
  - ZNIEFF BASSE VALLEE DU VIZEZY de type 1 (n°42090059).

Par ailleurs, l'ensemble de la commune est occupée par des oiseaux

- ZICO PLAINE DU FOREZ (RA09). Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.
- ZPS Plaine du Forez - zone de protection spéciale désignée par arrêté du 26/04/2006.

Milieux humides et espaces boisés de la plaine du Forez

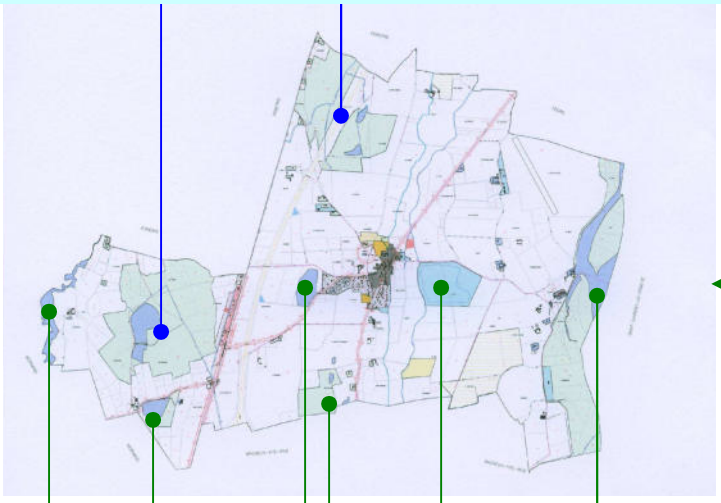
- ZNIEFF PLAINE DU FOREZ de type 2 (n°4209).
- ZNIEFF ANCIENNE GRAVIERES ET FORETS DE LA GRANDE PINEE de type 1 (n°42090060).
- ZNIEFF ETANGS ET BOIS DE LA BEAULIEUSE de type 1 (n°42090039).



La totalité de la commune est inscrite en ZNIEFF de type 2, dans un territoire qui présente, autour du fleuve Loire et du Vizézy, une diversité d'étangs et de boisements, particulièrement remarquables pour le maintient de certaines espèces d'oiseaux.

ZNIEFF II (sur toute la commune) : Les bois et étangs sont à protéger (repos des oiseaux), - une continuité des milieux doit être assuré (déplacement des espèces animales)

PROTECTION PAR UN CLASSEMENT EN ZONE NATURELLE



Sites complémentaires inscrits en zone naturelle au PLU (plan de zonage) en raison de la présence de milieu humides ou d'espaces boisés.

Sur la commune, l'ensemble du territoire est concerné par la ZNIEFF PLAINE DU FOREZ DE type 1.

Situé au nord de St Etienne, c'est un territoire de sédiments qui s'articule autour du lit de la Loire entre les Monts du Lyonnais (à l'est), les Monts du Forez (à l'ouest) et un seuil bien marqué qui le sépare de la plaine du Roannais au nord.
La constitution physique de ce territoire a permis un important regroupement hydrologique (confluence de nombreux bassins versants) qui dès le 13° siècle a conduit à la création d'étangs représentant actuellement environ 1500hectares où vivent une faune et une flore diversifiées remarquables. Par ailleurs cette ressource hydrologique a également permis le maintien d'une activité agricole importante.

Flore remarquable :

- Sur les Etangs
- Sur les bords de Loire
- Mais également complémentaire à l'activité agricole comme l'Adonis flamme.

Faune remarquable

- Les rives des étangs, Les haies bocagères et les bois présentent un habitat pour un nombre important d'animaux dits « avifaune nicheuse » :
    - De nombreux ardéidés, anatidés dont le canard chipeau ou la Nette rousse, Busard des roseaux, Grèbe à cou noir, Huppe fasciée, Mouette rieuse, Guifette moustac et Guifette noire, fauvettes paludicoles dont le phragmite des joncs et la locustelle lusciniode, Pie-Grièche à tête rousse

  mais également pour un certain nombre de « batraciens » :
    - dont le crapaud accoucheur et calamite, Pelodyte ponctué, Rainette verte, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté…

  de chiroptères et d'insectes
    - dont les odonates (libellules).
- Le fleuve, les rivières et étangs comptent de nombreux poissons remarquables
    - Bouvière, Brochet, Ombre commun, Lamproie de Planer.
- Enfin les eaux souterraines recèlent un peuplement spécifique constitué notamment d'invertébrés aquatiques dont 45% des espèces Hydrobiidae, issu de la famille des mollusques continentaux.

Intérêt du site :

- Hydraulique puisque la diversité des espaces aquatiques (à la surface ou sous la terre) et la présence de nombreux espaces boisés permettent de ralentir le ruissellement et l'auto épuration des eaux.
- Faunistique puisque c'est une zone de passage des animaux qui offrent les ressources nécessaires en terme d'habitat, de stationnement, de dortoirs, d'alimentation, de reproduction de nombreuses espèces animales.

Sur la commune, deux ZNIEFF de type 2 sont venus renforcer la protection de secteurs de plus petites tailles, espaces de regroupement important de bois et d'étangs ou milieu humides :

- **L'ancienne gravière et forêt de la Grande Pinée**
- **Les étangs et bois de la Baulieuse**

Sur le site de la Grande Pinée deux plans d'eau, dont un est artificiels (issues de la construction de l'autoroute qui borde le site) sont remarquables du point de vue de leur flore. On remarquera la Fougère d'eau, ou Marsilée, à quatre feuilles qui forment des herbiers immergés ou flottants importants.
Les boisements de chênes, parfois humides, enserrent ces plans d'eau et les complète pour offrir à l'avifaune, un territoire propice à la nidification, l'hivernage ou à la migration pré et post nuptiale.
A noter qu'il n'existe pas de données disponibles pour la Faune sur ce site.

Le site de la Baulieuse est constitué d'étangs, de prairies humides, de boisements de pins sylvestres et de chênes sessiles, de landes. Ces milieux diversifiés en interrelation permettent l'expression d'une flore d'exception.
Les étangs accueillent de nombreuses plantes protégées (hydrophites, l'Utriculaire commune, le Naiade marine, la Petite Naiade, la Fougère d'eau également appelé Marsilé qui est considéré comme un enjeu européen). Sur les gazons amphibies on remarquera la Pilulaire à globules- également appelé Boulette d'eau et protégée en France. Les prairies soumises au marnage sont des milieux paratourbeux dominés par les joncs et la Molinie bleue. On y retrouve cependant la Gratiole officinale (protégée en France) dont les fleures latérales rose pâle et les feuilles opposées étroitement lancéolées assurent une

reconnaissance facile. Les boisements et les landes constituent le lieu de chasse et de nidification de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs rares.
Sont notamment à souligner, la présence du Martin pêcheur d'Europe et du Faucon Hobereau.

Le PLU a pour objectif de préserver les secteurs de la Baulieuse et de la Grande Pinée en les inscrivants en zone naturelle. Pour cette raison, il n'y a pas d'impact du projet d'aménagement sur ces deux ZNIEFF de type 1.

D'autres sites complémentaires seront également inscrits en zone naturelle, car ils abritent des espaces boisés ou des milieux humides complémentaires, comme le site du bois de Bard. Par ailleurs, le développement de l'habitat est maintenue en périphérie immédiate du bourg afin de ne pas impacter sur la ZNIEFF de type 2 de la plaine du Forez qui couvre la totalité de la commune.

A noter que le développement de la zone d'activité du Canal à proximité immédiate du site de la Baulieuse restera limité à un développement en longueur le long de la route départementale 60. Cette voie officiant déjà d'écran physique pour les espèces animales et végétales, le projet ne créera pas d'impacts supplémentaires. Par ailleurs, et afin de limiter l'impact sur le site, le PLU à pris un certain nombre d'engagements :

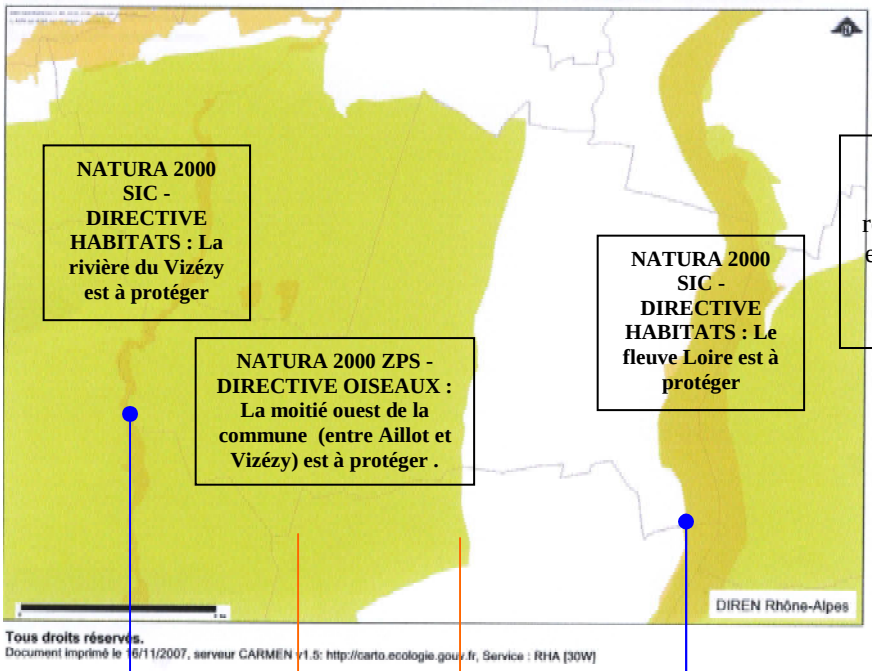
- Préservation du bois de la Beaulieuse : classement en espaces naturels des terrains arborés existants.
- Destination des terrains à des entreprises non polluantes : interdiction des installations classées.
- Développement de la zone sur des terrains qui n'ont plus d'arbres de hautes tiges.
- Développement de la zone sans extraction d'eau potable.
- Développement de la zone avec un assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur (suivant étude)
- Réglementer l'alimentation en eaux directement sur le milieu naturel notamment dans la zone d'activités, pour l'ensemble des entreprises de la commune et pour toutes les nouvelles constructions qui auront interdiction de mettre en place un dispositif d'extraction de l'eau (de type puits ou forage). réglementer les rejets des eaux dans le milieu naturel en imposant sur toutes les zones la mise en place d'un dispositif d'assainissement adapté et conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, la commune c'est engagé à suivre les implantations d'aménagement des entreprises sur le site afin qu'aucune activité nuisante pour les espèces animales et leurs habitats ne soit implantée sur cette zone.

Le Fleuve Loire et la rivière du Vizézy

- ZONE NATURA 2000 MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE – L14 (n°FR82011765).
- ZONE NATURA 2000 ECOPOLE ECOZONE DU FOREZ – ZPS 11 (n°FR8212002).
- ZNIEFF FLEUVE LOIRE ET ANNEXES FLUVIALES DE GRANGENT A BALBIGNY de type 1 (n°42090026).
- ZNIEFF PLAINE DU FOREZ de type 2 (n°4209).

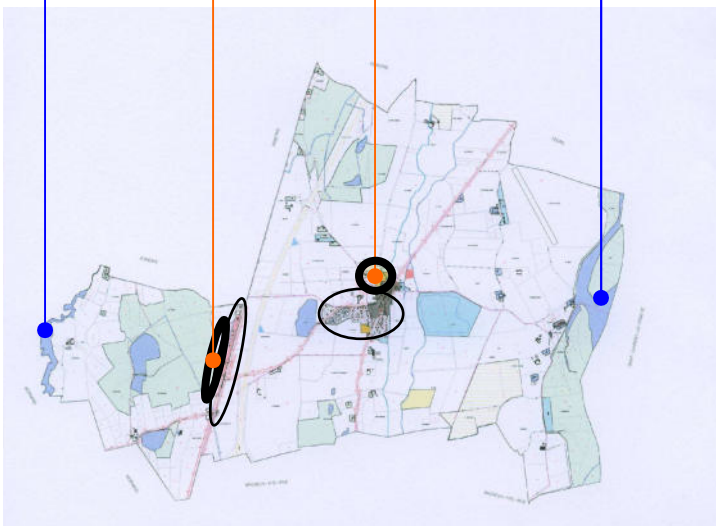
- ZONE NATURA 2000 LIGNON, VIZEZY, ANZON ET LEURS AFFLUENTS – L04 (n°FR82011758).
- ZNIEFF BASSE VALLEE DU VIZEZY



Les territoires NATURA 2000 viennent renforcer la protection des espaces recensés par les ZNIEFF, notamment, les espaces de stationnement, de nourrissage et de reproduction des oiseaux (fleuve, rivières, étangs, bois).

PROTECTION PAR UN CLASSEMENT EN ZONE NATURELLE

PROTECTION PAR UN CLASSEMENT EN ZONE NATURELLE



Maintient du développement de l'urbanisme en continuité des 2 sites déjà existants pour limiter l'impact sur la ZPS qui occupe la moitié ouest du territoire. Aucune autre urbanisation n'est prévue au PLU

Le Fleuve Loire

- ZONE NATURA 2000 MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE – L14 (n°FR82011765).
- ZONE NATURA 2000 ECOPOLE ECOZONE DU FOREZ – ZPS 11 (n°FR8212002).
- ZNIEFF FLEUVE LOIRE ET ANNEXES FLUVIALES DE GRANGENT A BALBIGNY de type 1 (n°42090026).
- ZNIEFF PLAINE DU FOREZ de type 2 (n°4209).

Le fleuve Loire présente une succession de méandres et bras morts abritant des milieux humides très variés qui offrent une diversité d'habitat qui assure une grande richesse faunistique et floristique.
L'intérêt de la zone est donc principalement faunistique puisque c'est une zone de passage des animaux qui offrent les ressources nécessaires en terme d'habitat, de stationnement, de dortoirs, d'alimentation, de reproduction de nombreuses espèces animales.

La partie désignée de la zone NATURA 2000 spécifique à la Loire correspond à son lit et à son abord immédiat (dont la gestion est donnée par convention à la F.R.A.P.N.A Loire). Sur la commune, l'association a créé l'écôpole du Forez qui est à la fois un lieu d'information sur la faune et la flore et un territoire d'observation des oiseaux.

De nombreuses plantes et espèces animales (poissons, insectes, Amphibiens oiseaux ou mammifères comme le castor d'Europe réintroduit en 1993) sont présents dans le lit ou sur les rivages du fleuve.

6 espèces sont classées d'intérêt communautaire :

- Sonneur à ventre jaune (Amphibiens)
- Castor d'Europe (Mammifères)
- Ecaille chinée (Insectes)
- Lamproie de Planer (Poissons)
- Lucane cerf-volant (Insectes)
- Bouvière (Poissons).

4 habitats sont classés d'intérêt communautaire :

- Le Chenopodietum rubri des rivières submontagnardes
- Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba
- Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves.

Le PLU a pour objectif de protéger le fleuve et ses abords en mettant à l'écart le développement de l'habitat. Aucune urbanisation n'est donc développé à proximité du site, d'autant que le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation renforce la protection de ce territoire.

A noter que le développement de la zone de gravière c'est porté sur des terrains situés en continuité du site de stockage et de traitement existant (dont le bail est reversé à la commune) dans le prolongement des zones en cours d'extraction afin de :

Limiter les déplacements de camions facteurs de pollutions.
Circoncire les zones d'impact à des sites déjà « pollués ».
Maintenir à l'écart du bourg les secteurs d'extraction.

A noter que le développement entre la RD107 et la carrière existante n'est pas retenu car ce projet engendrerait des nuisances pour les habitants (proximité de bassins d'habitat).

Par ailleurs, les surfaces d'extraction actuelles de 6 hectares par an seront maintenues sur le principe d'un réaménagement « coordonné » des sites afin de garantir un impact localisé limité dans le temps.

Moyens mis en œuvres pour limiter l'impact de la zone sur l'environnement :

Les sites ouverts à l'extraction si ils sont réaménagés en terres agricoles devront inclure la remise en place de la couche de terre végétale et de celle de terre dite « moyenne » du site initial (stockée sur place le temps de l'extraction) sur une épaisseur de 150cm.

Les haies végétales constituées d'essences locales devront être réhabilitées et permettront

De retrouver le tracé des anciennes limites de parcelles
De retrouver des zones de « cache » pour la faune locale.

La rivière du Vizézy

- ZONE NATURA 2000 LIGNON, VIZEZY, ANZON ET LEURS AFFLUENTS – L04 (n°FR82011758).
- ZNIEFF BASSE VALLEE DU VIZEZY de type 1 (n°42090059).

Sur la commune, la rivière du Vizézy est implantée en limite Ouest.

Elle offre des milieux variés (ripisylves, forêts alluviales, gorges thermophiles) favorisant la diversité des habitats de la faune qui accueille de nombreuses espèces dont 5 sont d'intérêt communautaire :

- Ecrevisse à pattes blanches (Crustacés)
- Castor d'Europe (Mammifère)
- Chabot (Poissons)
- Ecaille chinée (insectes)
- Bouvière (Poissons)

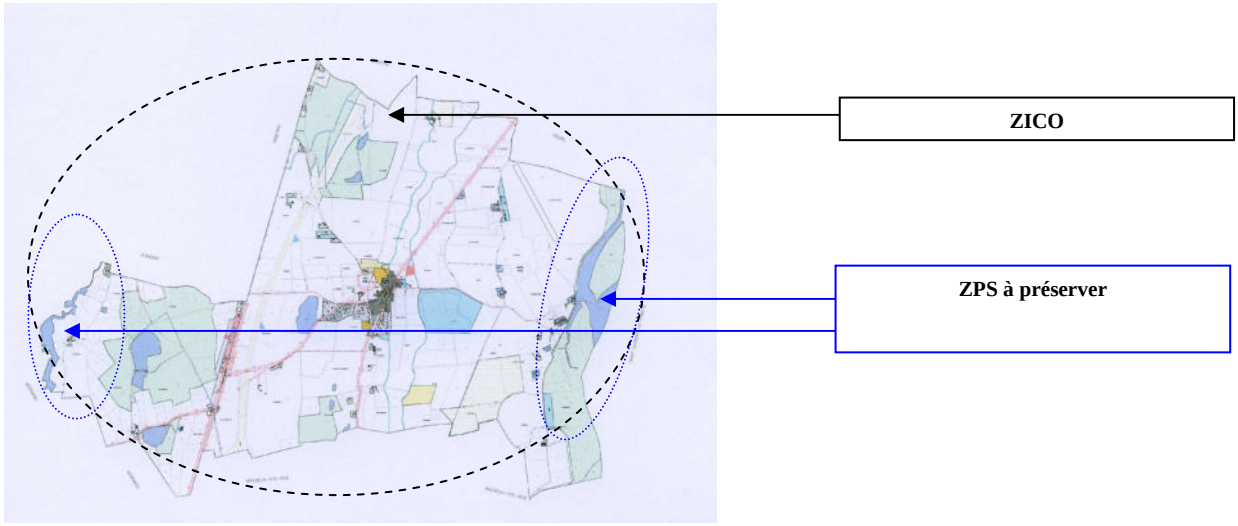
Le PLU a pour objectif de protéger ce site en mettant à l'écart le développement de l'habitat. Aucune urbanisation n'est donc développée à proximité du site. Par ailleurs, la forêt de la Baulieuse, classée en zone Naturelle, permet de renforcer cette protection en mettant à l'écart le site du Vizézy, du bourg et de la zone d'activité déjà existants.

Les oiseaux

- ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux) PLAINE DU FOREZ (RA09).
- ZPS Plaine du Forez - zone de protection spéciale désignée par arrêté du 26/04/2006.

Les territoires ZICO viennent renforcer la protection des espaces recensés par les ZNIEFF sur toute la commune. Deux sites de ZPS, situés à l'est et à l'ouest de la commune, doivent être particulièrement protégés.

ZICO (sur toute la commune) : Une continuité des milieux doit être assuré (déplacement des oiseaux) sur l'ensemble de la commune. De même, les aires de stationnement, de repos, de nourrissage (bois, étangs, cours d'eau) doivent être préservés).



La totalité du territoire communal est inscrit dans la ZICO, le site de la ZPS étant implanté à l'est et à l'ouest de la commune (Loire et Vizézy).
Ce sont essentiellement les bois, forêts, ripisylves, étangs et cours d'eau qui sont à protéger. En effet, l'objectif est de garantir le maintien des zones de stationnement, de reproduction et d'alimentation d'un certain nombre d'oiseaux dont :

- Des espèces nicheuses très remarquables :
  - Héron cendré cent
  - Blongios nain <10 c
  - Butor étoilé <10 c
  - Bihoreau gris >40 c
  - Féron pourpré 25-40 c
  - Faucon Hobereau diz
  - Grand-Duc d'Europe <10 c
  - Milan noir diz
  - Milan Royal >20 c
  - Bondrée apivore
  - Busard des Roseaux diz
  - Busard cendré <10 c
  - Circaète Jean le Blanc <10 c
  - Oedicnème criard diz
  - Guifette moustac >100 c
  - Guifette noire <10 c
  - Martin-pêcheur
  - Pie-grièche écorcheur
  - Engoulevent d'Europe

- Des espèces nicheuses qui témoignent de l'importance internationale du site pour la nidification des oiseaux
  - Nette rousse >50 c.
  - Canard chipeau >200 c.
  - Fuligule milouin cent.
  - Grèbe huppé cent.
  - Grèbe à cou noîr >300 c.

- Des espèces en hivernage
  - Canard Colvert 500-1000
  - Sarcelle d'hiver cent.
  - Fuligule milouin cent.
  - Foulque macroule milliers
  - Faucon pèlerin
  - Faucon émerillon

- Des espèces en migration
  - Grande Aigrette
  - Cigogne blanche
  - Grue cendrée
  - Balbuzard pêcheur
  - Pygargue à queue blanche
  - Cygne de Bewick

Le PLU a pour objectif de protéger l'ensemble des espaces qui permettent la reproduction, le nourrissage et le repos des oiseaux. Pour cette raison, le PLU a inscrit en zone naturel un certain nombre de sites identifiés comme tel (la Baulieuse, le Bois de Bard, la forêt de la Grande pinée mais également, le fleuve Loire et la riviere du Vizézy ainsi que l'étangs de la Grande Pinée, l'étang de l'Ally, l'étang du bois de bardet celui des Buillons

D'autre part et afin de garantir les objectifs de protection environnementale sur la commune, le PLU a identifié un certain nombre d'écrans existants aux déplacements des espèces sur le territoire communal de Chambéon et de corridors biologiques à préserver

LES ECRANS :

Actuellement, le principal écran aux déplacements des espèces sur la commune est l'autoroute qui officie d'écran nord sud entre le bassin versant du Vizézy et celui de la Loire.

Le projet du PLU ne pourra atténuer cette impact sur le territoire qu'en garantissant le maintien de l'ensemble des espaces boisés aux abords de l'autoroute qui permet de limiter le son engendré par cette infrastructure.

Les autres écrans sont le bourg et la zone d'activité qui sont deux secteurs pour l'homme qui existes. Leur densification prévue au PLU en périphérie immédiate des limites existantes assure de ne pas créer de zones supplémentaires qui pourraient impacter sur la vie animale ou végétale.

Par ailleurs une zone de carrière existe. Elle ne crée un impact que pendant la journée. Hors activité, ces territoires sont réinvestis par les animaux et notamment les oiseaux.

LES CORRIDORS BIOLOGIQUES

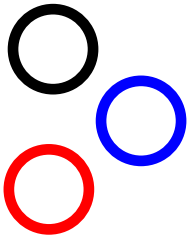
Il existe quatre types de corridors biologiques sur la commune

- Ceux liés aux déplacements aériens (les oiseaux)
- Ceux liés aux déplacements terrestres, les mammifères (castor), les insectes (écaille chinée)
- Ceux liés aux déplacements aquatiques
- Ceux liés aux déplacements sous terrains

Ce sont principalement les oiseaux et insectes qui se déplacent sur la commune. En effet, il n'y a que très peu d'échange entre le Vizézy et la Loire en raison d'une part de la présence de l'autoroute, de la configuration du terrain (2 bassins versants) qui ne permet pas d'avoir des échanges aquatiques (poissons ou castors).

Ces espèces animales qui colonisent l'espace aérien ont besoin d'une continuité des territoires. Le PLU préserve cette continuité entre les espaces qui accueil les espèces animales (bois, forêts, cultures, étangs) en maintenant une urbanisation concentré aux abords des espaces déjà colonisés par l'homme (le bourg, la zone d'activité du Canal, la carrière).

Cartographie des habitats et des « corridors écologiques ».



BASSINS D'HABITATS HUMAINS EXISTANTS

BASSINS D'ACTIVITES HUMAINES EXISTANTS

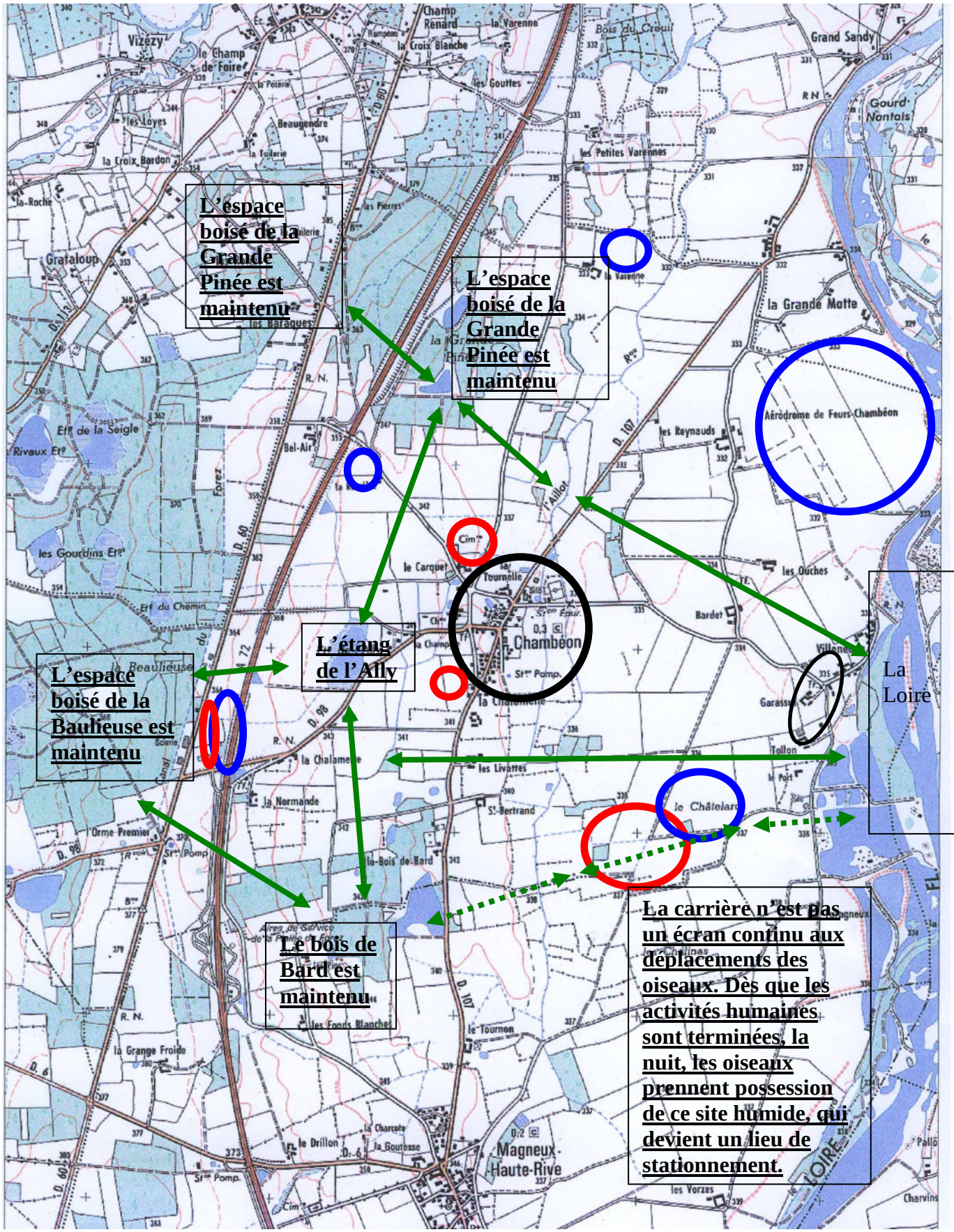
BASSINS D'HABITATS ET D'ACTIVITES HUMAINES ET CREER A L'OCCASION DU PLU

CONTINUITE ECOLOGIQUE ENTRE LES BASSINS D'HABITATS DES ESPECES ANIMALES : LES ESPACES BOISES ET LES MILIEUX AQUATIQUES

PRINCIPE DE CONTINUITE ENTRE LES MILIEUX :

Du point de vue de la protection des espèces animales, l'objectif est d'assurer une continuité entre les milieux : entre les zones ouvertes, entre les zones boisées, entre les milieux humides …

Le principal écran aux déplacements de la faune entre Loire et le Vizézy est l'autoroute. Cette voirie constitue un écran continu de jour comme de nuit.


L'espace boisé de la Grande Pinée est maintenu
L'espace boisé de la Grande Pinée est maintenu
L'étang de l'Ally
L'espace boisé de la Baulieuse est maintenu
La Loire
Le bois de Bard est maintenu
La carrière n'est pas un écran continu aux déplacements des oiseaux. Dès que les activités humaines sont terminées, la nuit, les oiseaux prennent possession de ce site humide, qui devient un lieu de stationnement.

SYNTHESE

Le projet d'aménagement prévoit le développement de secteurs qui ne sont pas situés dans les zones NATURA 2000. Par ailleurs, le développement de l'urbanisme est minime (puisque moins de 1% des surfaces sont ouvertes à la construction dans le cadre du PLU, dont seulement 0,3% sont ouvertes dans l'immédiat, le reste étant des surfaces mises en réserve pour le développement futur.) et reste implanté en périphérie des périmètres déjà bâtis (au bourg et le long de la zone d'activité.
D'autre part, le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de la Loire permet de préserver la partie est du territoire communale.
Enfin, les bois, forêts, étangs mais également, le Vizézy et la Loire, sont inscrits dans une zone de protection spéciale qui met en évidence la nécessité de leur préservation.
Pour ces raisons, les espaces ouverts à la construction, n'impactent pas sur les zones Natura 2000.

Le choix a été fait de développer 3 zones déjà existantes :

- Le bourg
- La zone d'activité du Canal
- Les carrières

Pour réaliser ce projet d'aménagement, la commune s'engage à suivre le déroulement des projets sur ces sites afin de garantir sue les permis de construire ainsi que les travaux soient réalisés conformément au projet d'environnement de la commune qui inclus notamment :

- La mise en place d'un assainissement conforme pour toutes les constructions existantes et à venir.
- L'interdiction de nouveaux dispositifs de pompage des nappes phréatiques (puits, forages) à usage privé.
- Le mise en place sur la zone d'activité d'écrans végétaux.
- La réhabilitation des sites de carrière incluant la réfection voir la création de haies bocagères permettant notamment de retrouver les traces des anciennes parcelles agricoles, créer des espaces de nidification des oiseaux et recréer la perception d'un paysage de plaine.
- La limitation des hauteurs pour les bâtiments de la zone d'activité
- L'accueil d'entreprises qui ne nuisent pas à la vie des habitants du site de la Baulieuse (limiter les nuisances sonores et les pollutions olfactives)
- Le conseil en matière de plantation afin de favoriser l'introduction d'essences qui permettent une continuité du paysage et la survis d'espaces d'habitat pour les animaux.
- L'ouverture à la construction des sites en réserves de la zone d'activité après étude d'impact sur les zones environnementales existantes au jour de l'ouverture.

Pour toutes ces raisons, le PLU n'impact pas sur les zones naturelles.

DEVELOPPEMENT DU BOURG :

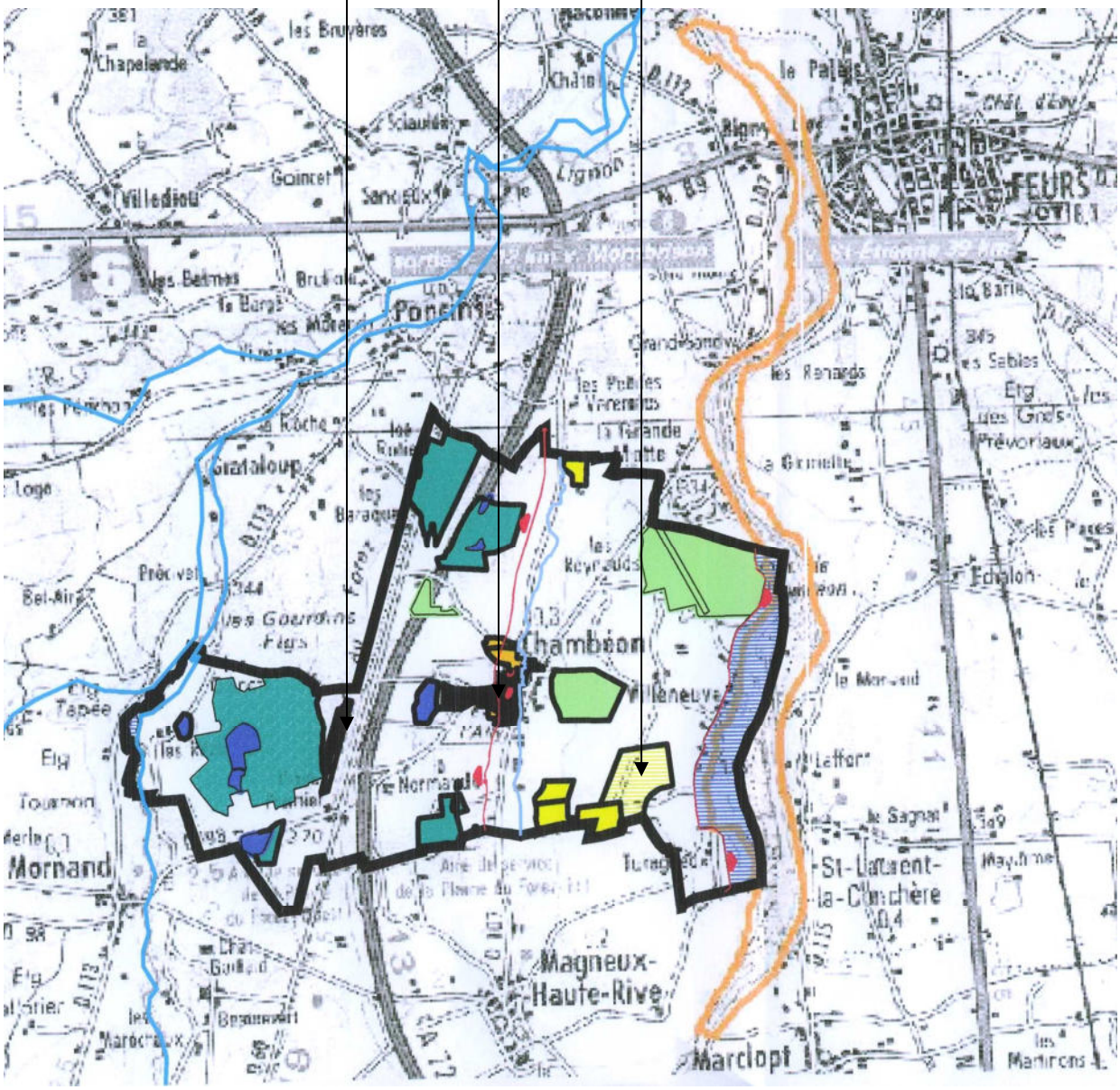
Il permet de concentrer le développement au centre physique, historique et administratif du village afin de limiter l'éparpillement de l'habitat et l'impact sur le milieu naturel. Aucun hameau n'est développé.

DEVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE :

Située en bordure la RD60 et de l'A72 qui constituent tous deux un écran entre l'ouest et l'est de la commune, le projet de développement (d'une surface de 1ha) n'a un impact que très limité sur la zone naturelle.

RENOUVELLEMENT DE LA ZONE DE GRAVIERE :

Afin d'assurer le renouvellement de cette activité économique essentielle à la commune, le projet prévoit de développer 6 hectares par an.



PROTECTION DU VIZEZY

PRINCIPE D'AUCUNE URBBANISATION assuré par la protection d'un vaste espace boisé entre la rivière et la zone d'activité.

PROTECTION DE LA LOIRE

PRINCIPE D'AUCUNE URBBANISATION consolidé par la présence du PPRI.

1 .2

Le milieu physique

1. Implantation
2. Le relief et la géologie
3. L'hydrographie
4. Le climat
5. Les milieux répertoriés
6. l'occupation des sols
7. Plan n°1.2.a : GEOMORPHOLOGIE ET VEGETATION – ELEMENTS REMARQUABLES
échelle 1.20 000° :

Etymologiquement, Chambéon viendrait de « Champs-bons » c'est-à-dire une commune ou les champs sont très fertiles. Le fondement de ce nom s'explique dans la proximité du village avec le fleuve Loire et l'intimité qu'il a toujours entretenue avec lui.

Même si l'agriculture n'est plus la principale ressource économique du village, encore aujourd'hui, le fleuve (presque nourricier) est une ressource prédominante pour la commune : extraction de sable, écopôle du Forez…



Les « chambons », paysage ouvert qui s'étire d'est en ouest de la commune, de la Loire au Vizezy.

1. Implantation

En rive gauche du fleuve Loire, la commune, entièrement située dans la plaine du Forez est fortement marqué par cette entité géomorphologique à dominante alluviale.

L'eau est présente partout, les sols en sont gorgés et offrent une diversité de ressources qui s'étend de l'agriculture au tourisme.

2. Relief et géologie

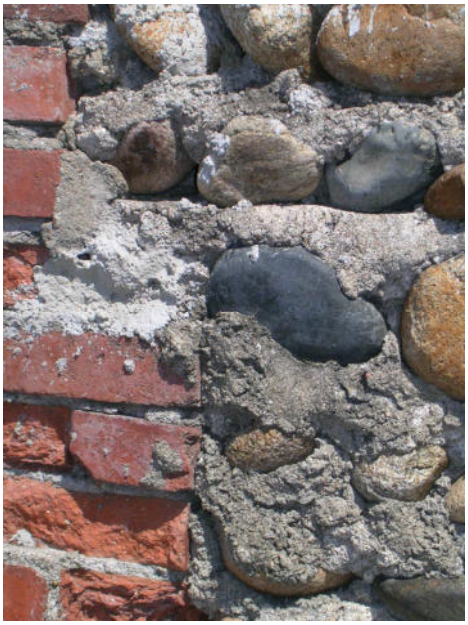
Le village se situe à une altitude moyenne de 340 mètres.
Le dénivelé total est presque nul puisqu'il est de 51mètres :

- Point culminant 334 mètres (à l'est de la commune, le long de la Loire)
- Point bas 385 mètres (à l'extrême nord de la commune au lieu dit Les ierres en bordure de la RD60)

Le dénivelé total est très modéré puisqu'il est de 51mètres mais ont peut noter qu'il s'effectue d'ouest en est (en s'éloignant du fleuve) à l'exception de la partie ouest de la RD60 qui redescend jusqu'au Vizézy.

La grande moitié est de la commune bordant la Loire fait partie du bassin de sédiments argilo sableux et constitue un exutoire naturel au socle cristallin des montagnes du soir situées plus à l'Est du territoire.
En surface, sable et gravier dominent la majeure partie de la commune dont les sols sont poreux et assez perméables.

**PHOTO : détail de mur composant les maisons traditionnelles Chambéonnaises.
Pizé, galets de Loire et brique… des matériaux issus des ressources du sol.**





3. Hydrographie

Le réseau hydrographique se compose de :

- Le fleuve Loire qui borde la limite est de la commune et s'écoule du Sud vers le Nord.
- La rivière du Vizézy qui borde la limite Ouest de la commune
- Le ruisseau l'Aillot qui traverse la commune du Sud au Nord de la commune

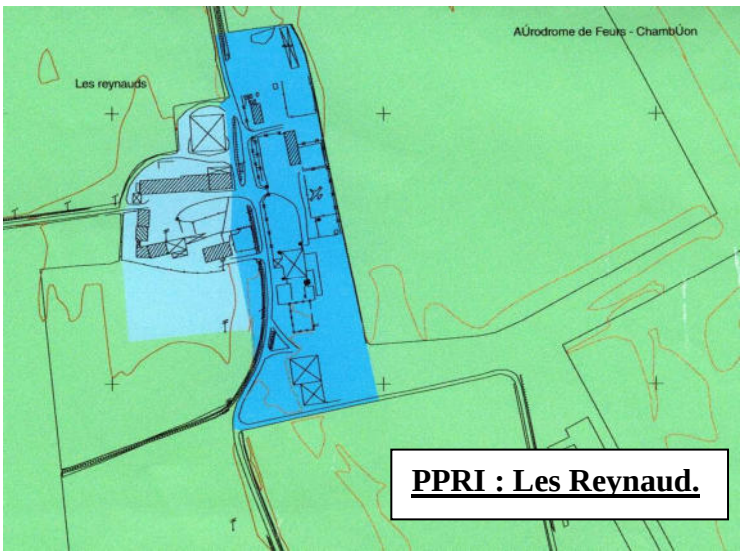
Par ailleurs, de nombreux étangs ponctuent la commune, l'Ally, la Grande Pinée, les Etangs du Bois de Bard, la Baulieuse, les Buillons…

Le fleuve Loire

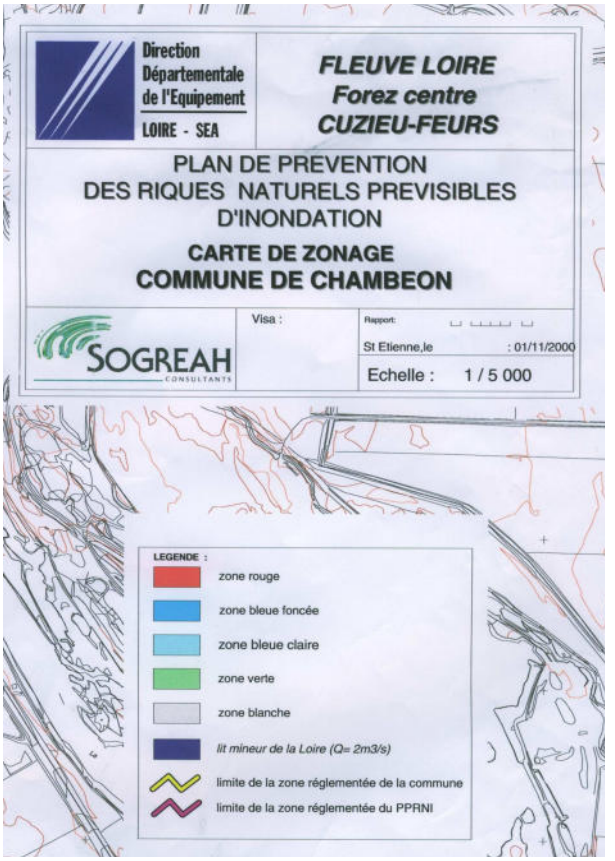
La Loire forme la limite est de la commune.
La partie ouest du village se situe dans le champ d'inondation de la Loire. Un Plan de Prévention des Risques Naturel a été réalisé en 2000. La moitié de la commune est concernée.

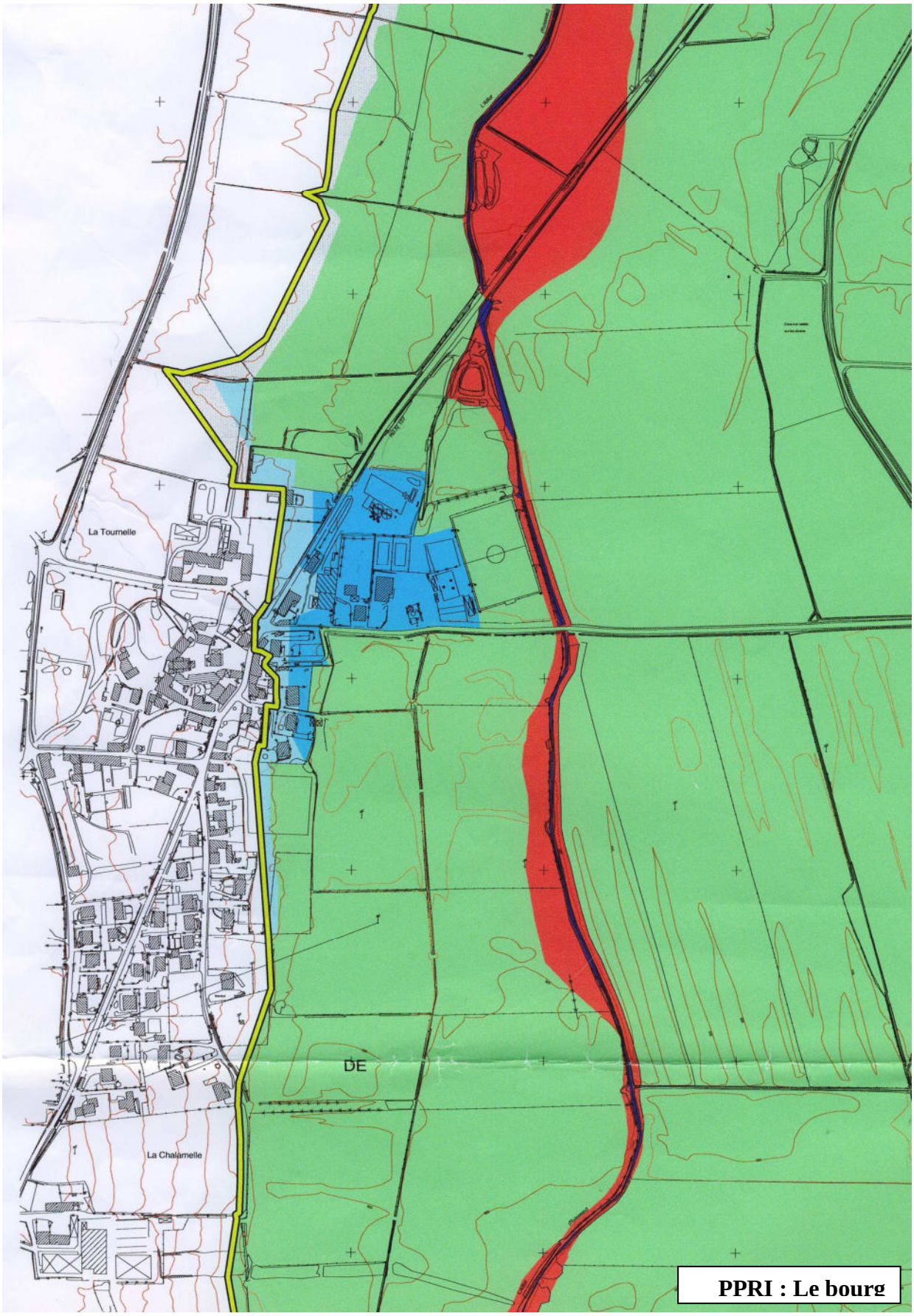
Impact paysager du fleuve Loire

Cette contrainte de la Loire qui stoppe le développement de l'habitat et des constructions sur le territoire est de la commune est un atout puisqu'il permet de préserver des espaces naturels vaste.



PPRI : Les Reynaud.





PPRI : Le bourg

La rivière du Vizézy

La rivière du Vizézy forme la limite ouest de la commune. Elle est protéger par un classement en zone Natura 2000 que le projet d'aménagement et de développement durable devra prendre en compte.

Le ruisseau l'Aillot

Le ruisseau l'Aillot traverse la commune suivant un axe sud nord qui longe la frange est du bourg presque sur le passage de la limite du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Les étangs

De nombreux étangs artificiels caractéristiques de la plaine du Forez, Parcourent la commune.

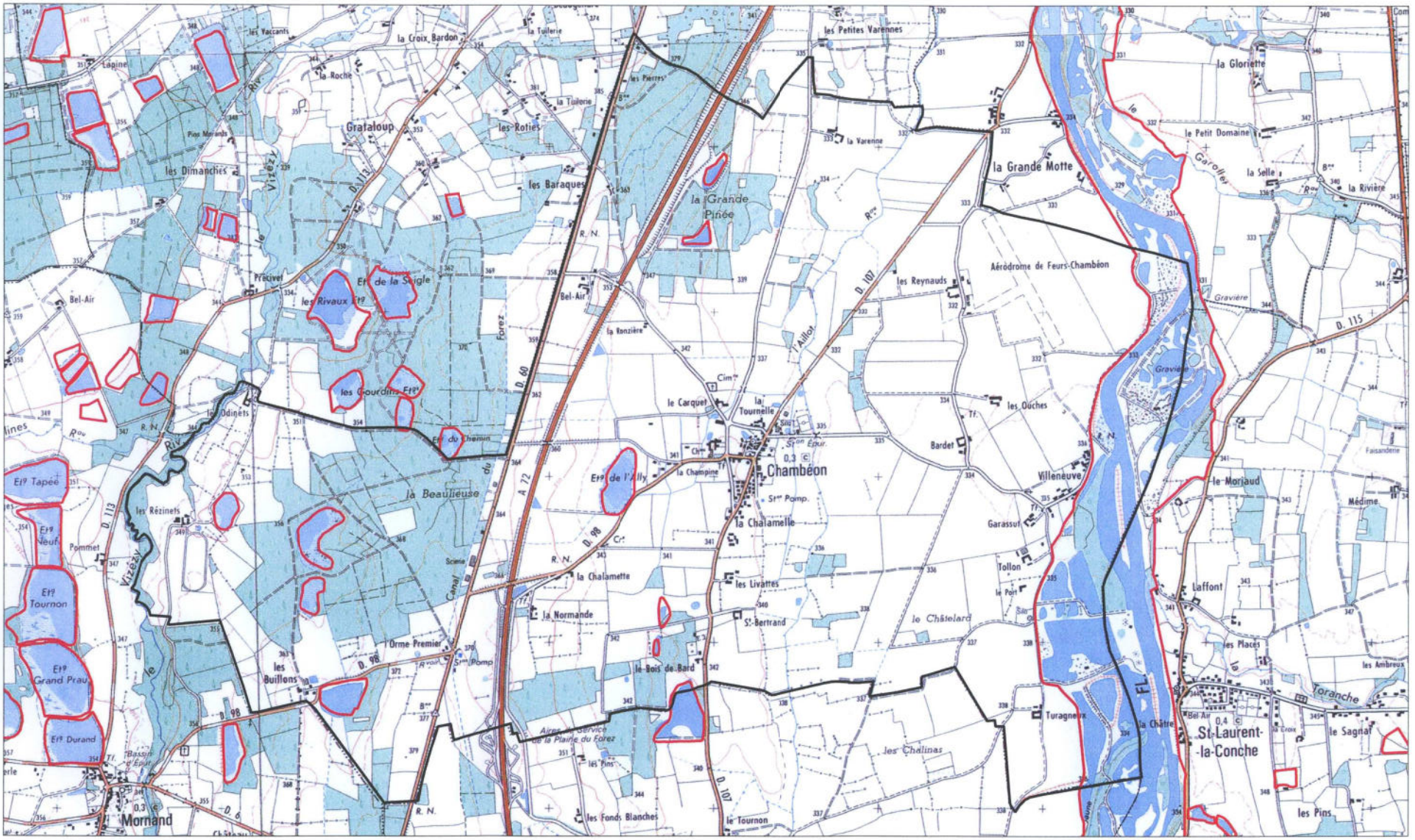


L'étang de l'Ally qui marque l'entrée Nord du village. Cet étang est préservé par une ZNIEFF de type 1.

Par ailleurs, le conseil Général a réalisé un recensement des étangs classés en Espaces Naturels sensibles sur la commune de Chambéon. Il s'agit de :

- 2 étangs à la Grande Pinée (déjà classées en ZNIEFF)
- L'étang de l'Ally (déjà classées en ZNIEFF)
- 3 étangs à la Baulieuse
- 1 étang au Buillons
- 2 étangs au Bois de Bard.

Les Espaces Naturels Sensibles sur la commune de CHAMBEON



CONSEIL GENERAL LOIRE EN RHÔNE-ALPES

D.A.T.A.
Environnement
Septembre 2006

Les eaux souterraines

L'ensemble de ces terrains sont globalement très perméables ; les ressources hydrogéologiques sont donc fortes. De nombreux propriétaires ont réalisé des puits pour exploiter cette ressource. Le PLU devra déterminer dans quelle mesure et jusqu'à qu'elle quantité il est possible de pomper les nappes phréatiques.

Mesures réglementaires

La commune par l'arrêté n° 02-190 du 23/12/2006 du Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne désigne la commune comme concernée par la ZONE VULNERABLE NITRATE.

Par ailleurs l'ensemble du territoire communal est situé en ZONE SENSIBLE A L'EUTROPHISATION (eaux riches en matières organiques produisant des algues et provoquant des problèmes d'assainissement).

Enfin on peut noter que la commune fait partie du contrat de rivière LIGNON EN FOREZ

Si l'eau est un atout pour la qualité du cadre de vie elle reste fragile et est donc à

4. Climat

La plaine du Forez, abritée des régimes océaniques par les Monts du Forez et des flux de sud par le Pilat alors que les courants de Nord à Nord Ouest pénètrent difficilement à l'arrière du Seuil de Neulise, bénéficie d'un climat de type continental, avec étés chauds & secs, et hivers froids.

5. Milieux répertoriés

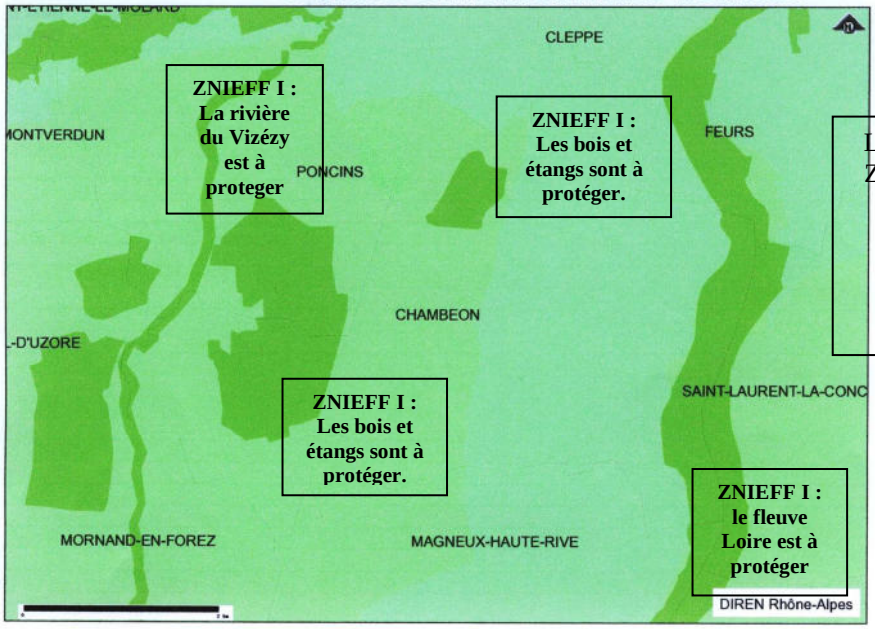
Une étude au présent PLU décrit ses sites :

- Document 1.3 : ETUDE ENVIRONNEMENTALE.

Par ailleurs, l'analyse de l'état initial de l'environnement fait l'objet d'un chapitre 1.2 bis qui complète celui sur le milieu physique 1.2.

Si l'on superpose les cartes qui recensent les milieux naturels sensibles sur la commune de Chamboéon, on s'aperçoit que la totalité de la surface est inscrite en secteur à protéger.
Les zones les plus sensibles sont situées à l'est (en bordure de Loire) et à l'ouest (en bordure du Vizezy). Un certain nombre de secteurs remarquables ponctuent également le territoire, notamment les bois et étangs qui servent d'habitat et d'espace de transit pour la faune dont de nombreuses d'espèces d'oiseaux.

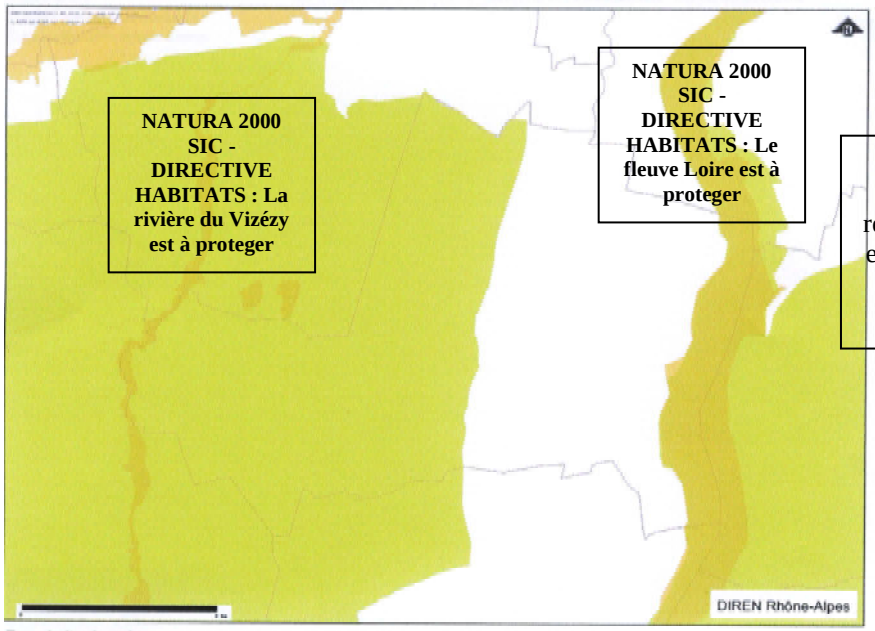
Données environnementales localisées



Tous droits réservés.
Document imprimé le 16/11/2007, serveur CARMEN v1.5: http://carto.ecologie.gouv.fr, Service : RHA [30W]

La totalité de la commune est inscrite en ZNIEFF de type 2, dans un territoire qui présente, autour du fleuve Loire et du Vizézy, une diversité d'étangs et de boisements, particulièrement remarquables pour le maintient de certaines espèces d'oiseaux.

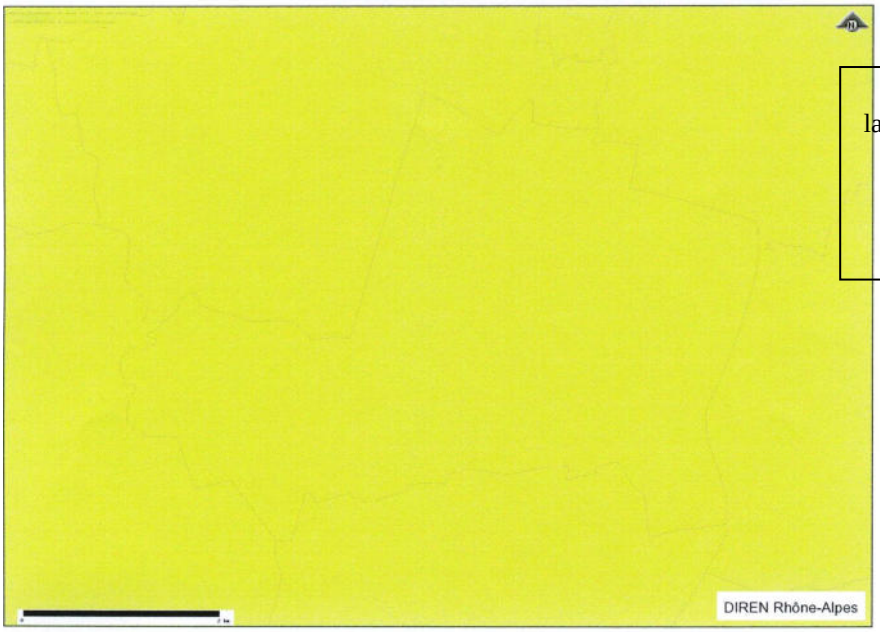
ZNIEFF II (sur toute la commune) : Les bois et étangs sont à protéger (repos des oiseaux), - une continuité des milieux doit être assuré (déplacement des espèces animales)



Tous droits réservés.
Document imprimé le 16/11/2007, serveur CARMEN v1.5: http://carto.ecologie.gouv.fr, Service : RHA [30W]

Les territoires NATURA 2000 viennent renforcer la protection des espaces recensés par les ZNIEFF, notamment, les espaces de stationnement, de nourrissage et de reproduction des oiseaux (fleuve, rivières, étangs, bois).

NATURA 2000 ZPS - DIRECTIVE OISEAUX : La moitié ouest de la commune (entre Aillot et Vizézy) est à protéger .



Tous droits réservés.
Document imprimé le 16/11/2007, serveur CARMEN v1.5: http://carto.ecologie.gouv.fr, Service : RHA [30W]

Les territoires ZICO viennent renforcer la protection des espaces recensés par les ZNIEFF sur toute la commune.

ZICO (sur toute la commune) : Une continuité des milieux doit être assuré (déplacement des oiseaux) sur l'ensemble de la commune. De même, les aires de stationnement, de repos, de nourrissage (bois, étangs, cours d'eau) doivent être préservés).

6. L'occupation des sols

Le territoire de Chambéon est constitué d'un paysage résolument agricole qui alterne entre des surfaces exploitées et de grandes surfaces boisées. Le bourg, de petite taille et cerné par une végétation importante n'est (à l'exception du clocher) que peut visible contribuant à mettre en valeur cet environnement.

Depuis cinq ans, l'urbanisation s'est développée en arrière du bourg, à l'écart des « chambons » et de la voirie ce qui a permis de préserver le paysage du bourg. Cependant, il faut noter la présence d'un silo à l'entrée nord du bourg qui, presque aussi haut que le clocher, ressort

Deux hameaux sont remarquables sur la commune.

- Le premier, Villeneuve est ancien et abrite 3 exploitations au nord de l'ancien « port » des bords de Loire. Il ne pourra être développé en raison de son caractère agricole mais surtout des risques d'inondation.
- Le second à la Ronzière abrite un bassin d'habitat récent ainsi qu'une école de cirque. Sa situation entre le bourg et l'autoroute limite l'impact de se développemnt récent dans le paysage.

Sur le territoire des « chambon » qui s'étend à l'est du bourg et de la RD107 il faut noter la présence :

- De l'aérodrome de Feurs-Chambéon
- De l'écôpole du Forez
- De nombreuses exploitations agricoles
- De quelques maisons d'habitation
- Du hameau de Villeneuve.

Sur le territoire en « promontoir » à l'ouest de la RD107 il faut noter la présence :

- De la RD60 qui relie Feurs et Montbrison et de l'autoroute A47 entre St Etienne et Clermond Ferrand.
- D'une zone artisanale
- De nombreuses exploitations agricoles
- De quelques maisons d'habitation
- Du hameau de la Ronzière.

Les bois et forêts de la commune

Les bois et forêts de la commune représentent 253 hectares, soit 15% de la surface communale (1685 hectares)
Contrastant avec l'horizontalité des paysages des Chambons, les boisements offre une limite visuelle à ces paysages presque illimités.



Les bois isolés comme ici au milieu des « chambons ».

Le bois de Bard
Implanté au sud de la commune il marque l'entrée du village.
La RD107, qui relie le bois et le bourg est elle aussi bordé d'arbres.











Les « chambons » avec à l'est, les bords de Loire et les monts du Lyonnais



Les « chambons » avec à l'ouest, l'autoroute et les monts du Forez

Les haies



Les haies sont en régression notamment dans les «chambons » et comme partout, du fait de l'évolution des pratiques agricoles (mécanisation exigeant de grandes parcelles géométriques) et de la diminution de la main d'œuvre disponible pour leur entretien.

Les boisements et friches présentent un intérêt biologique mineur, et peuvent sans problème être valorisés comme décor de promenades, dans la mesure où les passages publics existent ou peuvent être négociés avec les propriétaires.

A noter cependant la persistance de certains alignements de chêne notamment qui marquent la limite des parcelles agricoles, comme ici, dans les « chambons ».

COMMUNE DE CHAMBEON

GEOMORPHOLOGIE - VEGETATION ELEMENTS REMARQUABLES	1.2a
PLAN LOCAL D'URBANISME 2006	ECHELLE : 1 /20 000e

ETANGS et FLEUVE LOIRE

NATURA 2000

LIMITE INONDABLE

371 Points culminants

limite aproximative de bassin versant topographique

Ruisseaux et rivières protection 35m de part et d'autre

Point de vue remarquable

Eléments architecturaux remarquables

1 PIGEONNIER

2 BALCON FOREZIEN

3 BATIMENTS EN BRIQUE

4 FONTAINE DE ST BONNET

5 CROIX

Eléments végétales remarquables

BOIS, BOSQUET OU REGROUPEMENT D'ARBRES

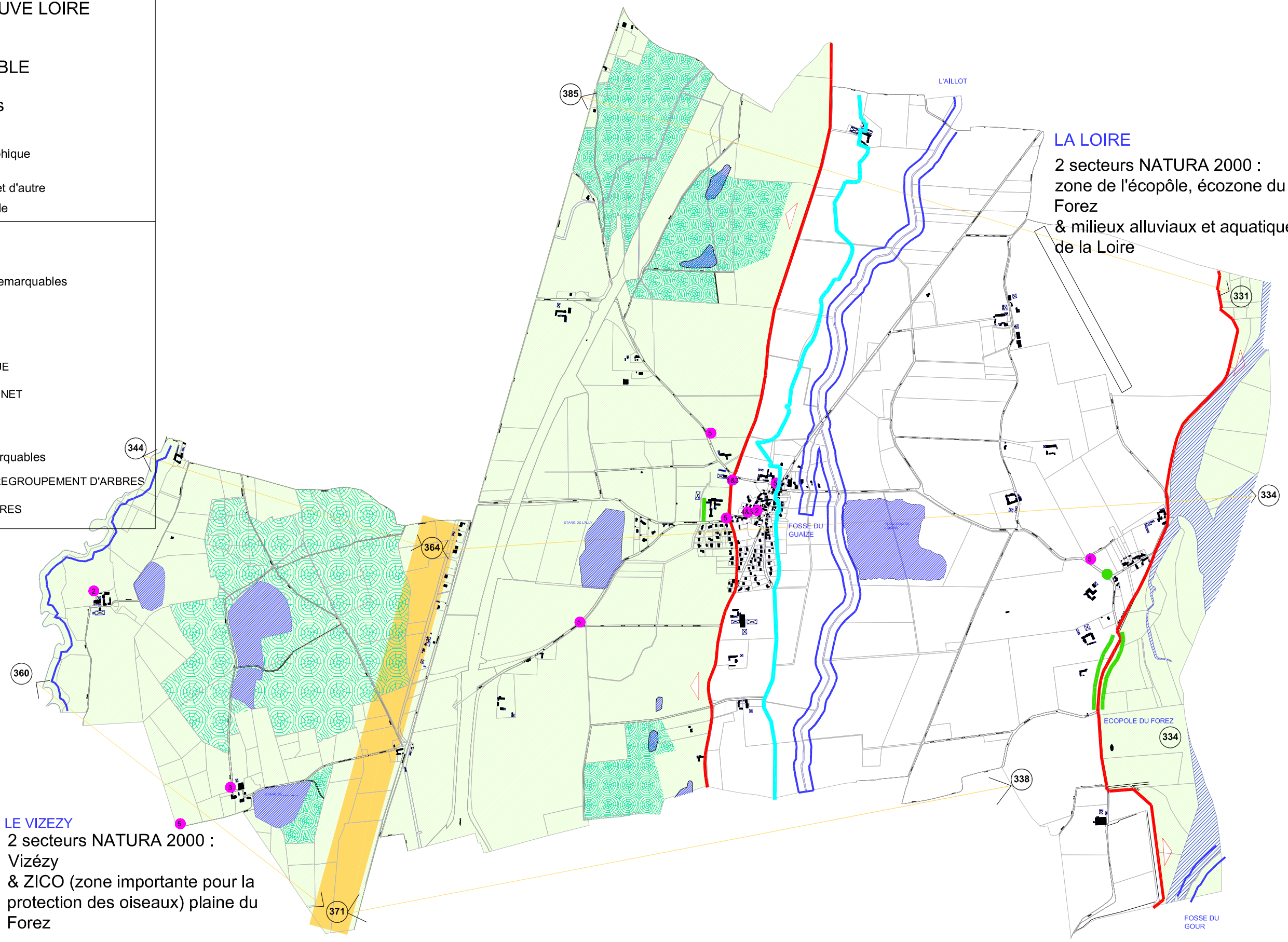
ALIGNEMENTS D'ARBRES

LA LOIRE

2 secteurs NATURA 2000 :
zone de l'écopôle, écozone du Forez
& milieux alluviaux et aquatiques de la Loire

LE VIZEZY

2 secteurs NATURA 2000 :
Vizézy
& ZICO (zone importante pour la protection des oiseaux) plaine du Forez



1.3

Le milieu humain

1. Evolution générale de la démographie et structure de la population.
2. Composition de l'habitat et perspectives de développement
3. Infrastructures éducatives, sportives et culturelles
4. Activités économiques
5. PLAN n°1.3a : LE MILIEU HUMAIN échelle 1.20 000° :



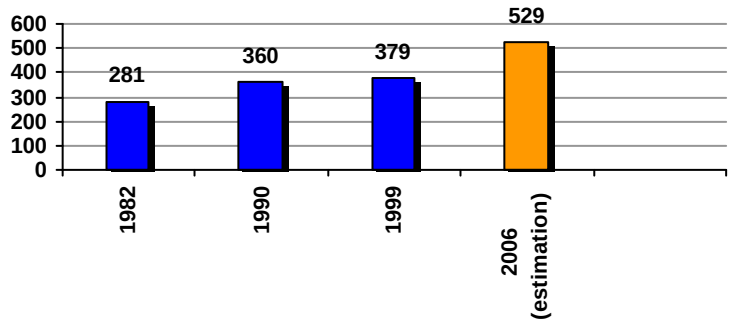
Vue du bourg depuis la zone de loisirs (sans le silo, à droite de la route).

Malgré une forte croissance démographique depuis 2000, le paysage communal n'a pas subi de profonds bouleversements. En effet, le développement de l'habitat est resté regroupé en périphérie du bourg actuel et qui plus est en retrait des principaux axes de circulation ce qui a permis de ne pas conduire à un « mitage » du territoire agricole, visible dans d'autres communes voisines.

Par ailleurs, l'activité agricole est restée très présente puisque le nombre d'exploitations est en augmentation.

1. Evolution générale de la démographie et structure de la population

La commune comptait lors du recensement de 1999, une population de 379 habitants et l'estimation en 2006 est de 529 habitants (cf paragraphe suivant sur le bilan issue de l'analyse des permis de construire depuis 2000).
La population a donc presque doublé depuis les années 80.



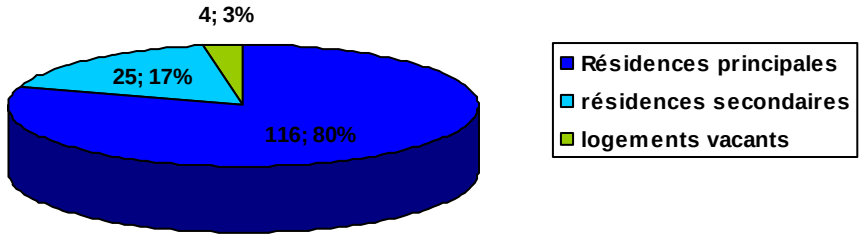
Source INSEE RGP mars 1999 et estimation pour 2006 (d'après les permis de construire déposés depuis 2000)

Population de Chambéon

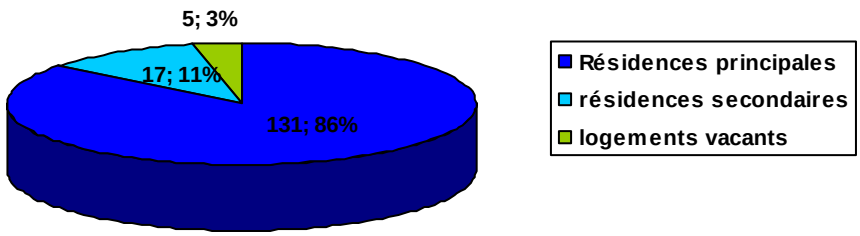
Depuis les années 2000 la population de Chambéon est en augmentation avec environ 150 habitants pris en 6 ans, soit un apport moyen de 25 habitants par an notamment lié à la proximité de l'autoroute A72 et de Feurs et Montbrison, deux villes distantes d'une dizaine de km et toutes deux en plein essor.
Cette évolution constante lui permet presque de retrouver le nombre d'habitants qu'elle connaissait au cours du XIX°sc. Puisque la DIANA de Montbrison a retrouvé que vers 1889, la commune comptait 554 habitants.

2. Composition de l'habitat et perspectives de développement

Répartition du parc immobilier, recensement de 1990



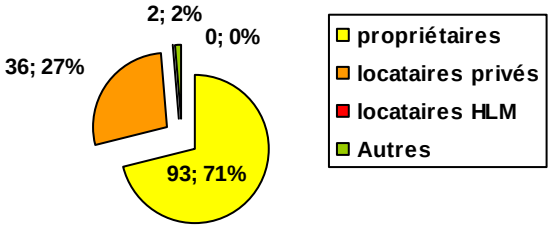
Répartition du parc immobilier, recensement de 1999



Entre 1990 et 1999, le nombre de résidences principales a augmenté de 6 % alors que celui des résidences secondaires est en recul de 6%. Parallèlement, les logements vacants sont restés stables. Jusque dans les années 2000, la progression démographique semble donc avoir été liée à la réhabilitation des logements secondaires.

Il restait en 1999, 3% de logements pouvant être réhabilités et rénovés.

Répartition du type de logements en 1999 :

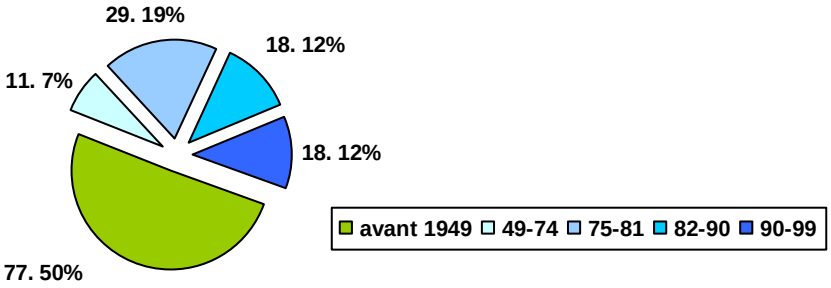


Sur 131 logements recensés en 1999, la commune était essentiellement composée de propriétaires (71%). 27% des résidences principales étaient louées à titre privé, 2% d' « autres » vraisemblablement des logements recensés à titre gratuit.
Parallèlement, aucun logement collectif n'était recensé sur la commune.

Depuis 1999, la commune a créé 14 logements collectifs :

- 2 situés dans un bâtiment du bourg sont désormais achevés
- 6 situés dans le bâtiment de la cure sont désormais achevés
- 6 situés au lotissement des Acacias sont en cours de construction.

Dates d'achèvements des logements, recensement de 1999 :



Le parc immobilier est récent puisque la moitié des logements (50%) ont été construits après 1949.

Il faut par ailleurs noter L'OPAH baptisée « FORELY » (regroupant les communautés de communes de Feurs en Forez, de Forez en Lyonnais et des Collines du Matin) signée le 18 novembre 2004 et conclue pour une période de 5 ans.

La diversification de l'offre locative permet de favoriser la mixité humaine en incitant les jeunes et les personnes âgées (notamment la population célibataire) à rester sur la commune. Elle est à poursuivre.

Les permis de construire

	MAISON D'HABITATION								
LES PERMIS DE CONSTRUIRE DECLARATIONS DE TRAVAUX ET CERTIFICATS D'URBANISME	Maisons individuelles neuves	Restauration construction existante	Extensions maison d'habitation	Abris de jardin, piscines, garages…autres: démolition - clôture - modifs et réfection de façades - volets roulants …	bâtiments agricoles	bâtiments industriels	lotissement	Divers	**nombre total de permis de construire déposés**
2000	1 (sous le bourg)			3					**4**
2001					1				**1**
2002	1 (la Ronzière)			5					**6**
2003	17 (12 au lotissement du château, 4 au lot. Communal, 1 à la Ronzière).			3				**Centre équestre :** dossier classé sans suite. **Salle de sport** hippique : 1	**22**
2004	2 (lot. Du château				2			**Bâtiment reconstruit au bourg :** 1	**5**
2005	13 (1 lot. du châteaux, 1 la Ronzière, 1 à la Varenne, 10 les acacias)			2	3			**1 bâtiment de 6 logements au lotissement des Acacias.**	**19**
2006	10 (10 au lot. Des Acacias)				1				**11**
	44			**13**	**7**			**4**	**68**

Depuis 6 ans, le nombre de permis déposés est en moyenne de 11 dont 7 permis par an sont pour des maisons individuelles mais on note surtout une forte progression de l'habitat individuel depuis 2003 avec 42 maisons construites en 3 ans entre 2003 et 2004 (soit une moyenne sur ces 3 années de 14 maisons par ans).

40 de ces 44 constructions nouvelles se sont installées principalement installées au bourg :

- une maison réalisée sous le bourg en 2000
- Lotissement du château (15 lots entre 2003 et 2005)
- Lotissement communal (4 lots en 2003)
- Lotissement des acacias (20 lots entre 2005 et 2006)

4 de ces 44 constructions nouvelles se sont installés en zone agricole :

- Le hameau de la Ronzière s'est développé accueillant 3 maisons successivement en 2002, 2003 et 2005.
- Une maison a également été créée à la Varenne (en 2005)

On remarquera qu'il n'y a pas de permis déposé pour un bâtiment industriel, artisanal ou commercial.

A noter également la réalisation en 2005 d'un bâtiment collectif de 6 logements au lotissement des Acacias.

Estimation de l'évolution de la population depuis le recensement de 1999 :
44 maisons individuelles + 6 logements collectifs
= 50 logements X 3 habitants (moyenne)
= 150 habitants depuis 1999
SOIT
379 habitants (recensement 1999) +150
= **529 habitants (estimation de 2006 d'après les permis de construire déposés).**

Estimation de la capacité d'accueil à envisager sur 10 ans
(Considérant une stabilisation de la pression démographique fonction de la pression exercée par les villes de Feurs et Montbrison):
7 maisons par an x10 ans = **70 maisons** x 1 000 m2
= 70 000 m2 + 10% (gel foncier)
= **77 000 m2 à ouvrir à la construction**
D'ici 10 ans, la population serait alors d'environ 529 + 210, soit 739 habitants.

A noter que les capacités de la station d'épuration existant n permettent d'ouvrir à la construction pour des besoins immédiats d'urbanisation que 30 maisons. Les autres étant des réserves qui pourront êtres débloquées ultérieurement au redimensionnent de la station d'épuration.

Potentiel de développement de l'habitat

L'habitat reste le principal facteur de développement démographique. Cependant il doit

- **être accompagné d'un développement des équipements publics**
- **ne pas nuire au paysage, à l'activité agricole**
- **Inciter à diversifier les modes d'habitat**

Le PLU doit donc veiller à un développement raisonné des constructions qui permet :

- D'inciter à la rénovation du bâti ancien permettant de préserver l'identité rurale du village et de limiter l'éparpillement.
- De limiter le développement des territoires éloignés du bourg et des bassins d'habitat existants.
- De favoriser la diversité des formes d'habiter pour encourager la mixité sociale.



Certains bâtiments anciens pourraient être rénovés comme celui à proximité de l'église. Ils pourraient accueillir du collectif et s'orienter vers un public de jeunes, de célibataires, ou du 3°âge qui permettrait de diversifier la population.

Cette maison située à la droite de l'église, jouxte l'entrée de l'édifice religieux.



Maison récente à la Ronzière.
Ce bassin d'habitat récent sera à qualifier lors du projet d'aménagement.

3. Infrastructures éducatives, sportives et culturelles

Équipements publics

La commune de Chambéon dispose de plusieurs équipements publics de proximité :



La mairie

Pour la replacer au cœur du village, un chemin piéton va être aménagé qui permettra de la relier au plan d'eau et aux terrains de sport.

En plus du projet qui permettra de la relier (avec l'école) au plan d'eau et aux équipements sportifs, il est souhaitable de prévoir son extension. Notamment la création d'un local technique (avec parking) qui déboucherait sur la voie arrière.

Le PADD devra présenter un projet qui prenne également en compte la limite de zone inondable et le schéma d'assainissement.



L'école publique comprend 2 classes (pour un total de 25 élèves). La cantine scolaire s'éffectue à l'étage du bâtiment de même que l'accueil périscolaire.

L'équipement est donc actuellement largement suffisant.

Dans la perspective ou il devrait être agrandi (9 naissances ont eu lieu en 2006 et le lotissement des Acacias récemment construit accueille 20 nouvelles habitations) une extension est possible à l'arrière du bâtiment. Celle ci doit être envisagé puisque la construction d'un bâtiment entre l'étude (y compris les demandes de subventions) et la réalisation peut prendre entre 2 et 3 ans.

La commune souligne la question des stationnements qui pose problème sur ce secteur notamment aux heures de rentrée et sortie d'école. Un projet devra être étudié pour créer un espace de stationnement incluant un dépose minute dans le prolongement de l'école.



Des dessertes devront également être prévues pour sécuriser les déplacements piétons entre l'école, le secteur des loisirs (équipements sportifs) et les lotissements récents (acacias notamment).

L'église. Actuellement elle est peu mise en valeur. Son parvis est dédié aux voitures et la maison attenante à la droite de l'édifice est à l'abandon. Le PADD devra traiter cet espace public afin de replacer au centre du cadre de vie cet édifice culturel.

Par ailleurs, un chemin piéton pourra être aménagé pour la relier au cimetière.

Le secteur des loisirs, étang et terrains de sport.





Suite à l'exploitation des gravières, la création de l'étang dans le bourg a permis la réalisation d'un espace de loisirs bordant l'est du Bourg et reliant la mairie et les terrains de sports.





Actuellement le traitement d'ensemble et plus particulièrement de la zone de sport souffre d'une mise en valeur. Le PLU devra qualifier un aménagement qui permette d'identifier les espaces de stationnements, les espaces végétalisés et les espaces d'activités de loisirs.

Par ailleurs le silo à grain est à traiter sur le court et long terme car il nuit à ce paysage de loisirs en bordure de village.





Devenir pour les équipements

Actuellement, le bourg concentre la vie sociale puisqu'il regroupe la totalité des équipements. Parallèlement, l'est semble contenir la vie culturelle (écôpole, aérodrome) et l'ouest les activités (la zone d'activité du Canal mais également les sièges d'exploitation agricole qui ne sont pas limités par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation).

4. Activités économiques

Liste des activités économiques :

21exploitations agricoles :

- Première économie de la commune avec 21 exploitations recensées c'est une activité qui permet également l'entretien du paysage. Pour cette raison un soin tout particulier doit lui être apporté dans l'élaboration du PLU. En conséquence, une concertation des agriculteurs a été menée et fait l'objet d'un chapitre à part.

7 entreprises de bâtiments travaux publics

- Une entreprise de maçonnerie située à l'Orme
- Une entreprise de maçonnerie et ravalement située à Chalamelle
- Une entreprise de plâtrerie peinture située à la Chalamelle
- Une scierie située à l'Orme Premier
- Une entreprise de Paysage au lieu dit le Canal
- Une entreprise de travaux forestiers, élagage et abattage situés aux Odinets
- Une entreprise d'extraction de graviers située route de Magneux, la Pège

1 entreprise liée à l'espace agricole située au bourg

5 entreprises liées à l'aménagement et (ou) à la mise en valeur du territoire :

- Un entraineur de chevaux de course au lieu dit la Normande
- Un élevage de chevaux au bourg
- L'aéromodel club forezien situé aux Reynauds
  L'air club du Forez situé aux Reynauds
- L'écopole du forez situé à Villeneuve
- Une école du cirque au lieu dit la Ronzière
- Un élevage de chevaux situé à l'Olivatte

2 commerces :

- Bar restaurant l'excuse au bourg
- Une coiffeuse au lieu dit Bel air

Les carrières à ciel ouvert

Les « chambons » de la commune ont longtemps offert les ressources nécessaires à l'exploitation du sable et des graviers. Encore aujourd'hui, c'est une économie importante pour la commune car elle cristallise a elle seule 65% des revenus de la taxe professionnelle de la commune.

En 1993, une autorisation était donnée pour l'ouverture à l'exploitation de 85hectares dont 6 hectares étaient destinés au traitement et au stockage du sable.

Ce site de 6hectares de traitement et stockage est toujours en activité mais la presque totalité des surfaces restantes est désormais « réaménagée» en zone d'étangs qui forment le nouvel ensemble de loisirs du bourg de Chambéon.

En 2004 une nouvelle autorisation a été donnée pour une surface d'environ 18 hectares (soit environ 3 ans d'exploitation).

Données sur les carrières à ciel ouvert :

- Le terme exact pour l'extraction de Chambéon est carrière à ciel ouvert ou carrière de sable et gravier. Le nom de gravière précisant l'état de l'exploitation après extraction.
- Une carrière à ciel ouvert progresse de 5 à 6 hectares par an.

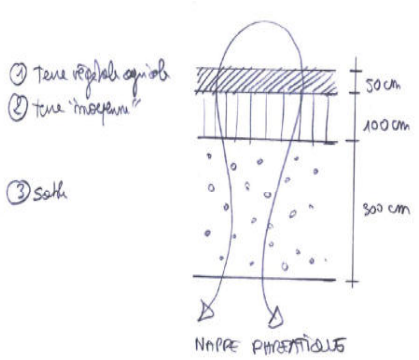
- Son réaménagement est «coordonné », c'est-à-dire qu'au fur et à mesure de sa progression, le carriériste réaménage les sites laissés derrière lui.

Données sur les terrains :

TERRAIN DE CHAMBONS

Les « chambons » offrent des terres perméables où la présence du sable combinée avec la proximité de la nappe phréatique permet des échanges humides par infiltration :

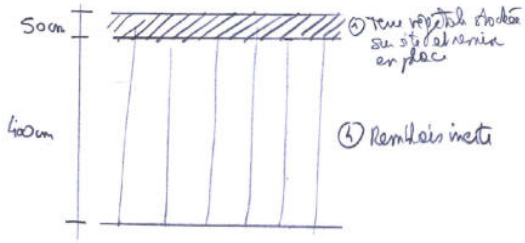
- En été l'eau remonte et rafraîchit les cultures
- En hiver ou lors des crues et des fortes précipitations, l'eau pénètre facilement dans les sols et s'évacue.



Les « chaninats » sont des terrains identiques aux chambons à ceci près qu'une couche imperméable apparaît entre le sable et la terre qui diminue les propriétés d'infiltrations et donc les qualités agricoles.

TERRAIN APRES EXTRACTION

Lors de l'extraction des carrières, la terre de surface est stockée sur place et remise en place sur un lit de remblais inerte (mélange de terre et de déchets de constructions) après extraction.



Le souhait de la commune est de permettre à cette activité de perdurer. Pour la maintenir il faut conserver le site de traitement et stockage tout en lui permettant d'être alimenté. Pour 8 ans à raison de 6 hectares d'exploitations par an, les besoins sont de 48 hectares à ouvrir à l'exploitation.
Le projet est donc de déterminer une zone pour permettre le maintient de l'activité des carrières sur la commune.

Choix du site :

Il est nécessairement en continuité du site de stockage et traitement existant dont le bail est reversé à la commune. Cette proximité, permet de limiter les déplacements de camions sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, ce site déjà doté d'un accès est relativement bien placé car à l'écart du bourg et des bords de Loire.
Il est forcement situé en zone de chambon ou chaninat c'est-à-dire entre la RD107 et les bords de Loire dans la mesure où c'est sur ces sites que ce situe le sable.

Impact :

L'ensemble des terrains exploités entre 1993 et 2004 ont été ou sont en cours de réaménagement. Ils ont permis de créer le plan d'eau situé sur la zone de loisirs.
Actuellement, le site de traitement est sur la commune et nécessite donc d'être approvisionné en sable. Les « réserves » à proximité du site étant de 3 ans, il est nécessaire de permettre

l'ouverture à l'exploitation progressive de terrains sur les 10 ans à venir (durée estimée du Plan Local d'Urbanisme) afin de limiter les aller et retour des camions à une échelle intercommunale.

Par ailleurs, **les surfaces d'extraction actuelles de 6 hectares par ans seront maintenues sur le principe d'un réaménagement « coordonné » des sites** afin de garantir un impact localisé limité dans le temps.

Concernant le végétal, il n'existe pas d'arbres remarquables sur l'ensemble du site choisi.

Les sites ouverts à l'extraction devront, si ils sont réaménagés en terres agricoles, inclurent la remise en place de la couche de terre végétale et de celle de terre dite « moyenne » du site initial (stockée sur place le temps de l'extraction) sur une épaisseur de 150cm.
Les haies végétales constituées d'essences locales devront être réhabilitées.

Les commerces

Dans le bourg on dénombre un bar-restaurant « l'excuse ».
Par ailleurs, une coiffeuse est installée au lieu dit bel air.

La zone du Canal



Superficie totale : 0.61 hectares
Nombre d'entreprises : 3 entreprises
Nombre d'emplois créés : 18 emplois
Superficie restant disponible : 0

Située en bordure de la route départementale n°60 qui relie Feurs et Montbrison, cette zone actuellement gérée par la communauté de communes de Feurs en Forez, est entièrement commercialisée.

Une partie est intercommunale (parcelles 104, 105 et 106) le reste est communal. Elle est actuellement saturée

Il existe 3 contraintes à son développement :

- la voirie départementale 60. La marge de recul à l'axe de cette voie est de 25m000 pour les habitations et 20m00 pour les autres constructions. En conséquence il n'y a pas ou peu d'incidence sur cette zone existante. Dans la perspective d'un développement à l'arrière de la zone actuelle, la desserte devrait être réalisée à partir de l'accès existant.
- la ligne haute tension de 63000 Volts
- L'alimentation correcte en eau potable qui devra prévoir la mise en place d'un dispositif technique qui permette un bon approvisionnement (de type sur presseur).
- Les zones naturelles présentes sur la commune, notamment la zone ZPS qui longe le Vizézy

Les entreprises présentes sur la zone :

- Une scierie
- Une casse
- Une entreprise de paysage

Par ailleurs 3 maisons d'habitations sont implantées en continuité de cette zone d'activité.
Son implantation à l'écart du bourg et des principaux bassins d'habitat en fait un secteur privilégié pour le développement économique d'autant plus que la zone se situe le long de la RD98 qui permet de rejoindre l'autoroute en une dizaine de minutes.





A l'ouest, de vastes territoires boisés permettent de la mettre à distante de la rivière Vizézy et de la zone NATURA 2000. En effet, cette masse végétale de plus de 1,5km d'épaisseur permet de créer un véritable écran entre la faune présente en bordure de rivière et les activités humaines liées à la zone économique.

Le PLU devra statuer sur cette zone, délimiter son emplacement et déterminer quel est le statut des habitations qui se sont implantées entre les entreprises. Par ailleurs, son développement est envisagé car elle permet :

- De conserver des activités économiques sur le site de la commune
- De maintenir les activités à l'écart du bourg
- De profiter de la route départementale qui longe la zone.

Se développement sera réaliser en bande à l'arrière de l'actuelle zone afin de permettre :

- De limiter le développement en façade le long de la route départementale
- D'utiliser l'accès existant sur la voirie et le chemin de l'ancien canal.

Il comprendra nécessairement la prise en compte de l'environnement en prévoyant :

- La préservation des bois situés entre la zone d'activité et le Vizézy qui permet de ne pas impacter sur la zone Natura 2000
- La destination des terrains à des entreprises de petites et moyennes tailles.

Le projet d'aménagement devra proposer un projet de développement à l'arrière du site actuel dont la desserte pourrait être réalisée sur le tracé de l'ancien canal (propriété de la commune). Il devra en plus prendre en compte les contraintes suscitées et préciser le type d'activité à développer (artisanal).

L'aérodrome de Chambéon



Géré par la communauté de commune de Feurs.
2002 : Construction d'un hangar ULM de 400m2
2003 : décision de la communauté de communes de Feurs en Forez de financer les charges annuelles d'entretien de l'aérodrome.
Il comprend 3 activités de loisirs:

- L'aéroclub du Forez qui propose des vols d'initiation, des stages de découverte, une école de pilotage avion.
- Destination ULM qui propose une école de pilotage ULM.
- Le club d'aéromodélisme

Il comprend également une habitation de gardiennage et un commerce.

A noter également que la zone est située en totalité sur le territoire du PPRI et classifié en zone bleu du règlement.

Le PLU devra délimiter une zone à part avec un règlement propre à ce secteur. Celui-ci devra permettre (dans la mesure du possible par rapport au plan de prévention des risques d'inondation) le développement du centre d'accueil (hébergement des enfants), le développement du commerce existant (café).

L'écopôle du Forez



Le site est géré par la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la NAture) LOIRE. Il est constitué d'anciennes gravières réaménagées de manière écologique.

Des sentiers permettent de découvrir les richesses floristiques et faunistiques du site de façon pédagogique :

- 12km de sentiers de découverte

Le bâtiment d'accueil du public dispose d'un espace muséographique d'où partent des visites guidées le dimanche après midi.

Superficie : 160 ha de terrain propriété de la FRAPNA et 120 ha en gestion par la FRAPNA sur le domaine public fluvial.
Nombre d'emplois créés : 1,5 emplois équivalents temps pleins pour l'entretien et les travaux ainsi que 2 personnes qui se relayent à l'accueil. A noter qu'une dizaine de stagiaires sont reçus chaque année.
Fréquentation : 13.316 entrées dans le bâtiment recensé en 2002 par la communauté de commune.

Le PLU devra délimiter une zone à part avec un règlement propre à ce secteur qui correspond à celui du PPRI.

La FRAPNA souhaiterait créer des bâtiments de stockage et des ateliers, situés en zone inondable rouge du PPRI, le bâtiment existant ne peut être agrandi. La FRAPNA doit envisager des stockages au-delà de la zone inondable.

Silos dans le bourg



Présent dans le bourg, ce silo est visible depuis l'ensemble des Chambons. Il dépasse la hauteur de l'église.

La limitation de leurs impacts sur le paysage doit être envisagé.

Potentiel de développement économique

L'économie de Chambéon est très orientée vers des activités touristiques (haras, cirque, aérodrome, restauration…) ou environnementale (écôpole, agriculture…) qui ont permis autant la protection que la mise en valeur du territoire.

Le paysage de la commune est un des principaux moteurs économiques de Chambéon puisqu'il cristallise une grande partie des ressources. En effet, outre l'agriculture, les grands espaces non construits ont permis l'installation de sites tels que l'écôpole ou l'aérodrome, mais également d'activités de loisirs touristiques tels que le haras, l'école du cirque ou le site d'aéromodélisme qui ont tous permis tant de protéger que de valoriser le territoire.

C'est pourquoi le Plan Local d'Urbanisme devra protéger cette ressource économique que représente le territoire naturel de la commune de Chambéon.

COMMUNE DE CHAMBEON

MILIEU HUMAIN	**1.3** a
PLAN LOCAL D'URBANISME 2006	ECHELLE : 1/20 000e

BASSINS D'HABITATS CONSTRUITS PRINCIPAUX ANCIENS

BASSINS D'HABITATS CONSTRUITS PRINCIPAUX RECENTS

BASSINS D'ACTIVITES

BASSINS DE LOISIRS

étangs

bois

EDIFICES PUBLICS

2 PLACES OU ESPACES PUBLICS

Déplacements à sécuriser

LIMITE INONDABLE : PPRI

PONCINS

PONCINS

L'AILLOT

S=5 ha

CARRIERE EXISTANTE

FEURS

AERODROME

LE HAMEAU DE LA RONZIERE

PONCINS

ZONE
D'ACTIVITE
DU CANAL

ancienne carrière
réaménagée

LE HAMEAU DE VILLENEUVE

projet de
développement de
la carrière

accès existant

site
de traitement
existant

S=6 ha

CARRIERE EXISTANTE

S=16 ha

carrière
existante

ECOPOLE DU FOREZ

MORNAND

LE VIZEZY

MORNAND

MAGNEUX-HTE-RIVE

MAGNEUX-HTE-RIVE

SAINT-LAURENT-LA-CONCHE

1 .4

L'espace agricole

1. Définition de l'exploitant agricole
2. Les exploitants, diagnostic agricole
3. Une commune agricole en pleine mutation
4. Contraintes
5. Plan n°1.4.a : DIAGNOSTIC AGRICOLE
échelle 1.20 000°

La commune de Chambéon, profitant de son implantation en bordure de la Loire possède de grandes surfaces planes facilement exploitables pour l'agriculture et extrêmement riches du fait de la présence d'alluvions déposées par la Loire.

Actuellement, les débouchés agricoles semblent être important notamment pour la valorisation du cadre de vie mais ne doivent pas faire oublier que la proximité du fleuve pose aussi la contrainte de terres parfois inondées et donc de bâtiments d'exploitations qui doivent être implantés en retrait des terres des « chambons ».









1. Critéres permettant d'apprécier le lien entre la construction d'habitation et l'activité agricole"

Exploitation agricole :
L'exploitation doit mettre en valeur une superficie égale ou supérieure à la surface minimum d'installation définie par arrêté préfectoral pour le département.
Si l'exploitation agricole comporte des cultures ou élevages spécialisés, les coefficients d'équivalence ne pourront être appliqués à ces critères que si l'exploitation a été mise en valeur depuis plus de cinq ans, sauf si le demandeur est bénéficiaire de la « Dotation Jeune Agriculteur ». Les centres équestres devront justifier de l'équivalence de la SMI, de 5 ans d'activité et de la capacité professionnelle.

Lien avec l'exploitation agricole :
Les locaux à usage d'habitation doivent être justifiés par la présence permanente d'un exploitant sur les lieux de son activité. Ils seront localisés à proximité immédiate du siège d'exploitation. Le nombre de logements devra être en rapport avec l'importance de l'activité agricole.

Définition de l'exploitant agricole :
L'exploitant doit mettre en valeur une exploitation agricole telle qu'elle est définie ci-dessus. Il doit en outre bénéficier des prestations de l'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA). Si le constructeur ne bénéficie pas des prestations de l'AMEXA, et qu'il exerce une activité autre qu'agricole (cas de la double activité), il doit déjà utiliser des bâtiments agricoles à proximité du logement prévu, et doit avoir mis en valeur pendant une durée minimale de cinq ans une exploitation agricole telle qu'elle est définie au paragraphe précédent.

2. **Les exploitants, diagnostic agricole**

Quelques notes et chiffres :
Zone vulnérable nitrates : OUI
Seuil de contrôle des structures : 60ha (pour les installations et agrandissements)
Réseau d'irrigation collectif : OUI
Nombre d'exploitations professionnelles agricoles recensées lors du PLU : 21
Nombre d'agriculteurs dont le siège d'exploitation est sur la commune : 18
Nombre d'exploitations de 50ha et plus : 6 (parmi les10 exploitations recensées lors de l'étude PLU).

Maîtrise des polluants agricoles.
La commune se situe en zone nitrate.
Arrêtés des Préfets coordonnateurs de bassin Loire-Bretagne. Pour la Loire : l'arrêté 02-190 du 23/12/2002 du Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne.

Etude agricole, réalisée, en 2006
Afin de dresser un bilan de l'état des lieux de l'activité agricole sur la commune de Chambéon, les agriculteurs ont été reçus en mairie et ont rendu un questionnaire destiné à diagnostiquer l'état de l'activité agricole sur la commune.

- 21 exploitations sont en activité sur la commune (dont un exploitant à la retraite) :
  - 18 exploitations y ont leurs sièges,
  - 3 ont leurs sièges à l'extérieur de la commune.
- 15/21 exploitations ont été recensées parmi lesquels :
  - 8/21 étaient présent lors du groupe de travail agricole.
  - 10/21 exploitations ont répondu au questionnaire représentant un total de 14 agriculteurs
  - 1/21 exploitations est en fin d'activité (n°14)
  - 12/21 exploitations ont pu être reportés sur le plan de parcellaire agricole.
  - 5/21 d'entre eux n'ont pas souhaité répondre au questionnaire.

TYPE D'EXPLOITATION : sur les 10 exploitations recensées, 4 exploitations sont en GAEC, 1 en EARL, 1 en SCE et 4 exploitations n'ont pas souhaité communiquer leurs raisons sociales.

DATE D'INSTALLATION : sur les 10 exploitations recensées toutes se sont installées entre 1977 et 2000 dont 7 avec DJA.

TYPE D'INSTALLATION : sur les 14 exploitants recensés 10 ont repris l'exploitation familiale, 1 a repris l'exploitation d'un tiers et 3 n'ont pas communiqué leurs types d'exploitations.

ACTIVITE : sur les 14 agriculteurs recensées, 13 agriculteurs sont installés à titre d'exploitant principal. Seul 1 est en activité secondaire.

AGE DES CHEFS D'EXPLOITATIONS : sur les 14 agriculteurs recensés, 3 ont moins de 40 ans, 9 ont entre 40 et 55 ans et 1 a plus de 55 ans.

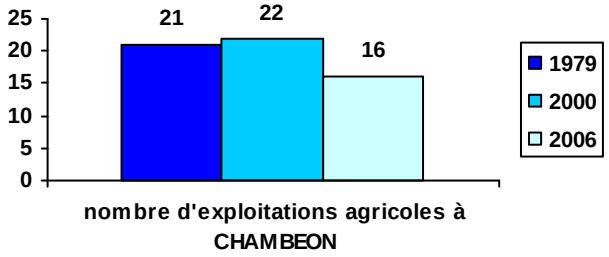
PRODUCTION : sur les 10 exploitations recensées, 7 font de la polyculture et de l'élevage (principalement de bovins), 2 font de l'élevage équin et 1 n'a pas souhaité communiquer son type d'activité.

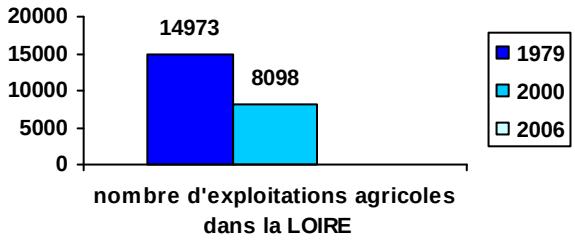
Evolution des exploitants agricoles

En 1979 le recensement agricole comptait encore 21 exploitations agricoles alors qu'en 2000 elle n'en recensait que 16.
Actuellement (suivant le recensement effectué lors de l'étude PLU) on en dénombre 21 soit une augmentation significative des exploitations par rapport aux années 80 ce qui correspond à l'inverse de l'évolution de l'activité agricole dans la loire.

En effet, en 6 ans (entre le recensement général agricole de 2000 et celui du PLU), la commune s'est enrichi de 5 exploitation retrouvant sa population agricole des années 70.
L'étude agricole du PLU montre que sur les 15 exploitations recensées :

- 1 agriculteur c'est installé en 1999
- 2 agriculteurs se sont installés en 2000 don un avec DJA.

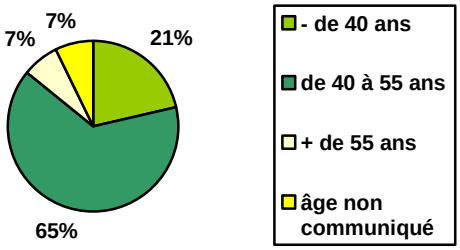




En 2006, ils sont 19 agriculteurs à posséder un siége d'exploitation sur la commune. Sur les 14 exploitants recensés,

- 3 ont moins de 40 ans
- 9 ont entre 40 et 55 ans
- 1 a plus de 55 ans
- Seul un n'a pas souhaité donner son âge.

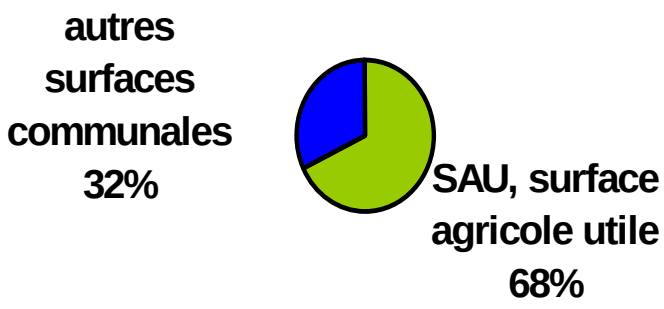
	moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	plus de 55 ans	non recensé	Nombre total d'agriculteurs comptabilisés
NOMBRE D'EXPLOITANTS	3	9	1	1	14



Les exploitations agricoles de Chambéon bénéficient d'un bon renouvellement puisque sur les agriculteurs recensés 1/5° sont de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans et aucun n'a plus de 55 ans. Par ailleurs, depuis 6 ans, plus de 3 exploitants se sont installés sur la commune (sans perte d'exploitation).

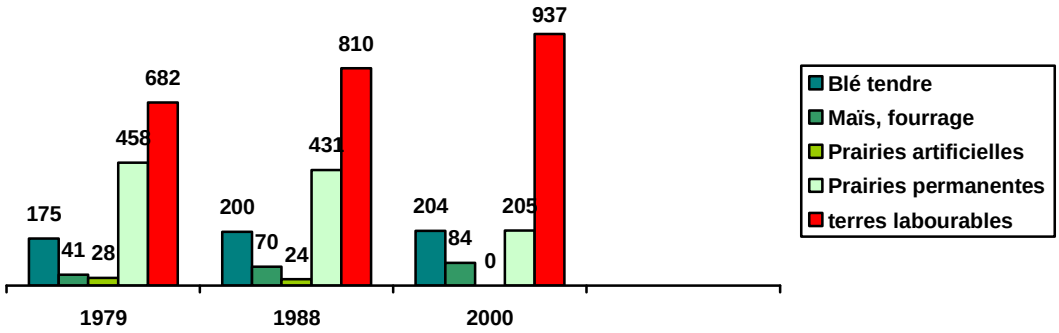
3. Une commune agricole en pleine mutation

REPARTITION DES TERRAINS DE LA COMMUNE DE CHAMBEON **(source RGA 2000)**



En 2000, sur 1685 hectares, l'agriculture en occupait 1144, soit 68% de sa surface totale alors que la moyenne du département (villes comprises) est de 51%.
Chambéon est donc une commune résolument agricole.

Evolution des surfaces agricoles



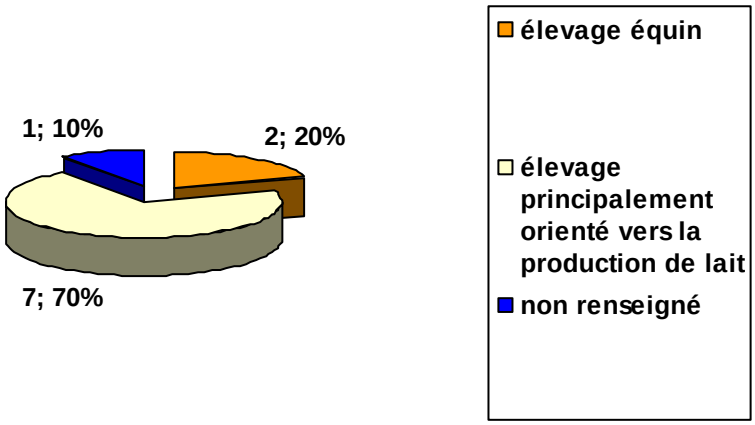
DETAIL DES SUPERFICIES AGRICOLES DE LA COMMUNE DE CHAMBEON en hectares (SOURCE RGA 2000):

Les terres labourables sont passées de 682 hectares en 1979 à 937 hectares en 2000 (soit la presque totalité des parcelles agricole). Cette augmentation est essentiellement due à **la mécanisation du métier** qui, du fait de l'atout des parcelles agricoles de Chambéon, vastes et planes, s'est mise très facilement en place sur la commune permettant de constituer un apport de superficie fourragère complémentaire aux prairies permanentes et nécessaire pour l'autonomie des exploitations agricoles en période hivernale.
Ainsi, les terres toujours en herbe ont considérablement diminuées.

Par ailleurs, on note que les exploitations sont de grande taille puisque sur les 10 exploitations recensées, 6 exploitent plus de 50 hectares.

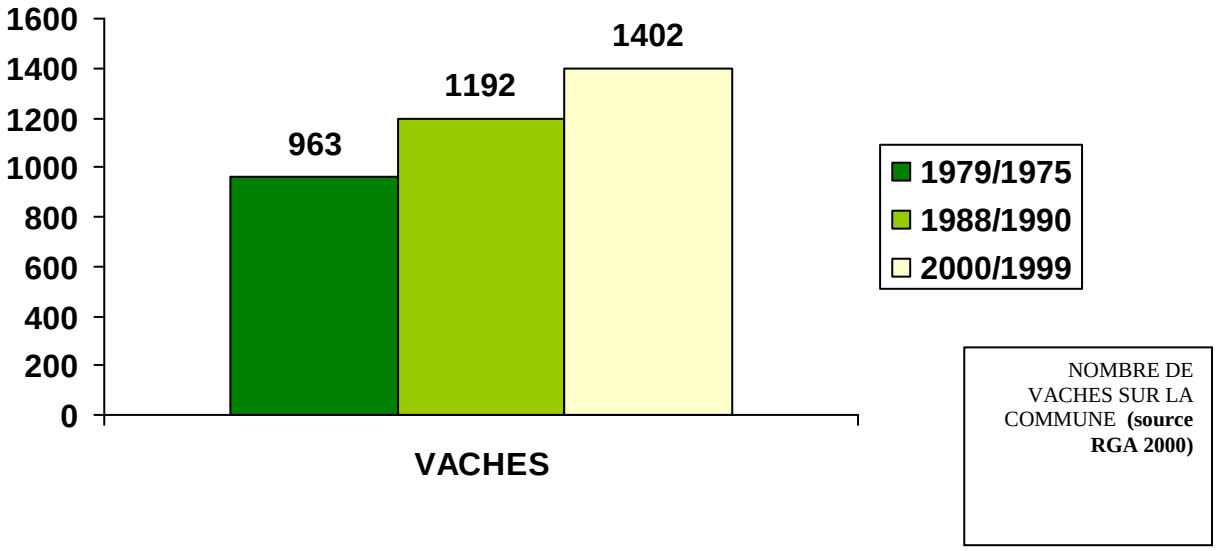
La commune Chambéon est une commune rurale résolument agricole qui a su tirer partie de conditions d'exploitations exceptionnelles permettant de maintenir une activité qui contribue à entretenir le paysage de son territoire.
Cependant, la proximité de la Loire est aussi une contrainte pour les exploitants agricoles dont les exploitations sont soumises à des mesures contraignantes.

Evolution de l'activité agricole : une production essentiellement laitière.



TYPES D'EXPLOITATIONS RECE NSEES SUR LA COMMUNE DE CHAMBEON en hectares (source de l'étude agricole PLU sur 10 exploitations recensées):

Au recensement agricole de 2006 (réalisé dans le cadre du PLU) sur 10 exploitations recensées, 9 d'entre elles, soit 90% font de l'élevage.



NOMBRE DE VACHES SUR LA COMMUNE **(source RGA 2000)**

Actuellement l'agriculture est essentiellement liée à l'élevage. Ainsi le recensement général agricole de 2000 comptabilisait un cheptel de 203 vaches laitières et 322 vaches nourrices soit un total de 525 vaches et 1402 bovins.

Valorisation agricole :

Sur les 10 recensées, plusieurs exploitations sont affiliées à une charte pour la qualité de l'élevage de vaches allaitantes :

- 1 en Label FQE
- 2 en Label rouge

Par ailleurs, un exploitant organise, dans le cadre de la route du lait, des visites à la ferme (n°3) et projette d'ouvrir une chambre d'hôte.

4. Contraintes

L'urbanisation

Les bâtiments d'exploitation doivent se trouver à 100 mètres des habitations. Certains, implantés depuis des années ont vu l'urbanisation se rapprocher et les contraindre, progressivement, à limiter, voir stopper leur croissance.
La proximité de ces bâtiments d'exploitation et de maisons d'habitation pose des problèmes de développement et de nuisances réciproques qui doivent être pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme.

- D'un côté le développement de l'habitat sous formes d'enclaves dans le parcellaire agricole, peut être un problème pour l'agriculture et le bon fonctionnement de l'exploitation.
  1. gel de l'utilisation d'un terrain (jusqu'à 3 ha si l'agriculteur à souscrit un plan d'épandage)
  2. Impossibilité d'extension des bâtiments agricoles (si les habitations sont distantes de 100m des bâtiments existants).
- De l'autre, il peut être un souci pour les particuliers, qui, jeunes propriétaires à la campagne, acceptent mal les nuisances liées à l'activité agricole (bruits, odeurs..).

C'est le cas de trois exploitations situées au nord ouest du bourg :

- **N° 13**
- **N° 8**
- **N°1**

Le développement des constructions à usage de résidence à proximité de ces exploitations devra être proscrit.

C'est le cas également de trois exploitations situées dans un hameau qui devra être préservé afin de ne pas nuire à l'agriculture :

- Hameau de Villeneuve **(n°2, 6 et 7)**

A souligner que ce hameau est, dans tous les cas, situé en zone inondable et donc limité en terme de développement.

Enfin à noter également la présence d'une exploitation au nord de la commune **(n°3)** proche de la carrière à ciel ouvert. Cette dernière ne sera pas développée plus que les limites d'extractions déjà accordées.

Une cartographie a été réalisée pour mettre en évidence les sièges d'exploitations à préserver et prendre en compte dans la réalisation du projet d'aménagement.

Une solution devra être étudiée avec les personnalités compétentes pour concilier développement bâti du secteur et enjeux économiques de ces familles.

La Loire:

C'est une donnée avec laquelle tous presque tous les exploitants doivent compter puisque la moitié des surfaces agricoles et surtout 7 exploitations sont inscrites dans le Périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Loire.

Dès lors, le PLU devra veiller :

- **à ne pas construire aux abords de ces chefs d'exploitations sans envisager au préalable la distance nécessaire à l'extension future des fermes,**
- **à ne pas prendre aux agriculteurs des surfaces agricoles**



L'exploitant n° 8



L'exploitant n°17



L'exploitant n° 5 à Villeneuve.



L'exploitant n° 1

COMMUNE DE CHAMBEON

ESPACE AGRICOLE	**1.4** a
PLAN LOCAL D'URBANISME 2006	ECHELLE : 1 / 20 000e

1 CHALAMELLE
2 LA GRANDE BACHASSE
3 PONT CHARCOT
4 LES REZINETS
5 TURAGNEUX
6 VILLENEUVE
7 VILLENEUVE NORD
8 LE BOURG
9 .....
10 SAINT BERTRAND
11 LES BUILLONS
12 .....
13 LE BOURG
14 LES REYNAUDS NORD
15 .....
16 .....
17 VILLENEUVE
18 .....
19 (location des terrains du n°14)
20 L'ORME EST
21 L'ORME
22 LES OUCHES

BATIMENTS AGRICOLES

réciprocité 100m des habitations

réciprocité 100m des batiments agricoles

AUTRES TYPES DE TERRITOIRES EXISTANTS EN ZONE AGRICOLE

Habitats existants (hors du bourg 10 mètres autour des bâtiments)

CDL1 BATIMENTS AGRICOLES A RECENSER EN VUE DU CHANGEMENT DE DESTINATION

zone de protection de 35m autour des points d'eau et ruisseaux (loi sur l'eau)

LIMITE DE LA ZONE REGLEMENTEE DU PPRNI

ZONE NATURA 2000

ESPACES BOISES

ETANG

Terrain d'aviation

centre équestre

zone d'activité économique

zone de carrières

écopole du forez

PONCINS
PONCINS
L'AILLOT
FEURS
habitation de l'exploitation n°1
bâtiments de l'aérodrome y compris logement du gardien
PONCINS
MORNAND
LE VIZEZY
MORNAND
MAGNEUX-HTE-RIVE
MAGNEUX-HTE-RIVE
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE
ECOPOLE DU FOREZ
La FRAPNA doit fournir le plan de l'état existant
FOSSE DU GOUR

1.5

Flux et déplacements humains

1. Les routes départementales
2. Les prescriptions du Département
3. Stationnements et espaces publics
4. La voirie et le paysage
5. Plan n° 1.5.a : FLUXS ET DEPLACEMENTS HUMAINS SUR LA COMMUNE échelle 1.20 000°

Chambéon est située entre les agglomérations de Feurs (distante de 10km) et de Montbrison (distante de 14km) reliées entre elles par la route départementale n°60. Deux autres routes départementales desservent la commune : la RD98 et la RD107.

A l'exception de la zone d'activité artisanale qui a su tirer parti de la RD60, aucun développement linéaire à la voirie n'est observé à Chambéon qui a su conserver un développement concentrique par rapport au bourg.

A noter cependant une intersection entre la RD98 et la RD107 au niveau du centre bourg.

Par ailleurs, la commune est traversée par l'A72 qui crée une barrière entre l'ouest et l'est de la commune.



1. Les infrastructures de déplacement

Les voiries départementales

3 routes départementales parcourent la commune.

La RD 60 est un réseau d'intérêt général de deuxième catégorie, c'est une voie à l'échelle du territoire qui permet de relier Montbrison et Feurs tout en évitant les village des bords de la Loire. Elle observe des prescriptions de retrait des bâtiments à 25m de l'axe de la voie pour les habitations et 20m00 pour les autres constructions.

La RD 98 est un réseau d'intérêt local de quatrième catégorie qui permet de relier la RD60 et la RD107. Elle provient de Mornand.

La RD 107 est un réseau d'intérêt local de quatrième catégorie. Ancienne route entre Montbrison et Feurs, c'est une voie qui longe les bords de Loire.

L'autoroute A72

Elle traverse la commune suivant un axe Nord-sud.
Classée bruyante de niveau 2, une bande de 250m00 de part et d'autre est affectée par le bruit

2. Les prescriptions du département

Dans l'intérêt général, le Département note qu'il est nécessaire d'assurer une certaine qualité aux itinéraires départementaux pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de transit dans les meilleures conditions possibles de sécurité notamment en :

- Limitant l'allongement des traversées d'agglomérations où il n'est pas possible de crédibiliser la limitation de vitesse à 50km.h
- Interdisant les accès directs et privés en rase campagne.

Ainsi, à la demande du département, plusieurs prescriptions sont intégrées au présent PLU :

La limitation des accès

Le long des routes départementales n°60, 107 et 98, la création et la modification des accès privés sont soumises à une permission de voirie instruite au nom du département, par le service gestionnaire, au titre du Code de la Voirie Routière. Cette disposition concerne l'ensemble des sections des routes départementales, qu'elles soient situées en rase campagne ou en agglomération.

Au delà des portes d'agglomération, les accès privés doivent être regroupés en un point respectant les distances de visibilité et le recul des nouveaux obstacles latéraux.
Toutefois, la création d'accès ne sera accordée que de façon restrictive, après étude de variantes envisageant la desserte des propriétés riveraines sur une autre voie ouverte au public ou sur une voie parallèle ou adjacente.
Dans les zones AU à urbaniser et dans les zones constructibles liées à l'extension de l'agglomération, s'il n'existe pas d'autres accès satisfaisant, le branchement d'une voie nouvelle de desserte d'une zone ne sera autorisé que sous réserve de l'aménagement de l'intersection avec la voie départementale dans de bonnes conditions de sécurité. Une localisation d'intention de ces carrefours à prévoir devra figurer au plan de zonage du document d'urbanisme.

Les marges de recul

Le caractère urbanisé ou non d'un espace doit s'apprécier au regard de la réalité physique, (au sens du code de la route, le terme « agglomération » désigne un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés), et non en fonction du zonage opéré par un plan d'urbanisme.
En conséquence, indépendamment de la position actuelle des panneaux d'agglomération, les prescriptions suivantes concernant la limitation des accès et les marges de recul s'appliqueront, au delà des portes d'agglomération, à tous les espaces physiquement urbanisés même si les espaces considérés sont dans une zone urbaine ou à urbaniser.

Les reculs particuliers suivants sont en outre à respecter au-delà des portes d'agglomération :

	MARGES DE RECUL PAR RAPPORT A L'AXE DE LA VOIE	
	HABITATIONS	AUTRES CONSTRUCTIONS
	Hors agglomération	Hors agglomération
RD 60	25 m	20 m
RD 107	15 m	15 m
RD 98	15 m	15 m

Le stationnement

Une largeur de chaussée de 6.10 mètres pour les chaussées à deux voies et de 3.05 mètres pour les chaussées à sens unique doit être maintenue hors stationnement en agglomération.

La chaussée ne doit pas supporter de stationnement lorsque sa largeur résiduelle serait localement inférieure à 6.10 mètres pour les doubles sens et à 3.05 mètres pour les sens uniques.

La requalification paysagère :
Le Conseil Général développe une politique ciblée de requalifications paysagère. Dans ce cadre, il demande que d'éventuels nouveaux réseaux aériens soient réalisés en technique discrète (souterrain, mis en façade, …) :

- dans les rues déjà traitées selon ces techniques,
- dans les périmètres de protection des monuments historiques et les ZPPAUP,
- dans le périmètre bâti des villages labellisables,
- dans les secteurs les plus circulés et donc vus, à savoir le long des roues départementales en agglomération

3. Stationnements et espaces publics

L'ensemble des bâtiments publics, mairie, église, école, terrains de sports… sont regroupés au bourg.
Cependant, il n'existe pas de réelle place publique centrale mais plusieurs petites placettes qui permettent de créer un rythme dans le tissu bâti très dense du bourg (cf plan 1.3.a)

1. La place entre mairie et école permet le stationnement
2. La place entre l'église et la mairie propice aux commerces et où se situe le bar restaurant.
3. La place devant l'église permet le stationnement et 3', le parvis de l'église (également pour le stationnement).
4. La place du quartier récent sous le bourg
5. La place vers les espaces de loisirs.

6. La « place » de Villeneuve qui marque l'entrée du hameau.

La plupart de ces places fait office de parking et les rues sont essentiellement dévolues aux véhicules.

Il serait souhaitable, notamment pour rejoindre l'école, de sécuriser les déplacements lents en leur accordant un plus large espace.

Il est possible, plutôt que de permettre le stationnement sur l'ensemble du village de qualifier des espaces dédiés aux véhicules et d'autres spécifiquement dédiés aux piétons

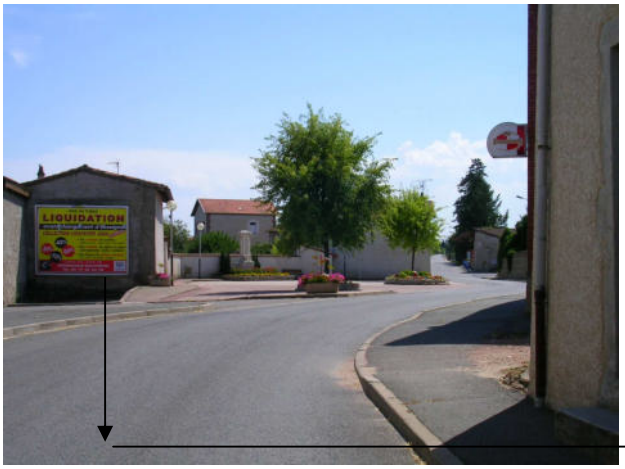


place n°5. En continuité de l'espace de loisirs, cette place doit être requalifiée.

Un projet est en cours qui permettra le stationnement de 105 véhicules.



Place n°3. Dévolue aux voitures, elle doit permettre de décharger les places 2 et 3' pour libérer d'autres types d'espaces. L'accès avec la n°2 doit être sécurisé.



Place n°2. Elle pourra être aménagée pour permettre l'aménagement de terrasses pour le restaurant : priorité aux piétons notamment.

Par ailleurs, l'accès à la zone de loisirs devra être mise en valeur.

→ Panneau à enlever : luminaires et bancs dans la continuité de la place pour inciter à se diriger vers la zone de loisirs.



Place n°4. Elle pourra aménager des espaces dits « de rencontre », bancs, jeux pour enfants… Ainsi que des trottoirs. C'est la place qui permettra le développement futur de la commune.



A l'entrée nord se situe l'abribus.



Place n°1. Elle est dédiée au stationnement mais pour des raisons de sécurité liée à la proximité de l'école, elle pourrait être aménagée pour garantir la priorité aux déplacements lents, instaurer des stationnements minute et limiter les stationnements lents.

En parallèle la commune souhaite sécuriser les déplacements entre l'école et la zone de loisirs en créant un passage à l'arrière de la mairie.

Place n°6. Elle marque l'entrée du hameau de Villeneuve.



Réaménagement de la RD107 :





Un projet de sécurisation et d'embellissement de la voirie du bourg est en cours de réalisation par la DDE. Il comprend également l'enfouissement des réseaux et la mise en conformité de l'assainissement collectif. Il devra être intégré au PLU.

La mise en sécurité de la partie sud du bourg doit être l'occasion d'un aménagement "rural". Par ailleurs ce projet devra s'inscrire en continuité de celui des stationnements de l'école. Il est souhaitable que les services de l'état en charge de l'étude soient associés à l'un des groupes de travail.

Les projets devront prendre en compte le caractère "rural" de la commune. Les modèles "urbains" ne peuvent s'appliquer à une commune comme Chambéon qui doit faire valoir sa spécificité culturelle.

- Favoriser l'emploi de matériaux et de couleurs locales, gores rouges, briques qui peuvent être incrustées dans l'enrobé, stabilisé…
- Hiérarchiser les déplacements… Les trottoirs ne sont pas tous forcément de la même largeur, préférer 1 seul grand trottoir à 2 petits.
- Limiter les bordures de trottoirs, ceux-ci peuvent être à niveau de la voirie avec un simple changement de traitement de sol. Limiter l'emploi de l'enrober et notamment du noir. Retrouver du végétal et des matériaux "terre"

De plus, ces aménagements ont l'avantage d'être souvent plus économique que ceux propres aux zones urbaines.

4. La voirie et le paysage

La RD60 se positionne en parallèle de l'autoroute A72. Toutes deux longent et dominent la Loire.



La RD60

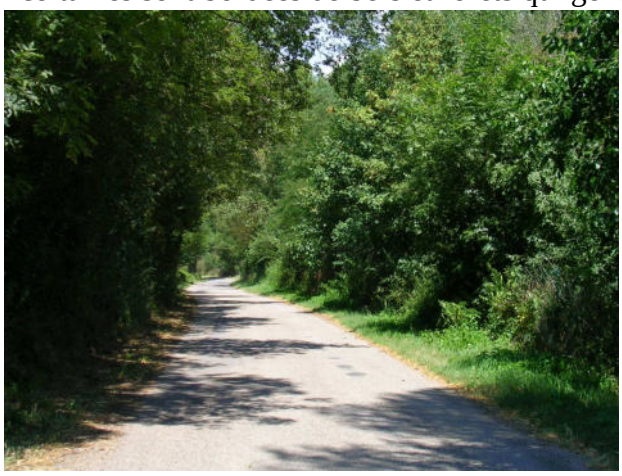




Paysage en promontoire de la Loire

L'autoroute que l'on perçoit dans le paysage du fait des mouvements des véhicules (ici un poids lourd).

La plupart des voiries de la commune sont bordées de champs offrant des vues dégagées mais certaines sont bordées de bois et forêts qui génèrent des paysages plus fermés.





Ici, l'entrée sud de Villeneuve est à préserver car c'est un rare moment où le paysage est fermé et contraste avec les paysages ouverts du reste du territoire.

Potentiel de développement des déplacements

La traversée du bourg par la RD 107 nécessite d'être prise en compte dans l'élaboration du PLU pour :

- **Sécuriser le trajet dans l'enceinte du village**
- **Mettre en valeur le village**
- **Permettre les échanges.**

Par ailleurs, l'étroitesse de ses rues est un atout à préserver. En effet, le caractère « rural » de la commune pourrait être mis en avant pour ralentir les automobilistes tout en attirant leur attention sur la qualité du village.

COMMUNE DE CHAMBEON

FLUXS ET DEPLACEMENTS HUMAINS	1.5
PLAN LOCAL D'URBANISME 2006	ECHELLE : 1 / 20 000°

SCP Christophe PIGEON • Christian TOMION • Géomètres Experts DPLG • Urbanistes 89b rue du Marcuil, 42110 FEURS • Tél : 04 77 26 19 85, Fax : 04 77 27 05 97 scp.pigeon-tomion@wanadoo.fr

ENTREE D'AGGLOMERATION ET MARGES DE RECUL
Marge de recul VOIRIE

GESTION DES ACCES SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES :
LA CREATION ET LA MODIFICATION D'ACCES
SONT SOUMISES A UNE AUTORISATION DU
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

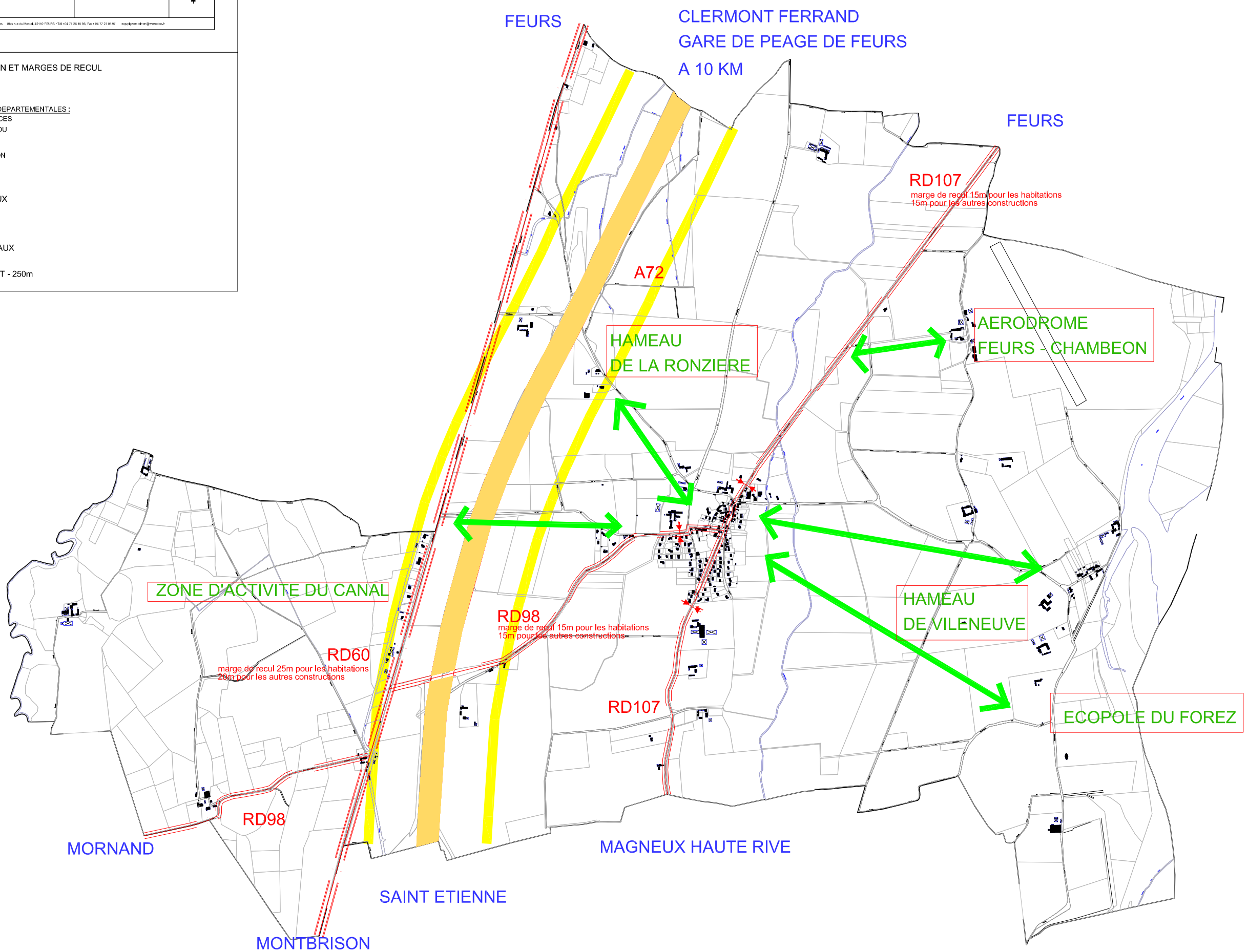
AU DELA DES PORTES D'AGGLOMERATION
LES NOUVEAUX ACCES SERONT LIMITES
ET DEVRONT ETRE REGROUPES

DEPLACEMENTS NATIONAUX

DEPLACEMENTS LOCAUX

DEPLACEMENTS COMMUNAUX

MARGE DE RECUL AU BRUIT - 250m



1 .6

Urbanisme & architecture

1. Le bourg
2. Les hameaux
3. Matériaux de construction
4. Composition des façades & ornementations
5. Les fermes et volumes
6. Les couleurs
7. Protections et monuments historiques



Balcon Forezien dans le bourg

Le bourg de Chambéon présente un urbanisme relativement bien regroupé et dense typique de la plaine du Forez. En effet, comme à Villeneuve, l'urbanisme s'est principalement développé en alignement de la voirie, structurant l'espace public de la rue et des places du village.

Plus récemment, l'ouest s'est ouvert à des constructions plus contemporaines et diffuses qui ont permis de « doper » la croissance de la commune. Ce développement s'est fait dans le respect du territoire puisque la croissance a été concentrique limitant ainsi le mitage du territoire et permettant l'aménagement progressif des voiries.

Le bourg

La partie ancienne autour de l'église



Des bâtiments densément construits et refermés sur les rues constituées de façades en alignement de 2 niveaux (8mètres de haut au faitage en moyenne).





Le pigeonnier

Une architecture constituée de volumes simples où se côtoient de grands volumes maçonnés enduits de teinte clair (à l'origine du pisé enduit de chaux dont le soubassement restait en galets apparents) et des détails en brique comme les encadrements de portes, de fenêtre, les dessus de clôtures ou d'autres détails de plus grande taille comme ici une tourelle.



Entre l'exploitation n°8 et l'église, il reste un terrain non construit dont la vocation sera a déterminer lors du projet d'aménagement et de développement durable.

Dans le bourg, les façades sont en alignement sur la rue et créent ainsi des paysages fermés qui sont à préserver







Un territoire plus récent au sud du bourg.







Les nouveaux territoires sont plus diffus, laissant plus de place à la végétation. Cet urbanisme marque les entrées privées des habitations mais ne permet pas ou peu la visibilité des maisons. Dans ce schéma urbain, l'espace public a donc une place prépondérante à jouer car c'est lui seul qui pourra structurer les échanges et garantir une cohérence de l'ensemble au regard du paysage.

Sur les photographies présentées on s'aperçoit que la place dévolue à la voiture est très importante alors que celle des piétons et véhicules lents (cycles notamment) est presque inexistante ou peu sécurisée alors qu'il s'agit de l'intérieur du village. Dans le même temps, les alimentations électriques apparaissent très fortement et créent un paysage « confus ».

Le projet d'aménagement devra permettre de mettre en valeur l'identité de ces territoires en sécurisant les déplacements depuis le bourg notamment.

Un territoire mixte à l'ouest du bourg.







A l'arrière du bourg, côté ouest, les pavillons sont en cours de construction. Ici, les grandes propriétés ont laissé la place à de petites résidences







Les hameaux

La commune de Chambéon ne compte que 2 hameaux, le reste du territoire étant constitué de fermes ou d'habitat isolé.

Le hameau de la Ronzière

Hameau récent qui abrite de l'habitat mais également une école de cirque. Les constructions, relativement éloignées les unes des autres, constituent un paysage diffus. Les arbres, présents en bordure des voies, contribuent à unifier ce paysage.
Il est situé à proximité de l'autoroute et des 100m00 dites « bruyantes » de part et d'autre de l'axe de cette voie.
Trop éloigné du bourg, il n'est pas relié à l'assainissement collectif.

3 permis de construire ont été déposés depuis 2000 mais en raison de sa situation (au milieu de parcelles agricoles, à proximité de l'autoroute et éloignées du bourg) ce secteur ne sera pas développé à la construction.



La Ronzière, un hameau en cours de construction.

Le hameau de Villeneuve

Hameau ancien à préserver.

Il ne pourra pas être développé du fait de la proximité avec le fleuve Loire.



Vue de l'extérieur, un hameau à la lisière de la Loire et des chambons. Seuls les toits dépassent du paysages et permettent de situer ce groupe de constructions très compact.



Vue de l'intérieur, un hameau dont les constructions sont implantées en alignement sur rue, offrant la perception d'un paysage fermé, privatif et intime.







Les portails rythment les alignements des clôtures et s'offrent des « fantaisies décoratives » qui contribuent à mettre en valeur la simplicité des volumes bâties.



Un groupement d'arbres marque l'entrée du hameau et officie de « place publique » qui articule le sud et le nord de Villeneuve (cf plan n°1.3.c).
Les noyers sont à préserver.



Exploitation agricole n°6



Exploitation agricole n°17



L'entrée sud de Villeneuve (au lieu dit la Grande Bachasse) est marquée par un petit sous bois à préserver car il contraste avec les paysages ouverts présents sur la presque totalité de la commune.

Matériaux de construction

La pierre et les galets

Les soubassements en pierre où galets témoignent du niveau de la zone inondable

Dans les parties montagneuses du Forez, la pierre abonde et le sable peut être remplacé par le « gore » (arène granitique), l'éloignement des briqueteries et des fours à chaux (dans la plaine) obligeait à économiser l'emploi de leurs produits. Les constructions sont donc en pierres appareillées avec un maigre mortier. On utilise dans le département : la « pierre de Charlieu », calcaire jurassique jaune ; la « pierre de la Teyssone », calcaire jurassique de couleur crème ; les grès houillers de Saint Etienne. Mais ce sont les granites à gros grain du Forez nord qui constituent la pierre la plus usitée. Ces roches servaient pour les angles de murs, pour les linteaux et jambages des ouvertures. Les murs proprement dits étaient souvent édifiés en pierres ramassées dans les champs : blocs émoussés de roche éruptives diverses, galets des rivières…



Les galets sont issus de la Loire qui a longtemps servie de ressource aux habitants pour se fournir d'un matériau relativement économique.

Le pisé

Le pisé est un matériau employé dans la plaine du Forez. En effet, cette dernière traversée par la Loire, a longtemps offert les ressources nécessaires :

- le calcaire (fours à chaux)

Les fermes et bâtiments d'exploitation témoignent de l'utilisation du pisé.

Le pisé est un matériau de construction qui est constitué de terre argileuse battue dans un coffrage appelé « banche » ou « forme ». Ce système permettait d'édifier des portions de mur de 2métres de long sur 0.70 à 1m00 de haut. Ms en place latéralement jusqu'au bout de la longueur prévu, le mur était construit par strates.

C'était jusqu'au début du XX°siècle le matériau le plus répandu car le plus économique. Il était protégé du sol par un soubassement en pierre de 0.60 à 1m00 de haut (article dito) et des intempéries par un « couvert » bien entretenu. Les murs Nord étaient enduits de chaux ce qui permettait de protéger la façade tout en « laissant respirer » le mur.

Le mur en pisé présente des rangées d'orifices (parfois obstrués) qui correspondent aux pièces de bois (étrions) qui reliaient les parois de la banche.

L'aspect stratifié des pisés de provient de la chaux qui était ajoutée pour assurer une meilleure gestion des couches. Les lits chaulés, plus résistants à l'érosion, apparaissent alors légèrement en relief.



Le pisé est parfois enduit de ciment ce qui l'empêche de « respirer » et ne permet pas de déceler d'éventuelles fissures.

La brique

La brique est un des matériaux employés dans la plaine du Forez. En effet, cette dernière traversée par la Loire, a longtemps offert les ressources nécessaires :

- le sable et l'argile (briqueteries)

C'est pourquoi les fermes et bâtiments d'exploitation témoignent de l'utilisation de la brique dans cette partie des Monts du Forez notamment pour les décorations des façades : corniches, encadrements…

Matériaux contemporains

Actuellement, le fleuve continu d'être exploité au travers des gravières qui permettent aux constructions d'être réalisées avec des matériaux locaux.

Cependant, on peut déplorer la perte d'identité entre le produit brut et la mise en œuvre des habitations. En effet, constituant les bétons ou les agglos ciments, le sable et les granulats locaux une fois mélangés ne permettent pas de visualiser la provenance du lieu.
La matière comme la couleur ne revêt aucun signe particulier distinct d'un agglos ou d'un béton du Nord ou de l'est de la France.
L'identité est donc noyée, et les matériaux seuls ne peuvent être employés. Il est donc nécessaire de les cacher le plus souvent derrière un enduit, parfois à l'aide d'un bardage bois ou plus rarement métallique.

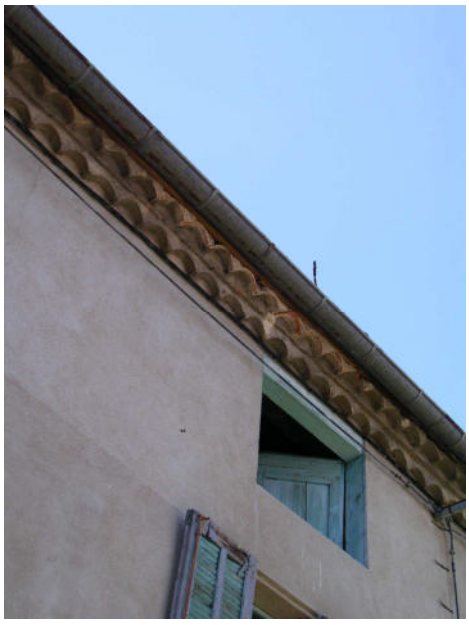
Composition des façades et ornementations

Les fenêtres
Aux étroites fenêtres, en usage jusqu'au XVIII°, ont succédé des fenêtres plus hautes.

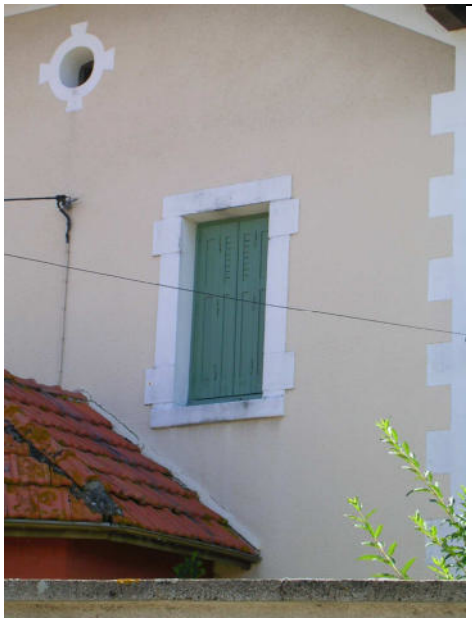
Les façades
La pierre et les tons beiges dominent et contribuent à égayer les façades. Les éléments en briques viennent parfois rehausser de rouge le paysage notamment en toiture dans les vues en contre plongées.

L'ornementation
La partie haute des murs peut se terminer en génoise, par une corniche de briques ou un entablement de dalles. La génoise est à la fois un motif de décoration et un entablement protecteur obtenu par insertion dans le mur de sections de tuiles creuses dont la juxtaposition dessine sur la façade un feston légèrement en relief.
Le motif peut être répété trois ou quatre fois chaque rang, faisant légèrement saillie sur le précédent. La tuile canal est souvent associée à une rangée de briques plates formant une corniche.
La génoise, en usage depuis le XVIII° siècle jusqu'au milieu du XIX° siècle est ensuite supplantée par des corniches de briques de composition variée.

Les porches, les croix, les niches…les messages de la maison.
Au-delà du signe de protection qu'ils représentent, les génoises, corniches, niches, inscriptions (croix et dates), encadrements, arcs de décharges et autres détails constructifs apparents trahissent la volonté d'une recherche esthétique qui caractérise l'habitat Forezien.



Les corniches, en pierre ou brique sont également un élément décoratif qui contraste avec les volumes simples et robustes des constructions de la plaine du Forez.





Les encadrements sont souvent marqués de briques ou d'une teinte beige. Les volets supportent des couleurs.







La fontaine de St Bonnet



Les toits

Le Forez, semble se situer à la charnière entre le Nord et le sud de la France. Cette situation se traduit par un changement remarquable de la pente des toitures. Alors que, plus au nord (Bourbonnais, Charolais) s'impose le toit à forte pente couvert de petites tuiles rectangulaires munies d'un crochet, le toit à faible pente et tuiles canal constitue le modèle de référence dans l'ensemble du département de la Loire e et sur la commune de Chambéon en particulier.



Ancienne ferme au bord de la RD107



Ferme au lieu dit Bardet



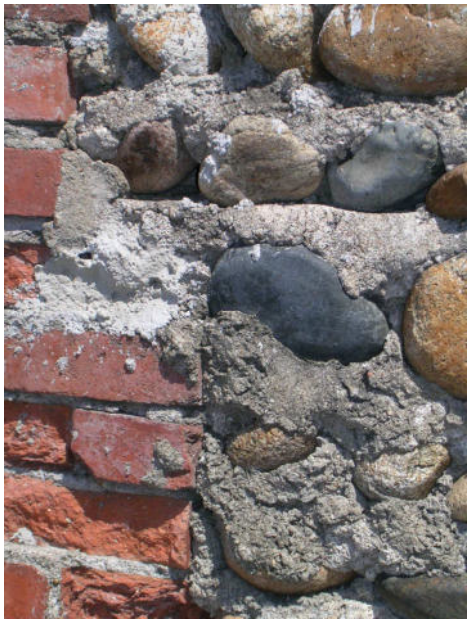
Ferme au lieu dit les Ouches

Les couleurs

Les couleurs

Si l'occupation des sols est largement dominée par la couleur verte foncée des conifères, le bourg et les hameaux offrent une complémentarité de couleurs avec notamment le rouge (présent en toiture) et les ocres des murs en pierre qui s'inspirent des ressources du sol (cf paragraphe sur la géologie).





Les ocres des murs en pisé et galets

Les rouges des briques et des toits





Les champs oscillant entre blond et vert

Les fermes et volumes

Modèle traditionnel de la plaine du Forez, la cour fermée est prédominante à Chambéon
En effet, les cours des fermes ne sont pas ouvertes sur la campagne (comme en Roannais) mais délimitées par des bâtiments disposés en quadrilatère et, au besoin, complétés par un mur.
Les volumes simples et corpulents se referment sur une cour intérieure qui abrite du vent l'hiver et protège du soleil l'été.





Les fermes, grands corps de bâtiments carrés ponctuent le territoire des chambons… comme ici à l'entrée sud de la commune.

Protections et monument historique

Il n'existe pas de classement de bâtiments sur la commune. A remarquer cependant quelques éléments recensés lors de l'inventaire du petit patrimoine de la communauté de communes de Feurs en mars 2006 et qui sont à préserver :

- Au bourg :
  - Le pigeonnier (cf. photo page 2 du présent chapitre et carte 1.2 géomorphologie et végétation)
  - La fontaine de St Bonnet tour (cf. photo page 12 du présent chapitre et carte 1.2 géomorphologie et végétation)
  - Un balcon Forezien tour (cf carte 1.2 géomorphologie et végétation)
- Au Buillons :
  - Une grange de stockage en brique (cf. carte 1.2 géomorphologie et végétation)
- Ax Rézinets :
  - Un balcon Forezien tour (cf carte 1.2 géomorphologie et végétation)

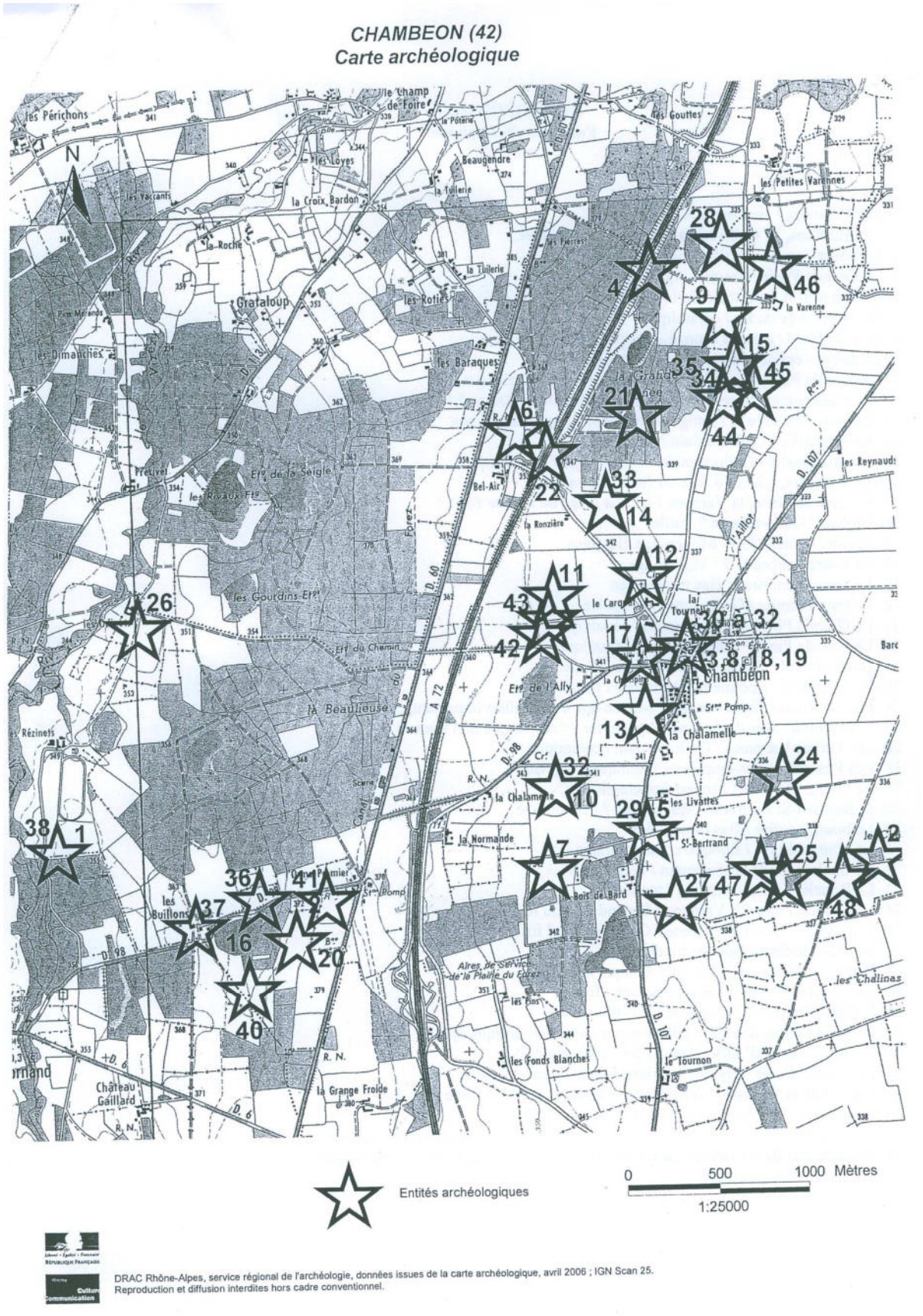
Patrimoine archéologique

Une liste a été produite par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), service régionale d'archéologie. Elle fait apparaître 5 secteurs remarquables :

- Le bourg
- Le nord du bourg dans le secteur de la Grande Pinée
- Le sud du bourg dans le secteur de la Pège
- Le secteur des Buillons
- Le secteur des Rézinet.

CHAMBEON (42)
Entités archéologiques
Avril 2006

1- Les Résinets, / Haut-empire / mosaïque
2- Les Buillons, à / Gallo-romain / tegulae, céramique,
3- Le bourg / espace fortifié / bourg / Moyen-âge
4- La Grande Pinée / Premier Age du fer / fosse
5- St Bernard-St Bertrand / Gallo-romain / tuiles
6- Bel Air, / Age du fer / céramique
7- Bois de Bard / Age du bronze - Moyen-âge ? / céramique
8- Le bourg / église / Moyen-âge classique
9- La Grande Pinée / Age du fer - Gallo-romain ? / céramique
10- La Chalamette / Second Age du fer ? / céramique (Dressel 1 ?)
11- Entre la Ronzière et l'étang d'Ally / Moyen-âge / céramique
12- La Tournelle / Gallo-romain / céramique
13- La Chalamelle / Gallo-romain - Moyen-âge ? / céramique
14- La Ronzière, / Second Age du fer ? / céramique
15- La Grande Pinée, la Varenne / habitat / Age du bronze final ?
16- Buillon / Gallo-romain ? / tuiles
17- Bourg / château fort / Moyen-âge classique
18- Le bourg / enceinte ? / Moyen-âge
19- Le bourg / enceinte / Bas moyen-âge
20- L'Orme Premier / Gallo-romain / tegulae
21- La Grande Pinée / Gallo-romain / céramique
22- La Grande Pinée / Gallo-romain / céramique
24- Le Chatelard / Epoque indéterminée / fossé
25- Le Chatelard / Epoque indéterminée / fossé
26- Les Ondinets / Gallo-romain - Moyen-âge ? / Mobilier important, céramique
27- St Bertrand / Age du bronze - Age du fer ? / céramique non tournée
28- Les Petites Varennes / Gallo-romain / céramique
38- Les Resinets, / Bas-empire / Céramiques, tegulae
39- Le bourg / défense / Moyen-âge classique ?
29- St Bernard-St Bertrand / Moyen-âge ? / céramique
30- Le bourg / église / Bas moyen-âge
31- Le bourg / église / Epoque contemporaine
32- La Chalamette / Gallo-romain / céramique
33- La Ronzière / Gallo-romain / tegulae
34- La Grande Pinée-La Varenne / Second Age du fer / enclos
35- La Grande Pinée-La Varenne / Gallo-romain / fossé
36- Buillon / habitat / Epoque moderne
37- Buillon / château non fortifié / Epoque moderne
40- Les Buillons / Age du bronze ancien / fosse
41- L'Orme Premier / parcellaire ? / Gallo-romain
42- Nord de l'étang d'Ally / Gallo-romain / Mobilier antique épars
43- Nord de l'étang d'Ally / Age du fer / céramiques
44- La Grande Pinée / Epoque indéterminée / fosses
45- Au sud de la Varenne / Néolithique - Gallo-romain ? / fosse
46- La Varenne / Gallo-romain / fossé
47- Carrière Morillon Corvol / Le Châtelard / occupation / Age du bronze ancien
48- Carrière Morillon Corvol / Le Châtelard / exploitation agricole ? / Haut-empire


CHAMBEON (42)
Carte archéologique
N
Chambéon
Entités archéologiques
0 500 1000 Mètres
1:25000
DRAC Rhône-Alpes, service régional de l'archéologie, données issues de la carte archéologique, avril 2006 ; IGN Scan 25.
Reproduction et diffusion interdites hors cadre conventionnel.

1.7

Mémento des paysages

1. Perception du territoire

2. Autres signes dans le paysage

La vocation agricole de la commune Chamboéon résume presque à elle seul les composantes de son paysage.
Des territoires de « chambons » largement ouverts en partie est du bourg à proximité de la Loire.
Des territoires plus vallonnés et boisés, à l'ouest du bourg.



Au premier plan, les Chambons, en arrière plan la ripisylve des bords de la Loire, en fond de plan, les monts du Lyonnais

La loi Paysage du 8 janvier 1993 recommandait aux acteurs de l'aménagement du territoire de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger, restaurer et mettre en valeur le potentiel paysager local. Depuis, cette attitude s'est renforcée autour de l'idée initiale que chaque municipalité doit afficher clairement SA politique en terme de paysage afin qu'elle soit en mesure de s'engager dans une stratégie durable d'aménagement globale et cohérente à l'échelle de son territoire.

Ainsi, les projets d'aménagement et de développement du territoire, doivent permettre de sensibiliser le grand public en :

- *Le plaçant au centre de la consultation (il est acteur et également responsable des paysages qu'il occupe)*
- *L'aidant à s'orienter lors des choix constructifs qu'il a à effectuer (intégration paysagère)*

Toutefois, il faut garder à l'esprit que cet intérêt pour le paysage doit autant servir à la préservation de ses potentiels qu'à la création de nouveaux paysages, qui soient, à leur tour, dignes d'intérêt, tout en étant en accord avec les nécessités liées au développement économique du territoire.

Perception du territoire

Chambéon :





Au croisement des routes départementale n°107 et 98, Chambéon est un village dont la minéralité et les volumes massifs contrastes avec la présence végétales et les volumes arrondis dans lequel il s'implante.

Le Vieux-Bourg de Chambéon, qui a pris place à la lisière du territoire des « chambons »

La plaine du Forez:



La plaine du Forez : paysage aux variations de relief à peine marquées, fait de terres et de prairies attenantes à de grandes exploitations, ponctué d'étangs, de cordons boisés et de bosquets épars, où l'on passe successivement d'une scène ouverte à perte de vue à une autre renfermée sur elle-même par le jeu des écrans boisés, mais qui offre une grande diversité de visages du fait de l'omniprésence de ce « vocabulaire » particulier lié à l'eau : réseaux de canaux, biefs et fossés, ouvrages hydrauliques, chapelets d'étangs, prairies humides… qui donnent aux lieux leur spécialité.



Les paysages des chambons sont ouverts

A l'ouest du Vieux-Bourg de Chambéon, les paysages prennent avec le changement de relief de la hauteur. Ils offrent des perspectives en balcon sur la Loire.



L'autoroute est une barrière entre les deux bassins versants, Loire et Vizezy de la commune





Occupation de l'espace agricole et naturel : pression forestière et trame bocagère

Actuellement les bois sont présents sur la partie à l'ouest de la commune (à l'ouest de la RD107).



Le bois de Bard



La chalamette

La partie est étant du point de vue végétale essentiellement occupée par les Chambons ponctuée par quelques alignements d'arbres ou de haies bocagères.



Alignement d'arbres dans les chambons

Le Long de la Loire, les arbres sont très présent et marquent la localisation du fleuve.



Autres signes dans le paysage

De nombreuses croix sont présentes dans le paysage.



Dans le bourg

En général, les croix les plus anciennes de notre région dates du XIII° siècle.

Au XIX°sc., le jubilé de l'église de Lyon entraîne la construction de la basilique de Fourvière et de nombreuses croix sont réalisées : les croix de mission. Celles-ci sont exécutées en fer forgé et fonte au moyen de tenailles et clous.



A l'entrée ouest du village



Sur le pigeonnier

1.8

Bibliographie

LIVRES

ATLAS DES PAYSAGES DE LA LOIRE,
Création éditions, décembre 2001

LE FOREZ, traditions du département de la Loire,
Robert Bouiller, Ed. Curandera-Esperluette, 1992

OPAH 2004-2009, diagnostic territorial volume ½ avril 2004
Réalisé par le CALL PACT, centre d'amélioration du logement de la Loire,
2 rue Aristide Briand et de la Paix, 42000 St etienne.

REVUES

-

ETUDES

ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ASSANISSEMENT
Réalisé par le bureau d'étude Gaudriot en 2002.

ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE FEURS
Ariane Développement. Février 2004

INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE
Loire Habitat et Développement (pour la communauté de communes de Feurs).
3 rue Claude Ode, 42000 St Etienne cedex 1
juillet 2006

CHAPITRE 2:

Les perspectives d'évolution de la commune

LES ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LA NATURE DE LA PORTEE DES MESURES PRISES EN VUE D'ASSURER LA MAITRISE DE L'URBANISATION FUTURE

2 .1- Synthèse du diagnostic

2 .2- Perspectives d'évolutions

2 .1

Synthèse du diagnostic

Enjeux, atouts, contraintes et champs d'actions

Tableau récapitulatif de la situation générale à CHAMBEON

ANALYSE DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

LES ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LA NATURE DE LA PORTEE DES MESURES PRISES EN VUE D'ASSURER LA MAITRISE DE L'URBANISATION FUTURE

enjeux	**Constats, forces et faiblesses**	**Champs d'action**
SITUATION GENERALE		
	FORCE : Commune essentiellement rurale elle profite de l'attractivité des communes de Feurs et Montbrison et de la proximité de la prise de l'autoroute A72. FAIBLESSE : une forte pression foncière qui doit être maîtrisée	

LE MILIEU PHYSIQUE		
La Loire une limite au développement urbain mais un atout pour la valorisation du cadre de vie et le dynamisme économique	FORCE, les zones naturelles et agricoles : Elles offrent un cadre de vie remarquable, propice à la préservation et la mise en valeur du milieu naturel. FAIBLESSE, la zone inondable : Elle impose une limite au développement urbain notamment l'ouest du bourg de Chambéon	Positionnée à l'est du bourg, la zone inondable favorise la protection des terres agricoles, les « chambons » et des espaces naturels des bords de Loire. Ce secteur est également propice au développement des activités de loisirs (écopole, aérodrome). La zone inondable est à protéger. Les chambons sont à préserver. Cette zone accueille également des espaces de loisirs. Les bords de Loire sont protégés par une zone NATURA 2000
Le Vizézy	Autre cours d'eau de la commune, il court le long de la limite ouest et est remarquable notamment du point de vue de sa population de poissons et mammifères qui trouvent refuge et nourriture dans la ripisylve qui accompagne la rivière.	Site protégé par l'inventaire Natura 2000. Il est à préserver.
L'Aillot	Ce cours d'eau traverse la commune du sud au nord et contribue à accentuer les deux types de paysages de la commune : - A l'est un vaste territoire de « chambons » offrant un paysage plat et ouvert. - A L'ouest un territoire plus vallonné dont le paysage est ponctué de vastes espaces boisés et parcouru de nombreux étangs.	Ce cours d'eau fait office de « frontière » entre deux typologies de paysages et deux typologies d'occupation des sols. Il est à préserver et valoriser.
Les bois	Ils représentent plus de 250 hectares soit 15% de la commune et contribuent à ponctuer le territoire de plaine mais également à mettre des distances entre les différents usages du territoire : protection acoustique de l'autoroute, « écran » entre la zone Natura 2000 du Vizézy et la zone artisanale…	Les bois doivent être protégés au PLU.
Les étangs	Situés principalement à l'est du bourg (à l'exception des étangs artificiels issus des gravières), ils complètent les espaces boisés. 9 d'entre eux sont recensés par le conseil Général comme espace naturel sensible (3 à la Baulieuse, 1 au Buillons, 2 au bois de Bard, 1 à l'Ally et 2 situés à la Grande Pinée) dont 3 d'entre eux classés en zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique (celui de l'Ally et les deux situés à la Grande Pinée)	Les étangs sont à préserver

LE MILIEU HUMAIN		
Des usages du territoire bien répartis	.Le bourg concentre la vie sociale puisqu'il regroupe la totalité des équipements et est le principal bassin d'habitat. . L'est semble dédié aux espaces de loisirs avec les bords de Loire protégés par le PPRI, les chambons, l'écôpole ou l'aérodrome. . L'ouest accueil les activités humaines, la	le projet d'aménagement devra veiller à consolider ce schéma d'ensemble qui permet à la fois la protection des ressources naturelles et le développement de la commune.

	zone d'activité du Canal mais également les sièges d'exploitation agricole qui ne sont pas limités par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation. Il reçoit également les voiries comme les routes départementales ou l'A72, ce qui lui procure un statut nettement moins « préservé » que l'ouest du territoire communal.	
Le bourg	Malgré un développement récent, les lotissements se sont implantés en continuité du bourg existant limitant le « mitage du territoire ». On remarque cependant que certains bâtiments du centre ancien sont délaissés alors qu'ils pourraient être réhabilités.	Le développement concentrique du bourg est à poursuivre. Les bâtiments du centre bourg à l'abandon pourraient être réhabilités à des fins de logement collectif.
La zone de loisirs	L'ouest du bourg est limité par la zone inondable qui, si elle constitue une contrainte pour le développement des habitations accueille un espace de loisirs propice au développement économique de la commune à la fois : - En continuité avec les commerces du bourg - En continuité avec l'espace naturel des bords de Loire.	Cette zone « tampon » entre les bords de Loire et le bourg est à préserver et conforter dans son aménagement. Création d'un passage entre l'école, la mairie et les équipements via cette zone sécurisée. Signalétique commune à l'ensemble des sites de loisirs (écopole, école du cirque, aérodrome) dont l'espace de Loisirs fait office de « plate-forme ».

ACTIVITES ECONOMIQUES		
Une zone économique à l'écart du bourg	Bien située le long de la RD60 qui relie Feurs et Montbrison elle est actuellement saturée. Une maison d'habitation est située dans le périmètre actuel.	Son développement est prévu à l'arrière de la zone. Il devra inclure la préservation du bois situé entre les artisans et le Vizézy (protégé par un site NATURA 2000) qui permettra de continuer à officier « d'écran » entre les deux usagers du territoire : l'homme et l'oiseau.
Des silos en centre bourg	Situés en continuité de la zone de loisirs, des silos apparaissent dans le paysage du village comme un élément distinct, nuisible pour l'image d'ensemble. D'autant plus, cette entreprise et implantée à l'entrée nord du village, l'entrée la plus empruntée pour desservir le bourg et l'espace de loisirs.	Sur le long terme il serait souhaitable d'envisager le déplacement de ces silos, notamment du fait de leurs hauteurs (ils sont actuellement plus haut que l'église). Sur le cours terme il faut atténuer l'impact de l'entreprise en incitant à l'aménagement d'écran végétal tant côté RD107 que côté zone de loisirs. Peut on envisager sur le court terme de faire courir de la végétation sur les silos existants ?
Activités économiques de loisirs	Tout comme l'agriculture qui entretient le territoire, l'aérodrome et l'écopole ont permis de valoriser le paysage des bords de Loire. Ces activités sont à préserver, soutenir et valoriser. D'autres activités, complémentaires à l'espace rural, offrant des services de loisirs existent également sur la commune : l'école du cirque ou le haras.	Le projet prévoit la création d'une zone agricole, d'une zone naturelle des bords de Loire et d'une zone dédiée à l'écopole. Une signalétique commune de l'ensemble des activités de loisirs proposés au public pourrait être mise en place au départ de l'espace de loisirs du bourg.

Les carrières à ciel ouvert	C'est une activité financièrement importante pour la commune mais qui prend de grands espaces aux territoires agricoles. Les extensions sont prévues et seront accompagnées d'un projet de reconstitution des terres agricoles après extraction ou d'aménagement tels que des étangs.	Le projet prévoit l'extension des carrières existantes. Un cahier des charges devra fixer les conditions de réaménagement des sites : nature de la reconversion éventuelle, qualité du type de remblais… Le choix du site, en continuité de celui existant, permet de limiter l'éparpillement des interventions et de limiter les déplacements des camions puisque le site de traitement est sur place. Les surfaces ouvertes ne créeront pas de nuisances supplémentaires puisque le rythme d'extraction actuel de 6 hectares par ans devra être maintenu avec une réhabilitation dite « coordonnée » des terrains au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction. Sous l'égide de la DRIRE, une commission des carrières est en cours. Les conclusions ne seront pas connues avant la fin de l'année 2007

L'agriculture, une activité économique à préserver	FAIBLESSE, Trois exploitations sont situées à proximité d'habitations. Toutes sont regroupées au nord ouest du bourg. La proximité de la Loire est à la fois un atout (terres fertiles) et une contrainte (PPRI) notamment pour les sièges d'exploitation. FORCE, elles sont nombreuses sur l'ensemble de la commune. FAIBLESSE, sur 18 exploitations agricoles 7 sont en zone inondable	Prendre en compte, en amont de tout projet de développement d'urbanisme, les nécessités d'extension des agriculteurs locaux. Limiter le retrait des surfaces agricoles, notamment sur des parcelles jugées vitales ou stratégiques. . L'urbanisme aux abords des exploitations en activité doit être proscrit, notamment à proximité des hameaux. . Les exploitations agricoles situées en zone de PPRI doivent être tout particulièrement protégées en raison des difficultés liées aux inondations mais également à la proximité de la zone Natura 2000. Informer les futurs habitants de la valeur de l'économie agricole dans le paysage qu'ils ont choisi d'habiter. Jusqu'à 2m00 en dessous de la cote de référence, les exploitations pourront se développer. Au-delà de 2m00 en dessous, la mise aux normes sera possible (stabulation, fosse à lisier…) sous certaines prescriptions (murs pleins interdits, charpente métallique…).

URBANISME & ARCHITECTURE		
Des bassins d'habitat bien marqués	. L'habitat récent est remarquablement bien densifié au centre physique de la commune autour du bourg. . Le hameau de Villeneuve, en bord de Loire, malgré un intérêt architectural évident ; bien regroupé avec des maisons en alignement ne pourra être développé en raison de son inscription au PPRI.	Préserver le développement du bourg en périphérie de ces limites existantes. Préserver le hameau de Villeneuve en l'inscrivant en zone naturelle.
Les éléments architecturaux qui façonnent le village	L'implantation du bâti : les maisons récentes qu'elles soient bâties sur de petites ou de grandes parcelles ont tendances à « flotter » dans le paysage. Construites au milieu de la parcelle, elles ne créent plus les alignements bâtis le long des limites qui étaient à l'origine des paysages ruraux que l'on voie encore au centre bourg ou à Villeneuve. . Le risque c'est, à terme, ne plus lire un village mais une zone résidentielle ou chacun est un n°. Les volumes traditionnels sont des volumes simples qui suffisent à mettre en valeur un paysage stable. Il serait souhaitable de conserver cet héritage, non pas forcément en le recopiant mais en le réinterprétant. . Les haies et les clôtures récentes sont souvent « standardisées » : muret moellon, crépis ou enduits de couleur, hais de cyprès, fer forgé…qui ne permettent pas de lire le paysage local. En effet, les « séparations» qui façonnent le paysage de Chambéon sont constitués de maisons ou de hais végétales avec des essences locales (chênes, petits arbustes). Parfois, des murets ressortent dans le paysage. Ils sont en pierre ou en pisé.	. Il conviendra de faire respecter les alignements et les constructions en limite des parcelles (sur au moins un côté des parcelles) afin de densifier les rues et de conserver le paysage « rural » du bourg. . Il ne s'agit pas de copier forcément l'existant mais de permettre aux nouvelles constructions de s'inscrire dans la continuité du paysage.

FLUX ET DEPLACEMENTS		
L'autoroute A72 **La route départementale 60**	FORCE, Chambéon bénéficie d'une situation attractive par rapport aux grandes voies de communication. FAIBLESSE, L'A72 est source de nuisances sonores.	Pour limiter l'impact de l'autoroute, les bois présent de part et d'autre notamment au nord de la commune sont à préserver. La zone d'activité économique présente le long de la RD60 est à développer. Autoroute A72 Une bande sonore de 100m00 de part et d'autre de la voie est affectée par le bruit

La traversée du bourg par la RD107 est à requalifier	Actuellement un grand boulevard relie l'entrée sud et le bourg. Si cette voirie permet un accès facile, - elle est source d'insécurité. - elle ne reflète pas l'image d'une commune rurale	Un projet est en cours. Le projet d'aménagement devra permettre à la fois la sécurisation et l'embellissement de la rue. Une plus large place devra être accordée aux piétons et aux habitants. Des trottoirs devront être retrouvés, ainsi que des espaces de stationnement diversifiés (minute, longue durée, vélos…). Des bandes de terres pourront ponctuer la rue et recevoir des végétaux. Chaque entrée de maison pourra ainsi être marquée et retrouver un «seuil rural » Le traitement de cette voirie devra être réalisé avec les « matières» locales du type gravier de couleur, terre, sable, gore, galets. Les modèles urbains doivent être proscrits : bordures béton, enrobé noir…

LES CONTRAINTES DOMESTIQUES		
L'assainissement collectif	Pour le bourg, une station d'épuration a été créée en 2002 d'une capacité d'environ 400 équivalents habitants. Actuellement, elle n'est pas saturée et laisse la possibilité de développer une trentaine de maisons.	L'ouverture à la construction de nouvelles zones peut être réalisée pour environ 30 maisons. Le reste devra nécessairement prévoir une extension de la STEP existante. A cet effet, un emplacement réservé sera déterminé dans le plan local d'urbanisme.
L'assainissement autonome	L'habitat est dispersé dans le territoire. Le territoire vaste couplé à un sol favorable à l'infiltration et l'évacuation permet un bon fonctionnement de l'assainissement autonome sur l'ensemble du territoire. La zone d'activité du Canal est actuellement en assainissement autonome.	L'assainissement autonome sur les zones hors bourg devra prévaloir dans les années à venir car ce mode d'assainissement est le plus adapté à la nature de l'habitat et à l'éclatement dans l'espace agricole. **la filière d'assainissement sera déterminée au moment du dépôt du permis de construire, le contrôle pouvant s'effectuer à ce stade (en fonction de la législation en vigueur au moment des travaux). Les filières en rejets superficiels permettront de limiter l'impact sur l'environnement et sur les sous-sol).**
Alimentation en eau potable	L'ensemble des constructions de la commune est desservi par l'alimentation collective à l'exception d'une construction alimentée par 2 puits et proche d'un site de gravière.	L'exploitation agricole de Pont Charcot est desservie par 2 puits. La présence de la gravière à proximité devra veiller à ne pas nuire au fonctionnement des nappes phréatiques alimentant les ressources de cette construction.

2 .2

Perspectives d'évolution

- **Un processus de nouvelle répartition de la région Stéphanoise**
- **La pression foncière**
- **Les choix d'évolution en fonction des contraintes propres de la commune**

- **Tableau récapitulatif de la répartition des surfaces du PLU**
- **Tableau de l'estimation de la capacité d'accueil du PLU**

• Un processus de nouvelle répartition de la région Stéphanoise

Actuellement, on constate que l'agglomération stéphanoise s'élargit de plus en plus que ce soit en terme de population (développement du pavillonnaire) qu'en terme d'économie (de nombreuses zones industrielles et artisanales se développent à Andrezieux, Montbrison et dans les communes de plus petites tailles de la zone Sud de la plaine du Forez).
Parallèlement, cette attractivité est dynamisée par la bonne accessibilité routière et autoroutière (RD60, 98, 107, A72) qui devrait être renforcée avec le projet de l'A45 qui permettra de relier Toulouse et Bordeaux mais surtout favorisera les échanges avec Lyon.

• La pression foncière

La commune de Chambéon bénéficie de cette redistribution. La pression foncière est forte et l'accroissement de la mobilité tant du point de vue de la population que des ménages devrait renforcer cette tendance.

▪ Les choix d'évolution en fonction des contraintes et des atouts propres de la commune

Un certain nombre de contraintes majeures viennent cadrer le projet d'aménagement et de développement durable de la commune :

La zone inondable réglementée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation.
Le projet devra en tenir compte et ne pas développer l'urbanisme sur les territoires à l'est du bourg.

L'autoroute A72
Le projet devra en tenir compte et ne pas développer l'habitat dans une bande de 100m00 de part et d'autre de l'axe de la voie.
Devront être protégés de part et d'autre de l'autoroute au nord de la commune (lieu dit la Grande Pinée) les espaces boisés qui permettent de limiter l'impact de l'autoroute sur l'environnement tant du point de vue visuel que sonore.

Trois exploitations agricoles, situées au nord ouest du bourg sont à considérer dans le projet d'aménagement.
Le projet devra en tenir compte et protéger les exploitations agricoles au nord ouest du bourg.

Une entreprise au nord du bourg qui accueille des silos à grains d'une hauteur plus importante que celle de l'église est située en arrière plan de la zone de loisirs. Au-delà de l'aspect « esthétique », la dimension « sécurité » de telles infrastructures à proximité d'habitations est à considérer.
Le projet prend en compte cette entreprise. Son développement à l'intérieur du bourg ne pouvant plus être envisagé pour des raisons de sécurité notamment. Le PLU prévoyant de conforter sa zone d'activité à l'ouest du bourg, cette entreprise pourra, sur ce site, déployer son activité.

Trois zones Natura 2000
Les deux premières, dont une ZPS, situées en bordure de la Loire, sont préservées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

La troisième, qui protège la rivière du Vizézy, bénéficie d'un vaste territoire boisé entre les bassins d'habitats, de constructions (zone artisanale) et les réseaux de transport (RD 60 et A72). Par ailleurs, les territoires situés à l'est de la RD60 sont implantés sur un bassin versant distinct de celui du Vizézy et qui contribue à limiter les échanges entre le bourg et ce site Natura 2000 de l'ouest de la commune.

Le projet tien compte de ses sites et les protége de toutes modifications du milieu susceptibles d' « impacter » sur ces territoires et leurs habitants en :

- Appliquant le principe d'aucune urbanisation à moins de 500 mètres des sites NATURA 2000 des bords de l'écopole-écozone du Forez et du Vizézy
- Stoppant le développement de tous les hameaux de la commune.
- Instaurant une protection des espaces boisés et des étangs où nichent, se nourrissent et se reposent les oiseaux de la ZPS.
- Garantissant un développement raisonné du territoire puisque moins de 1% des surfaces sont ouvertes à la construction dans le cadre du PLU (0,8%), dont seulement 0,3% sont ouvertes dans l'immédiat, le reste étant des surfaces mises en réserve pour le développement futur.

Trois territoires caractérisent la commune et lui offre une complémentarité à valoriser :

Un bourg fortement marqué au centre physique de la commune qui concentre l'urbanisme ancien, récent et où le développement à venir est le plus probable. Ce secteur est à conforter dans sa dimension de centrale communale tant du point de vue du développement de l'habitat que de celui des équipements.

Un territoire naturel aux franges est du bourg qui reçoit les bords de Loire et les « chambons » agricoles véritable atout pour la protection du cadre de vie et le dynamisme économique de loisirs de la commune. Ce secteur, déjà préservé par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation et une Zone Natura 2000 est à conforter dans sa dimension d'espace de loisirs.
Depuis de nombreuses années, une carrière à ciel ouvert et un centre de traitement existent sur le site. Ils ont été l'occasion de concrétiser le projet de la zone de loisirs (création du plan

d'eau). Le développement de la carrière existante est à poursuivre en continuité du site de traitement existant pour une surface d'extraction de 6ha par an.

Un territoire mixte à l'ouest du bourg qui accueil principalement des espaces agricoles mais est traversé par de grandes infrastructures routières (A72, RD98 , RD60) et ponctué par une zone artisanale qui profite de ces échanges en s'implantant le long de la RD60. Il est bordé à l'ouest par le Vizézy, rivière protégée (Natura 2000) tant du point de vue de ces habitants (poissons, mammifères) que de sa flore (ripisylve) qui contribue à les nourrir et les héberger. Ce territoire accueille également de vaste espaces boisés comme la forêt de la Baulieuse (qui met à distance le vizézy et les voiries), le foret de la Grande Pinée (qui enserre l'A72) ou le bois de Bard (qui marque l'entrée sud de la commune). Enfin, un grand nombre d'étangs parcourent cette zone :

- Etangs de la grande Pinée
- Etang de l'Ally
- Etang du Bois de Bard
- Etang des Buillons
- Etangs de la Beaulieuse

Dont 7 sont recensés par le Conseil Général comme espaces naturels sensibles.
Ce secteur est affirmé dans sa dimension « d'échanges » en maintenant les voiries existantes à l'écart du territoire naturel de la Loire et en permettant le développement raisonné de la zone artisanale entre la route départementale et la ligne haute tension. Pour autant sa dominante agricole doit être maintenue car elle reste l'activité principale nécessaire pour le maintien du paysage rural de la commune. En complément, les espaces boisés qui contribuent à limiter l'impact des voiries (sonore et visuel) doivent être préservés de même que les étangs qui complètent souvent ces paysages de bois.

- # Tableau récapitulatif de la répartition des surfaces du PLU de Chambéon

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA REPARTITION DES SURFACES DU PLU DE CHAMBEON

			PLU en hectares	PLU en hectares		
UB		Centre historique	6,13	**26,23**	**1,6**	**% d'espace foncier existant**
	i	secteur en zone inondable	1,77	-		
		Développement pavillonnaire ancien	8,82	-		
UC		Développement pavillonnaire récent	5,75	-		
UF		Zone d'activité existante à la Baulieuse	3,76	-		
ESPACES BATIS			**26,23**	-		
Aua		au sud du bourg	0,84	**5,25**	**0,3**	**% de zone de développement foncier immédiat**
		au nord du bourg AUa1	1,70	-		
		au nord du bourg AUa1i	0,24	-		
		au nord du bourg AUa2	2,13	-		
		au nord du bourg AUa2i	0,34	-		
AUaf			0,98	**0,98**	**0,1**	**% de zone de développement économique immédiat**
AUF		A l'arrière de la zone existante	3,15	**4,48**	**0,3**	**% de réserve économique sur le long terme**
		dans le prolongement de la zone existante	1,33	-		
RESERVES A BATIR			**10,71**	-		
			573,25	**1199,31**	**71,2**	**% d'espaces agricoles**
A	**Ai**		626,06	-		
N				**448,69**	**26,6**	**% d'espaces protégés**
		Loire	117,49	-		
		Vizézy	9,86	-		
		zone de protection des étangs :	-	-		
		Etangs de la grande Pinée	2,14	-		
		Etangs de Bard	0,91	-		
		Etangs des Buillons	4,62	-		
		Etang de l'Ally	6,81	-		
		Etangs de la Beaulieuse	13,91	-		
		zone de protection des bois et forêt :	-	-		
		forets de la grande Pinée	71,00	-		
		Bois de Bard	15,19	-		
		Bois des Buillons	4,64	-		
		Bois de la Baulieuse	120,30	-		
	Ngi 1	site de traitement des carrières	5,87	-		
		carrières en exploitation au nord	4,87	-		
		carrières en exploitation au sud	8,93	-		
	Ngi	terrains à ouvrir à l'extraction	30,13	-		
NL		(pour partie en secteur i)	32,02	-		
ESPACES AGRICOLS ET NATURELS			**1648,00**	-		

7.0	**%**	**de zone de protection bords de Loire**
0,6	**%**	**de zone de protection bords du Vizézy**
1,7	**%**	**de zone de protection des étangs**

9,2 % de zones naturelles protégées

12,5	**%**	**de zone de protection des bois et forets**

12,5 % de zones de bois et forets

0,3	**%**	**de site de traitement existant**
0,8	**%**	**de carrières existantes**
1,8	**%**	**de carrières à renouveler**
1,9	**%**	**de zone de loisirs**

superficie totale de la commune :	**1685,00 ha**

TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES DISPONIBLES, estimation de la capacité d'accueil

		surface en ha	estim. du nbre. de lgmts	nombre d'habitants supplémentaires (3 personnes/logement)
UB	réserve pour logement	-	3,00	
Aua	au sud du bourg	0,84	6,00	(1500m2 de surface estimée pour construire)
	au nord du bourg	4,41	30,00	estimation
			39,00	**117**

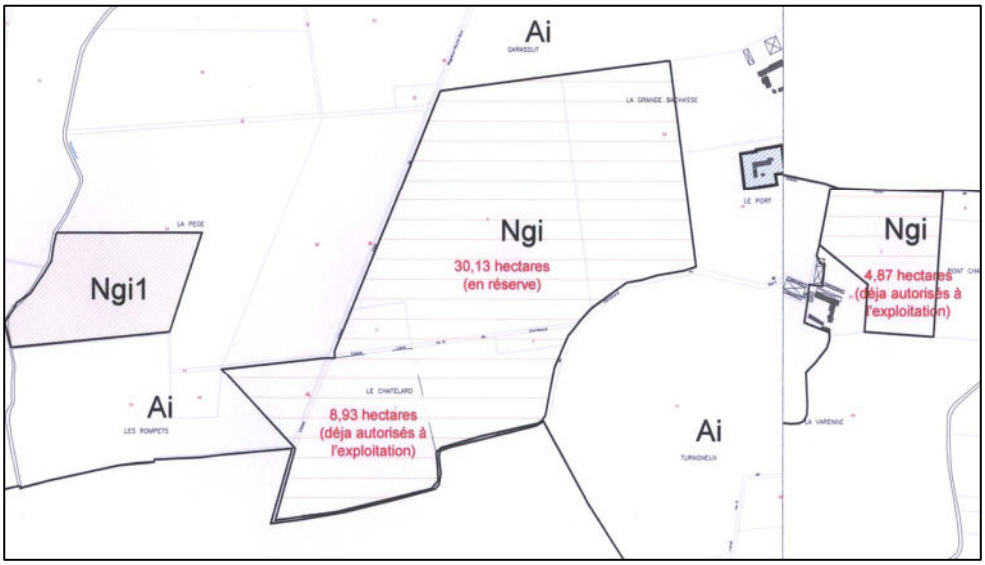
Estimation totale de la capacité d'accueil du PLU en nombre d'habitants :	**117**

DETAIL DES SURFACES DE LA ZONE NGi :

	parcelle	**section**	**Partiel ou en totalité**	**Surface en hectare (à titre indicative)**	**Notes**
Pont Charcot	7	ZA	En totalité	4,87	Parcelle où une autorisation d'exploitation est déjà en cours.
Chatelard	43	ZE	Partiellement	8,93	Parcelles où une autorisation d'exploitation est déjà en cours.
	40		Partiellement		
	1	ZD	Partiellement		

TOTAL DES PARCELLES EXISTANTES : 13,8 hectares

Chatelard	1	ZD	Partiellement	**30,13 hectares**	Parcelles destinées à l'exploitation après réaménagement des parcelles en cours d'exploitation.
	2	ZD	En totalité		
	4	ZD	En totalité		
	5	ZD	En totalité		
	23	ZD	Partiellement		



CHAPITRE 3:

Les orientations d'urbanisme & d'aménagement

3 .1- Objectifs d'urbanisme et d'aménagement

3 .2- Les choix de délimitation des zones

3 .1

Les objectifs d'urbanisme et d'aménagement

Les objectifs poursuivis par la commune ont présidé à l'élaboration du PADD en intégrant les dispositions de l'article L212.1 de la loi SRU

Assurer le développement cohérent de l'urbanisme à l'intérieur et en périphérie immédiate du bourg.

Renforcer et maîtriser le développement du bourg

La concentration des équipements et des commerces au centre bourg renforce ce quartier dans sa vocation de centralité. Le développement du bourg de Chambéon doit être poursuivi de façon concentrique afin de limiter l'éparpillement des constructions dans le territoire et de préserver les espaces naturels. Par ailleurs, cette densification du bassin d'habitat principal permettra d'assurer le maintien d'un bon niveau des équipements publics et de justifier l'aménagement et la sécurisation des déplacements intra muros.

Sécuriser les déplacements

Actuellement, la presque totalité des voies est dédiée principalement aux voitures et camions. L'objectif est de permettre le développement de nouvelles voiries qui favoriseront les déplacements « doux ». Ces voiries permettront notamment de sécuriser les déplacements des piétons et cycles mais également de favoriser les déplacements spécifiques liés à l'activité agricole (tracteurs).

- Entre les différents équipements de la commune
- Relier les nouveaux quartiers au reste du bourg

Maintenir le niveau des équipements

Le bourg est à la fois centre historique, social et administratif. Cette vocation doit être renforcée. L'objectif est d'assurer le développement des équipements et notamment de l'école pour lequel un emplacement sera réservé. Par ailleurs, la zone de Loisirs développé à la frange est du bourg, à permis la reconversion d'un site bloqué par le PPRI. Il sera maintenu et développé.

- Prévoir un emplacement réservé pour l'école
- Garantir la préservation de la zone de loisirs.

Favoriser la rénovation du patrimoine bâti existant

En limitant le développement de vastes territoires à la construction neuve, l'objectif est de soutenir la rénovation du patrimoine bâti existant comme c'est déjà le cas avec l'OPAH (Opération Programmé pour l'Amélioration de l'Habitat).

Préserver le patrimoine environnemental

Stopper le développement de l'habitat hors bourg
Le développement de l'habitat sera concentré autour du bourg et de ses équipements afin de limiter le mitage du territoire. Les hameaux de Villeneuve et des Saules ne seront donc pas développés. Par ailleurs, Le premier, situé en bordure de Loire, est déjà assujettit au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Loire) et, à ce titre, bloqué dans son développement. Le second, proche de l'autoroute est situé dans la bande des 250m00 qu génère des nuisances sonores pour les habitants.

Préserver la zone de loisir
Préserver et valoriser les étangs présents en limite est du village afin de transformer la contrainte (zone inondable, difficilement exploitable pour l'agriculture car trop proche du bourg), en atout : un « espace vert » à proximité de l'habitat, de l'école… qui peut être un lieu de balade, de jeux et d'échanges entre l'ensemble des sites naturels et touristiques de la commune : l'écôpole, l'école du cirque, l'aérodrome…

Préserver les activités agricoles
La qualité du cadre de vie de Chambéon est fonction tant de ses éléments bâtis que de son cadre paysager. Afin d'éviter le mitage du paysage, il est donc important de concéder aux nombreux sièges d'exploitations présents sur le territoire des zones agricoles vastes. Dans ces espaces, les constructions indépendantes de l'activité agricole pourront être exclues. Par ailleurs, les agriculteurs auront l'obligation de proposer des extensions de leurs exploitations qui s'intègrent à l'environnement paysager.

Les sièges d'exploitation agricole qui maintiennent leur activité et leurs terrains contigus au bourg devront être préservés.

Préserver les bords de Loire
Le PPRI garanti déjà la protection de cet espace naturel puisque aucune nouvelle construction n'est autorisée. L'objectif est la prise en compte de cette contrainte au développement urbain qui est également un atout à la préservation du cadre de vie et des ressources naturelles et touristiques de la commune.

Préserver les bords du Vizézy
C'est un espace naturel remarquable qui doit être préservé. Aucun développement urbain n'est prévu dans ce secteur. L'objectif est de préserver la masse boisée qui met à distance la rivière et la route départementale n° 60 afin de permettre le maintient de la zone d'activité du Canal.

Préserver les milieux humides
Des étangs ont été recensés lors de l'étude PLU. L'objectif est de les préserver.

Préserver les bois et forêts.
Des Bois et des Forêts ont été recensés lors de l'étude PLU. L'objectif est de les préserver.

Assurer le maintien d'activités économiques complémentaires

Créer un pôle de regroupement des sites touristiques et de loisirs autour de la zone de loisirs.
L'objectif est de doper le lien entre l'ensemble des activités de tourisme et de loisirs de la commune en créant un regroupement en limite de bourg qui favorise la mise en valeur du centre historique.

Conforter la spécificité de la zone d'activité du Canal

L'objectif est de permettre le développement raisonné des activités artisanales sur la commune de Chambéon qui ne peut à la fois, subir les contraintes de la proximité de l'autoroute et de la route départementale (nuisances sonore, coupure de son territoire), sans profiter de ces atouts (axe important de déplacement entre Montbrison et Feurs, desserte aisée avec la présence d'une prise d'autoroute à moins de 10mn du site). Par ailleurs, le renforcement de ce site permettra de limiter le développement des activités économique sur le reste de la commune, notamment dans l'objectif de préserver le bourg de l'implantation ou l'extension d'entreprises dont les bâtiments comme l'activité serait une nuisance pour l'habitat et le cadre de vie.

Pour autant, le projet devra prendre en compte la présence d'espèces naturelles incluant leur habitats à proximité du site notamment en maintenant la totalité des espaces boisés entre le ruisseau du Vizézy et la zone d'activité du Canal.

Encadrer le développement des sites d'extraction de graviers

L'objectif est de maintenir l'activité des carriers qui constitue une ressource pour la commune de Chambéon. Les sites existant seront donc développé dans la mesure où ils prennent en compte la présence des espèces animales et végétales situées sur ou à proximité des futurs sites d'extraction. Au fur et à mesure de leur extraction, les sites devront faire l'objet d'un réaménagement qui devra être prévu à l'avance.

3 .2

Les choix de délimitation des zones

- **L'ensemble des règles**

la loi SRU :

De façon générale, l'ensemble du règlement a créé en application de la loi SRU. Les grandes orientations de cette loi ont contribuées à modifier « l'esprit » et le contenu de certains articles :

- L'article 1 et 2 qui ont été modifiés pour favoriser la mixité urbaine. Les autorisations ont donc été supprimées. L'article l définit désormais exclusivement les interdictions et le 2 les autorisations particulières.
- L'article 5 qui n'impose désormais une surface minimum de terrain que lorsque les secteurs présentent des contraintes techniques (écoulement des eaux pluviales et présence de secteur d'assainissement individuel) ainsi que les secteurs présentant un intérêt paysager, urbanisé ou naturel.
- L'article 15 concernant le dépassement de COS (Coefficient d'Emprise au Sol) est supprimé.

Une attention particulière est également portée à l'insertion dans le paysage qu'il soit bâti ou naturel :

- L'article 11 qui définit l'aspect extérieur a été détaillé, notamment du point de vue des volumes, de l'aspect des façades et des aménagements extérieurs (clôtures, intégration des réseaux…).
- L'article 13 qui définit les espaces libres et plantations a été détaillé pour préserver les espaces végétales qui structurent le paysage et intégrer des espaces « verts » dans les secteurs d'extension.
- L'article 4 qui définit les réseaux a été développé du point de vue des réseaux secs afin qu'ils soient mieux intégrés aux aménagements urbains et ce en amont de toute étude.

• Les différents secteurs du règlement

Chaque zone et chaque article, ont fait l'objet d'une attention particulière afin de

- favoriser le renouvellement rural,
- préserver et assurer une continuité de la qualité des sites, des paysages et de l'architecture,
- Valoriser les ressources économiques et le cadre de vie.

LES ZONES URBAINES

- La zone UB

Elle correspond au bourg historique. Elle détermine un territoire de grande qualité architecturale puisqu'il comporte des témoignages bâtis de la culture constructive locale. L'indice « i » précise le caractère inondable de certains secteurs.

Les articles UB6 et UB7 précisent l'implantation des constructions afin de garantir le maintien de la densité du bourg (bâti de limite en limite) et la continuité de la progression des rues (alignement)
Les prescriptions d'architectures, volumes, matériaux sont détaillées. L'architecture contemporaine est tolérée à partir du moment ou elle s'inspire de la construction locale (article DG10).
Encadrer les hauteurs des bâtiments, y compris celles des bâtiments d'activités qui ne doivent pas, dans le paysage, dominer celle de l'église et garantir une progression entre la zone UB, la UC et les espaces agricoles et naturels environnants.

GARANTIES ENVIRONNEMENTALES :
Limiter le développement d'activités nuisantes pour l'habitat et le cadre de vie en interdisant la création ou l'extension de toutes les installations classées soumises à autorisation.

- La zone UC

Il s'agit d'une zone qui correspond aux bassins d'habitats plus récents et équipés en périphérie. Le tissu bâti est plus dispersé et surtout moins marqué par une identité locale (habitat pavillonnaire) est proche d'une typologie urbaine de périphérie de ville.

Déjà urbanisés, ces territoires doivent trouver un nouveau souffle pour réussir pleinement leur intégration dans le tissu rural.
La réglementation du RNU n'ayant pas permis de développer une forme rurale en continuité de l'environnement bâti et naturel, l'orientation donnée pour ces territoires déjà « colonisés » est d'assouplir la réglementation notamment en terme d'implantation (article 6,7 et 8) afin de favoriser la densité. Dans ce même objectif, Le COS (14) et l'emprise au sol (9) ne sont pas réglementés.

Conforter dans leur liberté (architecturale comme urbaine), le règlement limitera ces prescriptions à inciter les pétitionnaires à réaliser des constructions (extensions, rénovations, aménagements) qui soient adaptées et en harmonies avec leur environnement (énergies renouvelables, simplicité des volumes, ouvertures au sud, matériaux à forte inertie…), article 11 du règlement.

Encadrer les hauteurs des bâtiments, qui ne devront pas, dans le paysage, dominer celle de l'église et garantir une progression entre la zone UB, la UC et les espaces agricoles et naturels environnants.

GARANTIES ENVIRONNEMENTALES :
Limiter le développement d'activités nuisantes pour l'habitat et le cadre de vie en interdisant la création ou l'extension de toutes les installations classées et soumises à autorisation.

- La zone UF

Il s'agit d'une zone qui correspond à un bassin d'activité situé à l'écart du bourg.

GARANTIES ENVIRONNEMENTALES :
Les captages, forages et puits particuliers sont interdits (article UF4) afin de garantir la protection des ressources du sous sol.

ZONES À URBANISER

- La zone AUa

Il s'agit de zones naturelles équipées en continuité du bourg mais qui ne sont pas contraintes par l'activité agricole.
L'indice « i » précise le caractère inondable de certains secteurs.
Cette zone fait l'objet d'orientations d'aménagements, notamment les secteurs AUa2 et AUa2i qui ne pourront être construit qu'après remplissage des secteurs AUa1 et AUa1i (y compris réseaux).

Les articles AUa6 et AUa10 garantissent la continuité de la progression des rues (alignement, densité et hauteurs) du bourg.
Proches du bourg, ces territoires nécessitent d'être organisés dans leur développement afin d'assurer une continuité avec le bourg existant : ils doivent notamment limiter les constructions isolées, favoriser la diversité des modes d'habitats et renforcer la spécificité de l'environnement physique et bâti de chaque quartier.

GARANTIES ENVIRONNEMENTALES :
Limiter le développement d'activités nuisantes pour l'habitat et le cadre de vie en interdisant la création ou l'extension de toutes les installations classées et soumises à autorisation.

- La zone AUaf

Il s'agit d'une zone naturelle en continuité de la zone UF. Elle permettra d'assurer le développement de l'activité économique de la commune.

Ces articles correspondent à ceux de la zone UF.

GARANTIES ENVIRONNEMENTALES :
L'ouverture à la construction est encadrée par une orientation d'aménagement qui fixe les conditions et les objectifs de maintien des espaces naturels contiguës au site.

- **La zone AUF**

Il s'agit d'une zone naturelle en continuité de la zone UF. Elle est une réserve pour l'urbanisation future (après le remplissage de la zone AUf, elle pourra être ouverte partiellement ou en totalité par modification du PLU).

Ces articles correspondent à ceux de la zone AU.

GARANTIES ENVIRONNEMENTALES :
L'ouverture à la construction présuppose une étude environnementale qui permette de réaliser un bilan de la zone AUf une fois réalisée et de son impact sur le milieu naturel.

ZONES AGRICOLES et ZONES NATURELLES PROTEGEES

- **La zone A**

Elle correspond à un territoire agricole protégé.
Les constructions ou installations nécessaires aux services publics, aux exploitations agricoles ou d'intérêt collectif sont seules autorisées.
L'indice i précise le caractère inondable de certains secteurs qui doivent se référer au PPRI.

Comme pour l'ensemble des secteurs, une attention doit être portée à l'aspect des constructions et au traitement de leurs abords afin d'assurer leur insertion dans le paysage (article DG10).

GARANTIES ENVIRONNEMENTALES :
L'ensemble des parcelles agricoles essentielles aux exploitations sont maintenus.

- **La zone N**

Elle correspond à un territoire naturel non équipé strictement protégé en raison d'une part de l'existence de risques naturels ou de nuisances et d'autre part en raison de la qualité des sites,des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique.
L'indice i précise le caractère inondable de certains secteurs qui doivent se référer au PPRI.

L'extension et la rénovation sont possibles. Pour cette raison, elle comprend des petites zones (pastillage) qui déterminent les constructions existantes pouvant être réhabilitées ou développées à l'intérieur de la zone agricole (A).

Pour les constructions déjà existantes isolées en zone agricole, un périmètre autour des volumes actuels est reporté au plan de zonage. Il délimite une surface dans laquelle des extensions ou des annexes à cette construction pourront être créées (dans la limite du règlement). Ce périmètre (n'excèdent pas 20 mètres autour des bâtiments) est déterminé par les limites de la ou des parcelles cadastrées occupées par cette construction.

- **Un secteur Ngi** précise l'implantation des gravières.
- **Un secteur Ngi1** précise l'implantation d'un site de traitement des gravières.

Comme pour l'ensemble des secteurs, une attention doit être portée à l'aspect des constructions et au traitement de leurs abords afin d'assurer leur insertion dans le paysage (article DG10).

GARANTIES ENVIRONNEMENTALES :
Les milieux humides sont maintenus
Les espaces boisés sont maintenus.

- **La zone NL**
  Elle correspond à un territoire naturel de vocation touristique et de loisirs.
  L'indice i précise le caractère inondable de certains secteurs qui doivent se référer au PPRI.

  Comme pour l'ensemble des secteurs, une attention doit être portée à l'aspect des constructions et au traitement de leurs abords afin d'assurer leur insertion dans le paysage (article DG10).

  GARANTIES ENVIRONNEMENTALES :
  Les milieux humides sont maintenus
  Les espaces boisés sont maintenus.

• La prise en compte de la zone Natura 2000

Le projet d'aménagement prévoit le développement de secteurs qui ne sont pas situés dans les zones NATURA 2000. Par ailleurs, le développement de l'urbanisme est minime **(0,3 % de territoires à bâtir alors que seuls 1,5 % sont déjà bâtis et que 97,9 % de territoires restent protégés)** et reste implanté en périphérie immédiat du périmètre déjà bâti. Aucun hameau n'est développé.
Par ailleurs, le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de la Loire permet de préserver la partie est du territoire communale.
Enfin, les étangs mais également, le Vizézy et la Loire, sont inscrits en zone naturelle qui met en évidence la nécessité de leur préservation. Les bois et forêts sont inscrits dans des Espaces Boisés Classés afin d'assurer leurs protections.
Pour ces raisons, les espaces ouverts à la construction, n'impactent pas sur les zones NATURA 2000.

• Les emplacements réservés aux voies et emprises publiques

Des emplacements réservés pour voirie et ouvrages publics sont inscrits dans le plan de zonage (leur liste figure dans la pièce n°5 du présent PLU). Ils traduisent la volonté de la commune ou d'une autre collectivité ou organisme public de réaliser un jour ses équipements. A cet effet, les terrains sont protégés de toute autre utilisation du sol. Ils concernent :

- L'aménagement des équipements et espaces publiques avec notamment
  - La sécurisation de l'entrée nord du bourg et l'aménagement d'un parking (R1)
  - La création d'un parking devant le parvis de l'église (R5)
  - La création d'une réserve incendie pour la zone d'activité du canal (R3)
  - L'extension de la STEP (R4)

- La création de voiries, dans le but de structurer le maillage rural et les dessertes, avec notamment
  - La création d'une aire de retournement pour la zone d'activité UF (R2)

Les propriétaires concernés par les emplacements réservés peuvent dès l'approbation du présent PLU, mettre la collectivité bénéficiaire en demeure d'acquérir le terrain. Si celle-ci ne le fait pas dans les deux ans à compter de la date de mise en demeure, l'emplacement réservé est supprimé et le terrain redevient constructible aux conditions fixées par le règlement de la zone dans lequel il est situé.

- **Les servitudes d'utilité publique**

Les servitudes d'utilité publique ont été prises en compte dans l'élaboration du PLU révisé. Elle sont listés dans la pièce n°5 du présent PLU et sont reportés sur les plans de zonages.

Il est rappelé qu'elles font l'objet de législations spécifiques.

CHAPITRE 4:

Mesures par lesquelles les orientations du projet prennent en compte l'environnement, sa préservation et sa mise en valeur

S'inscrivant dans les objectifs de développement durable conformément à l'article 121.1 du code de l'urbanisme, les orientations du PADD précisés plus haut intègrent plus particulièrement les incidences sur l'environnement et prennent en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

4 .1 La préservation de la qualité de l'air

Le territoire de Chambéon n'est pas couvert par des mesures spécifiques prises au titre de la loi sur l'air (loi du 30 décembre 1996).

4 .2 La protection de l'eau

L'une des préoccupations de la commune est d'assurer la protection de l'eau par le développement de l'urbanisation en fonction des capacités de la commune à réaliser les réseaux d'assainissement collectif (suivant les conclusions issues de l'étude d'assainissement réalisé en 1998).

4 .3 La préservation et la mise en valeur des écosystèmes des espaces verts, des milieux et paysages naturels

L'une des préoccupations de la commune est de préserver les paysages agricoles en préférant un urbanisme dense qui garantisse le développement de l'ensemble des activités agricoles. Pour cela une étude agricole a été réalisée en concertation avec les agriculteurs de la commune afin de déterminer les exploitations ou parcelles agricoles à protéger.
En outre, concernant les zones agricoles, le règlement précise et applique la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 : toutes constructions ou extensions autorisées pour des tiers à l'exploitation devront respecter une distance de 100m du siège d'exploitation.
Par ailleurs, de vastes zones naturelles ont été instaurées au PLU.
Enfin si sur les zones N sont interdites toutes occupations ou utilisations du sol de nature à porter atteinte à la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, sur les zones A les constructions sont limitées aux bâtiments liés à l'activité agricole, ou d'intérêt collectif ainsi qu'aux extensions mesurées de bâtiments existants.

4 .4 La prévention des nuisances sonores

Les dispositions du PLU prennent en compte la présence d'une autoroute. Aucune zone d'habitat n'est développée dans un faisceau de 250mètres de part et d'autre de la voie.

4 .5 La prévention des risques naturels prévisibles

Les dispositions du PLU prennent en compte les risques d'inondation de tempêtes et de feux de forêts en ne créant pas de nouvelles zones constructibles dans les secteurs à risques. Par ailleurs, le développement de l'urbanisation dans la zone du plan de prévention des risques naturels d'inondation est suspendu

4 .6 La préservation des zones naturelles sensibles

Il s'agit d'assurer la préservation des milieux naturels sensibles répertoriés sur la commune dont les sites NATURA 2000 en stoppant le développement des zones constructibles à proximité de ces secteurs et en maintenant l'urbanisation sur deux sites :

- Pour l'habitat en périphérie immédiate du bourg.
- Pour le développement économique en périphérie immédiate de la zone d'activité existante (sur moins de 1 hectares).

Aucun hameau n'est développé.
L'exploitation des carrières est prévue pour ne pas excéder 6 hectares par ans
Pour toutes ces raisons, le PLU n'impact pas sur les zones NATURA 2000.

P L A N L O C A L D'U R B A N I S M E





ANNEXES

1.2

Commune de Chambéon

Projet arrêté par délibération le …… Le Maire,	Projet approuvé par délibération le …… Le Maire,	Pour copie conforme le …… Le Maire,	Modifié le …… Le Maire,

SOMMAIRE

p3 **ANNEXE 1** EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE

p15 **ANNEXE 2** ZNIEFF de type 1 :
- Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny
- Basse vallée du Vizezy
- Etangs et bois de la Baulieuse
- Ancienne gravières et forêt de la grande Pinée

P35 **ANNEXE 3** ZNIEFF de type 2 :
- Plaine du Forez

P43 **ANNEXE 4** ZICO :
- Plaine du Forez

P47 **ANNEXE 5** INVENTAIRE NATURA 2000, Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire
- Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents
- Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire
- ZPS Ecozone du Forez
- ZPS Plaine du Forez

P71 **ANNEXES 6** RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE (RGA 2000) DE CHAMBEON

P75 **ANNEXES 7** PROFIL TYPE DE 2° et 4° CATEGORIE LE LONG DES RD HORS AGGLOMERATION

P81 **ANNEXES 8** INFRASTRUCTURES BRUYANTES

P99 **ANNEXES 9** LISTE DES ENTITES ARCHEOLOGIQUES

ANNEXE 1

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE

MARS 2006

Etude à l'initiative de la communauté de communes de Feurs.

CHAMBEON

Mars 2008

Cumul

Elément religieux

-Les croix :
- Aciers : 4
- Bois : 0
- Pierre : 2

- Gargouilles : 0
- Madone : 0
- Cimetière d'enfants : 0
- Sacerdotaux : 0
- Sarcophage : 0
- Oratoire : 0
- Bénitier : 0

- PlaquesTombales
- Humaine : 0
- Animaux : 0

-Les bâtiments:
- Chapelle : 0
- Château : 0
- Prieuré : 0

Elément lié à l'eau:

-Les puits:
- Rond : 0
- Carré : 1
- De ville : 0
- Buse : 0
- Pompe : 0
- Margelle : 0

-Les ponts:
- Petite taille : 0
- Grande taille : 0

- Fontaine : 0
- Ecluse : 0
- Moulin : 0
- Béal : 0
- Lavoir : 0
- Source : 0
- Réserve d'eau : 0
- Eolienne : 0

Elément lié aux entrées:

- Porche : 1
- Blacon Forézien : 2

Elément lié au paysage:

- Arbre : 1 allée
- Escaliers : 0
- Chemin : 0

Elément divers:

- Pigeonnier : 1
- Loge : 0
- Four à pain : 1
- Borne : 0
- Plaque sur façade : 0
- Conche : 0
- Tonnelle : 0
- Pierre à rouler : 0
- Horloge : 0
- Cuvage : 0
- Relais de chasse : 0

- Usine : 0
- Le Monorail : 0
- Point Noir : 3

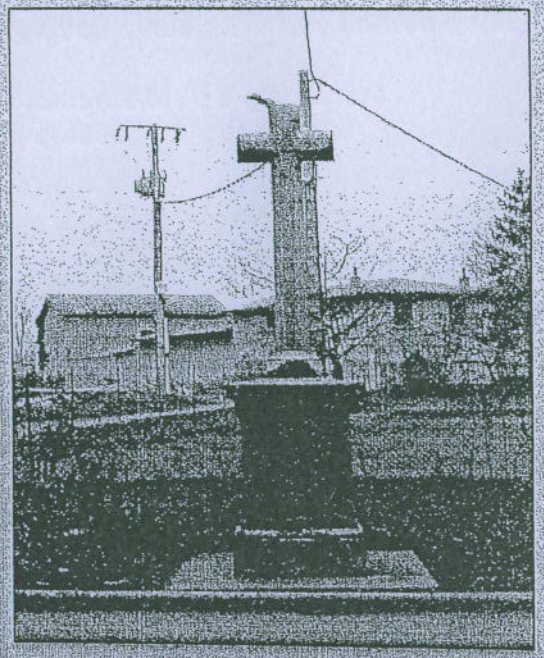
Total 16 éléments recensés sur la commune de Chamboéon.

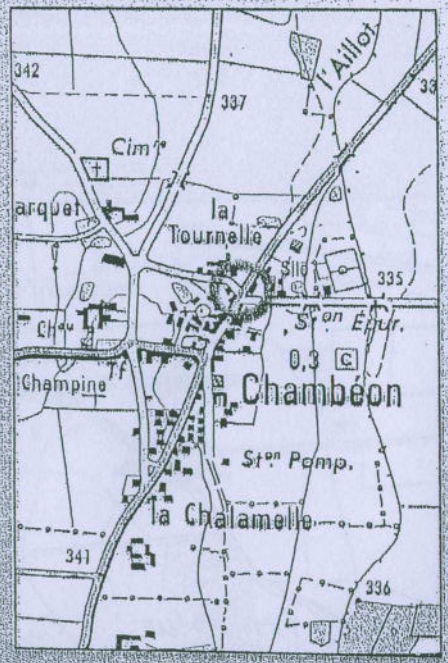
Chambéon

1

Elément religieux

Public





Adresse : Le Bourg
Propriétaire : La Commune

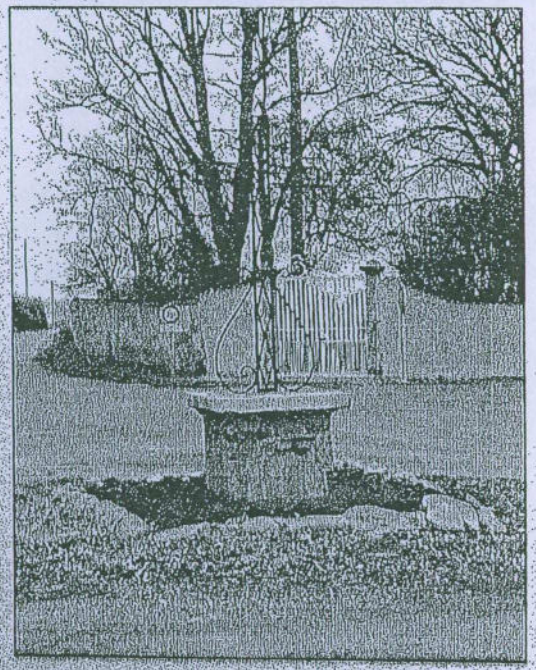
Il s'agit d'une croix en pierre datant de 1877. Elle fut refaite en ciment et déplacée il y a 15 ans lors d'un accident de la circulation.
Il faudrait la décaper.

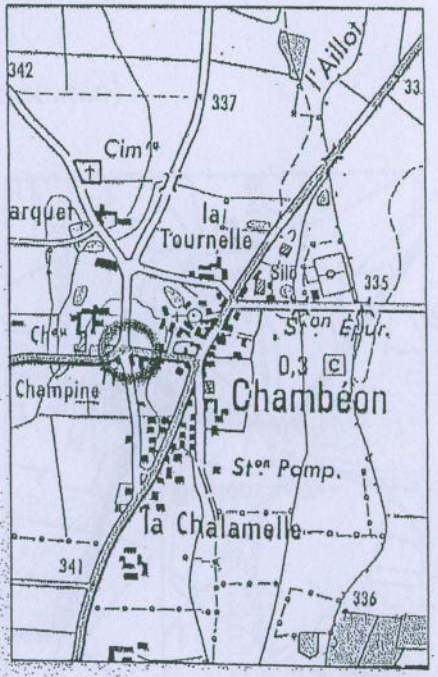
Chambéon

2

Elément religieux

Public





Adresse : Allée du Château.
Propriétaire : La Commune.

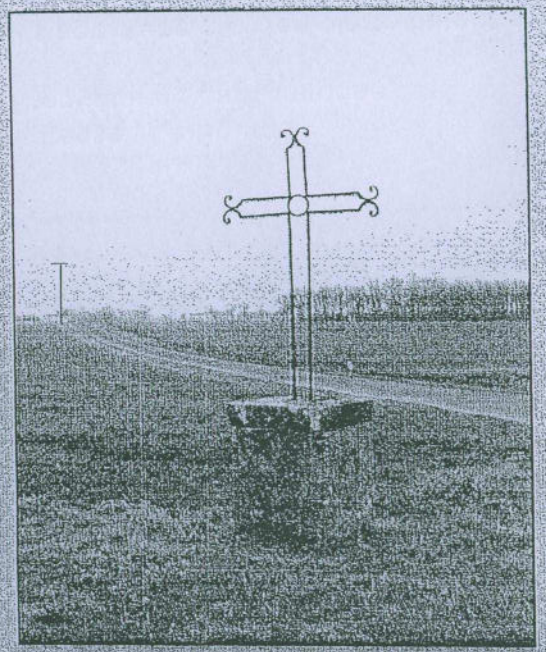
Il s'agit d'une croix en fer datant de 1800. Il faudrait reprendre le dé, la table et revoir la peinture des aciers. Cette croix sera vraisemblablement déplacée car il va y avoir une modification du carrefour.

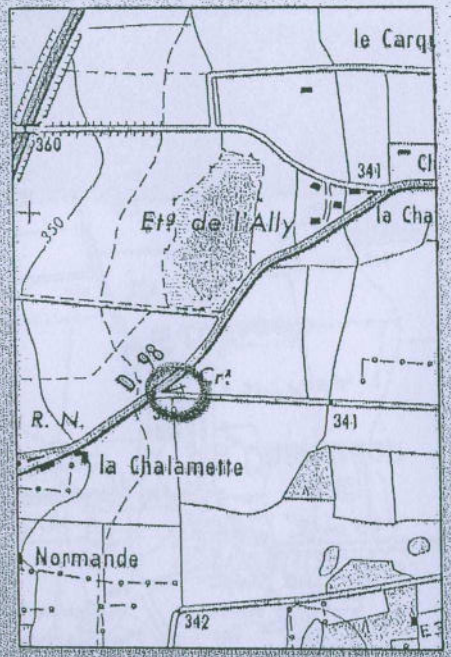
Chambéon

3

Elément religieux

Public





Adresse : La Chalamette.
Propriétaire : La Commune.

Il s'agit d'une croix très épurée datant vraisemblablement de 1900. Elle est en acier et supportée par un fût en pierre. Il faudrait détordre les aciers et les repeindre. Il faudrait aussi sabler les parties en pierre.

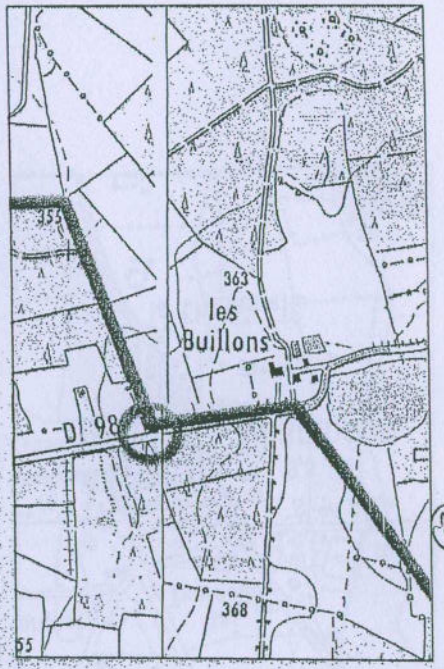
Chambéon

4

Elément religieux

Public





Adresse : Les Buillons D98 (limite de commune)
Propriétaire : La Commune.

Il s'agit d'une croix en fonte de très belle manufacture. Elle repose sur un socle en granite qui lui-même est tenu par un dé de grande taille en pierre. Il faudrait décaper la fonte et la repeindre, refaire un enduit sur le dé et faire de la maçonnerie pour la table.

Loire

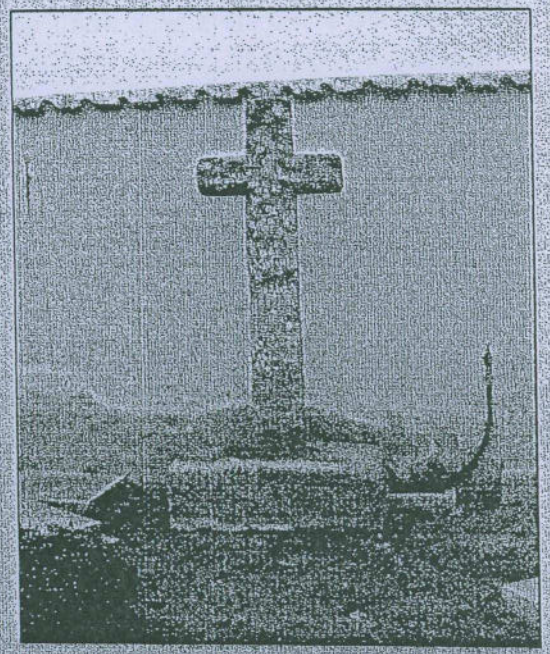
Mars 2006

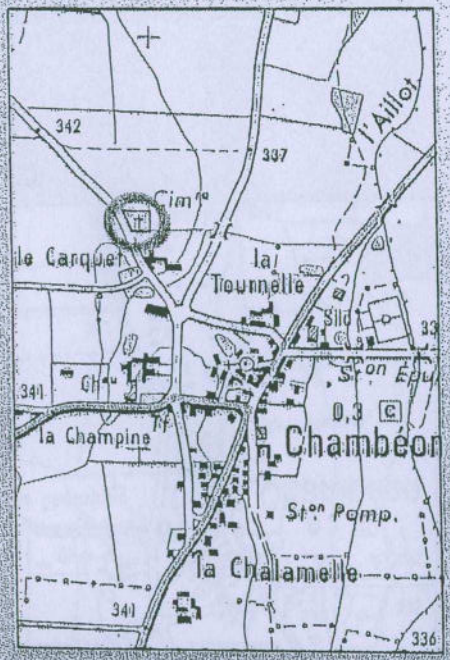
Chambéon

5

Elément religieux

Public





Adresse : Le Cimetière.
Propriétaire : La Commune.

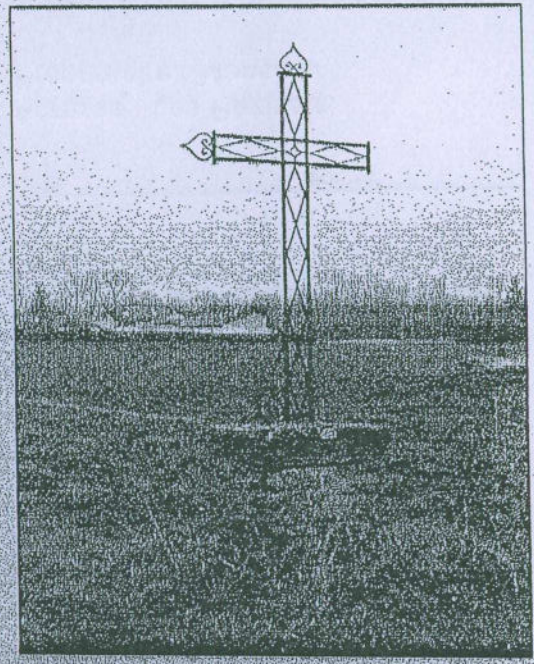
Il s'agit d'une croix en pierre. Elle fut déplacée, il y a 25 ans pour la mort du père Dimier en 1958. Il faudrait la faire sabler et suivre la pierre car elle commence à s'effriter.

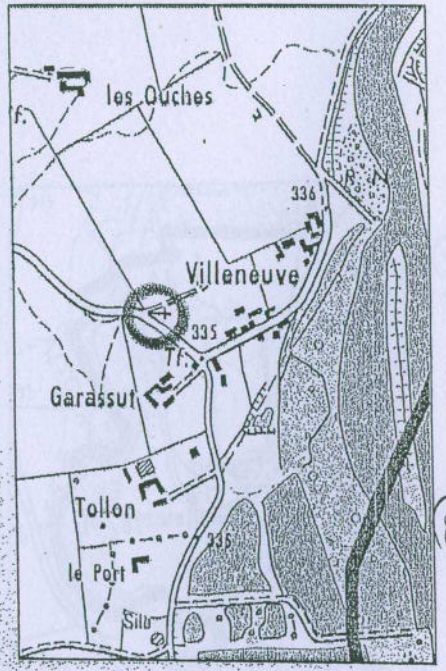
Chambéon

6

Elément religieux

Public





Adresse : Villeneuve.
Propriétaire : La commune.

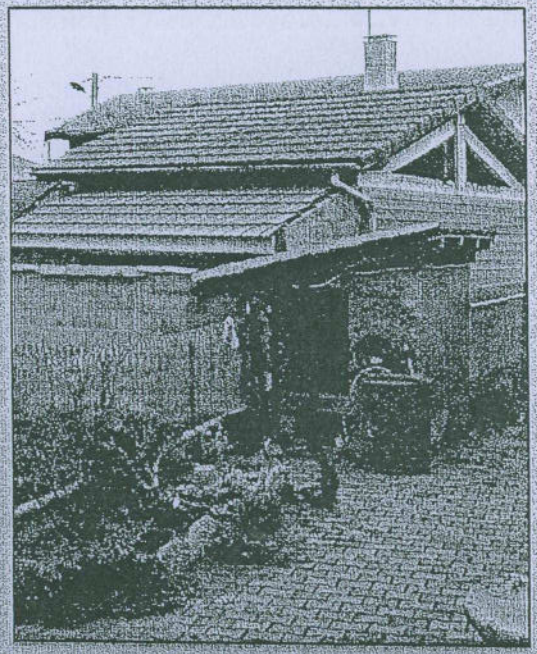
Il s'agit d'une croix en fer datant du début du siècle. Elle repose sur une table en pierre et un dé en brique. Il faudrait reprendre les parties acier et reconstruire la partie manquante, refaire les enduits sur le dé et arranger les abords.

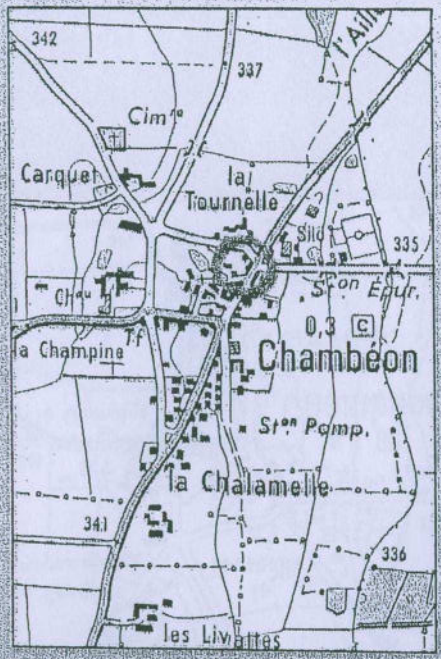
Chambéon

7

Elément lié à l'eau

Privé





Adresse : Le Bourg.
Propriétaire : Monsieur Thevenon.

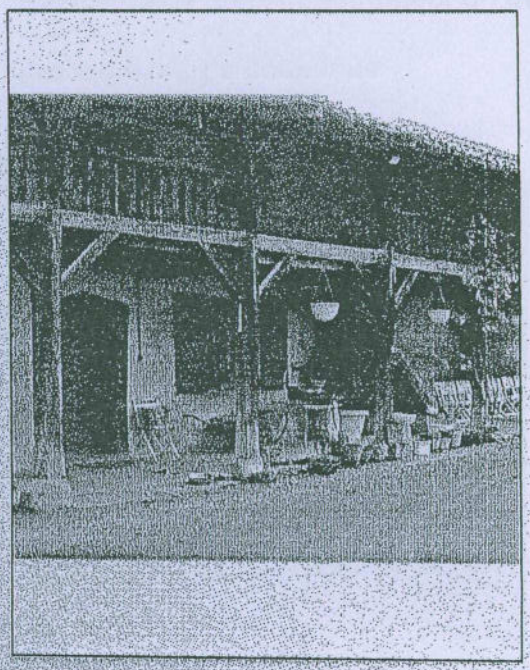
Il s'agit d'un puits carré à casquette. Cette construction est en brique et malheureusement recouverte de ciment. Il faudrait piquer l'enduit ciment pour le remplacer par un enduit taloché à la chaux.
Il faut aussi construire une porte avec verrou et aménager les abords.

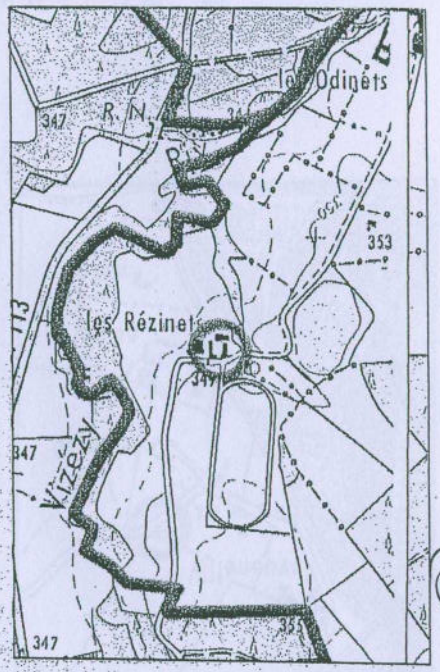
Chambéon

8

Elément lié aux entrées

Privé





Adresse : Les Rézinets.
Propriétaire : Monsieur ...

Il s'agit d'un balcon Forézien. Il est en bon état de conservation.
Il faudrait quand même traiter les bois et reprendre les enduits.

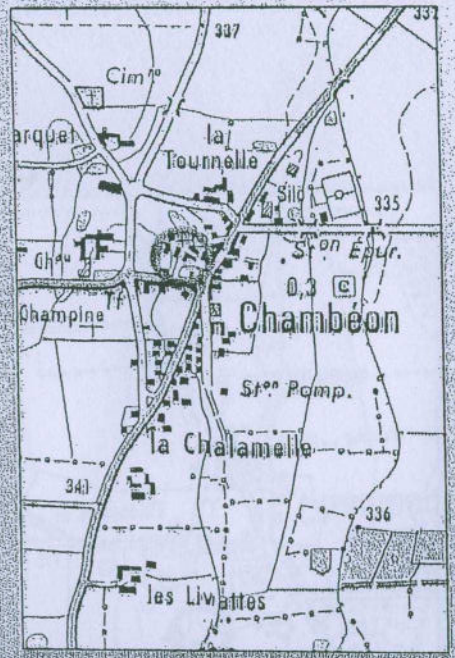
Chambéon

9

Elément lié aux entrées

Privé





Adresse : Le bourg.
Propriétaire : Monsieur Degarsignies.

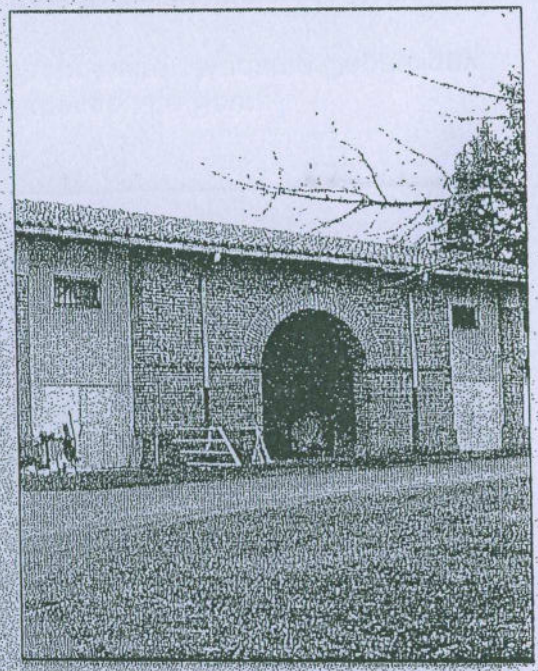
Il s'agit d'un balcon Forézien. Il est en état moyen de conservation. Il faudrait reprendre les bois qui ne semblent plus être très solides et revoir les enduits de la façade.

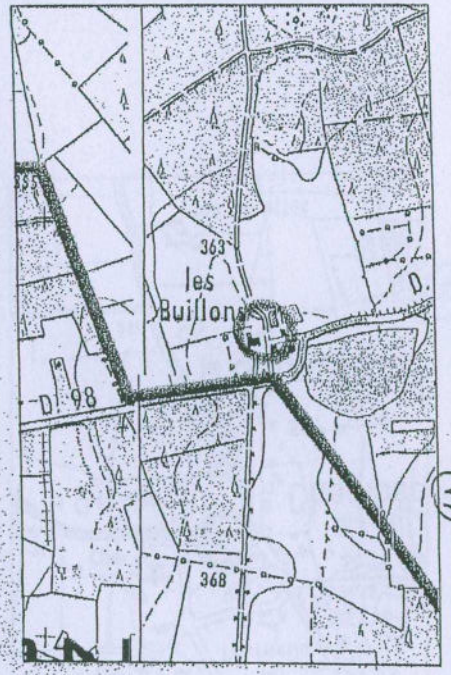
Chambéon

10

Elément divers

Privé





Adresse : Les Buillons.
Propriétaire : Monsieur Chatain-Frécon.

Il s'agit d'une grange de stockage en brique. Ce type d'architecture est assez présent autour de Feurs. Ce bâtiment est en très bon état de conservation. Il faudrait arranger les abords.



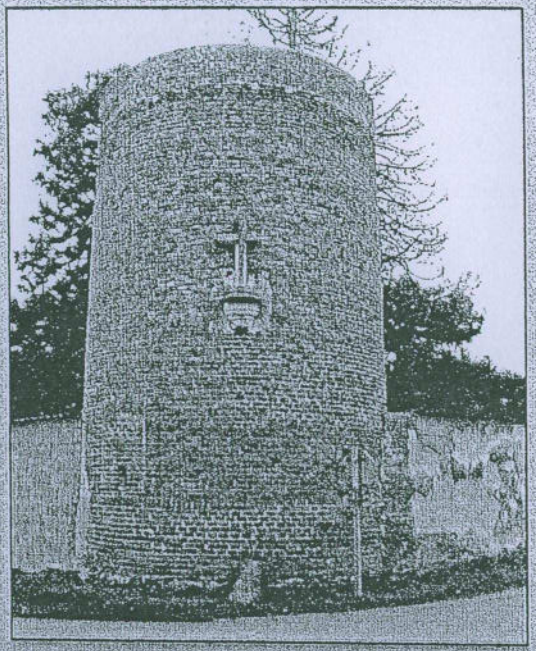
Mars 2006

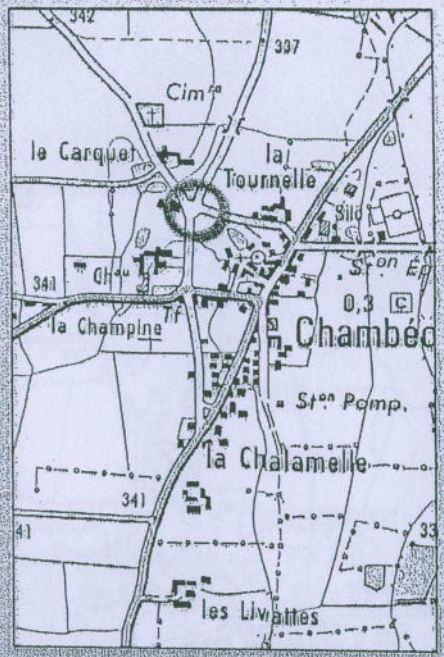
Chambéon

11

Elément divers

Privé





Adresse : Les Carquais.
Propriétaire : Monsieur ...

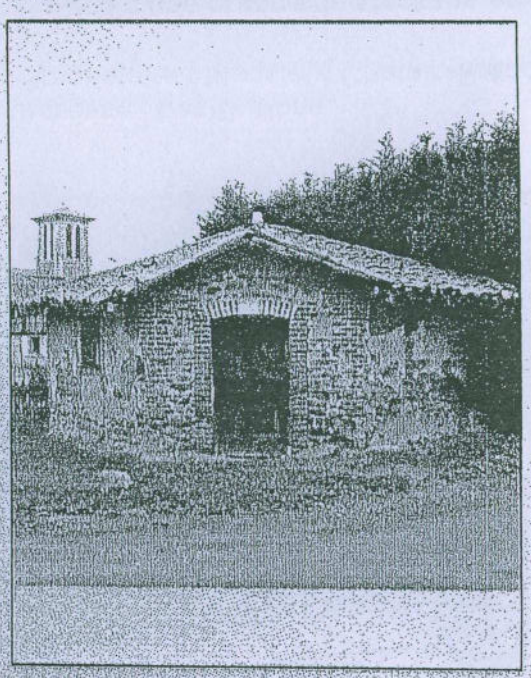
Il s'agit d'un pigeonnier du château. Cette construction en brique est en assez bon état de conservation. Cette construction a subi quelques modifications dans le temps. Il faudrait reconstruire une partie bois où arrivaient les pigeons et décaper les briques et la petite croix.
Ce type de construction portait le nom de : « le Colombier »

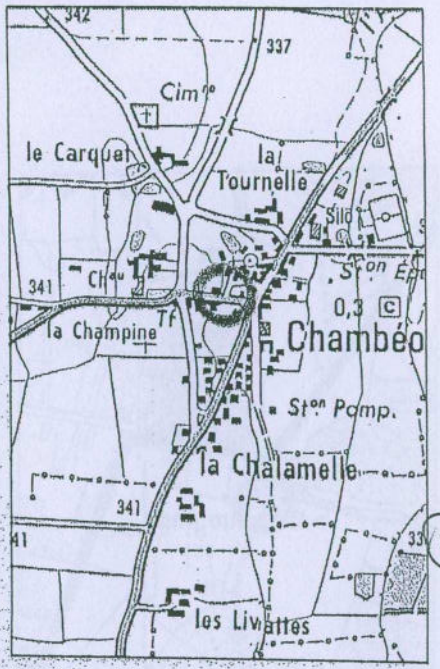
Chambéon

12

Elément divers

Privé





Adresse : Le Bourg.
Propriétaire : Madame Degarcigny.

Il s'agit de la fontaine de Saint Bonnet. Il faut défricher le volume, reprendre la grille de protection. Il faut absolument la mettre en valeur car elle se trouve sur un chemin très fréquenté par les promeneurs.

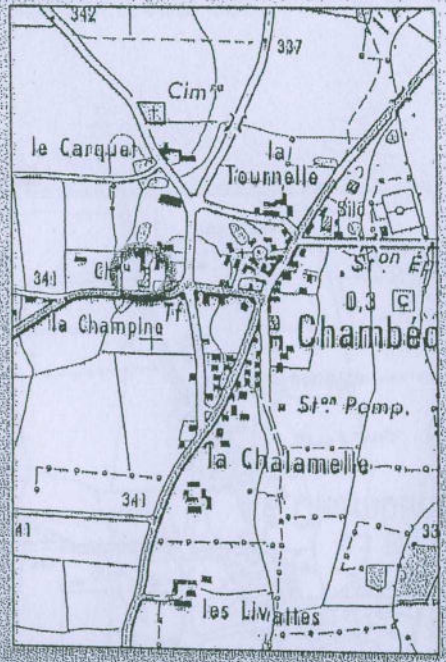
Chambéon

13

Elément lié au paysage

Privé





Adresse : La Champine.
Propriétaire : Monsieur...

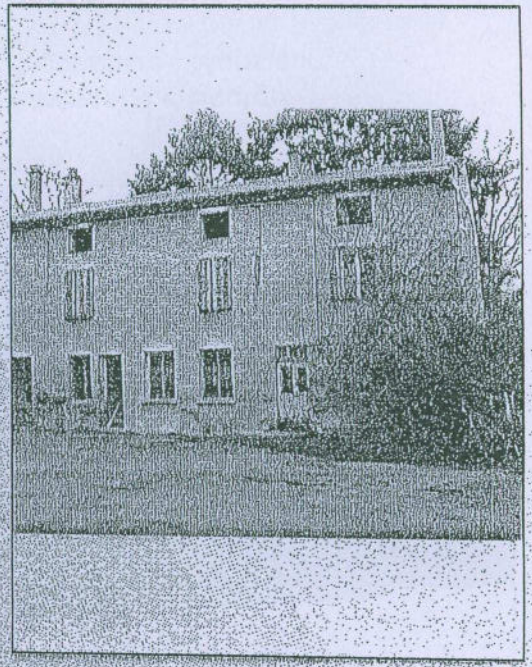
Il s'agit d'une allée de chênes (200 ans). Ces arbres sont dans la propriété privée. Ils sont très bien entretenus.

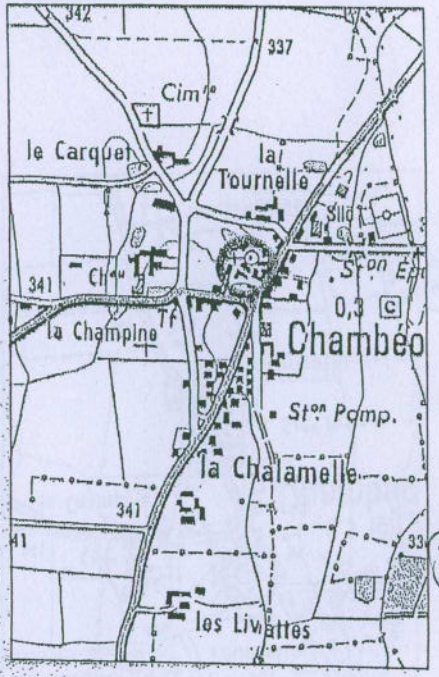
Chambéon

14

Point Noir

Privé





Adresse : Le Bourg.
Propriétaire : Monsieur ...

Dans le centre bourg un certain nombre de bâtiments sont à l'abandon et n'organisent pas correctement d'espace public.
On peut les considérer comme des points noirs.

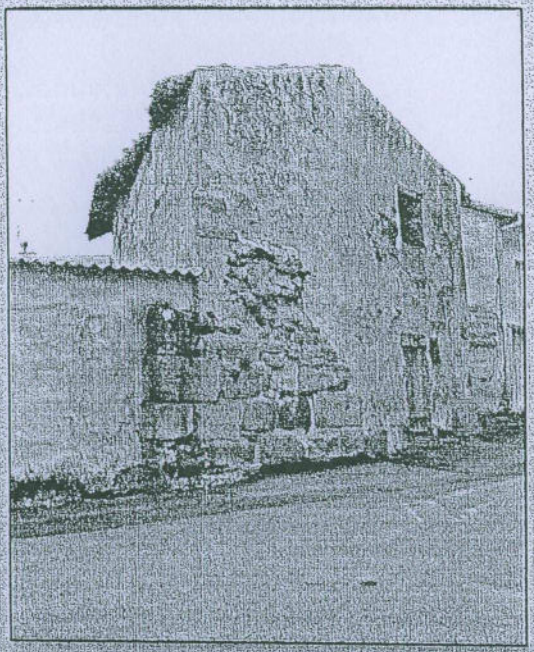
Loire

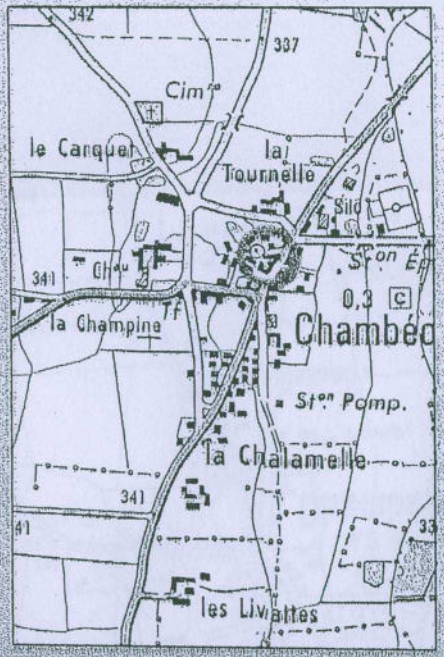
Chambéon

15

Point Noir

Privé





Adresse : Le Bourg.
Propriétaire : Monsieur ...

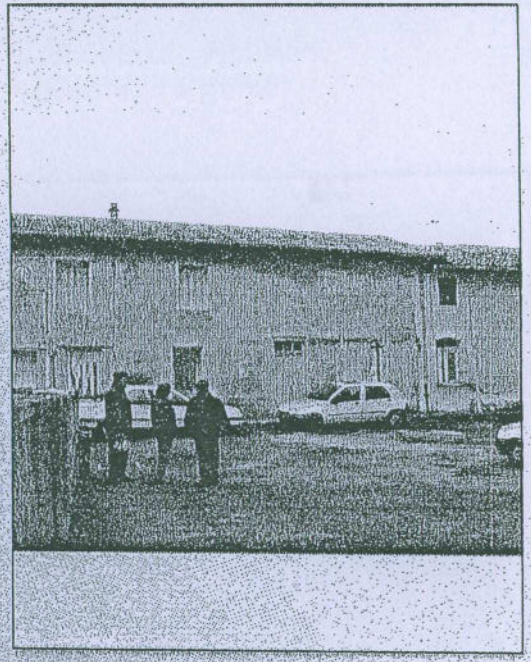
Dans le centre bourg un certain nombre de bâtiments sont à l'abandon et n'organisent pas correctement d'espace public.
On peut les considérer comme des points noirs.
La construction restante en grosses pierre est vraisemblablement l'ancienne porte d'entrée du village.

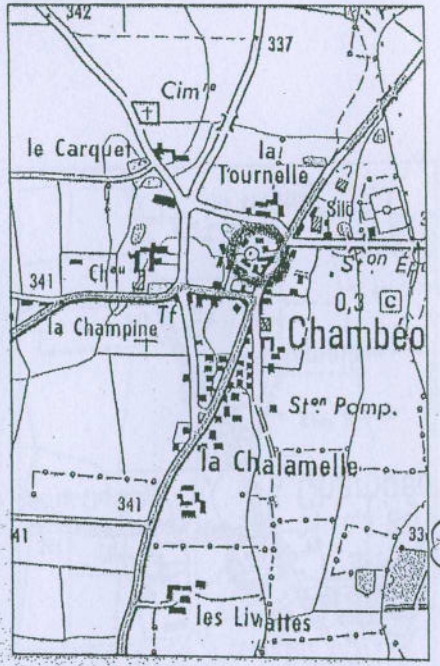
Chambéon

16

Point Noir

Privé





Adresse : Le Bourg.
Propriétaire : Monsieur ...

Dans le centre bourg un certain nombre de bâtiments sont à l'abandon et n'organisent pas correctement d'espace public.
On peut les considérer comme des points noirs

Loire

Mars 2006

ANNEXE 2

ZNIEFF DE TYPE 1

- Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny
- Basse vallée du Vizezy
- Etangs et bois de la Baulieuse
- Ancienne gravières et forêt de la grande Pinée

Extrait du site de la Direction Régionale de l'environnement,
www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : **42090060**

Ancien N° régional : 42022106

Anciennes gravières et forêts de la Grande Pinée

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 39,65 ha

Loire CHAMBEON

Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Amphibiens	1	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	1
Végétaux suoérieurs	1	Oiseaux	1	Crustacés		Orthoptères	0
Mousses, lichens	1	Poissons		Mollusques	0	Papillons	0

Légende :
0 = prospection nulle ou quasi inexistante
1 = prospection insuffisante
2 = prospection assez bonne
3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : **1**

Description et intérêt du site

Cette zone est située dans la plaine du Forez, à proximité immédiate de l'autoroute A72, juste au nord du village de Chambéon. Si les étangs du Forez créés à partir du Moyen-Age constituent les principales zones d'eau de la plaine avec le fleuve Loire, d'autres zones humides peuvent être rencontrées ponctuellement. C'est le cas des gravières souvent situées dans le lit majeur de la Loire et à proximité de l'autoroute. L'extraction de graviers a en effet servi pour la construction de l'autoroute. La zone de la Grande Pinée correspond à un de ces plans d'eau artificiels. Deux anciennes gravières sont entourées de boisements de chênes parfois humides. Les plans d'eau sont particulièrement remarquables en matière de flore. On retrouve ici la Fougère d'eau (ou Marsilée) à quatre feuilles qui forme des herbiers immergés ou flottants importants. La présence de la marsilée est très intéressante. Cette fougère aquatique, protégée en France, comptent aussi parmi celles dont la protection est considérée comme un enjeu européen. Le département de la Loire est à ce titre un des bastions de l'espèce puisque l'on compte, à ce jour, plus de vingt stations de cette plante dans la plaine du Forez. Si la plupart des stations se trouvent sur des étangs, la marsilée peut également se retrouver sur des petits plans d'eau ou d'anciennes gravières comme c'est le cas ici. Ces milieux sont également intéressants pour l'avifaune, que ce soit en période de nidification, d'hivernage ou lors des migrations pré et post-nuptiales. Les boisements environnants forment des milieux complémentaires pour ces zones humides.

Milieux naturels

Pas de données disponibles

Faune vertébrée

Pas de données disponibles

Flore

Marsilée à quatre feuilles	*Marsilea quadrifolia L.*

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

GALTIER J.

Caldesia parnassifolia (L.) Parl. dans la plaine du Forez (Loire)

229 pages 2000 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Contribution à la connaissance de la flore du Forez (Loire)

218 pages 1998 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

GUILLERME N., CHAVAS G., GUENEAU S.

Bilan 2001 des inventaires et suivis réalisés dans le cadre du programme "étangs de la Loire".

34 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

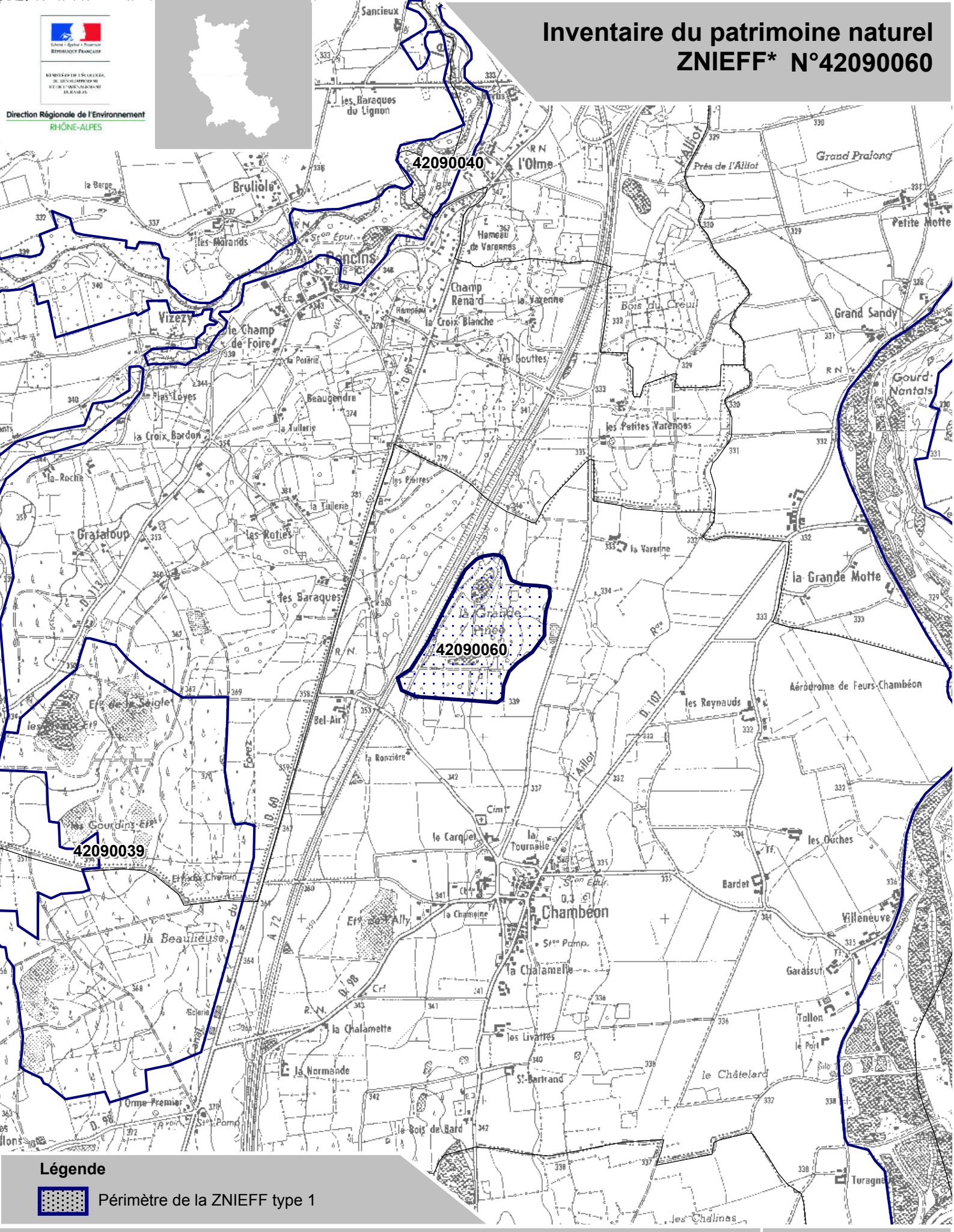
PONT L.

Participation au diagnostic territorial des CTE, quels enjeux de biodiversité dans la Loire? Le cas de 3 territoires : Monts du Forez, Plaine du Forez, Monts du Lyonnais.

67 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090060



Légende

Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

N

Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : **42090026**

Ancien N° régional : 42022127,42022105,42022104,42022171,42022147,42022125,42022164,42022165

Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 1 803,78 ha

Loire ANDREZIEUX-BOUTHEON, BALBIGNY, BOISSET-LES-MONTROND, BONSON, CHALAIN-LE-COMTAL, SAINT-CYPRIEN, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT

Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Amphibiens	2	Reptiles	1	Coléoptères	1
		Mammifères	2			Libellules	2
Végétaux supérieurs	2	Oiseaux	2	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	2	Mollusques	0	Papillons	1

Légende :
0 = prospection nulle ou quasi inexistante
1 = prospection insuffisante
2 = prospection assez bonne
3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : **309**

Description et intérêt du site

A sa sortie des gorges amont, le fleuve Loire serpente dans la plaine du Forez sur cinquante kilomètres environ avant de rentrer dans une nouvelle série de gorges. La zone prise en compte ici comporte :- le fleuve lui-même,- les plans d'eau annexes (gourds, anciennes gravières…),- les confluents, les rives et d'autres annexes fluviales (forêts alluviales, bras morts…). La Loire a été longtemps exploitée pour les granulats et l'arrêt de cette exploitation en lit mineur a reporté les exploitations en bordure du fleuve. Son régime hydrique est lié aux prélèvements d'eau depuis sa source (complexe de Montpezat) et les débits liés au barrage de Grangent et à son exploitation hydroélectrique. Ces débits sont même susceptible de varier au fil de la journée. L'extraction de matériaux et le blocage d'apport de tout nouveau sédiment ont provoqué l'incision du lit (deux mètres en 130 ans au niveau de Magneux Haute-Rive) et donc la déconnexion des zones annexes, limitant la frai du poisson. La qualité de l'eau se ressent également de tous ces facteurs et du faible débit d'étiage. En matière botanique, un certain nombre de plantes remarquables sont néanmoins présentes, liées principalement aux grèves exondées. On y trouve entre autres la Pulicaire vulgaire, espèce protégée en France, la Limoselle aquatique, la Renoncule scélérate qui, comme beaucoup de renoncules, possède des fleurs jaunes (mais celles-ci sont de petite taille : moins d'un centimètre de diamètre). Cette plante est protégée en région Rhône-Alpes tout comme l'Oseille maritime, ou la Naïade marine. Parmi les invertébrés, on peut noter la présence de deux espèces protégées en ce qui concerne les lépidoptères, et même d'une endémique (c'est à dire d'une espèce dont l'aire de répartition est limitée à une zone géographique restreinte) propre au moyen bassin ligérien : Archiearis tourangini. Une libellule : le Gomphe à pinces, et deux espèces de coléoptères dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation sont également présents. S'agissant des vertébrés, si le retour de la Loutre se fait encore attendre, ce n'est plus le cas de celui du Castor d'Europe, depuis la réintroduction de treize individus en 1993. Avec la disparition du Saumon et des poissons migrateurs, le patrimoine piscicole est par contre très diminué. On contacte encore à de rares endroits la Lamproie de Planer. La Bouvière est présente ainsi que le Brochet, qui pâti désormais du manque de zones de reproduction (pour pallier à cela, des frayères sont actuellement aménagées sur le site de l'"écozone du Forez"). Parmi les reptiles et amphibiens, on note la découverte récente de la Coronelle lisse. Du fait de sa situation sur un axe de migration et de son intégration au centre d'une zone humide importante, la plaine du Forez, l'avifaune est riche sur ce secteur ; plus de 217 espèces ont ainsi été contactées. On peut citer l'hivernage de plusieurs milliers d'oiseaux d'eau, dont plusieurs centaines de Canard souchets, la présence de la Barge à queue noire, du Balbuzard pêcheur et de nombreux limicoles en migration ainsi que la nidification du Martin-pêcheur d'Europe, de la Nette rousse, du Milan noir et de la Mésange boréale…Le réaménagement d'anciennes gravières sur l'"écozone du Forez" favorise l'hivernage des oiseaux. Hélas, les oiseaux liés aux plages de sables et de graviers ainsi qu'aux zones d'érosion (Chevalier guignette, Hirondelle de rivage…) sont moins nombreux qu'autrefois.

Milieux naturels

Pas de données disponibles

Flore

Centaurée chausse-trappe	*Centaurea calcitrapa L.*
Corrigiole des grèves	*Corrigiola littoralis L.*
Souchet de Micheli	*Cyperus michelianus (L.) Link*
Scirpe ovale	*Eleocharis ovata (Roth) Roemer & Schultes*
Orchis bouc	*Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel*
Léersie faux riz	*Leersia oryzoides (L.) Swartz*
Agripaume cardiaque	*Leonurus cardiaca L.*
Limoselle aquatique	*Limosella aquatica L.*
Isnardie des marais	*Ludwigia palustris (L.) Elliott*
Naïade marine	*Najas marina L.*
Paturin des marais	*Poa palustris L.*
Pulicaire commune (Herbe de Saint Roch)	*Pulicaria vulgaris Gaertn.*
Renoncule scélérate	*Ranunculus sceleratus L.*
Patience maritime (Oseille maritime)	*Rumex maritimus L.*
Scirpe mucrone	*Schoenoplectus mucronatus (L.) Palla*
Orpin rougeâtre	*Sedum rubens L.*

Faune vertébrée

Amphibiens

Crapaud accoucheur	*Alytes obstetricans*
Crapaud calamite	*Bufo calamita*
Rainette verte	*Hyla arborea*
Grenouille agile	*Rana dalmatina*
Triton alpestre	*Triturus alpestris*

Mammifères

Castor d'Europe	*Castor fiber*
Cerf élaphe	*Cervus elaphus*
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus*
Vespertilion de Daubenton	*Myotis daubentoni*
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhli*

Oiseaux

Rousserolle turdoïde	*Acrocephalus arundinaceus*
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*
Canard souchet	*Anas clypeata*
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*
Sarcelle d'été	*Anas querquedula*
Canard chipeau	*Anas strepera*
Héron cendré	*Ardea cinerea*
Héron pourpré	*Ardea purpurea*
Fuligule milouin	*Aythya ferina*
Fuligule morillon	*Aythya fuligula*
Héron gardebœufs	*Bubulcus Ibis*
Œdicnème criard	*Burhinus oedicnemus*
Tarin des aulnes	*Carduelis spinus*
Petit Gravelot	*Charadrius dubius*
Guifette moustac	*Chlidonias hybridus*
Guifette noire	*Chlidonias niger*
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*
Cigogne noire	*Ciconia nigra*
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*
Busard cendré	*Circus pygargus*
Pigeon colombin	*Columba oenas*
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbica*
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*
Faucon hobereau	*Falco subbuteo*
Foulque macroule	*Fulica atra*
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*
Mouette rieuse	*Larus ridibundus*
Barge à queue noire	*Limosa limosa*
Locustelle luscinioïde	*Locustella luscinioides*
Locustelle tachetée	*Locustella naevia*
Guêpier d'Europe	*Merops apiaster*
Bruant proyer	*Miliaria calandra*
Milan noir	*Milvus migrans*
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava*
Nette rousse	*Netta rufina*
Courlis cendré	*Numenius arquata*
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*
Moineau friquet	*Passer montanus*
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*
Tarier des prés	*Saxicola rubetra*
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*
Chevalier guignette	*Tringa hypoleucos*
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*

Poissons

Brochet	*Esox lucius*

*Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire

Edition : InfoSIG Cartographie - Annecy - 74

Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*
Bouvière	*Rhodeus sericeus*

Reptiles

Lézard des souches	*Lacerta agilis*

Faune invertébrée

Libellules

Aeschne isocèle	*Anaciaeshna isosceles*
Aeschne paisible	*Boyeria irene*
Agrion mignon	*Coenagrion scitulum*
Libellule fauve	*Libellula fulva*
Gomphus à pinces	*Onychogomphus forcipatus*

Papillons

Cuivré des marais	*Lycaena dispar*
Sphinx de l'Epilobe	*Proserpinus proserpina*

Bibliographie

BOUDRIE M.

Les Ptétidophytes du département de la Loire (France)

3-4 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

BRUGIERE D.

Sternes pierregarin et naine dans les vals de Loire et d'Allier

p 1 pages 1998 Consultable : CORA Région

CESAME

Plan pluriannuel d'actions Ecozone/Ecopole du Forez 2003-2008 : objectifs à moyen terme, opérations et plan de travail

126 pages 2003 Consultable : Conseil Général de la Loire

Suivi botanique et suivi des milieux de la propriété départementale du Bec de Mare

48 pages 2001 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CHENAUD B.

Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR 8201763 "Gorges de la Loire"

70 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CHIFFAUT A.

Plan de gestion de trois espaces naturels sensibles près de Feurs-en-Forez : Fonds Fenouillet, Bec du Lignon, Gourd de Randan

100 pages 2002 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CHOISNET G.

Site de "la Font Saint-Bonnet" Commune de Cleppé (Loire) : inventaire de la flore et des habitats, mise en oeuvre d'un suivi de la végétation

43 pages 2001 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CORA

Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes

335 pages 2003 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1

146 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

CORA Drôme

Oiseaux de la Drôme

312 pages 2003 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

CORBIN D.

Expertise complémentaire concernant les habitats européens, les plantes patrimoniales et les odonates de la Boucle de Veauchette (Veauchette, Loire)

non pages 2004 Consultable : FRAPNA Loire

Expertise écologique de la gravière G5 du site de Fonds Fenouillet (Feurs, Loire)

30 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Expertise écologique du site de Chambons (Chalain-le-Comtal, Loire)
non pages 2004 Consultable : FRAPNA Loire
Expertise faune-flore préalable à l'ouverture d'une gravière (Chalain-le-Comtal, Loire)
22 pages 2004 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Expertise odonatologique des gravières G2 et G3 et expertise botanique de Fonds Fenouillet et du Bec du Lignon (hors frayère) du site de Fonds Fenouillet (Feurs, Loire)
20 pages 2006 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Prospections entomologique et botanique 2005 du site Natura 2000 L12 des Gorges de la Loire
39 pages 2006 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

FRAPNA Loire
Aménagement et mise en valeur des bords du fleuve Loire
34 pages 1998 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

GALTIER J.
Contribution à la connaissance de la flore du Forez (Loire)
218 pages 1998 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Découvertes botaniques récentes dans le département de la Loire
235 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Le fleuve Loire dans la plaine du Forez
21- pages 2004 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

GRAND D.
Les libellules du Rhône
255 pages 2004 Consultable : Société Linnéenne de Lyon

GUILLEMAIN M., SCHRICKE V.
Programme de recherches sur la Sarcelle d'hiver (Anas crecca) Etat d'avancement
p 1 pages 2005 Consultable : ONCFS

LECHANTRE P.
Le mystère des sarcelles d'hiver
p 4 pages 2004 Consultable : ONCFS

LEVESQUE C.
La cigogne noire, sa majesté des houppiers
p 7 pages 2004 Consultable : Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère

MICHELOT J.L.
Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux
29- pages 2002 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

PONT L.
Participation au diagnostic territorial des CTE, quels enjeux de biodiversité dans la Loire? Le cas de 3 territoires : Monts du Forez, Plaine du Forez, Monts du Lyonnais.
67 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

SEYTRE L.
Suivi de la dynamique végétale des prairies alluviales du Bec de Mare (Boisset-lès-Montrond, Loire)
25 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

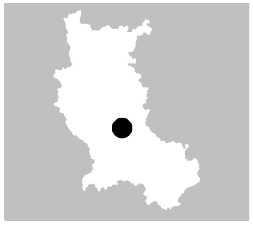
THEBAUD G.
Livret-Guide de la 135ème session extraordinaire dans le Forez et régions limitrophes de la Basse-Auvergne et du Bourbonnais, 7-12 juillet 2003
144 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

ULMER A.
Bilan du suivi scientifique 1998 de l'Ecopôle du Forez
68 pages 1999 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Platis du Bec du Lignon : état des lieux odonates, amphibiens et botanique
22 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090026

Carte d'Assemblage



Feuille 1/7
Feuille 2/7
Feuille 3/7
Feuille 4/7
Feuille 5/7
Feuille 6/7
Feuille 7/7

Légende

Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090026



42090018

42090044

Légende

Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Feuille 1/7

N

Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090026



42090023

42090022

42090011

42090040

42090021

Légende

Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Feuille 2/7

N

Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES



Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090026

42090049

42090060

42090039

42090014

42090013

Légende

Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Feuille 3/7

N

Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090026



42090026

42090004

Légende

Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Feuille 4/7

N

Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090026

42090025

42090015

42090001

42090008

Légende

Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Feuille 5/7

N

Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090026



42090008

42100007

Légende

Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Feuille 6/7

N

Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090026



42090009

42090019

42000009

Légende

Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Feuille 7/7

N

Echelle : 1 / 25 000

fonds IGN Scan 25 (C)

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : **42090039**

Ancien N° régional : 42022107

Etangs et bois de la Beaulieuse

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 239,38 ha

Loire CHAMBEON, PONCINS

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	0	Reptiles	0	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	0
Végétaux supérieurs	3	Oiseaux	0	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	0	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :
0 = prospection nulle ou quasi inexistante
1 = prospection insuffisante
2 = prospection assez bonne
3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : **40**

Description et intérêt du site

Ce secteur se localise dans la plaine du Forez, au centre de la "plaque" d'étangs de Mornand. Il est bordé de trois routes départementales (CD 113, 98 et 60). Le paysage alentour est constitué de prairies naturelles de fauches ou de pâtures, de cultures et de bois. Le site est constitué d'une mosaïque de milieux : plusieurs étangs, des prairies humides, des boisements de pins sylvestres et de chênes sessiles et des zones de landes parmi les plus caractéristiques. Le substrat, situé sur des "varennes" lourdes, est sablo-argileux donc imperméable et il semble très acide. L'eau alimentant les étangs provient soit du canal du Forez, soit directement des ruissellements d'un bassin versant très réduit. L'intérêt naturaliste de ce lieu est essentiellement lié à ces milieux diversifiés en interrelation ce qui permet l'expression d'une flore d'exception. Les zones d'étangs regroupent de très nombreuses plantes protégées. Ainsi, les hydrophytes (plantes de pleine eau) comme l'Utriculaire commune, la Naïade marine et la Petite Naïade (qui portent le nom de ces divinités des fontaines et des rivières), ou la Fougère d'eau (ou Marsilée) à quatre feuilles, forment des herbiers immergés ou flottants importants. La présence de la Marsilée est très intéressante. Cette fougère aquatique, protégée en France, compte également parmi celles dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation des espèces. Le département de la Loire est à ce titre un des bastions de l'espèce puisque l'on compte, à ce jour, plus de vingt stations de cette plante connues dans la plaine du Forez. On retrouve également sur ici des gazons amphibies constitués notamment d'une autre petite fougère aquatique rare : la Pilulaire à globules ou "Boulette d'eau", protégée en France. Ces gazons apparaissent principalement en fin d'été. Les prairies soumises aux marnages ou se trouvant dans des dépressions imperméables forment des jonchaies ou des moliniaies (formations végétales respectivement dominées par les joncs et la Molinie bleue). Il s'agit de milieux paratourbeux (installés sur un substrat en partie tourbeux) remarquables. C'est dans ces lieux que l'on peut par exemple observer la Gratiole officinale . Ses fleurs latérales roses pales et ses feuilles opposées étroitement lancéolées assurent une reconnaissance facile. Cette plante est également protégée en France. Enfin, les boisements et les landes alentours constituent le lieu de chasse et de nidification de plusieurs rapaces : la Buse variable, le Milan noir, le Milan royal et le Faucon hobereau. La population de Faucon hobereau dans la Loire est estimée à une vingtaine de couples nicheurs. L'effectif réel est sans doute plus important, cet oiseau étant très discret. Cette interpénétration des milieux aquatiques et forestiers est également favorable à d'autres oiseaux : hérons fréquentant régulièrement le site, Balbuzard pêcheur (dont un individu a estivé durant une saison), Pygargue à queue blanche (observé en hivernage). Ce site exceptionnel abrite ainsi trois espèces botaniques protégées au niveau national et autant en région Rhône-Alpes, ainsi que divers espèces d'oiseaux nicheurs rares, ce qui en fait un des sites les plus remarquables de la plaine du Forez.

Milieux naturels

22.11 x 22.31	EAUX OLIGOTROPHES PAUVRES EN CALCAIRE - COMMUNAUTES AMPHIBIES PERENNES

Faune vertébrée

Oiseaux

Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*
Faucon hobereau	*Falco subbuteo*

Flore

Fluteau à feuilles de Parnassie	*Caldesia parnassifolia (L.) Parl.*
Elatine faux alsine	*Elatine alsinastrum L.*
Scirpe ovale	*Eleocharis ovata (Roth) Roemer & Schultes*
Gratiole officinale	*Gratiola officinalis L.*
Jonc des marais	*Juncus tenageia Ehrh in L. fil.*
Marsilée à quatre feuilles	*Marsilea quadrifolia L.*
Naïade marine	*Najas marina L.*
Petite Naïade	*Najas minor All.*
Pilulaire à globules (Boulette d'eau)	*Pilularia globulifera L.*
Renoncule scélérate	*Ranunculus sceleratus L.*
Patience maritime (Oseille maritime)	*Rumex maritimus L.*
Scirpe mucrone	*Schoenoplectus mucronatus (L.) Palla*
Rubanier émergé	*Sparganium emersum Rehmann*
Utriculaire commune	*Utricularia vulgaris L.*

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

BOUDRIE M.

Contributions à l'inventaire de la flore : Corrèze, Loire, Haute-Vienne

100 pages 1989 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Les Ptétidophytes du département de la Loire (France)

3-4 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes Rhône-Alpes

Gratiole officinale de Saint-Paul-d'Uzore : diagnostic patrimonial et propositions

7 p. pages 1995 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

GALTIER J.

Caldesia parnassifolia (L.) Parl. dans la plaine du Forez (Loire)

229 pages 2000 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Contribution à la connaissance de la flore du Forez (Loire)

218 pages 1998 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Découvertes botaniques récentes dans le département de la Loire

235 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

GUILLERME N.

Les communautés végétales aquatiques des étangs de la plaine du Forez

305 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

GUILLERME N., CHAVAS G., GUENEAU S.

Bilan 2001 des inventaires et suivis réalisés dans le cadre du programme "étangs de la Loire".

34 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

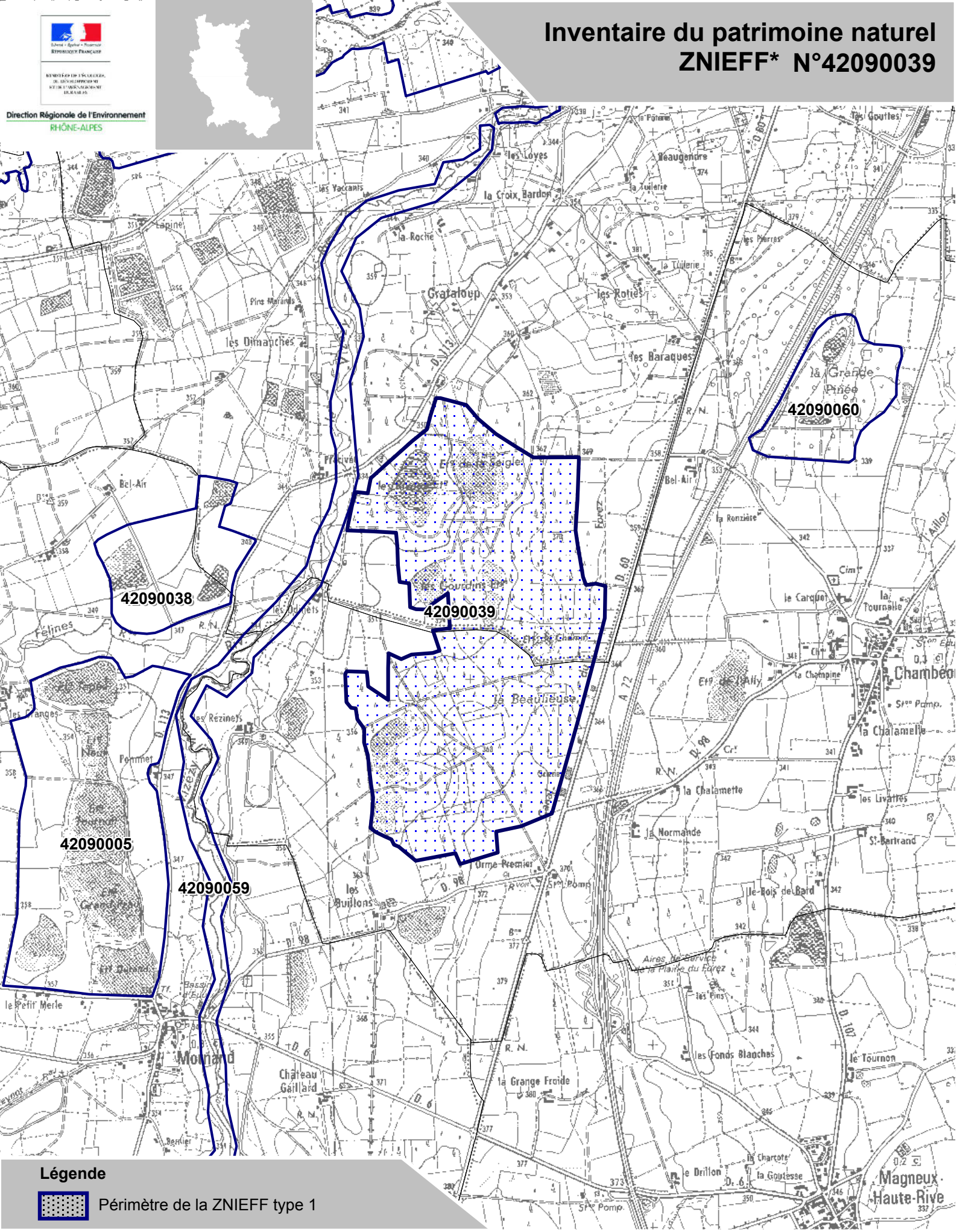
PONT L.

Participation au diagnostic territorial des CTE, quels enjeux de biodiversité dans la Loire? Le cas de 3 territoires : Monts du Forez, Plaine du Forez, Monts du Lyonnais.

67 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF* N°42090039



* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

N

Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

ANNEXE 3

ZNIEFF DE TYPE 2

- Plaine du Forez

Extrait du site de la Direction Régionale de l'environnement, www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type II

N° régional : **4209**

Ancien N° régional : 4204,4202,4205

PLAINE DU FOREZ

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 63 011 ha

Loire

AMIONS, ANDREZIEUX-BOUTHEON, ARTHUN, BALBIGNY, BELLEGARDE-EN-FOREZ, BOEN, BOISSET-LES-MONTROND, BOISSET-SAINT-PRIEST, BONSON, BUSSY-ALBIEUX, CHALAIN-D'UZORE, CHALAIN-LE-COMTAL, CHAMBEON, CHAMBOEUF, CHAMPDIEU, CIVENS, CLEPPE, CRAINTILLEUX, CUZIEU, EPERCIEUX-SAINT-PAUL, FEURS, GREZIEUX-LE-FROMENTAL, HOPITAL-LE-GRAND (L'), MAGNEUX-HAUTE-RIVE, MARCILLY-LE-CHATEL, MARCLOPT, MARCOUX, MIZERIEUX, MONTBRISON, MONTROND-LES-BAINS, MONTVERDUN, MORNAND, NERVIEUX, POMMIERS, PONCINS, POUILLY-LES-FEURS, PRALONG, PRECIEUX, RIVAS, SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE, SAINT-ANDRE-LE-PUY, SAINT-CYPRIEN, SAINT-CYR-LES-VIGNES, SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD, SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE, SAINT-GALMIER, SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE, SAINT-GERMAIN-LAVAL, SAINT-JULIEN-D'ODDES, SAINT-LAURENT-LA-CONCHE, SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, SAINT-PAUL-DE-VEZELIN, SAINT-PAUL-D'UZORE, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, SAINT-ROMAIN-LE-PUY, SALT-EN-DONZY, SALVIZINET, SAVIGNEUX, SOUTERNON, SURY-LE-COMTAL, TRELINS, UNIAS, VALEILLE, VEAUCHE, VEAUCHETTE,

ZNIEFF de type I concernées par cette zone

42090001,42090002,42090003,42090004,42090005,42090006,42090007,42090008,42090009,42090010,42090011,42090012,42090013,42090014,42090015,42090016,42090017,42090018,42090019,42090020,42090021,42090022,42090023,42090024,42090025,42090026,42090027,42090028,42090029,42090030,42090031,42090032,42090033,42090034,42090035,42090036,42090037,42090038,42090039,42090040,42090041,42090042,42090043,42090044,42090045,42090046,42090047,42090048,42090049,42090050,42090051,42090053,42090054,42090055,42090056,42090057,42090058,42090059,42090060,42090061,42090062,42090063

Description et intérêt du site

La plaine du Forez (ou « bassin de Montbrison ») occupe le centre du département de la Loire. Elle correspond à un bassin d'effondrement (« Graben ») d'âge tertiaire, comblé par des sédiments oligocènes.
Elle est circonscrite à l'ouest par les Monts du Forez (les « Monts du Soir »), à l'est par ceux du Lyonnais (ceux « du Matin »). Au nord, un seuil bien marqué la sépare de la Plaine du Roannais. L'altitude moyenne est de 360 m.
La platitude des horizons est néanmoins interrompue çà et là (notamment aux alentours de Montbrison) par des reliques de pointements volcanique (« Dykes ») souvent porteurs d'une végétation spécifique.
La topographie locale conduit au regroupement des nombreux cours d'eau issus des montagnes voisines, qui rejoignent le cours de la Loire ; le fleuve traverse en effet la plaine du Forez du sud vers le nord. L'abondance de la ressource en eau a permis dès le treizième siècle la création d'étangs pour la pisciculture. Aujourd'hui près de trois cents étangs existent en plaine du Forez, représentant environ 1500 ha où vivent une faune et une flore diversifiées et remarquables.

La plaine, surtout connue du point de vue naturaliste pour ses étangs, mérite cependant d'être identifiée en totalité à travers le zonage de type II, compte-tenu de ses caractéristiques générales : elle associe en effet encore aux zones humides des espaces modérément perturbés d'herbages, de boisements ou de bocage qui garantissent la cohérence de cet ensemble naturel.
Bien que située à faible distance de la Dombes, la plaine du Forez compose un pays d'étangs bien différent, tant les modes culturaux et ceux d'exploitation des étangs sont distincts.
L'examen des peuplements d'oiseaux et la flore traduit d'ailleurs clairement ces nuances. A un degré un peu moindre que la Dombes mais cependant encore de façon très marquée, la Plaine du Forez se singularise ainsi à l'échelle régionale par la forte « originalité » de son peuplement d'oiseaux.

Signalons enfin l'intérêt, en tant qu'habitat naturel, des forêts riveraines de la Loire et de ses affluents, et cela en dépit des atteintes subies (endiguements, exploitation des granulats en lit mineur…).
La Plaine du Forez est également citée dans l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et répertoriée parmi les principales zones humides de plaines intérieures du bassin hydrographique Loire-Bretagne.

Parmi les points forts du patrimoine biologique local, on peut citer en matière de flore le Flûteau à feuille de Parnassie, la Laîche à épi noir, la Gratiole officinale, le Luronium nageant, la Pilulaire à globules, la Renoncule langue (sur les étangs), l'Inule des fleuves, la Pulicaire annuelle, la Renoncule scélérate (sur les bords de Loire). La flore compte quelques remarquables messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles), comme l'Adonis flamme.

La faune comporte également de nombreux éléments remarquables, qu'il s'agisse de l'avifaune nicheuse (nombreux ardéidés, anatidés dont le Canard chipeau ou la Nette rousse, Busard des roseaux, Grèbe à cou noir, Huppe fasciée, Mouette rieuse, Guifette moustac et Guifette noire, fauvettes paludicoles dont le Phragmite des joncs et la Locustelle luscinioïde, Pie-Grièche à tête rousse…), des batraciens (Crapauds accoucheur et calamite, Pelodyte ponctué, Rainette verte, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté…), des poissons (Bouvière, Brochet, Ombre commun, Lamproie de Planer), des chiroptères ou des insectes (nombreuses libellules).
Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella…) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits par de très nombreuses ZNIEFF de type I identifiant en particulier les étangs et leurs abords immédiats, mais aussi certains cours d'eau, boisements, ainsi que le fleuve Loire…
L'intérêt fonctionnel de cette zone est tout d'abord d'ordre hydraulique (ralentissement du ruissellement, auto-épuration des eaux…). Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.
Il se traduit également bien sûr, en ce qui concerne la conservation des populations animales ou végétales, comme zone de passages, zone d'échanges (notamment en ce qui concerne le fleuve et les réseaux affluents pour ce qui concerne la faune piscicole) et étape migratoire, zones de stationnement ou de dortoirs (essentiellement pour l'avifaune migratrice), ainsi que comme zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces remarquables, notamment en ce qui concerne l'avifaune.

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt géologique (avec notamment la carrière d'argilites et de sables de Saint Marcellin en Forez, ou les filons de basalte de Chalain d'Uzore cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), géomorphologique et archéologique.

Milieux naturels

22.11 x 22.31	*EAUX OLIGOTROPHES PAUVRES EN CALCAIRE - COMMUNAUTES AMPHIBIES PERENNES*
34.322G	*MESOBROMION LIGERIEN*
34.332D	*XEROBROMION LIGERIEN*
44.331	*BOIS DE FRENES ET D'AULNES DES RIVIERES MEDIO EUROPEENNES A EAUX LENTES A CERISIERS A GRAPPES*
82.3	*CULTURES EXTENSIVES*

Flore

Homme-pendu	*Aceras anthropophorum (L.) Aiton fil.*
Adonis flamme	*Adonis flammea Jacq.*
Guimauve hérissée	*Althaea hirsuta L.*
Asaret d'Europe	*Asarum europaeum L.*
Brome des champs de Seigle	*Bromus secalinus L.*
Fluteau à feuilles de Parnassie	*Caldesia parnassifolia (L.) Parl.*
Laîche à épi noir	*Carex melanostachya M. Bieb. ex Willd.*
Centaurée chausse-trappe	*Centaurea calcitrapa L.*
Cornifle immergé	*Ceratophyllum demersum L.*
Corrigiole des grèves	*Corrigiola littoralis L.*
Souchet de Micheli	*Cyperus michelianus (L.) Link*
Œillet arméria	*Dianthus armeria L.*
Elatine faux alsine	*Elatine alsinastrum L.*
Scirpe ovale	*Eleocharis ovata (Roth) Roemer & Schultes*
Epilobe lancéolé	*Epilobium lanceolatum Sebastiani & Mauri*
Euphorbe des marais	*Euphorbia palustris L.*
Gratiole officinale	*Gratiola officinalis L.*
Orchis bouc	*Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel*
Orge seigle	*Hordeum secalinum Schreber*
Ecuelle d'eau	*Hydrocotyle vulgaris L.*
Inule d'Angleterre	*Inula britannica L.*
Jonc des marais	*Juncus tenageia Ehrh in L. fil.*
Gesse noircissante	*Lathyrus niger (L.) Bernh.*
Gesse de Nissole	*Lathyrus nissolia L.*
Léersie faux riz	*Leersia oryzoides (L.) Swartz*
Agripaume cardiaque	*Leonurus cardiaca L.*
Limoselle aquatique	*Limosella aquatica L.*
Isnardie des marais	*Ludwigia palustris (L.) Elliott*
Plantain nageant	*Luronium natans (L.) Rafin.*
Lythrum à feuilles d'Hysope	*Lythrum hyssopifolia L.*
Lythrum pourpier	*Lythrum portula (L.) D.A. Webb*
Marsilée à quatre feuilles	*Marsilea quadrifolia L.*
Mélampyre à crêtes	*Melampyrum cristatum L.*
Queue de souris	*Myosurus minimus L.*
Naïade marine	*Najas marina L.*
Petite Naïade	*Najas minor All.*
Œnanthe fistuleuse	*Oenanthe fistulosa L.*
Peucédan officinal	*Peucedanum officinale L.*
Pilulaire à globules (Boulette d'eau)	*Pilularia globulifera L.*
Paturin des marais	*Poa palustris L.*
Potamot à feuilles pointues	*Potamogeton acutifolius Link*
Pulicaire commune (Herbe de Saint Roch)	*Pulicaria vulgaris Gaertn.*
Renoncule Langue (Grande douve)	*Ranunculus lingua L.*
Renoncule scélérate	*Ranunculus sceleratus L.*
Patience aquatique	*Rumex hydrolapathum Hudson*
Patience maritime (Oseille maritime)	*Rumex maritimus L.*
Scirpe mucrone	*Schoenoplectus mucronatus (L.) Palla*
Scirpe couché	*Schoenoplectus supinus (L.) Palla*
Orpin rougeâtre	*Sedum rubens L.*
Séneçon aquatique	*Senecio aquaticus Hill*
Rubanier émergé	*Sparganium emersum Rehmann*
Tanaisie en corymbe	*Tanacetum corymbosum (L.) Schultz Bip.*
Isopyre faux pigamon	*Thalictrella thalictroides (L.) E. Nardi*
Utriculaire commune	*Utricularia vulgaris L.*

Faune vertébrée

Amphibien

Crapaud accoucheur	*Alytes obstetricans*
Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*
Crapaud calamite	*Bufo calamita*
Rainette verte	*Hyla arborea*
Pélodyte ponctué	*Pelodytes punctatus*
Grenouille agile	*Rana dalmatina*
Grenouille rousse	*Rana temporaria*
Triton alpestre	*Triturus alpestris*
Triton crêté	*Triturus cristatus*

Mammifère

Castor d'Europe	*Castor fiber*
Cerf élaphe	*Cervus elaphus*
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus*
Vespertilion de Daubenton	*Myotis daubentoni*
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhli*

Oiseau

Autour des palombes	*Accipiter gentilis*
Rousserolle turdoïde	*Acrocephalus arundinaceus*
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*
Canard souchet	*Anas clypeata*
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*
Sarcelle d'été	*Anas querquedula*
Canard chipeau	*Anas strepera*
Héron cendré	*Ardea cinerea*
Héron pourpré	*Ardea purpurea*
Crabier chevelu	*Ardeola ralloides*
Hibou moyen-duc	*Asio otus*
Chouette chevêche	*Athene noctua*
Fuligule milouin	*Aythya ferina*
Fuligule morillon	*Aythya fuligula*
Fuligule nyroca	*Aythya nyroca*
Butor étoilé	*Botaurus stellaris*
Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo*
Héron gardebœufs	*Bubulcus Ibis*
Garrot à œil d'or	*Bucephala clangula*
Œdicnème criard	*Burhinus oedicnemus*
Tarin des aulnes	*Carduelis spinus*
Petit Gravelot	*Charadrius dubius*
Guifette moustac	*Chlidonias hybridus*
Guifette noire	*Chlidonias niger*
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*
Cigogne noire	*Ciconia nigra*
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*
Busard cendré	*Circus pygargus*
Pigeon colombin	*Columba oenas*
Caille des blés	*Coturnix coturnix*
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbica*
Grande Aigrette	*Egretta alba*
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*
Faucon hobereau	*Falco subbuteo*
Gobemouche noir	*Ficedula hypoleuca*
Foulque macroule	*Fulica atra*
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*
Echasse blanche	*Himantopus himantopus*
Blongios nain	*Ixobrychus minutus*
Pie-grièche grise	*Lanius excubitor*
Pie-grièche à tête rousse	*Lanius senator*
Goéland cendré	*Larus canus*
Mouette rieuse	*Larus ridibundus*
Barge à queue noire	*Limosa limosa*

*Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire

Edition : InfoSIG Cartographie - Annecy - 74

Locustelle luscinioïde	*Locustella luscinioides*
Locustelle tachetée	*Locustella naevia*
Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica*
Guêpier d'Europe	*Merops apiaster*
Bruant proyer	*Miliaria calandra*
Milan noir	*Milvus migrans*
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava*
Nette rousse	*Netta rufina*
Courlis cendré	*Numenius arquata*
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*
Traquet motteux	*Oenanthe oenanthe*
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*
Moineau friquet	*Passer montanus*
Grèbe à cou noir	*Podiceps nigricollis*
Marouette ponctuée	*Porzana porzana*
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*
Tarier des prés	*Saxicola rubetra*
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*
Tadorne de Belon	*Tadorna tadorna*
Chevalier guignette	*Tringa hypoleucos*
Huppe fasciée	*Upupa epops*
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*

Poisson

Brochet	*Esox lucius*
Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*
Bouvière	*Rhodeus sericeus*
Ombre commun	*Thymallus thymallus*

Reptile

Lézard des souches	*Lacerta agilis*

Faune invertébrée

Libellule

Aeschne isocèle	*Anaciaeshna isosceles*
Aeschne paisible	*Boyeria irene*
Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*
Agrion mignon	*Coenagrion scitulum*
Libellule fauve	*Libellula fulva*
Gomphus à pinces	*Onychogomphus forcipatus*

Papillon

Cuivré des marais	*Lycaena dispar*
Sphinx de l'Epilobe	*Proserpinus proserpina*

Bibliographie

BOUDRIE M.

Les Ptétidophytes du département de la Loire (France)

2005 pages : 3-46 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CESAME

Plan de gestion 2005-2010 de ENS de l'étang des Plantées

2004 pages : 56 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Suivi botanique et suivi des milieux de la propriété départementale du Bec de Mare
2001 pages : 48 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CHENAUD B.
Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR 8201763 "Gorges de la Loire"
2003 pages : 70 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CHIFFAUT A.
Plan de gestion de trois espaces naturels sensibles près de Feurs-en-Forez : Fonds Fenouillet, Bec du Lignon, Gourd de Randan
2002 pages : 100 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CHOISNET G.
Site de "la Font Saint-Bonnet" Commune de Cleppé (Loire) : inventaire de la flore et des habitats, mise en oeuvre d'un suivi de la végétation
2001 pages : 43 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CORBIN D.
Bilan du suivi faunistique et floristique de 2003 du site d'extension de carrières de Lachaud et la Thévenon (Grézieux-le-Fromental, Loire)
2004 pages : non p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Bilan du suivi faunistique et floristique de 2005 du site d'extension de carrières de Lachaud et la Thévenon (Grézieux-le-Fromental, Loire)
2006 pages : 29 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Expertise écologique de la gravière G5 du site de Fonds Fenouillet (Feurs, Loire)
2005 pages : 30 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Expertise écologique du site de Chambons (Chalain-le-Comtal, Loire)
2004 pages : non p Consultable : FRAPNA Loire
Expertise écologique du site de la Ronze (Craintilleux, Loire)
2005 pages : 26 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Expertise faune-flore préalable à l'ouverture d'une gravière (Chalain-le-Comtal, Loire)
2004 pages : 22 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Expertise odonatologique des gravières G2 et G3 et expertise botanique de Fonds Fenouillet et du Bec du Lignon (hors frayère) du site de Fonds Fenouillet (Feurs, Loire)
2006 pages : 20 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Expertise préalable et propositions de réaménagement du site de la Ronze (Craintilleux, Loire)
2003 pages : non p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

FRAPPA F.
Premier bilan des suivis réalisés sur l'étang de la Ronze
2002 pages : 33 p. Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturel Rhône-Alpes
Suivi de la végétation sur les placettes d'étrépage de l'étang de la Ronze
2003 pages : 7 p. Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturel Rhône-Alpes

GALTIER J.
Caldesia parnassifolia (L.) Parl. dans la plaine du Forez (Loire)
2000 pages : 229-2 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Découvertes botaniques récentes dans le département de la Loire
2003 pages : 235-2 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Le fleuve Loire dans la plaine du Forez
2004 pages : 21-23 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

GARNIER G.
Bilan des suivis de la végétation 2004 sur l'étang de la Ronze (Craintilleux, Loire)
2005 pages : 10 p. Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturel Rhône-Alpes

GUILLERME N.
La végétation d'un étang dans la plaine du Forez : le Petit Rouiart
2004 pages : 19-20 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Les communautés végétales aquatiques des étangs de la plaine du Forez
2005 pages : 305-3 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

SENACQ G.
Bilan des suivis de végétation de l'Etang de la Ronze" (année 2006)
2007 pages : 13 p. Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturel Rhône-Alpes

SEYTRE L.
Diagnostic de la flore et des végétations de l'étang David (Saint-Just-Saint-Rambert, Loire)
2005 pages : 83 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Suivi de la dyamique végétale de l'étang des Plantées (Saint-Marcellin-en-Forez, Loire)
2006 pages : 11 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Suivi de la dynamique végétale de l'étang des Plantées (Saint-Marcellin-en-Forez, Loire)
2005 pages : 11 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central
Suivi de la dynamique végétale des prairies alluviales du Bec de Mare (Boisset-lès-Montrond, Loire)
2005 pages : 25 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

THEBAUD G.
Livret-Guide de la 135ème session extraordinaire dans le Forez et régions limitrophes de la Basse-Auvergne et du Bourbonnais, 7-12 juillet 2003
2003 pages : 144 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

ULMER A.
Bilan du suivi faunistique et floristique de 1998 du site d'extension de carrières de Lachaud et la Thévenon (Grézieux-le-Fromental, Loire)
1999 pages : 8 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Platis du Bec du Lignon : état des lieux odonates, amphibiens et botanique
2005 pages : 22 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

*Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - Annecy - 74

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel
ZNIEFF II* N°4209

4209
4208
4210
6909
691
6914

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Légende

- Périmètre de la ZNIEFF type 2
- Autres ZNIEFF type 2
- ZNIEFF type 1

N

fonds IGN Scan 100 (C)

ANNEXE 4

ZICO

- Plaine du Forez

Extrait du site de la Direction Régionale de l'environnement, www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

PLAINE DU FOREZ

Zone n° : RA09

Position géographique : 45°28'-45°59'N, 03°59'-04°21'E

Surface (en ha) : 80 850 Région(s) : RHONE-ALPES

Altitude inférieure : 350

Altitude supérieure : 700

Statut de protection

Protections présentes :

RC 50 ha (DPF Loire)

Détail des sigles utilisés :

RN	Réserve naturelle
RP, RNV	Réserve privée ou Réserve naturelle volontaire
PN	Parc national
RBD	Réserve biologique domaniale
RC	Réserve de chasse et de faune sauvage, établie par décret ministériel
APB	Arrêté de protection de biotope
ZPS	Zone de protection spéciale
RBi	Réserve de la biosphère
SC	Site classé
SI	Site inscrit
SGC	Site géré pour conserver le milieu (acquisitions foncières)
CI	Chasse interdite

Description du milieu : Etangs d'eau douce, marais, prairies humides, forêts (Chêne pédonculé, Pin sylvestre ...), landes, cultures, cours de la Loire et ripisylves.

Intérêt ornithologique : Héron cendré (cent.), Blongios nain (<10c.), Butor étoilé (<10 c.), Bihoreau gris (>40 c.), Héron pourpré (25-40 c.), Faucon hobereau (diz.), Grand-duc d'Europe (<10 c.), Milan noir (diz.), Milan royal (>20 c.), Bondrée apivore, Busard des roseaux (diz.), Busard cendré (<10 c.), Circaète Jean-le-Blanc (<10 c.), Oedicnème criard (diz.), Guifette moustac (>100 c.), Guifette noire (<10 c.), Martin-pêcheur, Pie-grièche écorcheur et Engoulevent d'Europe sont les espèces nicheuses les plus remarquables. Nette rousse (>50 c.), Canard chipeau (>200 c.), Fuligule milouin (cent.), Grèbe huppé (cent.) et Grèbe à cou noîr (>300 c.) témoignent de l'importance internationale du site pour la nidification des oiseaux d'eau. Canard colvert (500-1000), Sarcelle d'hiver (cent.), Fuligule milouin (cent.), Foulque macroule (milliers), Faucon pèlerin et Faucon émerillon en hivernage. Grande Aigrette, Cigogne blanche, Grue cendrée, Balbuzard pêcheur, Pygargue à queue blanche et Cygne de Bewick observés en migration.

ANNEXE 5

INVENTAIRE NATURA 2000

- Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents
- Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire
- ZPS Ecozone du Forez
- ZPS Plaine du Forez

LIGNON, VIZEZY, ANZON ET LEURS AFFLUENTS





Site natura 2000
commune
département
région
réseau routier
zone urbaine
zone boisée
hydrographie



Dimensions de la carte :

Largeur : **56 km**
Hauteur : **37 km**

10 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.

IDENTIFICATION

- **Appelation :** LIGNON, VIZEZY, ANZON ET LEURS AFFLUENTS
- **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- **Code :** FR8201758

Localisation

Masquer

- **Région :** RHONE-ALPES
- **Département :** Loire
- **Superficie :** 875 ha
- **Altitude minimale :** 329 m
- **Altitude maximale :** 1195 m
- **Région biogéographique :** Continentale

La surface de ce site intersecte la Zone de Protection Spéciale suivante :
FR8212024 PLAINE DU FOREZ

Vie du site

Masquer

- **Mise à jour des données :** 04/2005
- **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 03/1999

Liens utiles

- Lexique
- Liste des sigles

Description du site

Masquer ▲

Ces cours d'eau offrent des milieux variés (tourbières qui leur donnent naissance, ripisylves larges et sauvages de la plaine du Forez, forêts alluviales typiques, gorges thermophiles).

Ce complexe de milieux est favorable à de nombreuses espèces rares citées dans la directive Habitats (poissons, mammifères) dont une prioritaire (Ecaille chinée).

Sur le versant oriental des Monts du Forez, des tourbières sommitales constituent le point de départ d'une multitude de cours d'eau. Ceux-ci rejoignent le Lignon et le Vizezy : rivière à grand intérêt piscicole (Ombre...) avant de se jeter dans la Loire.

Composition du site :

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	60 %
Forêts caducifoliées	35 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %

Habitats naturels présents

Masquer ▲

'

	% couv.	SR(1)
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	**30 %**	**C**
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	**1 %**	**C**

Espèces végétales et animales présentes

Masquer ▲

Invertébrés	PR[(2)]
Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)*	C
Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)	C

Mammifères	PR[(2)]
Castor d'Europe (Castor fiber)	C

Plantes	PR[(2)]
Marsiléa à quatre feuilles (Marsilea quadrifolia)	B

Poissons	PR[(2)]
Bouvière (Rhodeus sericeus amarus)	C
Chabot (Cottus gobio)	C

[(1)]Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

[(2)]Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

** **Habitats ou espèces prioritaires (en gras) :** habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.*

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 30 juin 2007. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

haut de page

© Ministère de l'écologie et du développement durable

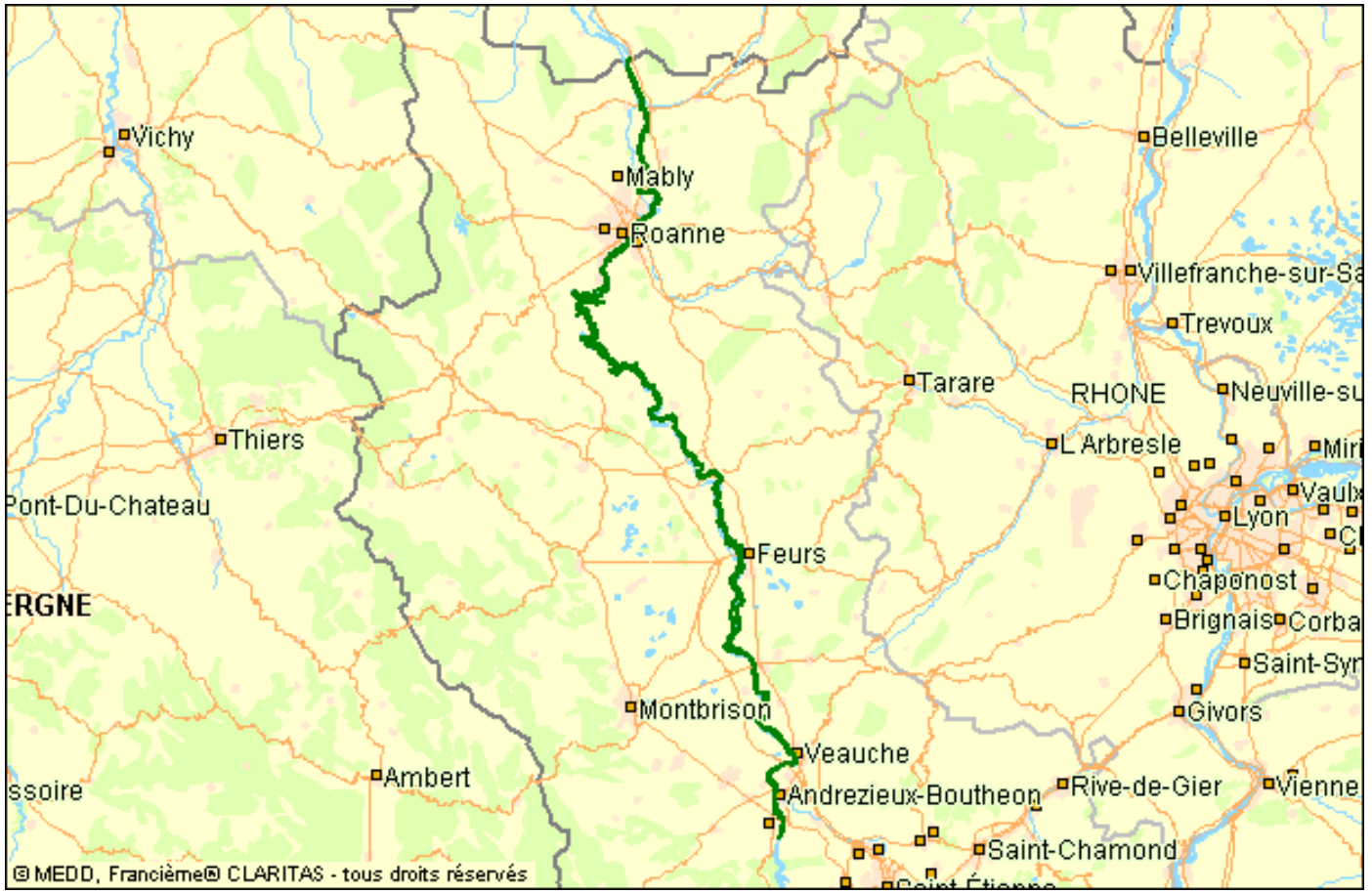
a propos des cookies

Droit d'usage des fonds cartographiques

MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE



Site natura 2000
commune
département
région
réseau routier
zone urbaine
zone boisée
hydrographie



Dimensions de la carte :

Largeur : **136 km**
Hauteur : **89 km**

25 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.

IDENTIFICATION

- **Appelation :** MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE
- **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- **Code :** FR8201765

Localisation

Masquer

- **Région :** RHONE-ALPES
- **Département :** Loire
- **Superficie :** 2200 ha
- **Altitude minimale :** 252 m
- **Altitude maximale :** 385 m
- **Région biogéographique :** Continentale

La surface de ce site intersecte les Zones de Protection Spéciale suivantes :
FR8212002 ECOZONE DU FOREZ
FR8212024 PLAINE DU FOREZ
FR8212026 GORGES DE LA LOIRE AVAL

Vie du site

Masquer

- **Mise à jour des données :** 03/2006
- **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 07/2003

Liens utiles

- Lexique
- Liste des sigles

Description du site

Masquer ▲

La plaine alluviale de la Loire est relativement réduite en largeur, le fleuve présente une succession de méandres et bras morts abritant des milieux humides intéressants.

Les bordures du fleuve sont occupées par une mosaïque de milieux différents, dont la répartition est perpétuellement remaniée en fonction des déplacements du cours d'eau, et à cause de l'exploitation des gravières. Toutefois, l'impact de ces dernières n'est pas irréversible puisqu'elles ont permis l'installation et la recréation de milieux naturels annexes.

Lit mineur de la Loire.

Composition du site :

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	70 %
Forêts caducifoliées	15 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	15 %

Habitats naturels présents

Masquer ▲

'

	% couv.	SR(1)
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	8 %	C
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	5 %	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3 %	C
Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	3 %	C
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2 %	C

Espèces végétales et animales présentes

Masquer ▲

Amphibiens et reptiles		**PR(2)**
Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)		C
Invertébrés		**PR(2)**
Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)*		C
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)		C
Mammifères		**PR(2)**
Castor d'Europe (Castor fiber)		C
Poissons		**PR(2)**
Bouvière (Rhodeus sericeus amarus)		C
Lamproie de Planer (Lampetra planeri)		C
Lamproie marine (Petromyzon marinus)	Reproduction.	C

(1)Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2)Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

**Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.*

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 30 juin 2007. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

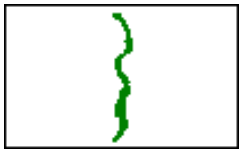
haut de page

© Ministère de l'écologie et du développement durable

a propos des cookies

Droit d'usage des fonds cartographiques

ECOZONE DU FOREZ



Site natura 2000
commune
département
région
réseau routier
zone urbaine
zone boisée
hydrographie



Dimensions de la carte :

Largeur : **45 km**
Hauteur : **29 km**

10 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

IDENTIFICATION

- **Appelation :** ECOZONE DU FOREZ
- **Statut :** Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- **Code :** FR8212002

Localisation

Masquer

- **Région :** RHONE-ALPES
- **Département :** Loire
- **Communes :** Chambéon, Feurs, Magneux Haute Rive, Marclopt, Saint Laurent la Conche
- **Superficie :** 389 ha
- **Altitude minimale :** 327 m
- **Altitude maximale :** 344 m
- **Région biogéographique :** Continentale

La surface de ce site intersecte la proposition de Site d'Importance Communautaire suivante :
FR8201765 MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE

Vie du site

Masquer

- **Mise à jour des données :** 01/2004
- **Vie du site :** Date de classement comme ZPS : 02/2004

Liens utiles

- Lexique
- Liste des sigles

Description du site

Masquer ▲

Ce site est caractérisé par une grande diversité d'habitats, puisque tous les milieux liés à la Loire rencontrés dans le département sont ici représentés : fleuve Loire et affluents, îlots actifs, îles, grèves, bancs de sable et galets, gourds et bras secondaires, gravières, roselières, prairies, friches et boisements.
En liaison avec cette forte hétérogénéité de milieux favorables, la capacité d'accueil pour la faune et la flore est très importante. Il en résulte une grande biodiversité et la présence d'espèces végétales et animales remarquables.

Certaines espèces d'oiseaux fréquentent le site régulièrement en période de nidification (Aigrette garzette, Héron pourpré, Guifette moustac) comme zone de "chasse", mais ne nichent pas sur le site lui-même. Le Héron pourpré est présent sur le site avant et après la nidification.

Par contre le Bihoreau gris s'y reproduit régulièrement (une dizaine de couples).
L'Echasse blanche et la Sterne pierregarin s'y reproduisent en petit nombre, de même que quelques espèces d'anatidés (Canard chipeau, Nette rousse et Sarcelle d'été) et de rapaces (Bondrée apivore, Milan noir). On note au moins 7 couples de Martin pêcheur d'Europe, et autant de couples de Pie-grièche écorcheur.

Ce site sert également d'étape migratoire et de zone d'hivernage pour plusieurs espèces de rapaces, limicoles, laridés, échassiers, ...

L'Ecozone est l'un des plus importants sites de suivi STOC (Suivi temporaire d'oiseaux communs). Cette opération de suivi est menée, en partenariat avec le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle), depuis 1989.

Situé au centre du département de la Loire, la Plaine du Forez est une zone humide d'importance internationale, avec ses 300 étangs et le fleuve Loire qui la traverse. Le secteur concerné de l'Ecozone du Forez qui inclut l'Ecopôle du Forez, centre de découverte pour le public, correspond au cours et aux rives de la Loire de Marclopt au sud à Feurs situé plus au nord (dans le département de la Loire).

Composition du site :

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	60 %
Forêts caducifoliées	14 %
Prairies ameliorées	10 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	6 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	3 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %

Espèces végétales et animales présentes

Masquer ▲

Oiseaux

Aigrette garzette (Egretta garzetta)(3)	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus)(3)	Etape migratoire.
Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax)(3)	Reproduction.
Bondrée apivore (Pernis apivorus)(3)	Reproduction.
Busard des roseaux (Circus aeruginosus)(3)	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)(3)	Hivernage. Etape migratoire.
Canard chipeau (Anas strepera)	Résidente.
Canard pilet (Anas acuta)	Hivernage.
Canard souchet (Anas clypeata)	Hivernage.
Cigogne blanche (Ciconia ciconia)(3)	Etape migratoire.
Combattant varié (Philomachus pugnax)(3)	Etape migratoire.
Echasse blanche (Himantopus himantopus)(3)	Reproduction.
Faucon émerillon (Falco columbarius)(3)	Hivernage.
Faucon pèlerin (Falco peregrinus)(3)	Hivernage.
Goéland brun (Larus fuscus)	Etape migratoire.
Goéland cendré (Larus canus)	Etape migratoire.
Grand Cormoran continental (Phalacrocorax carbo sinensis)	Hivernage.
Grande Aigrette (Egretta alba)(3)	Etape migratoire.
Grue cendrée (Grus grus)(3)	Etape migratoire.
Guifette moustac (Chlidonias hybridus)(3)	Reproduction.
Guifette noire (Chlidonias niger)(3)	Etape migratoire.
Héron pourpré (Ardea purpurea)(3)	Etape migratoire.

Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)(3)	Résidente.
Milan noir (Milvus migrans)(3)	Reproduction.
Milan royal (Milvus milvus)(3)	Etape migratoire.
Nette rousse (Netta rufina)	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)(3)	Reproduction.
Pluvier doré (Pluvialis apricaria)(3)	Etape migratoire.
Sarcelle d'été (Anas querquedula)	Reproduction.
Sterne pierregarin (Sterna hirundo)(3)	Reproduction.

(3)Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 30 juin 2007. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

haut de page

© Ministère de l'écologie et du développement durable

a propos des cookies

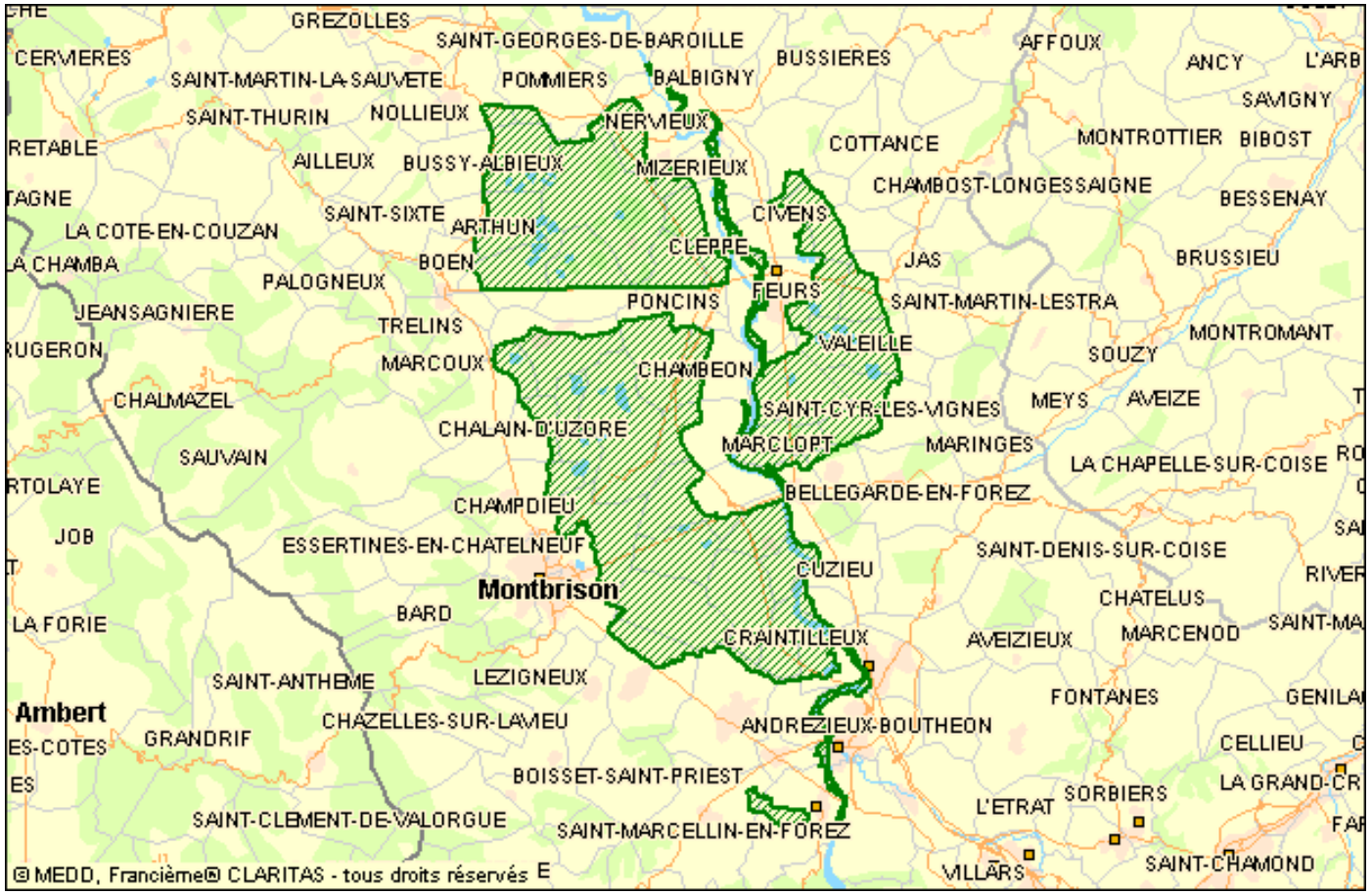
Droit d'usage des fonds cartographiques

PLAINE DU FOREZ



Site natura 2000
commune
département
région
réseau routier
zone urbaine
zone boisée
hydrographie

Dimensions de la carte :



Largeur : **69 km**
Hauteur : **45 km**

10 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.

IDENTIFICATION

- **Appelation :** PLAINE DU FOREZ
- **Statut :** Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- **Code :** FR8212024

Localisation

Masquer

- **Région :** RHONE-ALPES
- **Département :** Loire
- **Superficie :** 32838 ha
- **Altitude minimale :** 315 m
- **Altitude maximale :** 526 m
- **Région biogéographique :** Continentale

La surface de ce site intersecte les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :
FR8201755 ETANGS DU FOREZ
FR8201758 LIGNON, VIZEZY, ANZON ET LEURS AFFLUENTS
FR8201765 MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE

Vie du site

Masquer

- **Mise à jour des données :** 04/2006
- **Vie du site :** Date de classement comme ZPS : 04/2006

Liens utiles

- Lexique
- Liste des sigles

Description du site

Masquer ▲

Le site de la Plaine du Forez a été inventorié comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO RA 09) pour la nidification d'espèces remarquables, mais aussi comme site d'hivernage et halte migratoire, notamment pour les oiseaux d'eau.

Les principaux habitats naturels favorables aux oiseaux sont :
- Les étangs, notamment ceux comportant des secteurs de roselières et des zones de transition marécageuse ;
- Le fleuve Loire et les cours d'eau ;
- Les ripisylves au bord des cours d'eau et des plans d'eau ;
- Les prairies.

L'intérêt du site au titre de la directive Oiseaux réside dans la nidification de plusieurs espèces remarquables d'un grand intérêt patrimonial. De nombreuses espèces sont liées aux étangs comme le Bihoreau gris, le Busard des roseaux, le Crabier chevelu, la Guifette moustac et le Héron pourpré.

Le site accueille une grande diversité de hérons avec 8 espèces sur les 9 présentes en France (Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Héron crabier, Héron cendré, Héron garde-bœuf, etc.).

Sur les douze espèces de canards observées dans la plaine du Forez, 8 espèces se reproduisent sur les étangs ou les prairies voisines. Le Fuligule milouin est l'espèce la plus commune après le Canard colvert. La Nette rousse présente une population importante (50 à 70 couples).

Les étangs accueillent également 3 espèces de grèbes : Grèbe castagneux, Grèbe huppé et une population d'une centaine de couples de Grèbes à cou noir.

La population de Guifette moustac est estimée à 120 couples en moyenne, avec de fortes variations annuelles (entre 50 et 150 couples selon les années).

La Guifette noire est observée régulièrement en période de reproduction dans la plaine du Forez, mais sans preuve certaine de nidification et l'on estime à moins de 10 couples la population, sachant que les effectifs sont très fluctuants d'une année sur l'autre.

Les étangs du Forez, et plus particulièrement l'étang de la Ronze, accueillent la plus importante population de Mouette rieuse de toute l'Europe occidentale avec 7000 couples.
Le Goéland leucophée est désormais présent toute l'année en petits effectifs sur le site.

Les oiseaux prairiaux présents dans la plaine du Forez sont essentiellement l'Œdicnème criard, le Vanneau huppé, le Courlis cendré et la Pie-grièche écorcheur, qui recherchent les espaces agricoles pour nicher (prairies, bocages). Le site de la plaine du Forez est particulièrement favorable à l'Œdicnème criard dont la population (50 à 100 couples environ) est l'une des plus importantes de la région Rhône-Alpes.

Le fleuve Loire et ses milieux alluviaux permettent la nidification en petit nombre d'espèces comme le Petit Gravelot et probablement le Chevalier guignette sur les îlots et les grèves.

Le Circaète-Jean-le-Blanc, le Busard St-Martin et le Busard cendré fréquentent régulièrement la plaine du Forez pour rechercher leurs proies, mais ne nichent pas sur le site.

Les boisements et les bosquets présents sur le site sont propices aux rapaces comme l'Epervier d'Europe, la Buse variable et le Faucon crécerelle.

La Pie-grièche à tête rousse a fortement régressé en Rhône-Alpes depuis 30 ans (d'un facteur 7 en moyenne) et est devenu très rare dans la Loire. Certains estiment même qu'elle ne se reproduit plus dans ce département depuis 1989. Aucune observation récente ne permet de confirmer si la Pie-grièche à tête rousse niche encore dans la plaine du Forez.

Le site est également un lieu d'hivernage pour de nombreuses espèces migratrices d'oiseaux d'eau et plus particulièrement de canards que l'on peut observer en nombre important sur les étangs et sur les bords du fleuve Loire.

Cet espace est aussi une halte migratoire pour des espèces comme la Grue cendrée ou le Balbuzard pêcheur. Le fleuve Loire constitue notamment un axe de migration privilégié. Les étangs et les zones humides accueillent au passage de nombreux petits échassiers comme les Bécassines, les Bécasseaux et les Chevaliers.

Les effectifs indiqués aux paragraphes 3.2.a et 3.2.b ont été estimés en majorité à partir des données ornithologiques des 10 dernières années.

Les listes mentionnées aux paragraphes 3.2.a et 3.2.b reprennent les espèces figurant en annexes I et II de la directive Oiseaux, qui ont été observées sur le site. Ce sont ces listes qui figuraient dans le dossier soumis à la consultation des collectivités territoriales concernées, mais le site est également intéressant pour un certain nombre d'autres espèces.

La plaine du Forez, vaste bassin d'effondrement d'environ 60 000 ha, occupe le centre du département de la Loire. La plaine est une région d'étangs et de grands champs circonscrite par les Monts du Forez à l'Ouest et les Monts du Lyonnais à l'Est.

Près de 300 étangs représentant environ 1500 ha existent actuellement en plaine du Forez (contre 800 et 3000 ha avant les grands travaux d'assèchement du XIXè siècle). De faible taille (4 à 5 ha en moyenne) pouvant parfois atteindre 30 à 40 ha, ces étangs sont des structures artificielles qui doivent être entretenues. Ils sont utilisés pour la pisciculture extensive et la chasse, mais ne subissent pas d'assec cultivé comme c'est le cas en Dombes (Ain).

La plaine est en outre traversée par la Loire avec sa ripisylve, ses grèves et ses îles.

Composition du site :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	45 %
Autres terres arables	35 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	9 %
Forêts caducifoliées	5 %
Forêts mixtes	4 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	
Forêts de résineux	
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	

Espèces végétales et animales présentes

Masquer ▲

Oiseaux

Aigrette garzette (Egretta garzetta)(3)	Reproduction. Hivernage.
Alouette lulu (Lullula arborea)(3)	Résidente.
Avocette élégante (Recurvirostra avosetta)(3)	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus)(3)	Etape migratoire.
Barge à queue noire (Limosa limosa)	Etape migratoire.
Bécasse des bois (Scolopax rusticola)	Reproduction. Hivernage.
Bécasseau maubèche (Calidris canutus)	Etape migratoire.
Bécassine des marais (Gallinago gallinago)	Hivernage.
Bécassine sourde (Lymnocryptes minimus)	Etape migratoire.
Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax)(3)	Reproduction.
Blongios nain (Ixobrychus minutus)(3)	Reproduction.
Bondrée apivore (Pernis apivorus)(3)	Reproduction.
Busard cendré (Circus pygargus)(3)	Reproduction.
Busard des roseaux (Circus aeruginosus)(3)	Reproduction. Hivernage.
Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)(3)	Résidente.
Butor étoilé (Botaurus stellaris)(3)	Reproduction. Hivernage.
Caille des blés (Coturnix coturnix)	Reproduction.
Canard chipeau (Anas strepera)	Reproduction. Hivernage.
Canard colvert (Anas platyrhynchos)	Reproduction. Hivernage.
Canard pilet (Anas acuta)	Hivernage.
Canard siffleur (Anas penelope)	Hivernage.
Canard souchet (Anas clypeata)	Reproduction. Hivernage.

Chevalier aboyeur (Tringa nebularia)	Etape migratoire.
Chevalier arlequin (Tringa erythropus)	Etape migratoire.
Chevalier gambette (Tringa totanus)	Etape migratoire.
Chevalier sylvain (Tringa glareola)(3)	Etape migratoire.
Cigogne blanche (Ciconia ciconia)(3)	Reproduction.
Cigogne noire (Ciconia nigra)(3)	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (Circaetus gallicus)(3)	Reproduction.
Combattant varié (Philomachus pugnax)(3)	Etape migratoire.
Courlis cendré (Numenius arquata)	Reproduction. Hivernage.
Courlis corlieu (Numenius phaeopus)	Etape migratoire.
Crabier chevelu (Ardeola ralloides)(3)	Reproduction.
Cygne tuberculé (Cygnus olor)	Reproduction. Hivernage.
Echasse blanche (Himantopus himantopus)(3)	Reproduction.
Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)(3)	Reproduction.
Faucon émerillon (Falco columbarius)(3)	Hivernage.
Faucon pèlerin (Falco peregrinus)(3)	Hivernage.
Foulque macroule (Fulica atra)	Reproduction. Hivernage.
Fuligule milouin (Aythya ferina)	Reproduction. Hivernage.
Fuligule morillon (Aythya fuligula)	Reproduction. Hivernage.
Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus)	Reproduction. Hivernage.
Garrot à Ïil d'or (Bucephala clangula)	Hivernage.
Goéland cendré (Larus canus)	Etape migratoire.
Goéland leucophée (Larus cachinnans)	Résidente.
Grand-duc d'Europe (Bubo bubo)(3)	Résidente.
Grande Aigrette (Egretta alba)(3)	Hivernage.
Grive litorne (Turdus pilaris)	Hivernage.
Grue cendrée (Grus grus)(3)	Etape migratoire.
Guifette moustac (Chlidonias hybridus)(3)	Reproduction.
Guifette noire (Chlidonias niger)(3)	Reproduction.
Harle bièvre (Mergus merganser)	Hivernage.
Héron pourpré (Ardea purpurea)(3)	Reproduction.
Marouette ponctuée (Porzana porzana)(3)	Reproduction.
Marouette poussin (Porzana parva)(3)	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)(3)	Résidente.
Milan noir (Milvus migrans)(3)	Reproduction.
Milan royal (Milvus milvus)(3)	Reproduction. Hivernage.
Mouette rieuse (Larus ridibundus)	Reproduction. Hivernage.
Nette rousse (Netta rufina)	Reproduction. Hivernage.

Oedicnème criard (Burhinus oedicnemus)(3)	Reproduction.
Oie cendrée (Anser anser)	Etape migratoire.
Pic noir (Dryocopus martius)(3)	Résidente.
Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)(3)	Reproduction.
Pluvier argenté (Pluvialis squatarola)	Etape migratoire.
Pluvier doré (Pluvialis apricaria)(3)	Hivernage.
Pluvier guignard (Charadrius morinellus)(3)	Etape migratoire.
Râle d'eau (Rallus aquaticus)	Reproduction. Hivernage.
Sarcelle d'été (Anas querquedula)	Reproduction.
Sarcelle d'hiver (Anas crecca)	Reproduction. Hivernage.
Sterne pierregarin (Sterna hirundo)(3)	Reproduction.
Vanneau huppé (Vanellus vanellus)	Reproduction. Hivernage.

(3)Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 30 juin 2007. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

haut de page

© Ministère de l'écologie et du développement durable

a propos des cookies

Droit d'usage des fonds cartographiques

ANNEXE 6

RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE DE CHAMBEON (RGA 2000)

Recensement agricole 2000 - Fiche comparative 1979 - 1988 - 2000

Région : **82 - RHONE-ALPES**
Département : **42 - LOIRE** — Région agricole : **193 - PLAINE DU FOREZ**
Canton : **07 - FEURS** — Zone défavorisée : **0 - Hors zone**
Commune : **041 - CHAMBEON** — Massif : **6 - Massif central**

1. Généralités

Population totale en 1990*	**362**	Superficie totale*	**1 685 ha**
en 1999*	**379**	Superficie agricole utilisée communale (7)	**1 078 ha**
		Superficie agricole utilisée des exploitations (1)	**1 144 ha**

* Source : INSEE, DGI

2. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1979	1988	**2000**	1979	1988	**2000**
Exploitations professionnelles (2)	17	*c*	**12**	65	*c*	**91**
Autres exploitations	4	*c*	**4**	8	*c*	**13**
Toutes exploitations	21	22	**16**	54	57	**72**
Exploitations de 50 ha et plus	13	15	**12**	74	70	**91**

3. Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie (ha) (1)		
	1979	1988	**2000**	1979	1988	**2000**
Superficie agricole utilisée	21	22	**16**	1 141	1 244	**1 144**
Terres labourables	21	20	**12**	682	810	**937**
dont céréales	21	20	**12**	488	472	**433**
Superficie fourragère principale (3)	19	21	**15**	605	615	**581**
dont superficie toujours en herbe	17	21	**14**	458	431	**207**
Blé tendre	19	19	**12**	175	200	**204**
Maïs fourrage et ensilage	12	10	**6**	41	70	**84**
Prairies artificielles	11	7	***c***	28	24	***c***
Prairies permanentes	17	21	**14**	458	431	**205**
Vergers 6 espèces	0	0	**0**	0	0	**0**
Jachères	0	0	**10**	0	0	**58**

4. Cheptel

	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	**2000**	1979	1988	**2000**
Total bovins	19	19	**11**	963	1 192	**1 402**
dont total vaches	19	18	**11**	436	563	**525**
Total volailles	18	15	**8**	1 516	6 525	**110**
Vaches laitières	11	6	**4**	221	236	**203**
Vaches nourrices	13	15	**9**	215	327	**322**
Total équidés	*c*	5	**4**	*c*	23	**32**
Chèvres	*c*	0	**0**	*c*	0	**0**
Brebis mères	6	5	***c***	167	126	***c***
Porcs à l'engraissement, verrats	6	3	***c***	18	7	***c***
Poules pondeuses	...	15	**8**	...	207	**83**
Poulets de chair et cogs	*c*	8	**3**	*c*	6 258	**18**

5. Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	**2000**	1979	1988	**2000**
Superficie en fermage	18	17	**13**	837	909	**896**
Tracteurs	20	22	**15**	37	47	**40**
dont tracteurs de 80 ch DIN et plus	3	12	**10**	3	14	**15**
Superficie irrigable	20	21	**13**	338	431	**650**
Superficie irriguée	17	21	**13**	185	348	**408**
Presse à grosses balles	...	3	**6**	...	3	**5**
Moissonneuse-batteuse	3	3	**0**	2	2	**0**

6. Âge des chefs d'exploitation et des coexploitants

	Effectif		
	1979	1988	**2000**
Moins de 40 ans	3	15	***c***
40 à moins de 55 ans	8	9	**13**
55 ans et plus	10	3	***c***
Total	21	27	**20**

7. Population -Main d'oeuvre

	Effectif ou UTA (4)		
	1979	1988	**2000**
Chefs et coexploitants à temps complet	19	24	**16**
Pop. familiale active sur les expl. (5)	47	38	**25**
UTA familiales (4)	39	33	**18**
UTA salariés (4) (6)	7	3	**2**
UTA totales (y c. ETA-CUMA) (4)	46	36	**20**
Chefs et coexploitants pluri-actifs	*c*	*c*	***c***

8. Statut

	Exploitations		
	1979	1988	**2000**
Exploitations individuelles	15	17	**11**

9. Divers

N : exploitations Q : quantité (1000 litres) E : effectif	N ou Q ou E		
	1979	1988	**2000**
Référence laitière (Q)	...	...	**1 318**
Droits vaches allaitantes (E)	...	...	**268**
Droits ovins (y c. caprins) (E)	...	...	**0**
Ruches en production (E)	*c*	0	**0**
Production sous signes de qualité (N)	...	...	**6**

Précisions méthodologiques

(1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent etre comparées à la superficie totale de cette commune.
(2) Exploitations dont le nombre d'UTA (4) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.
(3) Somme des fourrages et des superficies toujours en herbe.
(4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.
(5) La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.
(6) Il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.
(7) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune

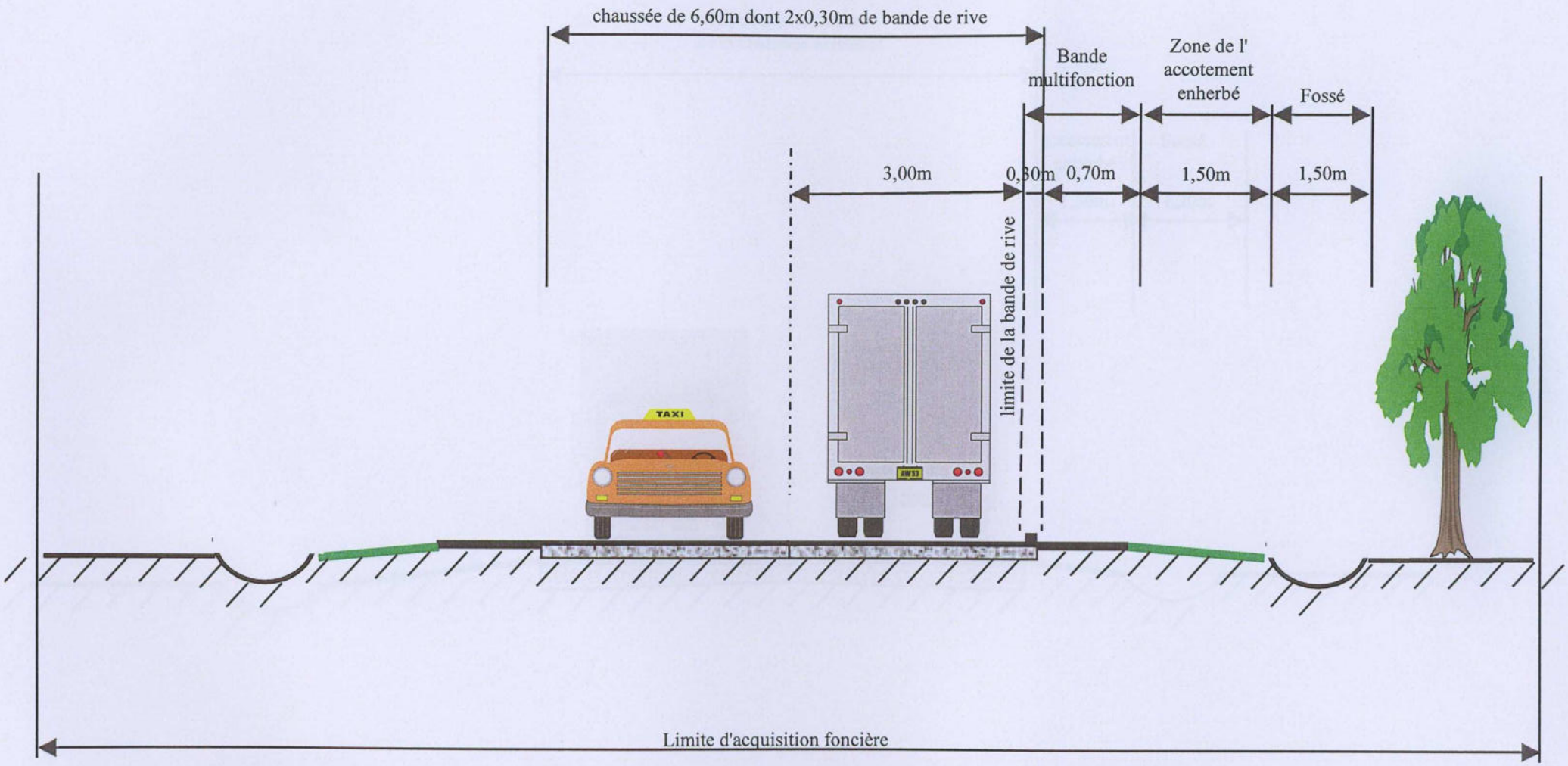
Signes conventionnels

… Résultat non disponible
c Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

ANNEXE 7

PROFILS TYPES DES ROUTES DEPARTEMENTALES 2° ET 4° CATEGORIE

PROFIL TYPE DE 2ème CATEGORIE HORS AGGLOMERATION

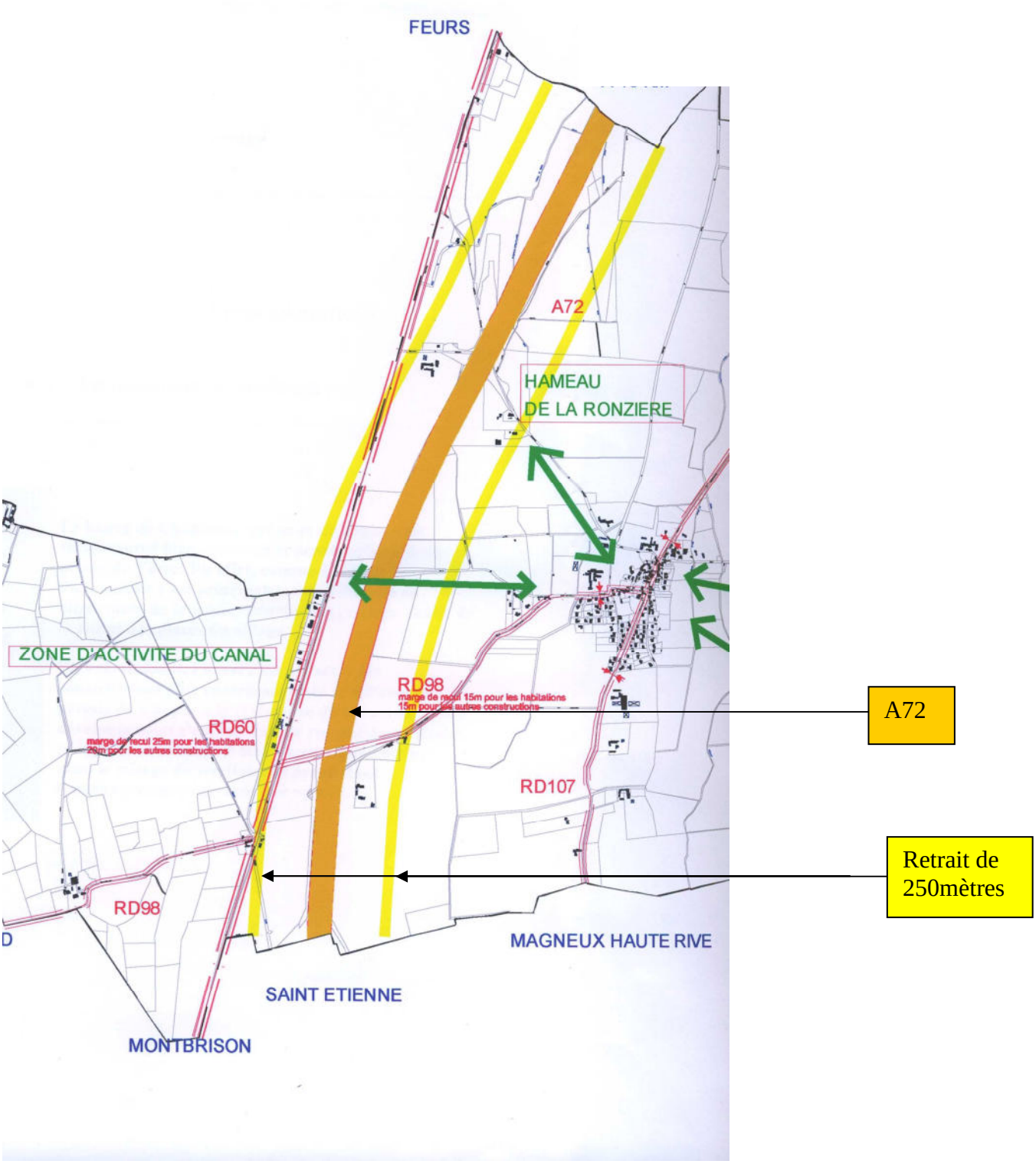


A PRENDRE EN COMPTE POUR LA CREATION OU L'AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
(LORSQUE LA TOPOGRAPHIE ET LES CONDITIONS LOCALES SONT FAVORABLES A LEUR APPLICATION)

ANNEXES 8

INFRASTRUCTURES BRUYANTES

- **CARTOGRAPHIE : report de la bande de 250 mètres de part et d'autre de l'A72 :**



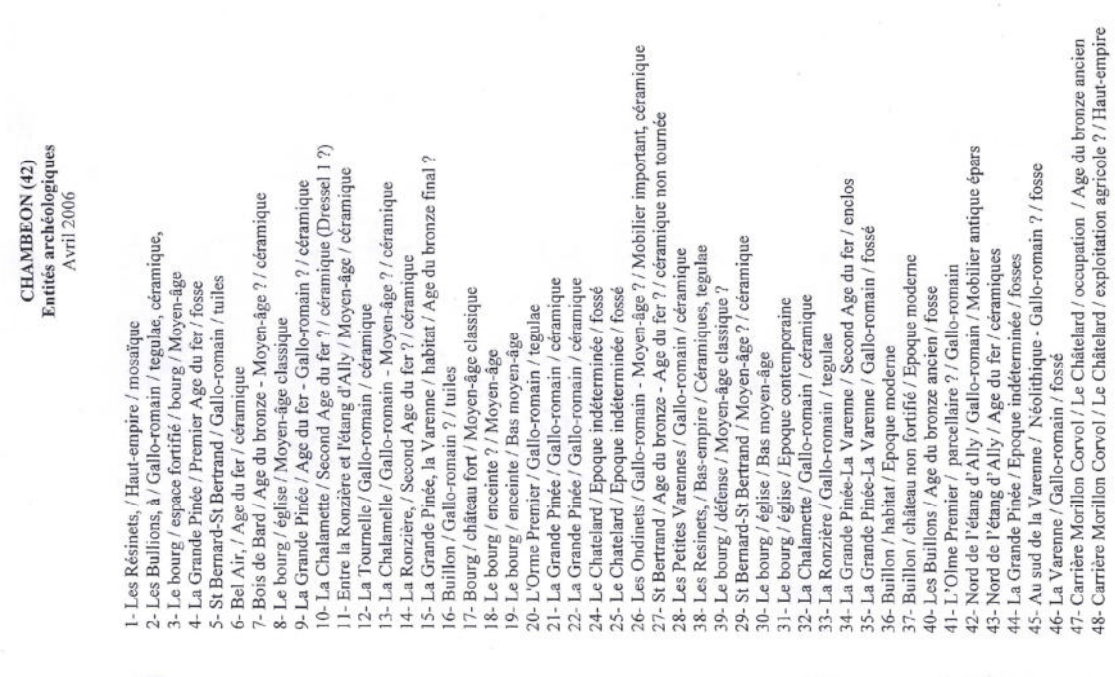
ANNEXES 9

LISTE DES ENTITES ARCHEOLOGIQUES

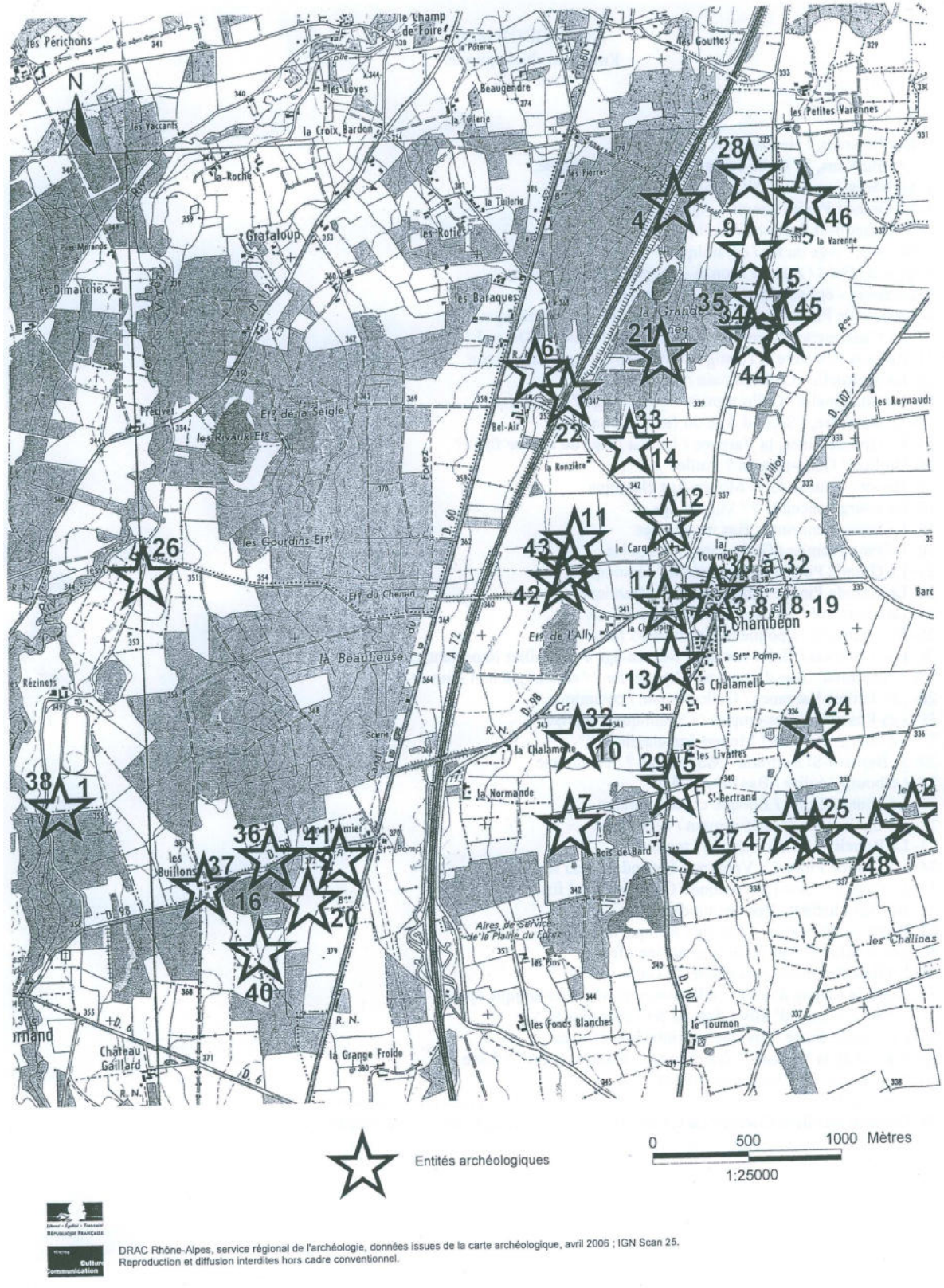
Patrimoine archéologique

Une liste a été produite par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), service régionale d'archéologie. Elle fait apparaître 5 secteurs remarquables :

- Le bourg
- Le nord du bourg dans le secteur de la Grande Pinée
- Le sud du bourg dans le secteur de la Pège
- Le secteur des Buillons
- Le secteur des Rézinet.

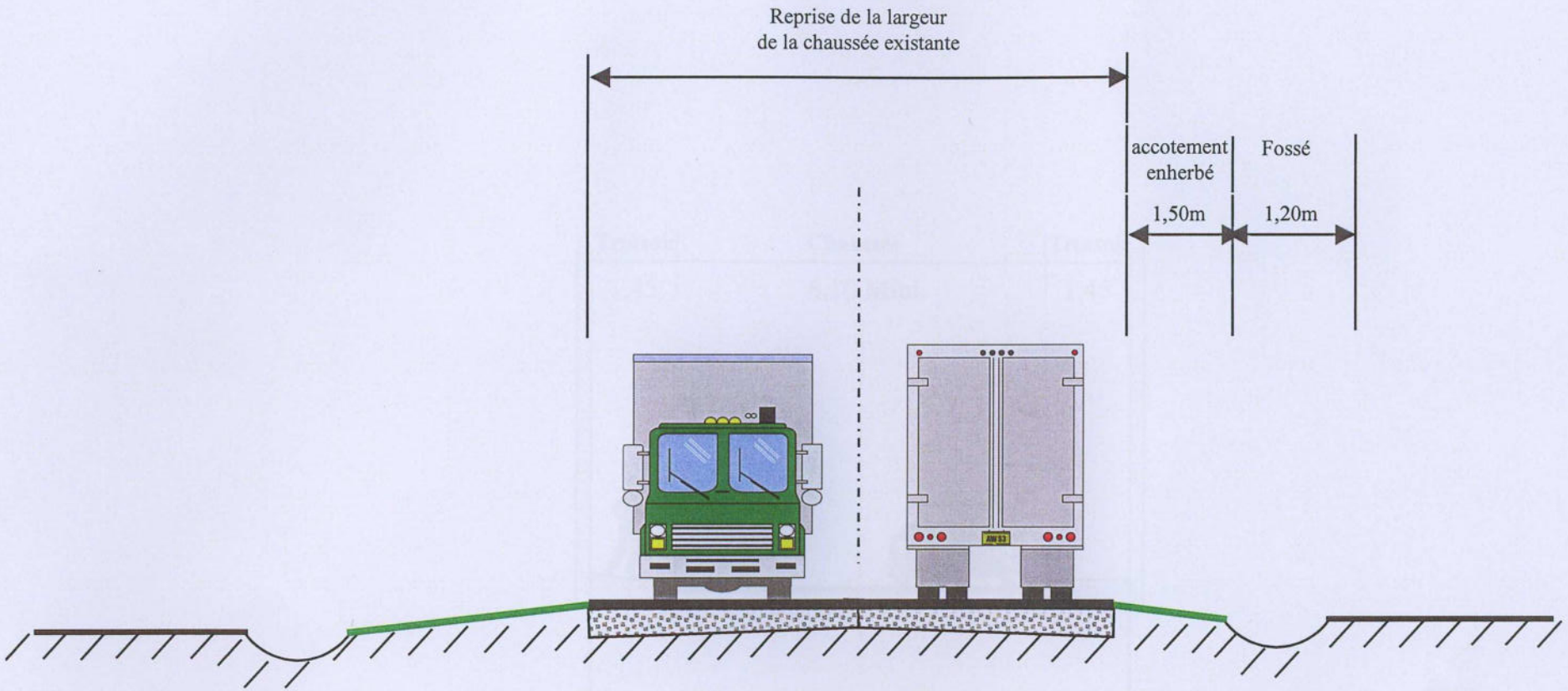


CHAMBEON (42)
Carte archéologique



DRAC Rhône-Alpes, service régional de l'archéologie, données issues de la carte archéologique, avril 2006 ; IGN Scan 25.
Reproduction et diffusion interdites hors cadre conventionnel.

PROFIL TYPE DE 4ème CATEGORIE HORS AGGLOMERATION



A PRENDRE EN COMPTE POUR LA CREATION OU L'AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
(LORSQUE LA TOPOGRAPHIE ET LES CONDITIONS LOCALES SONT FAVORABLES A LEUR APPLICATION)

P L A N L O C A L D ' U R B A N I S M E



ETUDE ENVIRONNEMENTALE

1.31

Commune de CHAMBEON

Projet arrêté par délibération le …… Le Maire,	Projet approuvé par délibération le …… Le Maire,	Pour copie conforme le …… Le Maire,	Modifié le …… Le Maire,

SOMMAIRE

1. **Etat initial du territoire**

   - **Généralités sur les différents types de classement qui permettent la protection de l'environnement** **p4**

   - **Les objectifs de protection environnementale à maintenir sur le territoire de Chambéon**
     - Milieux humides et espaces boisés de la plaine du Forez **p6**
     - Le fleuve Loire **p7**
     - La rivière du Vizézy **p8**
     - Les oiseaux **p8**

   - **Cartographie des objectifs de protection environnementale à maintenir sur le territoire de Chambéon** **p10**

   - **Recensement des espèces animales et végétales présentes sur le territoire communal.** **p12**

   - **Identification des habitats et des déplacements des espèces animales sur le territoire communal.** **p19**

2. **Identification des impacts, analyse de leurs incidences sur l'environnement et justification des choix retenus concernant :**

   - L'extension du bourg **p23**
   - l'extension de la zone d'activité **p23**
   - l'extension des carrières **p25**
   - les effets cumulés de l'ensemble du projet d'aménagement sur le territoire. **P27**

3. **Mesures mises en place pour garantir le respect des objectifs de protections environnementales** **p29**

4. **Rappel des choix retenus et des engagements communaux** **p33**

1. Etat initial du territoire

- Généralités sur les différents types de classement qui permettent la protection de l'environnement :

Le patrimoine français dispose de deux types d'inventaires des zones naturelles de son territoire qui correspondent à différents types de protection naturelle :

- les ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 2 sont des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type 1, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type 2 fasse l'objet de zonages de types divers sous réserve du respect des écosystèmes (et notamment des ZNIEFF de type 1 inclus).

- les ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 1 sont des sites particuliers généralement de taille plus réduite, qui présentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Ils correspondent donc à un enjeu de préservation des biotopes concernés.

- Les zones NATURA 2000 sont des sites proposés par la France pour être désignés au titre de la directive européenne 92/43/CEE Habitats faune-flore.

- Les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) sont des sites remarquables pour la préservation des oiseaux.

La commune de Chambéon est concernée par ces mesures de protection naturelle. Elle recense sur son territoire :

- **1 ZNIEFF de type 2 :**
  - **4209 : Plaine du Forez**
- **4 ZNIEFF de type 1 :**
  - **42090026 : Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny**
  - **42080020 : Vallée du Vizézy**
  - **42090039 : Etangs et bois de la Baulieuse**
  - **42090060 : ancienne gravière et forêt de la Grande Pinée**
- **4 zones NATURA 2000**
  - **FR 8201758/L04 : Lignon Vizézy, Anzon et leurs affluents**
  - **FR 8201765/L04 : Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire**
  - **FR 8212 1202/ZPS 11 : Ecopôle écozone du Forez**
  - **FR8212024 / ZPS32 Plaine du Forez - zone de protection spéciale désignée par arrêté du 26/04/2006.**
- **1 ZICO**
  - **RA09 : Plaine du Forez**

- Les objectifs de protection environnementale à maintenir sur le territoire de Chambéon

Le territoire de Chambéon est composé de trois types de paysages remarquables présents sur la commune qui sont à protéger :

- Les Milieux humides et espaces boisés de la plaine du Forez qui sont régis par Trois ZNIEFF :
  - ZNIEFF PLAINE DU FOREZ de type 2 (n°4209).
  - ZNIEFF ANCIENNE GRAVIERES ET FORETS DE LA GRANDE PINEE de type 1 (n°42090060).
  - ZNIEFF ETANGS ET BOIS DE LA BEAULIEUSE de type 1 (n°42090039).
- Le fleuve Loire qui est régi par deux zones NATURA 2000 et deux ZNIEFF
  - ZONE NATURA 2000 MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE – L14 (n°FR82011765).
  - ZONE NATURA 2000 ECOPOLE ECOZONE DU FOREZ – ZPS 11 (n°FR8212002).
  - ZNIEFF FLEUVE LOIRE ET ANNEXES FLUVIALES DE GRANGENT A BALBIGNY de type 1 (n°42090026).
  - ZNIEFF PLAINE DU FOREZ de type 2 (n°4209).
- La rivière du Vizézy qui est régi par une zone NATURA 2000 et une ZNIEFF
  - ZONE NATURA 2000 LIGNON, VIZEZY, ANZON ET LEURS AFFLUENTS – L04 (n°FR82011758).
  - ZNIEFF BASSE VALLEE DU VIZEZY de type 1 (n°42090059).

Par ailleurs, l'ensemble de la commune est concernée par la protection des oiseaux

- ZICO PLAINE DU FOREZ (RA09). Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.
- ZPS Plaine du Forez - zone de protection spéciale désignée par arrêté du 26/04/2006.

Milieux humides et espaces boisés de la plaine du Forez

ZNIEFF PLAINE DU FOREZ de type 2 (n°4209).
ZNIEFF ANCIENNE GRAVIERES ET FORETS DE LA GRANDE PINEE de type 1 (n°42090060).
ZNIEFF ETANGS ET BOIS DE LA BEAULIEUSE de type 1 (n°42090039).

Situé au nord de St Etienne, c'est un territoire de sédiments qui s'articule autour du lit de la Loire entre les Monts du Lyonnais (à l'est), les Monts du Forez (à l'ouest) et un seuil bien marqué qui le sépare de la plaine du Roannais au nord.
La constitution physique de ce territoire a permis un important regroupement hydrologique (confluence de nombreux bassins versants) qui dès le 13° siècle a conduit à la création d'étangs représentant actuellement environ 1500hectares où vivent une faune et une flore diversifiées remarquables. Par ailleurs cette ressource hydrologique a également permis le maintien d'une activité agricole importante.

Flore remarquable :

- Sur les Etangs
- Sur les bords de Loire
- Mais également complémentaire à l'activité agricole comme l'Adonis flamme.

Faune remarquable

- Les rives des étangs, Les haies bocagères et les bois présentent un habitat pour un nombre important d'animaux dits « avifaune nicheuse » :
    - De nombreux ardéidés, anatidés dont le canard chipeau ou la Nette rousse, Busard des roseaux, Grèbe à cou noir, Huppe fasciée, Mouette rieuse, Guifette moustac et Guifette noire, fauvettes paludicoles dont le phragmite des joncs et la locustelle lusciniode, Pie-Grièche à tête rousse

  mais également pour un certain nombre de « batraciens » :
    - dont le crapaud accoucheur et calamite, Pelodyte ponctué, Rainette verte, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté…

  de chiroptères et d'insectes
    - dont les odonates (libellules).
- Le fleuve, les rivières et étangs comptent de nombreux poissons remarquables
    - Bouvière, Brochet, Ombre commun, Lamproie de Planer.
- Enfin les eaux souterraines recèlent un peuplement spécifique constitué notamment d'invertébrés aquatiques dont 45% des espèces Hydrobiidae, issu de la famille des mollusques continentaux.

Intérêt du site :

- Hydraulique puisque la diversité des espaces aquatiques (à la surface ou sous la terre) et la présence de nombreux espaces boisés permettent de ralentir le ruissellement et l'auto épuration des eaux.
- Faunistique puisque c'est une zone de passage des animaux qui offrent les ressources nécessaires en terme d'habitat, de stationnement, de dortoirs, d'alimentation, de reproduction de nombreuses espèces animales.

Le Fleuve Loire

ZONE NATURA 2000 MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE – L14 (n°FR82011765).
ZONE NATURA 2000 ECOPOLE ECOZONE DU FOREZ – ZPS 11 (n°FR8212002).
ZNIEFF FLEUVE LOIRE ET ANNEXES FLUVIALES DE GRANGENT A BALBIGNY de type 1 (n°42090026).
ZNIEFF PLAINE DU FOREZ de type 2 (n°4209).

Le fleuve Loire présente une succession de méandres et bras morts abritant des milieux humides très variés qui offrent une diversité d'habitat qui assure une grande richesse faunistique et floristique. L'intérêt de la zone est donc principalement faunistique puisque c'est une zone de passage des animaux qui offrent les ressources nécessaires en terme d'habitat, de stationnement, de dortoirs, d'alimentation, de reproduction de nombreuses espèces animales.

La partie désignée de la zone NATURA 2000 spécifique à la Loire correspond à son lit et à son abord immédiat (dont la gestion est donnée par convention à la F.R.A.P.N.A Loire).

De nombreuses plantes et espèces animales (poissons, insectes, Amphibiens oiseaux ou mammifères comme le castor d'Europe réintroduit en 1993) sont présents dans le lit ou sur les rivages du fleuve.

6 espèces sont classées d'intérêt communautaire :

- Sonneur à ventre jaune (Amphibiens)
- Castor d'Europe (Mammifères)
- Ecaille chinée (Insectes)
- Lamproie de Planer (Poissons)
- Lucane cerf-volant (Insectes)
- Bouvière (Poissons).

4 habitats sont classés d'intérêt communautaire :

- Le Chenopodietum rubri des rivières submontagnardes
- Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba
- Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves.

La rivière du Vizézy

ZONE NATURA 2000 LIGNON, VIZEZY, ANZON ET LEURS AFFLUENTS – L04 (n°FR82011758). ZNIEFF BASSE VALLEE DU VIZEZY de type 1 (n°42090059).

La rivière du Vizézy offre des milieux variés (ripisylves, forêts alluviales, gorges thermophiles) favorisant la diversité des habitats de la faune qui accueille de nombreuses espèces dont 5 sont d'intérêt communautaire :

- Ecrevisse à pattes blanches (Crustacés)
- Castor d'Europe (Mammifère)
- Chabot (Poissons)
- Ecaille chinée (insectes)
- Bouvière (Poissons)

Les oiseaux

ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux) PLAINE DU FOREZ (RA09). ZPS Plaine du Forez - zone de protection spéciale désignée par arrêté du 26/04/2006.

ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux) PLAINE DU FOREZ (RA09) :

La totalité du territoire communal est inscrit dans la ZICO. Ce sont essentiellement les bois, forêts, ripisylves, étangs et cours d'eau qui sont à protéger. En effet, l'objectif est de garantir le maintien des zones de stationnement, de reproduction et d'alimentation d'un certain nombre d'oiseaux dont :

- Des espèces nicheuses très remarquables :
  - Héron cendré — cent
  - Blongios nain — <10 c
  - Butor étoilé — <10 c
  - Bihoreau gris — >40 c
  - Féron pourpré — 25-40 c
  - Faucon Hobereau — diz
  - Grand-Duc d'Europe — <10 c
  - Milan noir — diz
  - Milan Royal — >20 c
  - Bondrée apivore
  - Busard des Roseaux — diz
  - Busard cendré — <10 c
  - Circaète Jean le Blanc — <10 c
  - Oedicnème criard — diz
  - Guifette moustac — >100 c
  - Guifette noire — <10 c
  - Martin-pêcheur
  - Pie-grièche écorcheur
  - Engoulevent d'Europe

- Des espèces nicheuses qui témoignent de l'importance internationale du site pour la nidification des oiseaux
  - Nette rousse — >50 c.
  - Canard chipeau — >200 c.
  - Fuligule milouin — cent.
  - Grèbe huppé — cent.
  - Grèbe à cou noîr — >300 c.

- Des espèces en hivernage
    - Canard Colvert — 500-1000
    - Sarcelle d'hiver — cent.
    - Fuligule milouin — cent.
    - Foulque macroule — milliers
    - Faucon pèlerin
    - Faucon émerillon

- Des espèces en migration
    - Grande Aigrette
    - Cigogne blanche
    - Grue cendrée
    - Balbuzard pêcheur
    - Pygargue à queue blanche
    - Cygne de Bewick

ZPS Plaine du Forez - zone de protection spéciale désignée par arrêté du 26/04/2006 :

La Loire et le Vizezy bordants l'Est et l'Ouest de la commune sont recensés comme des zones de protection spéciales dans ce vaste ensemble qu'est la ZICO puisqu'ils offrent un espace remarquable pour les oiseaux d'eaux mais constituent également des sites d'hivernages et de haltes migratoires pour toutes les autres espèces.

Les principaux habitats naturels favorables aux oiseaux et donc à préservés sont :

- Les étangs, notamment ceux comportant des secteurs de roselières et des zones de transition marécageuses.
- Le fleuve Loire et les cours d'eau
- Les rypisilves au bord des cours d'eau et des plans d'eau.
- Les prairies.

Les espèces remarquables sont :

- Le Bihoreau gris, le Busard des roseaux, le Grabier chevelu, la Guifette moustac et le Héron pourpré, espèces de grand intérêt patrimonial liés aux étangs.
- 8 espèces de hérons sur les 9 présentes en France, Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Héron crabier, Héron cendré, Héron garde bœuf, etc.…).
- Douze espèces de canards dont le Canard colvert, le Filigule Milouin ou la Nette rousse.
- Les étangs accueillent également 3 espèces de grèbes : Grèbe castagneux, Grèbe huppé et Grèbe à coup noir.
- Le fleuve Loire et ses milieux alluviaux permettent la nidification en petit nombre d'espèces comme le Petit gravelot et probablement le Chevalier guignette sur les îlots et les grèves.
- Les boisements et les bosquets sont propices aux rapaces comme l'Epervier d'Europe, la Buse variable ou le Faucon crécerelle.

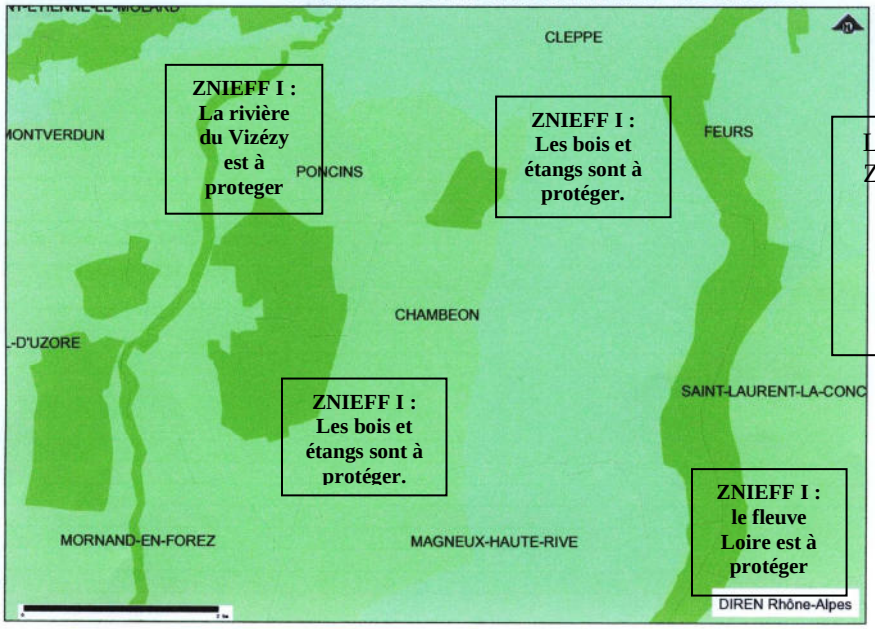
Sur la commune de Chambéon, une attention particulière devra être apportée aux oiseaux prairiaux et notamment à l'Oecdimène criard qui recherche les espaces agricoles pour nicher (prairies et bocages) et dont la population (50 à 100 couples sur le site de la ZPS) est l'une des plus importante de la région Rhône Alpes.

- Cartographie des objectifs de protection environnementale à maintenir sur le territoire de Chambéon

La commune de Chambéon est forte d'un grand nombre d'espaces naturels de qualité (Loire, Vizézy, étangs, bois de chênes, forêts alluviales, nappes phréatiques…) qui font la diversité et la richesse de la flore et la faune local. Le Projet d'aménagement et de développement durable de la commune a pour objectif de préserver cette bio diversité.

Si l'on superpose les cartes qui recensent ces milieux naturels sensibles sur la commune de Chambéon, on s'aperçoit que la totalité de la surface est inscrite en secteur à protéger.
Les zones les plus sensibles sont situées à l'est (en bordure de Loire) et à l'ouest (en bordure du Vizezy). Un certain nombre de secteurs remarquables ponctuent également le territoire, notamment les bois et étangs qui servent d'habitat et d'espace de transit pour la faune dont de nombreuses d'espèces d'oiseaux.

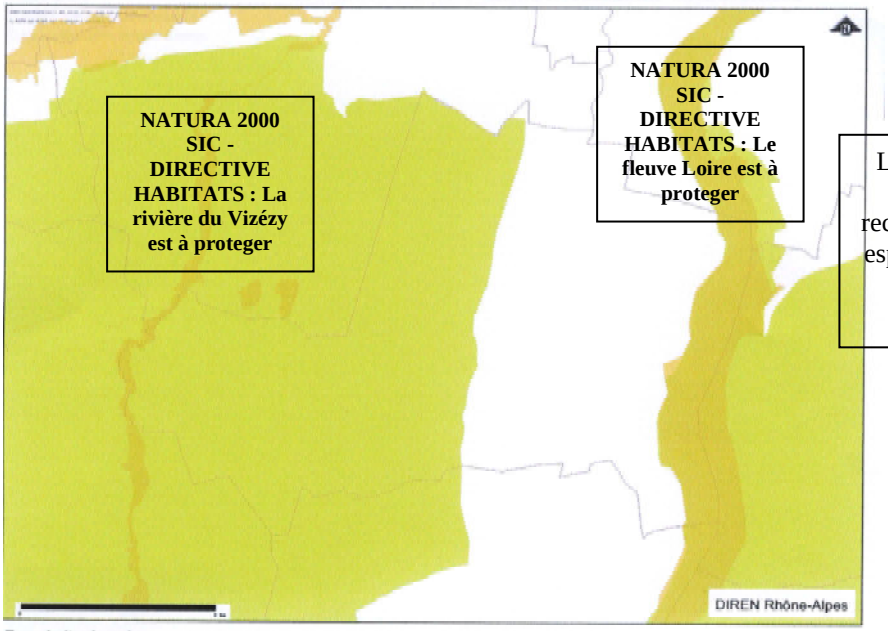
Données environnementales localisées



Tous droits réservés.
Document imprimé le 16/11/2007, serveur CARMEN v1.5: http://carto.ecologie.gouv.fr, Service : RHA [30W]

La totalité de la commune est inscrite en ZNIEFF de type 2, dans un territoire qui présente, autour du fleuve Loire et du Vizézy, une diversité d'étangs et de boisements, particulièrement remarquables pour le maintient de certaines espèces d'oiseaux.

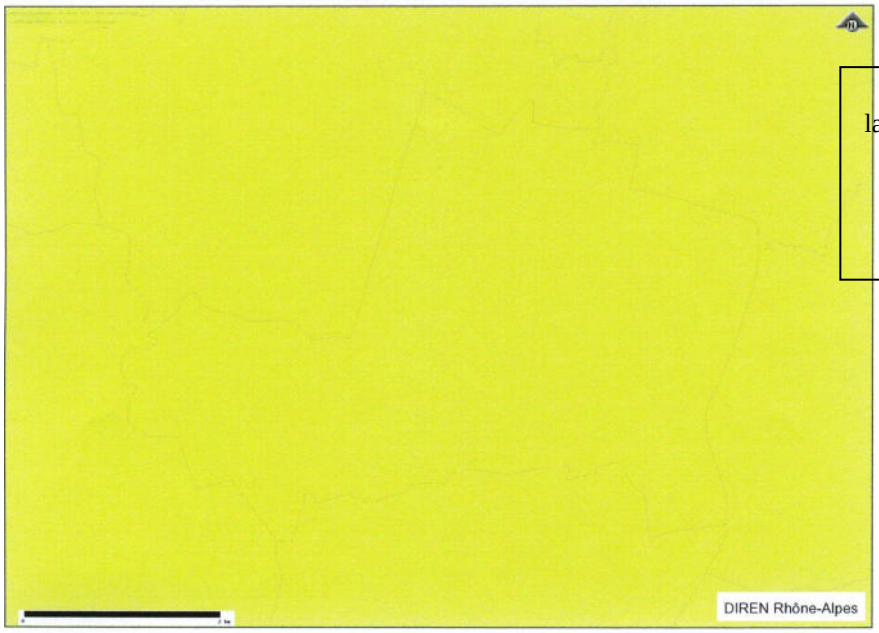
ZNIEFF II (sur toute la commune) : Les bois et étangs sont à protéger (repos des oiseaux), - une continuité des milieux doit être assuré (déplacement des espèces animales)



Tous droits réservés.
Document imprimé le 16/11/2007, serveur CARMEN v1.5: http://carto.ecologie.gouv.fr, Service : RHA [30W]

Les territoires NATURA 2000 viennent renforcer la protection des espaces recensés par les ZNIEFF, notamment, les espaces de stationnement, de nourrissage et de reproduction des oiseaux (fleuve, rivières, étangs, bois).

NATURA 2000 ZPS - DIRECTIVE OISEAUX : La moitié ouest de la commune (entre Aillot et Vizézy) est à protéger .



Tous droits réservés.
Document imprimé le 16/11/2007, serveur CARMEN v1.5: http://carto.ecologie.gouv.fr, Service : RHA [30W]

Les territoires ZICO viennent renforcer la protection des espaces recensés par les ZNIEFF sur toute la commune.

ZICO (sur toute la commune) : Une continuité des milieux doit être assuré (déplacement des oiseaux) sur l'ensemble de la commune. De même, les aires de stationnement, de repos, de nourrissage (bois, étangs, cours d'eau) doivent être préservés).

- **Recensement des espèces animales et végétales présentes sur le territoire communal.**

Tableau de synthèse du recensement des espèces animales présentent sur la commune de Chambéon et identifiés dans les zones de protection :

- L14 : milieux alluviaux et aquatiques de la Loire
- L04 : Vizézy et leurs affluents
- ZICO RA09 : zone importante pour la conservation des oiseaux
- ZPS 11 : écopôle écozone du Forez
- ZNIEFF II 4209 : plaine du Forez
- ZNIEFF I 42090026 : fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny
- ZNIEFF I 42090059 : basse vallée du Vizézy
- ZNIEFF I 42090039 : étangs et bois de la Baulieuse
-
-

Ce document a été complété grâce à l'étude effectuée par la FRAPNA en novembre 2007. La liste n'est pas exhaustive.

1.32 : Synthèse des données naturalistes patrimoniales dans le cadre de l'élaboration du PLU

- chapitre V : faune patrimoniale invertébrée
- chapitre VI : faune patrimoniale vertébrée
- chapitre VII : synthèse floristique

RECENSEMENT DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE CHAMBEON

	LES HABITANTS A PRESEVER DANS LE CADRE DE L'INVENTAIRE EUROPEEN										LES HABITATS ET LES ESPECES VEGETALES A PRESERVER DANS LE CADRE DE L'INVENTAIRE EUROPEEN						présence sur la commune :	LES HABITATS DE CHAMBEON								NOTES
											L14 : MILIEUX ALL. ET AQU. DE LA LOIRE				L04 : VIZEZY ET LEURS AFFLUENTS											
		OISEAUX	MAMMIFERES	INSECTES	CRUSTACES	POISSONS	REPTILES	AMPHIBIENS	PEUPLEMENT SOUTERRAIN	COMPTABILITE DES ANIMAUX a l'échelle des secteurs à engagement Européen	COMPTABILITE DES ANIMAUX à l'échelle de la commune de Chambéon	Le Chenopodietum rubri des rivières submontagnardes	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)	Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves.	Forêts alluviales résiduelles	Mégaphorbiaies eutrophes	ESPECE PRIORITAIRE		Lit de la Loire	Rives du fleuve Loire	Foret alluviaille du vizézy	Lit du Vizézy	Le ruisseau de l'Aillot	Foret de la Baulieuse	Foret de la grande Pinée	Bois de Bard	Bois de Bard	
L14 : MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE																											
	SURFACE DE LA ZONE :	2200 HECTARES																									
	DONT SUR LA COMMUNE :	**le long des bords de la loire (environ 117 hectares)**																									
	SOIT UN POURCENTAGE DE :	**soit environ 5,5% de la zone.**																									
	LES ESPECES VEGETALES PRESENTES											**X**	**X**	**X**	**X**	**X**											Les forêts alluviales résiduelles sont des espèces végétales à engagement prioritaire.
1	Sonneur à ventre jaune							X										N	NON								Espèce classé en annexe I de la Directive Habitat. Pas de recensement par l'écopôle.
2	Castor d'Europe		X							pas de données	pas de données							N	OUI		X	X					Il existe peut être un corridor écologique des castors entre la Loire et le Vizézy. Reproduction certaine sur les
3	Ecaille chinée			X						pas de données	pas de données							N	OUI								Inscrite en annexe II de la directive Européenne Habitat, l'écaille Chinée est recensé sur le territoire communale par l'écopole du Forez
4	Lamproie de Planer					X												N	NON								C'est un poisson migrateur qui s'arrête au barrage de Villerest. Il n'est donc pas présent sur la commune.
5	Lucane cerf-volant			X						pas de données	pas de données							N	OUI								Espèce de coléoptère dont la présence est recénsé par l'écopole du Forez sur l'ensemble des bois de la commune
L04 : VIZEZY ET LEURS AFFLUENTS																											
	SURFACE DE LA ZONE :	875 HECTARES																									
	DONT SUR LA COMMUNE :	**Sur la commune, le Vizézy et l'aillot,affluent du Vizézy, sont concernés (environ 10 hectares pour le Vizézy)**																									
	SOIT UN POURCENTAGE DE :	**soit environ 1,1% de la zone**																									
																			Sur la commune, le Vizézy et l'aillot,affluent du Vizézy, sont concernés.								
	LES ESPECES VEGETALES PRESENTES															**X**	**X**										Les forêts alluviales résiduelles sont des espèces végétales à engagement prioritaire.
6	Ecrevisse à pattes blanches				X					pas de données	pas de données							N	pas de données								
	Castor d'Europe (2)		X															N									
7	Chabot	X								pas de données	pas de données							N	pas de données								
	Ecaille chinée (3)			X														N									
9	la Bouvière					X				pas de données	pas de données							N	OUI								Elle est victime du manque de zones de reproductions. Pour palier à cela, des Frayères sont actuellement aménagées sur le site de l'écozone du Forez.. Inscite en annexe II de la directive Européenne Habitat.

ZICO RA09 : ZONE IMPORTANTE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

SURFACE DE LA ZONE : 80 850 HECTARES

DONT SUR LA COMMUNE : **L'ensemble du territoire communal est concerné**

SOIT UN POURCENTAGE DE : **100%**

LES ESPECES VEGETALES PRESENTES — SANS OBJET

ESPECES NICHEUSES TRES REMARQUABLES :

10	- Héron cendré	X								cent			N													
11	- Blongios nain	X								<10 c			N	OUI ?												Espèce autrefois présente sur la commune mais de moins en moin observée à l'échelle locale comme nationale.
12	- Butor étoilé	X								<10 c			N													
13	Héron pourpré	X								25-40 c			N													
14	- Faucon Hobereau	X								diz			N													
15	- Grand-Duc d'Europe	X								<10 c			N													
16	- Milan noir	X								diz	NC		N	OUI												reproduction sur la commune de Chamboéon
17	- Milan Royal	X								>20 c			N	OUI												Liste rouge nationale et mondiale, présent sur la commune
18	- Bondrée apivore	X											N	OUI												reproduction sur la commune de Chamboéon (liste I de la Directive Européenne et protection nationale).
19	- Busard des Roseaux	X								diz			N	OUI												Peut se reproduire sur certains étangs
20	- Busard cendré	X								<10 c	NC		N	?												Nicheur possible sur la commmune de Chamboéon (nichait dans les champs il y a un peu plus de 10 ans avec certitude).
21	- Circaète Jean le Blanc	X								<10 c			N													
22	- Oedicnème criard	X								diz	NC		N	OUI												Espèce présente dans les prés et les cultures
23	- Guifette moustac	X								>100 c	NC		N	?												Peuvent se reproduire sur certains étangs
24	- Guifette noire	X								<10 c			N													
25	- Martin-pêcheur	X								nc	NC		N	OUI												reproduction sur la commune de Chamboéon
26	- Pie-grièche écorcheur	X								nc	NC		N	OUI												reproduction sur la commune de Chamboéon (liste I de la Directive Européenne et protection nationale). Espèce présente dans les prés et les haies. Elle se nourrie de gros insectes.
27	- Engoulevent d'Europe	X								nc			N													

ESPECES NICHEUSES QUI TEMOIGNENT DE L'IMPORTANCE INTERNATIONALE DU SITE POUR LA NIDIFICATION DES OISEAUX :

28	- Nette rousse									>50 c.	NC			OUI												Liste Rouge Nationale (espèce rare) recensée sur la commune par l'écopole
29	- Canard chipeau									>200 c.																
30	- Fuligule milouin									cent.																
31	- Grèbe huppé									cent.																
32	- Grèbe à cou noîr									>300 c.																

ESPECES EN HIVERNAGE :

33	- Canard Colvert									500-1000																
34	- Sarcelle d'hiver									cent.	NC			OUI												Liste Rouge Nationale (espèce rare) recensée sur la commune par l'écopole
35	- Fuligule milouin									cent.	NC			OUI												Liste Rouge Nationale (espèce rare) recensée sur la commune par l'écopole
36	- Foulque macroule									milliers																
37	- Faucon pèlerin									nc	NC			OUI												Rapace protégé présent dans les prés et cultures en hivers
38	- Faucon émerillon									nc				OUI												Rapace protégé présent dans les prés et cultures en hivers

	ESPECES EN MIGRATION :																											
39	- Grande Aigrette									nc																		
40	- Cigogne blanche									nc																		
41	- Grue cendrée									nc																		
42	- Balbuzard pêcheur									nc																		
43	- Pygargue à queue blanche									nc	NC								OUI									grand aigle migrateur ayant hiverné partiellement sur l'écopole du Forez durant l'hivers 1997-98. Espèce classée en annexe 1 de la Directive Européenne (+ liste rouge nationale et mondiale)
44	- Cygne de Bewick									nc																		
ZPS11 : ECOPOLE ECOZONE DU FOREZ																												
	SURFACE DE LA ZONE :									400HECTARES																		
	DONT SUR LA COMMUNE :									**L'ensemble du territoire communal est concerné**																		
	SOIT UN POURCENTAGE DE :									**100%**																		
	LES ESPECES VEGETALES PRESENTES											AUCUN RECENSEMENT DANS LE CADRE DE CET INVENTAIRE																	
28	Martin pêcheur d'Europe	X								nc				N														
29	Canard Souchet	X								nc				N														
30	Sarcelle d'été	X								nc				N														
31	Canard Chipeau	X								nc				N														
32	Pipit Rousseline	X								nc				N														
33	Héron Pourpré	X								nc				N														
34	Hibou des marais	X								nc				N														
35	Fuliule Nyroca	X								nc				N														
36	Butor étoilé	X								nc				N														
37	Dicnème criard	X								nc				N														
38	guifette moustac	X								nc				N														
39	guifette noire	X								nc				N														
40	Cigogne blanche	X								nc				N														
41	Cigogne noire	X								nc				N														
42	Circaète Jean le blanc	X								nc				N														
43	Busard des roseaux	X								nc				N														
44	Busard St Martin	X								nc				N					OUI									Peut se reproduire sur les étangs
45	Busard cendré	X								nc				N														
46	Cygne tuberculé	X								nc				N														
47	Pic Noir	X								nc				N					OUI									Reproduction sur la commune
48	Aigrette garzette	X								nc				N														
49	Faucon émerillon	X								nc				N														
	Faucon pèlerin (37)	X								nc				N														
51	Grue cendré	X								nc				N														
	Pygargue à queue blanche (43)	X								nc				N														
53	Aigle botté	X								nc				N														
54	Echasse blanche	X								nc				N					OUI									Présente sur le site de l'écopole, elle utilise aussi les exploitations de granulats pour se reproduire
	Pie grièche écorcheur (26)	X								nc				N														
56	Goéland cendré	X								nc				N														
57	Goéland brun	X								nc				N														
58	Mouette rieuse	X								nc				N														
59	Alouette lulu	X								nc				N														
60	Harle bièvre	X								nc				N														
61	Harle huppé	X								nc				N														
62	Milan noir	X								nc				N					OUI									Présents dans les bois et les haies pour la reproduction. Ils s'alimentent dans les prairies proches et sur les plans d'eau
63	Milan royal	X								nc				N														
	Nette rousse (28)	X								nc				N														
65	Bihoreau gris	X								nc				N					OUI									Peut se reproduire sur les étangs
66	Balbuzard pêcheur	X								nc				N														
67	Perdrix grise	X								nc				N														
	Bondrée apivore (18)	X								nc				N														
69	Grand cormoran	X								nc				N														
70	Combattant varié	X								nc				N														
71	Pluvier doré	X								nc				N														
72	Marouette poussin	X								nc				N														
73	Marouette ponctuée	X								nc				N														
74	Sterne pierregarin	X								nc				N					OUI									reproduction sur la commune de Chambéon (liste I de la Directive Européenne et protection nationale).
75	Chevalier sylvain	X								nc				N														
76	Bernache nonette	X								nc				N														

ZNIEFF DE TYPE II : 4209 : PLAINE DU FOREZ

	SURFACE DE LA ZONE :	63 010 HECTARES
	DONT SUR LA COMMUNE :	**L'ensemble du territoire communal est concerné**
	SOIT UN POURCENTAGE DE :	**100%**

LES ESPECES VEGETALES A PRESERVER

	Espèce	Remarque
A	Le Fluteau à feuille de Parnassie	
B	La Laîche à épi noir	
C	la Gratiole officinale	
D	Le Luronium nageant	
E	la Pilulaire à globules	
F	la Renoncule langue (Présente sur les étangs)	: l'est elle sur ceux de Chambéon?.
G	l'Inule des fleuves	
H	la Pulicaire annuelle	
I	la Renoncule scélérate (sur les bords de la loire)	
J	des spécimenes remarquables de messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles), comme l'Adonis flamme.	

ZNIEFF DE TYPE I : 42090026 :FLEUVE LOIRE ET ANNEXES FLUVIALES DE GRANGENT A BALBIGNY

	SURFACE DE LA ZONE :	1 804 HECTARES
	DONT SUR LA COMMUNE :	**Sur la commune, le fleuve Loire et ses abors sont concernés.**
	SOIT UN POURCENTAGE DE :	

Le réaménagement d'anciennes gravières sur l'"écozone du Forez" favorise l'hivernage des oiseaux.

On note que la disparition des plages de sable, de gravier et des zones d'érosion a entrainé la diminution de la fréquentation des oiseaux (Chevallier Guignette, Hirondelle de

LES ESPECES VEGETALES A PRESERVER

	Espèce
K	Agripaume cardiaque
L	Centaurée chausse trappe
M	Corrigiole des grèves
N	Isnardie des marais
O	Léersie faux riz
P	la Limoselle aquatique
Q	la Naïade marine (espèce protégée en Rhône Alpes)
R	Orchis bouc
S	Orpin rougeâtre
T	Patience maritime (Oseille maritime) (espèce protégée en Rhône Alpes)
U	Paturin des marais
V	La Pulicaire commune ou herbe de st Roch (espèce protégée en France)
W	la Renoncule scelerate (à fleurs jaunes de moins d'un centimètre de diamètre) (espèce protégée en Rhône Alpes)
X	Scirpe mucrone
Y	Scirpe ovale
Z	Souchet de Micheli

LES ESPECES ANIMALES A PRESERVER

	Espèce	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10		Remarque
77	Crapaud accoucheur (amphibien)							X					
78	Crapaud calamite (amphibien)							X				OUI	Recensé sur la commune par l'écopole
79	Grenouille agile (amphibien)							X					
80	Rainette verte (amphibien)							X				OUI	Recensé sur la commune par l'écopole
81	Triton alpestre (amphibien)							X					
	Castor d'europe (2)		X										
82	Cerf élaphe		X										
83	Lièvre d'Europe		X										
84	Pipistrelle de Kulh		X									OUI	Cette chauve souris fréquente les bords de Loire mais aussi les parties bocagères et les habitations
85	Vespertilion de Daubenton		X										
	Aigrette garzette (48)	X											
	Balbuzard pêcheur	X											
86	Barge à queue noire	X											
87	Bécassine des marais	X											
88	Bergeronnette printannière	X											
	Bihoreau gris	X											
89	Bruant des roseaux	X											
90	Bruant proyer	X											
	Busard cendré	X											
	Busard des roseaux	X											
	Canard Chipeau	X											
	Canard Souchet	X											
91	Chevalier guignette	X											
	Cigogne blanche	X											
	Cigogne noire	X											

92	Courlis cendré	X																								
93	Faucon hobereau	X																								
94	Foulque macroule	X																								
95	Fuligule milouin	X																								
96	Fuligule morillon	X																								
97	Guêpier d'Europe	X																								
	guifette moustac	X																								
	guifette noire	X																								
98	Héron cendré	X																								
99	Ghéron gardeboeufs	X																								
	Héron Pourpré	X																								
100	Hirondelle de fenêtre	X																								Présente en zone urbaine
101	Hirondelle de rivage	X																								présente en bordure de la Loire
102	Locustelle luscinioide	X																								
103	Locustelle tachetée	X																								
	Martin pêcheur d'Europe	X																								
	Milan noir (62)	X																								
104	Moineau friquet	X																								
	Mouette rieuse	X																								
	Nette rousse	X																								
105	Oedicnème criard	X																								Reproduction certaine sur la commune
106	Petit gravelot	X																								Liste rouge, présente sur la commune. Elle utilise les exploitations de granulats pour se reproduire.
107	Pigeon colombin	X																								
108	Rousserolle turdoide	X																								Liste rouge, présente sur la commune
109	Sarcelle d'été	X																								Liste rouge, présente sur la commune
	Sarcelle d'hiver (34)	X																								
	Sterne pierregarin	X																								
110	Tarier des prés	X																								
111	Tarin des Aulnes	X																								
112	Vanneau huppé	X																								
	Bouvière (9)						X																			
113	Brochet						X																			Frayères réalisé sur l'écopole pour cette espèce
	Lamproie de Planer (4)						X																			
114	Lézard des ouches							X																		Espèce recensé sur la commune par l'écopole
	Aeschne isoccèle (libellule)			X						nc																
115	Aeschnepaisible (libellule)			X						nc																
116	Agrion mignon (libellule)			X						nc																
117	Le Gomphus à pinces (libellule)			X						nc																
118	Libellule fauve (libellule)			X						nc																
119	Cuivré des marais (papillon)			X						nc			?													Présence potentielle mais non cofirmé sur les bords de la Loire par l'écopole
120	Sphinx de l'Epilobe (papillon)			X						nc																
ZNIEFF DE TYPE I : 42090059 : BASSE VALLEE DU VIZEZY																										
	SURFACE DE LA ZONE :	109,5 HECTARES																								
	DONT SUR LA COMMUNE :	**Sur la commune, la rivière du Vizézy et les étangs de la partie ouest de la commune sont concernés.**																								
	SOIT UN POURCENTAGE DE :																									
	LES ESPECES VEGETALES A PRESERVER																									
	Marsilée à quatre feuilles																									
ZNIEFF DE TYPE I : 42090039 : ETANG ET BOIS DE LA BAULIEUSE																										
	SURFACE DE LA ZONE :	239,4 HECTARES																								
	DONT SUR LA COMMUNE :	**Cet ensemble regroupant des bois et étangs est pour moitié situé sur la commune.**																								
	SOIT UN POURCENTAGE DE :																									
	LES ESPECES VEGETALES A PRESERVER																									
	Elatine faux alsine																									
	Fluteau à feuilles de Parnassie																									
	Gratiole officinale																									
	Jonc des marais																									
	Marsilée à quatre feuilles																									
	Naiade marine																									
	Patience maritime (Oseille maritime) (espèce protégée en Rhône Alpes)																									
	Petite naïade																									
	Pilulaire à Globules (Boulette d'eau)																									
	Renoncule scélérate																									
	Rubanier émergé																									
	Scirpe mucrone																									
	Scirpe ovale																									

	Utriculaire commune																								
	LES ESPECES AMPHIBIES : pas de données disponibles.																								
	LES ESPECES ANIMALES A PRESERVER																								
	Faucon hobereau	X																							
	Martin pêcheur d'Europe	X																							

nc : non communiqué
so : sans objet

- Identification des habitats et des déplacements des espèces animales sur le territoire communal.

Territoires naturels végétales remarquables et propices aux maintient à l'habitat, au nourrissage et à la reproduction des espèces animales :

Sur la commune, un certain nombre de sites présentent un intérêt végétal ou hydraulique qui favorise la vie animale sur ces sites qu'elle soit en terme d'habitat, de reproduction ou de nourrissage.
On liste ainsi 3 types de zones ou l'activité animale dense et riche doit être préservée :

Les espaces boisés denses qui permettent aux animaux de trouver refuge :

- Bois de Bard
- Foret de la Baulieuse
- Foret de la grande Pinée

Les espaces boisées en front de ruisseau et rivières qui permettent aux animaux de trouver refuge en continuité des sites de nourrissage (présence de l'eau):

- Rives du fleuve Loire
- Foret alluvial du Vizézy

Les haies végétales qui permettent aux animaux de trouver refuge (cachettes) entre de grands espaces agricoles :

- Les haies bocagères

Les étangs qui sont des lieux de nourrissage des espèces animales et notamment des oiseaux :

- Etangs de la Grande Pinée
- Etang de l'Ally
- Etang du bois de bard
- Etang des Buillons
- Etang de la Baulieuse

Le fleuve, les ruisseaux et rivières :

- Lit de la Loire
- Lit du Vizézy

A noter également, la présence de champs d'exploitation agricole qui présentent des cultures permettant de favoriser la diversité végétale et animales (fourrages diversifiés, limitations des pesticides). Ces parcelles sont remarquables du fait de la diversité des espèces animales (insectes notamment) qui « grouillent » en surface.
Ces derniers territoires, permettent de maintenir de veritables « corridors biologiques terrestres » entre
L'ensemble de ces secteurs sont à préserver.

Ecrans existants aux déplacements des espèces sur le territoire communal de Chambéon

Actuellement, le principal écran aux déplacements des espèces sur la commune est l'autoroute qui officie d'écran nord sud entre le bassin versant du Vizézy et celui de la Loire.
Le projet du PLU ne pourra atténuer cette impact sur le territoire qu'en garantissant le maintien de l'ensemble des espaces boisés aux abords de l'autoroute qui permet de limiter le son engendré par cette infrastructure.

Les autres écrans sont le bourg et la zone d'activité qui sont deux secteurs pour l'homme qui existes. Leur densification prévue au PLU en périphérie immédiate des limites existantes assure de ne pas créer de zones supplémentaires qui pourraient impacter sur la vie animale ou végétale.

Par ailleurs une zone de carrière existe. Elle ne crée un impact que pendant la journée. Hors activité, ces territoires sont réinvestis par les animaux et notamment les oiseaux.

Corridors biologiques.

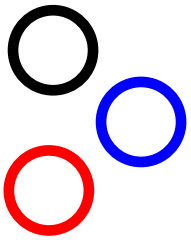
Il existe quatre types de corridors biologiques sur la commune

- Ceux liés aux déplacements aériens (les oiseaux)
- Ceux liés aux déplacements terrestres, les mammifères (castor), les insectes (écaille chinée)
- Ceux liés aux déplacements aquatiques
- Ceux liés aux déplacements sous terrains

Ce sont principalement les oiseaux et insectes qui se déplacent sur la commune. En effet, il n'y a que très peu d'échange entre le Vizézy et la Loire en raison d'une part de la présence de l'autoroute, de la configuration du terrain (2 bassins versants) qui ne permet pas d'avoir des échanges aquatiques (poissons ou castors).

Ces espèces animales qui colonisent l'espace aérien ont besoin d'une continuité des territoires. Le PLU préserve cette continuité entre les espaces qui accueil les espèces animales (bois, forêts, cultures, étangs) en maintenant une urbanisation concentré aux abords des espaces déjà colonisés par l'homme (le bourg, la zone d'activité du Canal, la carrière).

- **Cartographie des habitats et des « corridors écologiques ».**



BASSINS D'HABITATS HUMAINS EXISTANTS

BASSINS D'ACTIVITES HUMAINES EXISTANTS

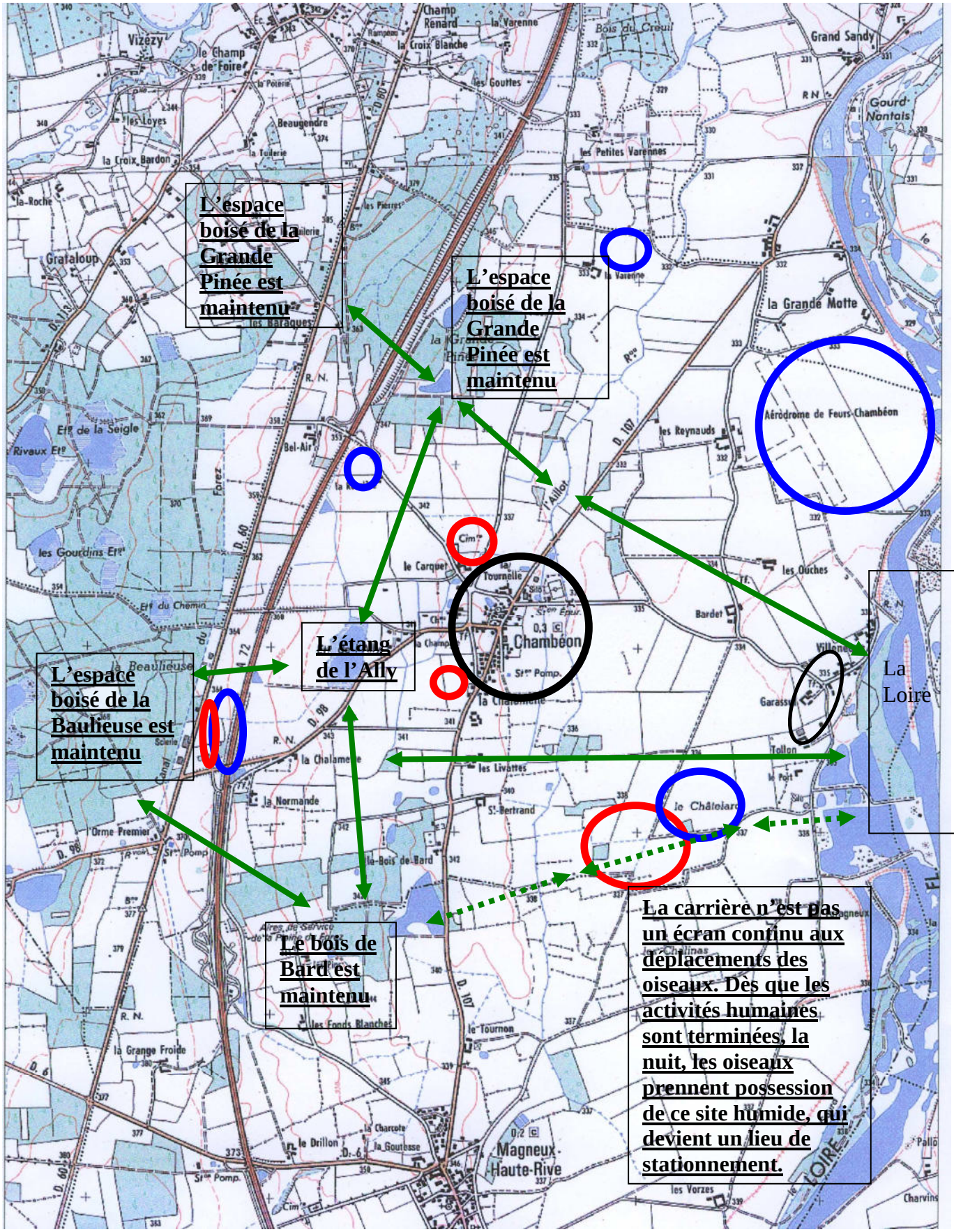
BASSINS D'HABITATS ET D'ACTIVITES HUMAINES ET CREER A L'OCCASION DU PLU



CONTINUITE ECOLOGIQUE ENTRE LES BASSINS D'HABITATS DES ESPECES ANIMALES : LES ESPACES BOISES ET LES MILIEUX AQUATIQUES

PRINCIPE DE CONTINUITE ENTRE LES MILIEUX :

Du point de vue de la protection des espèces animales, l'objectif est d'assurer une continuité entre les milieux : entre les zones ouvertes, entre les zones boisées, entre les milieux humides …
Le principal écran aux déplacements de la faune entre Loire et le Vizézy est l'autoroute. Cette voirie constitue un écran continu de jour comme de nuit.


L'espace boisé de la Grande Pinée est maintenu
L'espace boisé de la Grande Pinée est maintenu
L'étang de l'Ally
L'espace boisé de la Baulieuse est maintenu
La Loire
Le bois de Bard est maintenu
La carrière n'est pas un écran continu aux déplacements des oiseaux. Dès que les activités humaines sont terminées, la nuit, les oiseaux prennent possession de ce site humide, qui devient un lieu de stationnement.
Champ Renard
la Varenne
Bois du Creuil
Grand Sandy
Vizezy
le Champ de Foire
la Croix Blanche
les Gouttes
Gourd Nantais
Beaugendre
les Petites Varennes
la Croix Bardon
la Roche
Grataloup
la Grande Motte
Aérodrome de Feurs-Chambéon
les Reynauds
Etg de la Seigle
Rivaux Etg
Bel-Air
les Gourdins Etg
Etg du Chemin
le Carquet
la Tournelle
Chambéon
les Ouches
Bardet
la Baulieuse
la Chalamette
la Normande
les Livattes
Tollon
St-Bertrand
le Châtolard
Orme Premier
le Bois de Bard
la Grange Froide
les Fonds Blanches
le Tournon
le Drillon
la Charcote
la Goutesse
Magneux-Haute-Rive
les Vorzes
LOIRE
Charvins

2. Identification des impacts, analyse de leurs incidences sur l'environnement et justification des choix retenus

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Chambéon prévoit le développement de 3 secteurs,

- le bourg,
- la zone d'activité du Canal et
- le site des carrières situé à proximité de la Loire

Ce Chapitre traite également :

- les effets cumulés de l'ensemble du projet d'aménagement sur le territoire

- L’extension du bourg

Circoncis à la périphérie des limites existantes, le développement du bourg n’impactera pas sur les espaces naturels sensibles.

- L’extension de la zone d’activité du Canal

Présentation de la zone et perspective de développement



Située en bordure de la route départementale n°60 qui relie Feurs et Montbrison, cette petite zone qui accueille 3 entreprises est actuellement saturée

Superficie totale : 3.76 hectares
Superficie à ouvrir dans l’immédiat : 1 hectare
Superficie en réserve : 3.48 hectares sur le long terme dont 1,33 hectares dans le prolongement sud de la zone existante (parcelle propriétés communales n°75, 17, 79, 81).

Il existe 3 contraintes à son développement :

- la voirie départementale 60. La marge de recul à l’axe de cette voie est de 25m000 pour les habitations et 20m00 pour les autres constructions. En conséquence il n’y a pas ou peu d’incidence sur cette zone existante. Dans la perspective d’un développement à l’arrière de la zone actuelle, la desserte devrait être réalisée à partir de l’accès existant.
- la ligne haute tension de 63000 Volts
- L’alimentation correcte en eau potable qui devra prévoir la mise en place d’un dispositif technique qui permette un bon approvisionnement (de type sur presseur).
- L’assainissement, pour laquelle une étude complémentaire devra être réalisée pour déterminer le type d’assainissement à mettre en place, collectif ou autonome.
- Les zones naturelles présentes sur la commune, notamment la zone ZPS qui longe le Vizézy

Les entreprises présentes sur la zone :

- Scierie Gagnaire
- Casse Chanteloup
- SRS paysage

Son développement est envisagé car la zone permet :

- De conserver des activités économiques sur le site de la commune
- De maintenir les activités à l’écart du bourg
- De profiter de la route départementale qui longe la zone et permet de rejoindre l’autoroute en une dizaine de minutes.

Se développement immédiat sera réaliser en bande à l’arrière de l’actuelle zone afin de permettre :

- De limiter le développement en façade le long de la route départementale
- D’utiliser l’accès existant sur la voirie et le chemin de l’ancien canal.

Il comprendra nécessairement la prise en compte de l’environnement en prévoyant :

- La préservation de l'ensemble des terrains boisés situés entre la zone d'activité et le Vizézy qui permet de ne pas impacter sur la zone Natura 2000 du Vizézy. **En effet, cette masse végétale de plus de 1,5km d'épaisseur permet de créer un véritable écran entre la faune présente en bordure de rivière et les activités humaines liées à la zone économique.**
- L'ouverture à la construction de zones d'habitat sur des parcelles situées sur le bassin versant Loire et non Vizézy
- La destination des terrains à des entreprises de petites et moyennes tailles.
- L'encadrement réglementaire des entreprises en terme de rejets des eaux et d'assainissement mais également de hauteur de bâtiment.
- La mise en place d'une obligation de créer des masques végétaux autour des dépots et stockages (de type haies bocagères locales).
- L'obligation d'accueil d'entreprises « non polluantes » pour les sites naturels.

L'ouverture à la construction des zones en réserve sera subordonnée à la mise en place d'une étude de modification du PLU qui devra dresser le bilan de l'impact de la zone existante sur l'environnement au jour de l'étude. Le dossier devra également permettre de préciser les conditions d'installation des futures entreprises en fonction du bilan d'évaluation.

Aucun nouvel accès ne sera créé sur la RD60 puisque le projet prévoit le raccordement de l'ensemble des nouvelles parcelles à l'accès existant via l'ancien canal du Forez.

Prise en compte de l'environnement :

Le projet prévoit la protection du bois de la Baulieuse qui permet d'officier d'espace tampon entre la zone d'activité et le Vizézy. En conséquence, aucun terrain boisé ne sera urbanisé, le développement étant circonscrit a des terrains non agricoles et non arborés qui permettront de préserver les espaces arborés existants sur la forêt de la Baulieuse.
Cet espace est constitué d'une flore et d'une faune remarquables notamment liées à la présence de l'eau. En conséquence, les captages seront interdits. De même tous les rejets seront réglementés afin de ne pas impacter sur ces zones.

Moyens mis en œuvres pour limiter l'impact de la zone sur l'environnement :

- Préservation du bois de la Beaulieuse : classement en espace naturel des terrains arborés existants.
- Destination des terrains à des entreprises non polluantes : interdiction des installations classées.
- Développement de la zone sur des terrains qui n'ont plus d'arbres de hautes tiges.
- Développement de la zone sans extraction d'eau potable.
- Développement de la zone avec un assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur (suivant étude)

Concernant l'eau, un soin particulier sera apporté aux rejets. Le règlement fera ainsi mention (à l'article n°4 de la zone d'activité existante et à venir) que la desserte en eau potable sera réalisée uniquement par le réseau public (pas d'autres dispositifs techniques telles que captage, forage ou puits particuliers sont interdits) afin de que les besoins en eau de la zone n'impacte pas sur les nappes phréatiques du site et donc sur l'écosystème aquatique des étangs et bois de la Baulieuse.

4. 1 Desserte par les réseaux d'eau potable

Toute construction à usage d'habitation ou d'activité qui requiert une alimentation en eau doit être raccordée au réseau public d'eau potable, à la charge du constructeur.
A défaut de réseau public, des dispositions techniques telles que captage, forage ou puits particuliers sont interdites.

Mise en place d'indicateurs de suivi :

La commune s'engage à suivre les implantations d'aménagement des entreprises sur le site afin qu'aucune activité nuisante pour les espèces animales et leurs habitats ne soit implantée sur cette zone.

Sera donc à prendre en compte la présence sur le site des espèces animales et végétales recensées au dossier n°1.32 : Synthèse des données naturalistes patrimoniales dans le cadre de l'élaboration du PLU (réalisé par la FRAPNA) :

- chapitre V : faune patrimoniale invertébrée
- chapitre VI : faune patrimoniale vertébrée
- chapitre VII : synthèse floristique

- l'extension des carrières

Présentation des carrières à ciel ouvert sur la commune

Les « chambons » de la commune ont longtemps offert les ressources nécessaires à l'exploitation du sable et des graviers. Encore aujourd'hui, c'est une économie importante pour la commune car elle cristallise a elle seule 65% des revenus de la taxe professionnelle de la commune. Par ailleurs, elle permet de maintenir une vingtaine d'emplois.
Depuis 1993, du sable est extrait sur la commune autour d'un site fixe de 6 hectares destiné au traitement et au stockage du sable
Ce site de 6 hectares de traitement et stockage est toujours en activité mais la totalité des surfaces restantes situées au nord est désormais « réaménagée» ou en cours de réaménagement en zone d'étangs qui forment le nouvel ensemble de loisirs du bourg de Chambéon. Il reste actuellement une surface d'environ 18 hectares (soit environ 3 ans d'exploitation) sur un secteur sud du site.

Cette activité en plus de garantir des ressources financières à la commune et créer des emplois a permis la création de milieux humides dans le respect des objectifs de préservation environnementale (plan d'eau). Encore aujourd'hui, il est prévu la réfection d'une partie du reste du site nord des gravières en plan d'eau. Cette zone d'extraction, prise sur des terrains agricoles en continuité du bourg est progressivement devenu un espace naturel à vocation touristique qui permet de relier l'écopôle et le bourg. Cette « reconversion du paysage » à des fins environnementale a un double intérêt pédagogique :

- **pédagogique car il permet de créer du lien entre le bourg et le site de l'écopôle en proposant une zone tampon de loisirs.**

- **Environnementale car il permet la création d'espaces humides nécessaires à l'ensemble de l'écosystème de la plaine du Forez.**

Le projet prévoit l'ouverture à l'exploitation progressive de terrains sur les 5 ans à venir (la durée estimée du Plan Local d'Urbanisme étant de 8 ans).

Reste à développer :	3 ans	14 hectares
Surfaces à ouvrir :	5 ans	30 hectares
	8 ans	44 hectares

Prise en compte de l'environnement :

Le choix s'est porté sur des terrains en continuité du site de stockage et de traitement existant (dont le bail est reversé à la commune) dans le prolongement des zones en cours d'extraction afin de :

- Limiter les déplacements de camions facteurs de pollutions.
- Circoncire les zones d'impact à des sites déjà « pollués ».
- Maintenir à l'écart du bourg les secteurs d'extraction.

A noter que le développement entre la RD107 et la carrière existante n'est pas retenu car ce projet engendrerait des nuisances pour les habitants (proximité de bassins d'habitat).

Par ailleurs, les surfaces d'extraction actuelles de 6 hectares par an seront maintenues sur le principe d'un réaménagement « coordonné » des sites afin de garantir un impact localisé limité dans le temps.

Concernant le végétal, il n'existe pas d'arbres remarquables sur l'ensemble du site choisi.

Moyens mis en œuvres pour limiter l'impact de la zone sur l'environnement :

Les sites ouverts à l'extraction si ils sont réaménagés en terres agricoles devront inclure la remise en place de la couche de terre végétale et de celle de terre dite « moyenne » du site initial (stockée sur place le temps de l'extraction) sur une épaisseur de 150cm.

Les haies végétales constituées d'essences locales devront être réhabilitées et permettront

- de retrouver le tracé des anciennes limites de parcelles.
- De retrouver des zones de « cache » pour la faune locale.

Mise en place d'indicateurs de suivi :

La commune s'engage à suivre les implantations d'aménagement des entreprises sur le site afin qu'aucune activité nuisante pour les espèces animales et leurs habitats ne soient implantées sur cette zone.

Sera donc à prendre en compte la présence sur le site des espèces animales et végétales recensées au dossier n°1.32 : Synthèse des données naturalistes patrimoniales dans le cadre de l'élaboration du PLU (réalisé par la FRAPNA) :

- chapitre V : faune patrimoniale invertébrée
- chapitre VI : faune patrimoniale vertébrée
- chapitre VII : synthèse floristique

- les effets cumulés de l'ensemble du projet d'aménagement sur le territoire.

Impact sur les zones humides :

Concernant le bassin versant du Vizezy, l'ensemble du projet n'a pas d'impact sur ce secteur puisque les zones de développement se situent à l'est du secteur. Les hameaux situés sur ce territoire ne sont pas développés.
Il n'y aura donc aucun rejet dans ce milieu naturel, les impacts étant limités à ceux de la zone d'activité.

Le bassin versant de la Loire supporte à l'inverse les multiples impacts existants et à venir :

- bourg existant et extension
- carrière existante et extension
- zone d'activité existante et extension

Afin de ne pas impacter sur les milieux humides le projet prévoit pour l'ensemble des zones à ouvrir à la construction, de :

- Réglementer l'alimentation en eaux directement sur le milieu naturel notamment dans la zone d'activités, pour l'ensemble des entreprises de la commune et pour toutes les nouvelles constructions qui auront interdiction de mettre en place un dispositif d'extraction de l'eau (de type puits ou forage).
- réglementer les rejets des eaux dans le milieu naturel en imposant sur toutes les zones la mise en place d'un dispositif d'assainissement adapté et conforme à la réglementation en vigueur.

Impact sur la faune et la flore :

Il existe sur l'ensemble du territoire communal, de nombreuses espèces animales à protéger (mammifères, oiseaux, poissons, insectes….). Ceux-ci, le plus souvent regroupés sur les bords de la Loire ou du Vizézy, trouvent également refuge dans les bois et sur les berges des étangs qui ponctuent l'ensemble du territoire.

Les effets cumulés de l'excroissance du bourg de celle de la zone d'activité et de celle de la zone d'extraction des graviers n'impacte que de façon ponctuelle les déplacements d'un habitat à l'autre de la commune.
On note ainsi que concernant les surfaces ouvertes à la construction :

- moins de 5 hectares sur le bourg
- environ 1 hectare sur la zone d'activité
- environ 6 hectares / an sur le site des carrières

Elles totalisent 12 hectares sur une superficie communale totale de 1685 ha (soit moins de 0.8% de la surface communale).
Pour ces raisons, l'impact associé des 3 zones de développement est nul par rapport aux déplacements des animaux à l'échelle de la commune.

Par ailleurs **l'ensemble des espaces boisés et des étangs de la commune sont protégés** et inscrit en zone naturelle au plan de ZONAGE du PLU :

- la forêt de la Baulieuse (qui met à distance le vizézy et les voiries),
- la foret de la Grande Pinée (qui enserre l'A72) ou
- le bois de Bard (qui marque l'entrée sud de la commune).

- Etangs de la grande Pinée
- Etang de l'Ally
- Etang du Bois de Bard
- Etang des Buillons
- Etangs de la Beaulieuse

Mise en place d'indicateurs de suivi :

La commune s'engage à suivre l'évolution des effets cumulés des différentes activités humaines sur le territoire afin qu'aucune activité nuisante pour les espèces animales et leurs habitats ne soient implantées sur cette zone.
Sera donc à prendre en compte la présence sur le site des espèces animales et végétales recensées au dossier n°1.32 : Synthèse des données naturalistes patrimoniales dans le cadre de l'élaboration du PLU (réalisé par la FRAPNA) :

- chapitre V : faune patrimoniale invertébrée
- chapitre VI : faune patrimoniale vertébrée
- chapitre VII : synthèse floristique

3. Mesures mises en place pour garantir le respect des objectifs de protections environnementales

OBJECTIFS DE PROTECTION	MESURES MISES EN PLACE	MOYENS MIS EN ŒUVRE
Protection du bois de la Beaulieuse.	Préserver la totalité des bois existants dans le secteur de la Beaulieuse, espace d'habitat de nombreux oiseaux pour limiter l'impact de la zone d'activité sur le Vizezy	ZONAGE : classement en zone naturelle boisée des bois de la Baulieuse.
	Garantir une insertion respectueuse de l'environnement des entreprises situées à proximité.	REGLEMENT DE LA zone d'activité : imposer des écrans végétaux de type haies bocagères entre les bâtiments et les bois. Limiter la hauteur des bâtiments.
Protection des étangs de la Beaulieuse		ZONAGE : recensement des étangs du site et classement en zone naturel humide de protection.
Protection de la rivière du Vizézy et de ses habitants (mammifères, notamment le castor et poissons)	Garantir la protection de la rivière du Vizézy, de ses habitants et des habitats.	ZONAGE : maintient de la zone boisée entre le Vizézy et la zone d'activité
Protection de la forêt alluviale du Vizézy		ZONAGE : classement en zone naturelle de la rivière du Vizézy et de ses abords.
Améliorer la circulation des poissons du Vizézy		
Protection de la tranquillité du site du Vizézy	Préserver le territoire d'une modification brutale des usagers en garantissant un développement lent de la zone d'activité.	PADD : 1 seul hectare est ouvert immédiatement à la construction se qui garanti le contrôle du nombre d'entreprise (2 ou 3 maximum). Sur le long terme, la commune inscrit des parcelles en réserve qu'elle s'engage à développer de façon progressive par modification du PLU qui permette de fixer les conditions d'ouverture des secteurs suivants dans le respect de l'environnement.
Bassin versant du Vizézy : Protection des ressources en eau de l'ensemble du milieu aquatique. Maintient de la qualité de l'eau. Protection de la faune liée aux nappes phréatiques	Destiner les terrains de la zone d'activité à des entreprises non polluantes pour maintenir une qualité environnementale.	REGLEMENT DE LA zone d'activité : Interdiction de créer des installations classées.
	Protection des nappes phréatiques pour garantir le maintient de la biodiversité de cet espace	REGLEMENT DE LA zone d'activité : interdiction de captage d'eau potable.
	Protection du bassin versant du Vizezy pour garantir la préservation des écoulements d'eaux vers le Vizézy.	ASSAINISSEMENT : Mise en place d'un assainissement respectueux de l'environnement (dont les rejets ne nuisent pas au secteur). ZONAGE DE LA zone d'activité : maintient des limites de la zone d'activité sur le bassin versant de la Loire.

<u>Protection des abords de la Loire (écozone du Forez) :</u> développement des zones d'érosion et d'accumulation sédimentaires Réaménagement des faciès dégradés Reconnexion des annexes hydrauliques Protection des biotopes alluviaux et connexes Maintient et accroissement de la biodiversité du site Préservation de la tranquillité du site	Maintenir en espace Naturel le lit du Fleuve Loire et ses abords	ZONAGE : aucun développement d'habitat ne sera réalisé sur la zone entre la Loire et le bourg qui, plus est classé en zone inondable.
	L'objectif est de ne pas accroître l'impacte de l'activité des carriers sur le territoire en maintenant un rythme d'extraction constant de 6 hectares par ans.	ZONAGE ET PADD : maintenir à l'ouverture 6 hectares par an.
	L'objectif est de limiter le développement des constructions.	ZONAGE : Aucun hameau n'est développé. Le développement de la zone d'activité concerne moins de 1 hectare.
<u>Protection des espaces humides aux abords du Fleuve Loire</u>	Favoriser le maintient et la création des espaces humides	ZONAGE : l'ancienne carrière sera classée en zone naturelle. La création d'un plan d'eau écologique sera réalisée.
<u>Préserver les espaces boisés aux abords du Fleuve Loire,</u> lieux de stationnement de nombreuses espèces animales	Protection des espaces boisés existants	PADD : à l'entrée du hameau de Villeneuve, un groupement d'arbres sera préservé.

4. Rappel des choix retenus et des engagements communaux

Le projet d'aménagement prévoit le développement de secteurs qui ne sont pas situés dans les zones NATURA 2000. Par ailleurs, le développement de l'urbanisme est minime (puisque moins de 1% des surfaces sont ouvertes à la construction dans le cadre du PLU, dont seulement 0,3% sont ouvertes dans l'immédiat, le reste étant des surfaces mises en réserve pour le développement futur.) et reste implanté en périphérie des périmètres déjà bâtis (au bourg et le long de la zone d'activité.
D'autre part, le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de la Loire permet de préserver la partie est du territoire communale.
Enfin, les bois, forêts, étangs mais également, le Vizézy et la Loire, sont inscrits dans une zone de protection spéciale qui met en évidence la nécessité de leur préservation.
Pour ces raisons, les espaces ouverts à la construction, n'impactent pas sur les zones Natura 2000.

Le choix a été fait de développer 3 zones déjà existantes :

- Le bourg
- La zone d'activité du Canal
- Les carrières

Pour réaliser ce projet d'aménagement, la commune s'engage à suivre le déroulement des projets sur ces sites afin de garantir sue les permis de construire ainsi que les travaux soient réalisés conformément au projet d'environnement de la commune qui inclus notamment :

- La mise en place d'un assainissement conforme pour toutes les constructions existantes et à venir.
- L'interdiction de nouveaux dispositifs de pompage des nappes phréatiques (puits, forages) à usage privé.
- Le mise en place sur la zone d'activité d'écrans végétaux.
- La réhabilitation des sites de carrière incluant la réfection voir la création de haies bocagères permettant notamment de retrouver les traces des anciennes parcelles agricoles, créer des espaces de nidification des oiseaux et recréer la perception d'un paysage de plaine.
- La limitation des hauteurs pour les bâtiments de la zone d'activité
- L'accueil d'entreprises qui ne nuisent pas à la vie des habitants du site de la Baulieuse (limiter les nuisances sonores et les pollutions olfactives)
- Le conseil en matière de plantation afin de favoriser l'introduction d'essences qui permettent une continuité du paysage et la survis d'espaces d'habitat pour les animaux.
- L'ouverture à la construction des sites en réserves de la zone d'activité après étude d'impact sur les zones environnementales existantes au jour de l'ouverture.

Pour toutes ces raisons, le PLU n'impact pas sur les zones naturelles.

DEVELOPPEMENT DU BOURG :

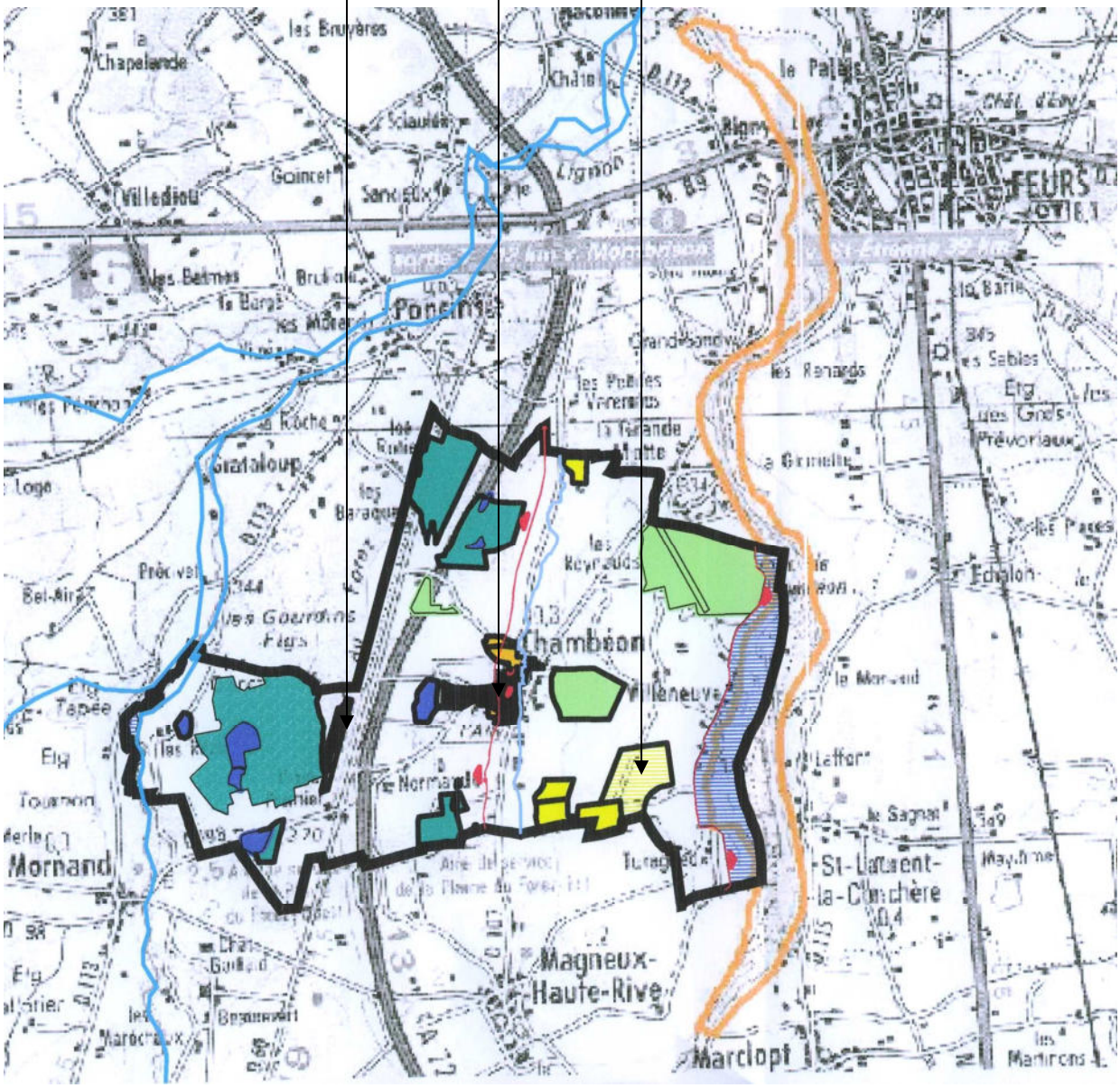
Il permet de concentrer le développement au centre physique, historique et administratif du village afin de limiter l'éparpillement de l'habitat et l'impact sur le milieu naturel. Aucun hameau n'est développé.

DEVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE :

Située en bordure la RD60 et de l'A72 qui constituent tous deux un écran entre l'ouest et l'est de la commune, le projet de développement (d'une surface de 1ha) n'a un impact que très limité sur la zone naturelle.

RENOUVELLEMENT DE LA ZONE DE GRAVIERE :

Afin d'assurer le renouvellement de cette activité économique essentielle à la commune, le projet prévoit de développer 6 hectares par an.



PROTECTION DU VIZEZY

PRINCIPE D'AUCUNE URBBANISATION assuré par la protection d'un vaste espace boisé entre la rivière et la zone d'activité.

PROTECTION DE LA LOIRE

PRINCIPE D'AUCUNE URBBANISATION consolidé par la présence du PPRI.

FRAPNA LOIRE - ECOPOLE DU FOREZ

Compléments de réflexion sur le PLU de Chambéon
Concernant la Zone artisanale et la zone potentille d'extraction du Chatelard
Par rapport aux espèces de la directive 79/409

Zone artisanale du canal :
La zone et son extension sont incluses dans la ZPS Plaine du Forez. Elles sont longées, sur leur partie est, par la route départementale 60 qui possède un trafic assez important. De plus cette route est parallèle à l'autoroute qui forme sur ce secteur une barrière à la circulation des animaux terrestres. Entre les deux, sont situés des prés et cultures. Cette zone, toute en longueur, est située en limite est d'une zone boisée d'une superficie importante et qui possède quelques étangs (Etangs et bois de la Baulieuse) et une richesse en espèces d'oiseaux non concernés par l'extension car liées principalement aux zones humides d'étangs ou aux boisements importants. La zone elle-même et son extension n'incluent pas d'habitats potentiels de l'Œdicnème criard et ne devrait pas avoir d'influence sur cette espèce. Les seuls impacts potentiels sur des oiseaux de la directive pourraient être apportés par la conservation et l'implantation de haies et d'arbres, ce qui pourrait être d'ailleurs favorable au Pic noir ou à la Pie grièche écorcheur.

La zone potentielle d'extraction du Châtelard et de la grande Bachasse (Hors ZPS):
Elle est composée principalement de cultures et d'un petit bois. Les cultures sont peu fréquentées par l'avifaune, on y note cependant la présence d'oiseaux prairiaux comme le Vanneau huppé et la Bergeronnette printanière. L'Œdicnème criard n'a pas été contacté sur les 30 hectares de la zone future d'extraction, il est cependant nicheur à proximité. En ce qui concerne les espèces de l'annexe 1, depuis la disparition du Busard cendré comme nicheur à proximité, les Busards fréquentent l'ensemble du secteur pour chasser, uniquement en migration. La zone n'étant pas très riche en invertébrés elle est peu fréquentée par les rapaces. Les expertises écologiques et des suivis sur les zones d'extractions proches n'ont donc pas montré sur la zone potentielle d'extraction d'espèces d'annexe 1 de la Directive européenne. De toute façon, il sera important, lors des documents préliminaires aux extractions, de s'attacher à définir une qualité de réaménagement qui soit favorable à ces espèces.

Etude commandée par la
Commune de Chamboéon
Loire



Synthèse des données naturalistes patrimoniales dans le cadre de l'élaboration du PLU

de la commune de Chamboéon (42)

FRAPNA Loire – Novembre 2007

Chargés d'études :
Diane CORBIN et André ULMER
Ecopôle du Forez
Tel/Fax : 04 77 27 86 40
scientifique-loire@frapna.org

Sommaire

I. Préambule 3

II. Un site au cœur de la plaine du Forez 3

II.A. Géologie et ressource en eau 3

II.B. Météorologie 3

II.C. Statuts et richesses naturelles 3

III. Cartographie de la zone d'étude 5

IV. Déroulement de l'étude 5

V. Synthèse faune patrimoniale invertébrée 6

VI. Synthèse faune patrimoniale vertébrée 6

VI.A. Poissons 6

VI.B. Amphibiens et reptiles 6

VI.C. Mammifères 7

VI.D. Avifaune 7

VI.D.1. Statut patrimonial des espèces d'oiseaux 8

VI.D.2. Analyse de l'avifaune 8

VI.E. Synthèse de la faune 10

VI.E.1. Corridors écologiques 10

VI.E.2. Richesse faunistique 10

VII. Synthèse floristique 11

VII.A. Plantes protégées 11

VII.B. Habitats d'intérêt européen 12

VII.B.1. Habitats forestiers 12

VII.B.2. Habitats de milieux ouverts 13

VII.C. Analyse floristique 13

VIII. Bibliographie 14

IX. Remerciements 15

X. Annexe : liste de l'avifaune patrimoniale de la commune de Chambéon 16

I. Préambule

La commune de Chambéon réalise l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Dans ce cadre, elle a sollicité la FRAPNA Loire, réalisatrice et gestionnaire du site de l'Ecozone du Forez, situé en partie sur Chambéon, en rives du fleuve, pour qu'elle réalise un état des lieux de ses connaissances.
Le présent rapport constitue une analyse synthétique des données des dix dernières années de la FRAPNA Loire concernant les habitats et espèces inscrits aux directives européennes ainsi que les espèces protégées aux niveaux national et régional.

II. Un site au cœur de la plaine du Forez

II.A. Géologie et ressource en eau

Bassin entièrement fermé, encadré à l'ouest et à l'est par les massifs cristallins du Forez et du Lyonnais, délimité au nord par le seuil de Neulise et au sud par les Gorges de la Loire, la Plaine du Forez s'étire sur 50 km de long pour une largeur maximale de 20 km. Sa surface est d'environ 70000 hectares pour une altitude moyenne de 360 m. Le fleuve Loire la traverse dans sa longueur. Elle est dominée par l'agriculture intensive et l'élevage.
La plaine servant de collecteur d'eau des reliefs environnants, son réseau hydrographique naturel est assez dense. Elle est parcourue par le canal du Forez qui sert à l'irrigation et à l'alimentation en eau potable de la commune de Feurs. Les caractéristiques géologiques de la plaine font que les aquifères sont de type nappe alluviale. Les ressources en eau proviennent également des formations tertiaires plus profondes et des alluvions anciennes s'y trouvant (Alliance, 2003).
La Plaine du Forez est un fossé d'effondrement comblé de sédiments. Il en résulte toute une série de formations disposées en bandes sensiblement parallèles au lit du fleuve :

- Cailloutis (aux abords immédiats de la Loire) et alluvions.
- Terres limoneuses fertiles formant des terrasses alluviales ("Chambons").
- Sols présentant un horizon imperméable à faible profondeur (40 cm) ("Chaninats").
- Sols très sableux qui présentent en profondeur un plancher argileux peu perméable ("Varennes").

Bien que moins nombreux aujourd'hui, les étangs, répartis en trois plaques (Arthun, Valleilles, Mornand), marquent toujours le paysage.

II.B. Météorologie

Dans la Plaine du Forez, le climat est de type continental modéré. Les précipitations, caractérisées par leur faiblesse, sont généralement comprises entre 600 et 700 mm/an. La distribution de la pluviosité montre le caractère continental avec beaucoup d'eau en été et peu de pluie en hiver ; le nombre de jours de précipitations varie entre 120 et 140. La température moyenne annuelle est de 11°4 C. Le régime thermique est contrasté : l'isotherme +2°C de janvier est souvent dépassée, alors que celle de juillet avoisine les 20°C.

II.C. Statuts et richesses naturelles

La Plaine du Forez est une zone humide d'importance internationale caractérisée par la présence d'un fleuve et de nombreux étangs créés par l'homme (environ 300). Les étangs couvrent environ 1600 hectares et abritent une richesse patrimoniale importante sur les plans avifaunistique et botanique.

Les étangs et une partie du bord de Loire sont classés par le Conseil Général comme Espaces Naturels Sensibles du Département de la Loire.

Pour la faune, la Plaine du Forez présente principalement une importante richesse ornithologique (134 espèces nicheuses) ; parmi celles ci, on peut citer :

- ✓ Sur les zones humides (étangs et bord de fleuve) :
  En nidification : le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), la Nette rousse (*Netta rufina*) et le Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*).
  En hivernage : les oiseaux recherchent les endroits les moins perturbés et se réfugient sur les parties du fleuve et les plans d'eau non chassés comme les anciennes gravières des bords de Loire.
- ✓ Dans les chaninats qui apportent un complément intéressant à ces zones humides :
  En nidification : le Courlis cendré (*Numenius arquata*), l'Oedicnème criard (*Burrhinus oedicnemus*) et le Vanneau huppé (*Vannellus vannellus)* ; c'est également là que se reproduisaient, jusqu'en 1980, les derniers couples d'Outardes canepetières (*Otis tetrax*).

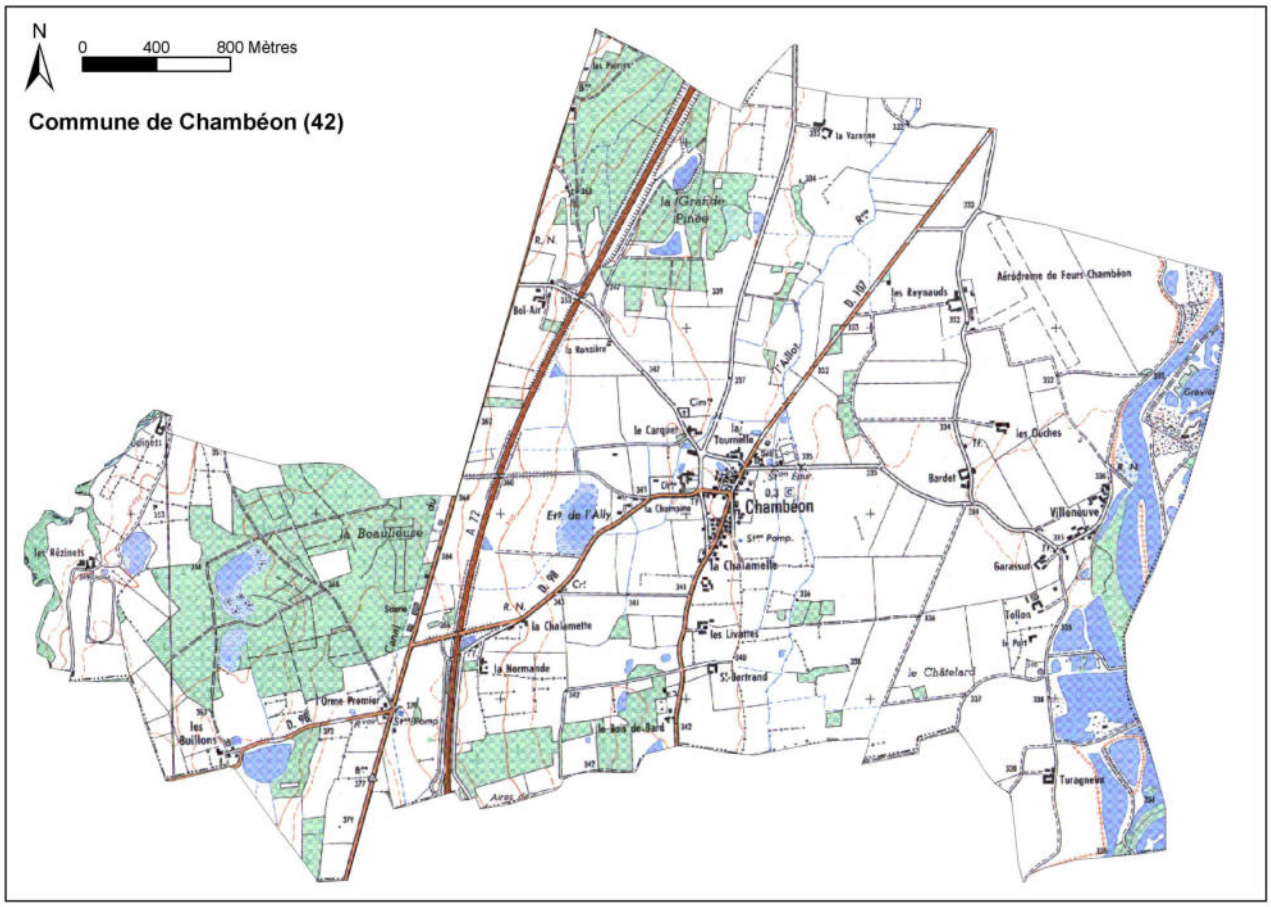
Ces deux grands types d'espaces sont les sites les plus intéressants pour l'avifaune.

En ce qui concerne la flore, les espèces patrimoniales sont inféodées principalement :

- ✓ Aux étangs (*Utricularia sp, Ranunculus lingua* …),
- ✓ Aux rives de plans d'eau (bras morts et anciennes gravières) et du fleuve Loire (*Pulicaria vulgaris, Poa palustris, Limosella aquatica, Cyperus michelianus*…)
- ✓ Aux Pics basaltiques (*Pulsatilla rubra, Gagea bohemica*…).

La zone d'étude est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type 1 fleuve Loire et annexe fluviale de Grangent à Balbigny 4209-0026. Elle est incluse dans la ZNIEFF de type 2 n° 4209 «Plaine du Forez».
Elle est incluse dans la ZPS Plaine du Forez FR 8212002. Le cours de la Loire à proximité est présélectionné dans le cadre du réseau Natura 2000 (site L 14).

III. Cartographie de la zone d'étude



IV. Déroulement de l'étude

Cette synthèse a été réalisée à partir de la base de données de la FRAPNA Loire constituée en majorité des données de l'équipe de l'Ecopôle du Forez , de salariés et bénévoles de la FRAPNA Loire, ainsi que :

- du Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum (GRPLS) pour les odonates,
- de la Société de Sciences Naturelles Loire Forez (SSNLF), en ce qui concerne les invertébrés, la flore et les habitats,
- de la LPO Loire, pour les vertébrés, dans le cadre du suivi Ecozone.

V. Synthèse faune patrimoniale invertébrée

Sur la commune, en bords de Loire, seuls trois ordres ont fait l'objet de relevés très précis, les coléoptères, les odonates et les lépidoptères. Des données plus éparses concernant les orthoptères et les hyménoptères existent mais aucune ne concerne d'espèces patrimoniales. Pour le reste de la commune, seules les odonates ont fait l'objet de relevés spécifiques.
En ce qui concerne les espèces patrimoniales :

- pour les lépidoptères, ont été contactés sur l'Ecopôle du Forez : l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), inscrite en annexe II de la Directive européenne Habitats et le Sphinx de l'Oenothère (*Proserpinus proserpina*), à protection nationale. La présence du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), espèce protégée, présente à proximité, est potentielle, mais il n'a jamais été contacté sur la commune.
- pour les coléoptères, inscrits en annexe II de la Directive Habitats, on note la présence de la Lucane cerf volant (*Lucanus cervus*) et du grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) sur l'Ecopôle du Forez. Ces deux espèces sont potentiellement présentes sur l'ensemble des bois de la commune.
- pour les odonates, aucune espèce protégée n'est connue sur la commune. *Coenagrion mercuriale*, espèce à protection nationale, a été contactée au marais de l'Ecopôle (Saint Laurent la Conche), en limite de la commune.

VI. Synthèse faune patrimoniale vertébrée

VI.A. Poissons

Nous possédons peu d'informations sur la faune ichtyologique de la commune, hormis sur le fleuve et ses milieux annexes où ont été contactées les espèces patrimoniales suivantes :

- la Bouvière (*Rhodeus sericeus*) et le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), inscrits en annexe II de la Directive européenne Habitats.
- ces mêmes espèces ainsi que le Brochet (*Esox lucius*) (pour lequel deux frayères ont été réalisées sur l'Ecopôle du Forez) et l'Anguille (*Anguilla anguilla*) dont nous possédons une donnée en 2003. Elles sont classées en liste rouge nationale.
- la Vandoise commune (*Leuciscus leuciscus*), la Bouvière (*Rhodeus sericeus*), le Brochet (*Esox lucius*) et la Truite fario (*Salmo trutta fario*) sont protégés au niveau national.

VI.B. Amphibiens et reptiles

Ces deux ordres ont été étudiés principalement sur l'Ecozone du Forez ainsi que sur le site de La Pège par l'équipe de la FRAPNA Loire. Pour le Vizézy, aucune étude spécifique sur les reptiles et les amphibiens n'a été faite mais des données éparses existent. Deux études spécifiques sur les amphibiens ont été réalisées en 2004 et 2007, sur l'Ecozone.
Les espèces patrimoniales contactées possèdent une protection nationale. Pour ces ordres, aucune espèce inscrite à la Directive européenne en annexe II n'a été contactée récemment. Pour ces espèces, nous possédons, sur la commune, des données anciennes supérieures à 10 ans de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), ces deux espèces sont protégées, la dernière est classée en annexe I de la Directive Habitats.

Pour ces dix dernières années, nous possédons des données sur les espèces patrimoniales suivantes :

- pour les reptiles : la Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*), la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), le Lézard vert (*Lacerta viridis*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) sur l'ensemble du territoire. La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) ne sont connus que sur les bords de Loire.
- pour les amphibiens : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) le Crapaud commun (*Bufo* bufo), le Crapaud calamite (*Bufo calamites*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), le Triton palmé (*Triturus helveticus*) et le Triton alpestre (*Triturus alpestris*).

VI.C. Mammifères

Le mammifère à plus haute valeur patrimoniale de la commune est le Castor d'Europe (*Castor fiber*), classé en annexe II de la Directive Habitats et protégé nationalement. Les individus présents descendent de la réintroduction en 1994 à l'Ecopôle du Forez.
Sur la commune, il est présent sur deux secteurs :

- le fleuve Loire et ses annexes avec une reproduction certaine sur l'Ecopôle (entre deux et trois familles),
- la rivière Vizézy, où il a installé un terrier hutte et où une famille se reproduit probablement.

Pour les espèces possédant un statut de protection nationale :

- Insectivores
    - Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est présent partout sauf dans les zones à fortes cultures et celles d'urbanisation plus denses où il ne fait que passer.
    - Les chauve souris ont fait l'objet d'une seule étude sur l'Ecopôle du Forez. Seulement quatre espèces sont connues sur le territoire communale : le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*) et la Noctule : (*Nyctalus sp*) en bord de Loire, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus* p*ipistrellus)* et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*), fréquentent le même milieu mais aussi les parties bocagères et les secteurs d'habitations.
    - La Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), à protection nationale, connue à proximité, est, sans aucun doute, présente sur le secteur mais nous ne possédons, sur la commune, aucune donnée de cette espèce.
- Rongeurs : l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) est présent dans les parties boisées de la commune sur l'ensemble du territoire.

VI.D. Avifaune

L'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante des bords de Loire, sur la commune de Chambéon, est suivie depuis plus de 20 ans par la FRAPNA Loire, le CORA Loire et la LPO Loire. Le site de l'Ecopôle du Forez a fait l'objet d'une expertise par la FRAPNA Loire en 1997. D'autres sites ont été étudiés de manière plus précise : « La Pège, Randan… » ou ont fait l'objet de relevés sporadiques.
La synthèse communale est issue de l'analyse de la base de données FRAPNA Loire alimentée par les bénévoles et permanents de la FRAPNA Loire et des associations adhérentes. 57 174 données concernent 248 espèces d'oiseaux qui ont été contactées sur le territoire de la commune depuis 1975, principalement sur l'Ecopôle/Ecozone.
Parmi celles-ci, 56 espèces ont été vues moins de 10 fois. C'est le cas d'espèces autrefois fréquentes comme la Pie grièche grise (*Lanius excubito*) et le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) qui sont de moins en moins observés à l'échelle locale comme à l'échelle nationale.

C'est aussi des espèces échappées de captivité comme la Sarcelle à collier (*Callonetta leucophrys*) ou la Bernache de Magellan (*Chloephaga picta*), d'erratique comme le Vautour fauve (*Gyps fulvus*) ou de contacts liés à des oiseaux détournées de leur axe migratoire comme la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), le Goéland marin (*Larus marinus*) ou le Labbe parasite (*Stercorarius parasiticus*).

VI.D.1. Statut patrimonial des espèces d'oiseaux

Sur l'ensemble des sites, 188 espèces sur 247 contactées sont patrimoniales. Parmi elles, 174 espèces ont un statut de protection nationale et 54 sont inscrites en annexe I de la Directive européenne 79/409. Parmi celles-ci, 9 se reproduisent, dont 6 avec certitude, sur la commune : le Milan noir (*Milvus migrans),* le Martin pêcheur *(Alcedo atthis)* la Pie-Grièche écorcheur *(Lanius collurio),* le Pic noir *(Dryocopus martius),* l'Echasse blanche *(Himantopus himantopus),* la Sterne pierregarin *(Sterna hirundo),* le Hibou moyen-duc *(Asio otus),* la Bondrée apivore *(Pernis apivorus),* et l'Oedicnème criard *(Burhinus oedicnemus).*
Dans l'état de nos connaissances, 5 sont nicheuses possibles comme le Busard cendré (*Circus pygargus),* qui nichait dans les champs avec certitude, il y a encore un peu plus de dix ans. Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*). Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), la Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*) et le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) peuvent se reproduire sur certains étangs sans que nous en ayons connaissance.
38 espèces d'oiseaux sont placées en liste rouge nationale et deux en liste rouge mondiale, le Milan royal (*Milvus milvus*) et le Pygargue à queue blanche (*Haliaetus albicilla*) grand Aigle migrateur ayant hiverné partiellement sur l'Ecopôle du Forez durant l'hiver 1997/98.
Parmi les espèces en liste rouge, 7 ont un statut de reproduction, possible, probable ou certain ; le Hibou moyen duc (*Asio otus*), le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), la Nette rousse (*Netta rufina*), le petit Gravelot (*Charadrius dubius*), la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*) et la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*).
Pour les espèces patrimoniales du territoire communal, 51 espèces sont classées en nicheuses certaines, 11 probables et 17 possibles pour les dix dernières années.
La liste et le statut des espèces patrimoniales sont placés en annexe

VI.D.2. Analyse de l'avifaune

La commune de Chambéon possède une grande variété d'avifaune liée d'une part, à sa situation de long du corridor fluvial, axe de migration privilégiée et d'autre part, aux différents milieux qui la composent.

- Les zones en eau possèdent une grande richesse, étangs, gravières réaménagées et fleuve abritent en nidification des espèces prestigieuses. En hivernage et migration, elles offrent des zones de repos, de nourrissage et de stationnement aux oiseaux nordiques comme le Canard siffleur. Si les sites de bord de Loire sont très fréquentés, du fait de leur tranquillité pour l'avifaune, ce n'est plus le cas de plan d'eau de Randan qui abritait de nombreux canards et grèbes, depuis la pose d'un système d'effarouchement. Ce site avait, d'ailleurs, acquis une certaine notoriété et accueillait des ornithologues venus de tout le département voir le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*) ou le Garrot à œil d'or (*Bucephalus clangula*), espèces hivernantes extrêmement rares dans le département. Des espèces patrimoniales comme le petit Gravelot (*Charadrius dubius*) et l'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) utilisent aussi les exploitations de granulats pour se reproduire.
- Les prés et cultures possèdent une richesse ornithologique intéressante avec des oiseaux aimant les espaces ouverts comme l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), en diminution importante en France, le Courlis cendré (*Numenius arquata*), l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus).* Ils accueillent en hiver le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Faucon émerillon (*Falco columbarius*), rapaces protégés,

ornithophages. De nombreux prés possèdent des haies et accueillent, en nidification, la Pie-Grièche écorcheur *(Lanius collurio)*. Cette espèce qui se nourrit de gros insectes est classée en l'annexe I de la Directive européenne et est protégée nationalement.

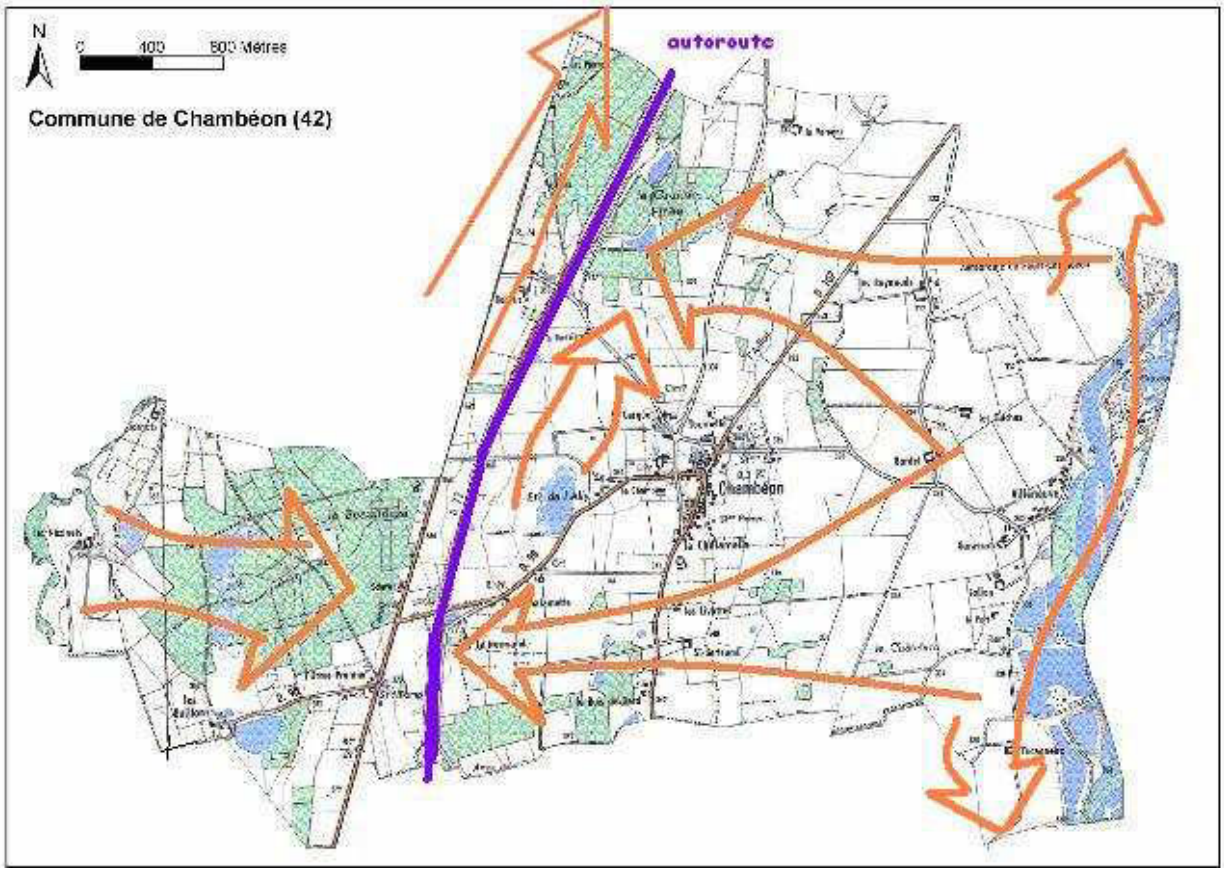
- Les bois et haies possèdent des richesses aviennes importantes, avec, entre autres, quatre espèces de pics : le Pic vert (*Picus viridis*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) et le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*). Ils hébergent en reproduction des espèces s'alimentant dans les prairies proches ou sur les plans d'eau comme le Milan noir (*Milvus migrans*) et le Hibou moyen-duc *(Asio otus*).
- Dans les zones urbaines, on trouve aussi quelques nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*), espèce en forte régression au niveau national ainsi que le Rouge queue noir (*Phoenicurus ochruros*).

Cette mosaïque de milieux donne à la commune une richesse non négligeable en matière d'avifaune. Par exemple, chaque secteur possède son espèce d'Hirondelle, l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) pour les fermes, l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) pour le bourg et l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) sur les gravières ou en bord de Loire.

VI.E.Synthèse de la faune

VI.E.1. Corridors écologiques

Cette faune circule aussi sur terre et dans les airs, la continuité de ces axes de circulation doit être préservée. Les infrastructures routières menacent grandement la mobilité des animaux terrestres. C'est le cas de l'autoroute qui est une barrière et qui ne permet que quelques rares points de franchissement.



Cartographie des grands axes de déplacements terrestres de la faune sur Chambéon

VI.E.2. Richesse faunistique

La faune de Chambéon est bien connue, même s'il existe des manques sur certains secteurs et certains ordres d'invertébrés et de vertébrés. C'est, sans doute, une des communes du département qui a fait l'objet du plus grand nombre d'inventaires.
La richesse faunistique est importante du fait de la présence de nombreux milieux différents encore conservés grâce à l'élevage en ce qui concerne les prés. La présence de l'axe Loire, de zones humides (anciennes gravières, étangs, cours d'eau…), mais aussi de grandes forêts préservées, de prés entourés de haies, est à l'origine d'une faune variée.
Les prairies bocagères abritent des espèces intéressantes comme la Pie-grièche écorcheur et le Tarier pâtre. Les boisements abritent quatre espèces de pics, Pic noir, vert mériteraient d'être mieux prospectés. La faune circule entre la Loire, le bocage et les étangs mais l'autoroute représente un obstacle aux déplacements terrestres.

Cet ensemble de milieux permet aux espèces animales de se reproduire, de s'arrêter en migration et d'hiverner.

VII. Synthèse floristique

Cette synthèse est issue de l'analyse:

- de la base de données FRAPNA Loire qui contient des données sur l'Ecopôle/Ecozone ainsi que des données recueillies dans le cadre de l'expertise écologique et du suivi de la carrière Cemex au site de la Pège,
- d'un extrait de la base de données du Conservatoire Botanique National du Massif Central concernant l'ensemble de la commune de Chamboéon.

VII.A. Plantes protégées

La commune de Chambéon possède une grande diversité floristique du fait de la présence du fleuve Loire et de ses milieux annexes. Plusieurs espèces protégées y ont ainsi été recensées :

2 espèces protégées au niveau européen :

- la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) est inscrite en annexes II et IV de la Directive européenne "Habitats-Faune-Flore"et figure également en annexe I de la convention de Berne. Elle est présente depuis 2004 dans une roselière du site de l'île Moriaud, en rive droite du fleuve, juste en limite communale. Cette espèce a également été contactée en 2001 dans un étang du bois de la Grande Pinée. Il existe une cinquantaine de stations de cette espèce dans la plaine du Forez.
- La Lindernie couchée (*Lindernia procumbens*), inscrite en IV de la Directive européenne "Habitats-Faune-Flore", a été contactée plusieurs fois depuis 2004 en bord de Loire sur l'Ecopôle du Forez. C'était une redécouverte pour le département car on croyait l'espèce disparue.

5 espèces protégées du niveau national :

- la Gagée des champs (*Gagea villosa*), contactée en 1994 et 2007 dans le cimetière du village.
- la Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*) a été contactée avant 2000 mais la donnée n'a pas été localisée précisément.
- l'Herbe de Saint Roch (*Pulicaria vulgaris*) est très présente en bord de Loire sur l'Ecopôle du Forez.
- la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) est également protégée sur le territoire français.
- notons également la présence de la Gratiole officinale (*Gratiola officinalis*) en limite communale avec Poncins sur l'étang du Chemin.

12 espèces protégées au niveau régional :

- le Souchet de Micheli (*Cyperus michelianus*) est très présent dans les anciennes gravières de l'Ecopôle.
- le Scirpe ovale (*Eleocharis ovata*) se rencontre assez fréquemment sur les vasières de l'Ecopôle et en bords de Loire.
- l'Agripaume cardiaque (*Leonurus cardiaca*) est présent ponctuellement dans la ripisylve et sur les îles de la Loire.
- la Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*) a été redécouverte dans le département en 1997 sur l'Ecopôle. Elle discrètement présente ça et là sur les vasières des anciennes gravières de l'Ecopôle et de la Loire.
- l'Isnardie des marais (*Ludwigia palustris*) occupe, selon les niveaux d'eau annuels, d'importantes zones de vases en bords des plans d'eau de l'Ecopôle et du fleuve.

- le Lythrum à feuilles d'Hysope (*Lythrum hyssopifolia*) dont 2 pieds ont été trouvées cette année au bord du plan d'eau écologique réaménagé après extraction, sur le site de la Pège.
- la Naïade marine (*Najas marina*) est présente, certaines années en grande quantité, dans les plans d'eau de l'Ecopôle. Elle a également été trouvée cette année dans le plan d'eau de loisirs de Chambéon.
- la petite Naïade (*Najas minor*) est plus rare mais également présente en compagnie de la Naïade marine dans les plans d'eau de l'Ecopôle.
- le Pâturin des marais (*Poa palustris*). La répartition de cette espèce, dont la détermination n'est pas aisée, est certainement mal connue. Elle est tout de même régulièrement contactée sur les berges des plans d'eau de l'Ecopôle, en bords de Loire et dans les.
- la Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*) est très présente dans toutes les zones humides de la plaine. Elle est donc très fréquente sur l'Ecopôle, dans les anciennes zones de lavage et au bord des plans d'eau de la carrière de la Pège, au bord de l'Aillot ainsi qu'au bord des étangs (notamment l'étang de l'Ally).
- la Patience maritime (*Rumex maritimus*) est présente ça et là sur les vasières des anciennes gravières de l'Ecopôle, en bord de Loire et en bordures d'étangs.
- le Rubanier émergé (*Sparganium emersum*), connu en bord de Loire sur l'Ecopôle et au lieu dit l'Orme premier sans plus de précision.

Plusieurs espèces d'intérêt local ou déterminantes pour les ZNIEFF ont également été recensées, notamment en bords de Loire et sur l'Ecopôle : Centaurée chausse-trappe (*Centaurea calcitrapa*), Corrigiole des grèves (*Corrigiola littoralis*), Leersia faux riz (*Leersia oryzoïdes*), Utriculaire australe (*Utricularia australis*)…

VII.B. Habitats d'intérêt européen

VII.B.1. Habitats forestiers

- **Saulaie peupleraie**

Les rives et îles de la Loire sur la commune de Chambéon sont majoritairement constituées d'une Saulaie-peupleraie à Saule blanc. **La "Saulaie arborescente à Saule blanc"** constitue un habitat européen prioritaire selon la Directive Habitat **(code Natura 2000 91E0*).**

- **Frênaies-ormaies et Chênaie alluviale**

Ces forêts sont assez bien représentées sur le site de l'Ecopôle. Elles sont caractérisées par la présence d'Ormes (*Ulmus sp.*) et de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). Enfin, le Chêne pédonculé *(Quercus robur)* participe de façon active à cette frênaie-ormaie et en général, dans les milieux les moins accessibles aux crues, il devient l'arbre dominant de la strate arborescente. Ces forêts alluviales constituent un habitat européen prioritaire selon la Directive Habitat, nommé **"Forêts mixtes à Chêne pédonculé, Orme lisse, petit Orme, Frêne élevé et Frêne à feuilles étroites, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)" (code Natura 2000 91F0).**

- **Aulnaies-frênaies**

Les Aulnaies-frênaies ont besoin d'un bon approvisionnement en eaux et sont très peu représentées sur la Loire. Elles croissent cependant le long des affluents. Sa présence le long du Lignon, à l'ouest de la commune, est très probable et à vérifier par des prospections complémentaires. Il s'agit de l'habitat prioritaire européen **"Forêts alluviales résiduelles à Aulne glutineux et Frêne élevé (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)" (code Natura 2000 91E0*).**

VII.B.2. Habitats de milieux ouverts

Deux habitats d'intérêt communautaires se développent sur les grèves des îles de la Loire ainsi que sur les berges des anciennes gravières de l'Ecopôle. Ils sont certainement aussi présents sur les étangs. Il s'agit de communautés de grèves humides à développement estival :

- **La communauté pionnière des vases exondées du *Nanocyperion flavescentis***

Ce sont des communautés pionnières hygrophiles et héliophiles les plus proches des eaux à l'étiage. Elles se développent sur des grèves humides limono-vaseuses à sablo-vaseuses riches en azote assimilable. Elles se présentent sous la forme d'un tapis ras. Les espèces caractéristiques de ces communautés sont le Souchet de Micheli (*Cyperus michelianus*) et la Lindernie douteuse (*Lindernia dubia*).

- **La communauté des basses vaseuses du lit mineur à *Bidention tripartitae***

Sur les grèves humides limoneuses récemment exondées, se développe une végétation relevant de la communauté des basses vaseuses du lit mineur *du Bidention tripartitae* comprenant des Bident penché et trifoliolé (*Bidens tripartita* et *Bidens fondosa*), associés à la Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*). Elle peut précéder un groupement à Bidents et Patience maritime (*Rumex maritimus*) qui se situe à un niveau topographiquement plus élevé que celui à Renoncule scélérate et sur un substrat davantage drainé ou moins riche en éléments fins.

Ces deux groupements végétaux peuvent être rattachés aux habitats d'intérêt communautaire suivant :

- ✓ **"Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau topographique, planitaires d'affinités continentales, des *Isoeto-Juncetea"* (code Natura 2000 : 3130)**
- ✓ ***"Chenopodion rubri* du lit de la Loire" (code Natura 2000 : 3270).**

- **Les ourlets riverains**

Les ourlets riverains ont besoin d'une nappe d'eau proche et/ou d'un substrat de texture suffisamment fine pour permettre une bonne rétention d'eau. Ils se situent à la limite entre les bois tendres et les berges et sont caractérisés par la présence du Liseron des haies (*Calystegia sepium*), de l'Ortie (*Urtica dioica*) et de la Ronce (*Rubus sp.*). Ils accompagnent les groupements précédents sur les îles de la Loire.
Ces ourlets relèvent de l'habitat communautaire **"Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces " (code Natura 2000 : 6430-4).**

VII.C. Analyse floristique

La commune de Chamboéon présente une grande richesse floristique, que ce soit au niveau du nombre d'espèces, de leur rareté mais également des communautés végétales. Cette richesse est liée en grande partie au fleuve et aux plans d'eau de gravières réaménagés de l'Ecopôle du Forez. Il faut noter que la pression d'observation y est très importante, le site étant suivi annuellement par l'équipe de la FRAPNA Loire dans le cadre d'un plan de gestion. Les étangs ont également été prospectés comme l'ensemble des étangs de la plaine du Forez et possèdent quelques richesses botaniques. Il serait intéressant de mener des prospections complémentaires au bord du Vizézy, dans les bois et les prairies qui sont bien moins connus que les bords de Loire et les étangs.

VIII. Bibliographie

1989 - MARCIAU Roger - Liste rouge des plantes rares et menacées en région Rhône-Alpes. 127 pages.

1993 - FITTER R., FITTER A. et BLAMEY M. - Guide des fleurs sauvages. Delachaux et Niestlé - Neuchâtel et Paris. 334 pages.

1993 – KERGUELEN – Catalogue des taxons. 276 pages.

1994 - CREN - Livre rouge des plantes protégées en Rhône-Alpes. 135 pages.

1994 - MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - Inventaire de la faune menacée de France - Nathan, WWF France.

1996 – COCHET Gilbert – cartographie préliminaire des poissons de l'Ecopôle du Forez – FRAPNA Loire,47 pages.

1997 - FITTER R., FITTER A. et FARRER A. - Guide des graminées, carex, joncs et fougères. Delachaux et Niestlé - Neuchâtel et Paris. 256 pages.

1997 - MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - " Statut de la faune de France métropolitaine", Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement. 225 pages.

1997 - ULMER André - Ecopôle du Forez, Expertise écologique - FRAPNA Loire / Comité National de la Charte. 98 pages.

1997 - ULMER André (FRAPNA Loire, Ecopôle du Forez) - Réintroduction du Castor d'Europe (Castor fiber) dans la Plaine du Forez, 2ième rapport intermédiaire 1995-1996 - Région Rhône-Alpes.

1998 - CORNIER Thierry - Typologie simplifiée des communautés végétales du lit endigué de la Loire - 90 pages.

1999 - RIMBERT Philippe - Les oiseaux de la Loire - LPO Loire. 192 pages.

1999 - RIMBERT Philippe – Les oiseaux de la Loire – LPO Loire. 192 pages.

1999 - ROCAMARA Gérard, YEATMAN-BERTHELOT Dosithée - "Oiseaux menacés et à surveiller en France" - SEOF-LPO. 598 pages.

2001 - SYMPETRUM - Livre rouge des espèces d'odonates de Rhône - Alpes.

2002 - CESAME GEOSCOP – Plan de Gestion Ecozone/Ecopole du Forez, 1996 - 2001 - Bilan. FRAPNA Loire. 110 pages + annexes.

2002 - CHIFFAUT Alain et al - "Plan de gestion de trois espaces naturels sensibles en bord de Loire près de Feurs-en-Forez : Fonds Fenouillet, Bec du Lignon, Gourd de Randan" - Communauté de communes de Feurs-en-Forez. 100 pages + annexes.

2002 - COLLECTIF – Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 3 : Habitats humides. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - La documentation française. 457 pages.

2002 - GEOSCOP/CESAME – Plan de gestion Ecozone/Ecopôle du Forez, volet "milieux naturels" - Etats des lieux, 2003-2008. 144 pages.

2003 - CHAVAS Gilles (FDC Loire), CORBIN Diane (FRAPNA Loire) et COUDURIER Christine (LPO Loire) - Diagnostic environnemental de la Loire, ALLIANCE Loire. 175 pages.

2003 - CORA - Les oiseaux nicheurs de Rhône Alpes - CORA Editeurs. 336 pages.

2004 - BAROIN Aurélien - Cartographie des habitats phytosociologiques de l'Ecozone du Forez - Rapport de stage de Maîtrise Biologie des Populations et des Ecosystèmes, université Jean Monnet, Saint Etienne - FRAPNA Loire. 26 pages.

2004 - MARGUET Maud - Inventaire et cartographie des stations de plantes patrimoniales sur l'Ecozone du Forez (42) - Rapport de stage de 2ième année de l'ENITA de Bordeaux - FRAPNA Loire. 18 pages.

2004 - WATERKEYN Ayaelle - Etude des amphibiens de l'Ecozone du Forez - Rapport de stage de BTSA Gestion et Protection de la Nature – FRAPNA Loire. 33 pages.

2005 - CORBIN Diane, ULMER André (FRAPNA Loire) - Site de Fonds Fenouillet (Feurs, 42), expertise écologique de la gravière G5 - Communauté de Communes de Feurs en Forez. 30 pages.

2005 - FERLAY Claudie - Suivi des plantes patrimoniales et des unités écologiques sur l'Ecozone du Forez - Rapport de stage d'IUT Génie de l'Environnement de Saint Etienne - FRAPNA Loire. 41 pages.

2005 - FRAPNA Loire - Bilan d'activités 2004.

2006 - CORBIN Diane, ULMER André (FRAPNA Loire) - Site de Fonds Fenouillet (Feurs, 42), expertise odonatologique des gravières G2 et G3 et expertise botanique de Fonds Fenouillet et du Bec du Lignon (hors frayère) - Communauté de Communes de Feurs en Forez. 20 pages.

2006 - DICHAMPT Lucile - Suivi de la population de Castors d'Europe sur l'Ecozone du Forez et bilan depuis la réintroduction - Rapport de stage d'IUT Génie de l'Environnement de Saint Etienne - FRAPNA Loire. 36 pages.

2006 - FRAPNA Loire - Bilan d'activités 2005.

2006 - MENADIER Aurélie - L'Ecopôle du Forez : un exemple de réaménagements de gravières en bord de Loire, étude et interprétation de l'évolution de la végétation. Rapport de stage de Master 1 Sciences du Territoire majeure Environnement, université Joseph Fournier de Grenoble - FRAPNA Loire. 29 pages.

2006 - ULMER André - Résultats 2006 de l'état des lieux des populations de Castor d'Europe dans le bassin ligérien du département de la Loire suite à sa réintroduction – FRAPNA Loire – Conseil Général de la Loire - DDAF- 15 pages

2007 - CALONNIER Elodie - Etude des Amphibiens de l'Ecozone, dans la Plaine du Forez (42) : inventaire, répartition et gestion - Rapport de stage de Master 1 BGAE spécialité Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité (IEGB), Université Montpellier II - FRAPNA Loire. 65 pages.

2007 - CORBIN Diane, ULMER André (FRAPNA Loire) - Synthèse des données faune, flore et habitats, site du Garollet (Feurs, 42). Nature Consultants/THOMAS S.A.. 21 pages.

2007 - DUFOUR Sandrine - Le Castor d'Europe à la conquête de la Plaine du Forez (42), suivi 2006 - Rapport de stage de BTSA Gestion et Protection de la Nature, Montmorillon (39) – FRAPNA Loire. 40 pages.

2007 - MACQ Amélie - Plan de gestion des prairies et des bois Ecopôle / Ecozone du Forez - Rapport de stage de Master 1 Gestion Intégrée des Bassins Versants, Rennes (35) - FRAPNA Loire. 50 pages.

2007 - MACQ Amélie - Suivi des plantes patrimoniales et des unités écologiques sur l'Ecozone du Forez - Rapport de stage de Master 1 Gestion Intégrée des Bassins Versants, Rennes (35) - FRAPNA Loire. 77 pages.

IX. Remerciements

- Géraldine BAUX (Cabinet PIGEON – TOINON),
- Aurélien BAROIN, François BOLEAT, Vincent BROUALLIER, Antony FAURE, Raymond FAURE, Claudie FERLAY, Jean GOBERT, Amélie MACQ, Maud MARGET, Aurélie MENADIER, Richard SEVE et Sylvain VIGANT (FRAPNA Loire),
- Roland Bérard (SSNLF),
- Philippe ANTONETTI et Ariane REICH (CBNMC),

X. Annexe : liste de l'avifaune patrimoniale de la commune de Chamboéon

Définition des statuts
Nicheur possible (mâle cantonné, individu contacté en saison de reproduction dans un milieu favorable), nicheur probable (mâle chanteur, couple cantonné…) Nicheur certain (nourrissage de jeunes non volants, nid avec œufs ou jeunes, transport de sacs fécaux), Migrateur (uniquement contacté au printemps ou à l'automne), Sédentaire (contacté toute l'année, fréquente le site pour se nourrir), Estivant (fréquente le site en été pour se nourrir), Hivernant (fréquente le site en hiver).
FR 1 : espèce à protection nationale
UE 1 : espèce placée en annexe 1 de la Directive européenne 79/409
LR r : espèce classée comme rare dans la Liste Rouge nationale

NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	FAMILLE	Statut principal	France	Européen	Vulnérabilité
Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	PRUNELLIDES	Nicheur possible	FR1		
Aigle botté	*Hierratus pennatus*	ACCIPITRIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	ARDEIDES	Estivant	FR1	UE 1	
Aix carolin	*Aix sponsa*	ANATIDES	Accidentel	exogène		
Alouette lulu	*Lululea arborea*	ALAUDIDES	Migrateur	FR1	UE 1	
Autour des palombes	*Accipiter gentilis*	ACCIPITRIDES	Nicheur possible	FR1		
Avocette élégante	*Recurvirostra avosetta*	RECURVIROSTRIDES	Migrateur	FR1	UE 1	
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*	ACCIPITRIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale
Barge à queue noire	*Limosa limosa*	SCOLOPACIDES	Migrateur			LR nationale
Bec croisé des sapins	*Loxia curvirostra*	FRINGILLIDES	Migrateur	FR1		
Bécasseau cocorli	*Calidris ferruginea*	SCOLOPACIDES	Migrateur	FR1		
Bécasseau de Temminck	*Calidris temminckii*	SCOLOPACIDES	Migrateur	FR1		
Bécasseau minute	*Calidris minuta*	SCOLOPACIDES	Migrateur	FR1		
Bécasseau sanderling	*Calidris alba*	SCOLOPACIDES	Migrateur	FR1		
Bécasseau tacheté	*Calidris melanotos*	SCOLOPACIDES	Accidentel	FR1		
Bécasseau variable	*Calidris alpina*	SCOLOPACIDES	Migrateur	FR1		
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	SCOLOPACIDES	Migrateur			LR nationale
Bergeronnette des ruisseaux	*Motacilla cinerea*	MOTACILLIDES	Nicheur possible	FR1		
Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	MOTACILLIDES	Nicheur certain	FR1		
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava*	MOTACILLIDES	Nicheur certain	FR1		
Bernache cravant	*Branta bernicla*	ANATIDES	Accidentel	FR1		
Bernache nonnette	*Branta leucopsis*	ANATIDES	Accidentel	FR1	UE 1	
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*	ARDEIDES	Nicheur possible	FR1	UE 1	
Blongios nain	*Ixobrychus minutus*	ARDEIDES	Accidentel	FR1	UE 1	LR nationale
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	ACCIPITRIDES	Nicheur probable	FR1	UE 1	
Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*	FRINGILLIDES	Migrateur	FR1		

NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	FAMILLE	Statut principal	France	Européen	Vulnérabilité
Bruant des neiges	*Plectrophena nivalis*	EMBERIZIDES	Accidentel	FR1		
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	EMBERIZIDES	Nicheur certain	FR1		
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	EMBERIZIDES	Nicheur possible	FR1		
Bruant ortolan	*Emberiza hortulana*	EMBERIZIDES	Accidentel	FR1	UE 1	
Bruant proyer	*Milaria calandra*	EMBERIZIDES	Nicheur possible	FR1		
Bruant zizi	*Emberiza cirlus*	EMBERIZIDES	Migrateur	FR1		
Busard cendré	*Circus pygargus*	ACCIPITRIDES	Nicheur possible	FR1	UE 1	
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	ACCIPITRIDES	Nicheur possible	FR1	UE 1	
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	ACCIPITRIDES	Nicheur possible	FR1	UE 1	
Buse pattue	*Buteo lagopus*	ACCIPITRIDES	Accidentel	FR1		
Buse variable	*Buteo buteo*	ACCIPITRIDES	Nicheur certain	FR1		
Canard pilet	*Anas acuta*	ANATIDES	Hivernant			LR nationale
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	FRINGILLIDES	Nicheur certain	FR1		
Chevalier gambette	*Tringa totanus*	SCOLOPACIDES	Migrateur			LR nationale
Chevalier guignette	*Actitis hypoleucos*	SCOLOPACIDES	Migrateur	FR1		LR nationale
Chevalier sylvain	*Tringa glareola*	SCOLOPACIDES	Migrateur		UE 1	
Chevêche d'Athena	*Athene noctua*	STRIGIDES	Nicheur certain	FR1		
Chouette hulotte	*Strix aluco*	STRIGIDES	Nicheur certain	FR1		
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	CICONIIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale
Cigogne noire	*Ciconia nigra*	CICONIIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale
Cincle plongeur	*Cinclus cinclus*	CINCLIDES	Accidentel	FR1		
Circaëte Jean le Blanc	*Circaetus gallicus*	ACCIPITRIDES	Migrateur	FR1	UE 1	
Combattant varié	*Philomachus pugnax*	SCOLOPACIDES	Migrateur		UE 1	LR nationale
Coucou d'Europe	*Cuculus canorus*	CUCULIDES	Nicheur certain	FR1		
Crabier chevelu	*Ardeola ralloïdes*	ARDEIDES	Accidentel	FR1	UE 1	LR nationale
Cygne de Bewick	*Cygnus colombianus*	ANATIDES	Accidentel	FR1	UE 1	
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	ANATIDES	Migrateur	FR1		LR nationale
Echasse blanche	*Himantopus himantopus*	RECURVIROSTRIDES	Nicheur certain	FR1	UE 1	
Effraie des clochers	*Tyto alba*	TYTONIDES	Nicheur certain	FR1		
Eider à duvet	*Sometaria mollissima*	ANATIDES	Accidentel			LR nationale
Epervier d'Europe	*Accipiter nisus*	ACCIPITRIDES	Nicheur certain	FR1		
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	FALCONIDES	Nicheur certain	FR1		
Faucon émerillon	*Falco colombarius*	FALCONIDES	Hivernant	FR1	UE 1	
Faucon hobereau	*Falco subbuteo*	FALCONIDES	Nicheur probable	FR1		
Faucon kobez	*Falco vespertinus*	FALCONIDES	Migrateur	FR1		
Faucon pélerin	*Falco peregrinus*	FALCONIDES	Hivernant	FR1	UE 1	LR nationale
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	SYLVIDES	Nicheur certain	FR1		
Fauvette babillarde	*Sylvia curruca*	SYLVIDES	Accidentel	FR1		

NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	FAMILLE	Statut principal	France	Européen	Vulnérabilité
Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	SYLVIDES	Nicheur certain	FR1		
Fauvette grisette	*Sylvia communis*	SYLVIDES	Nicheur certain	FR1		
Fuligule morillon	*Aythya fuligula*	ANATIDES	Nicheur certain			LR nationale
Fuligule nyroca	*Aythya nyroca*	ANATIDES	Accidentel	FR1	UE 1	
Glareole sp	*Glareola sp*	GLAREOLIDES	Accidentel	FR1		
Gobemouche à collier	*Muscicapia albicollis*	MUSCICAPIDES	Accidentel	FR1	UE 1	
Gobemouche gris	*Muscicapia striata*	MUSCICAPIDES	Migrateur	FR1		
Gobemouche noir	*Ficedula hypoleuca*	MUSCICAPIDES	Migrateur	FR1		
Goéland brun	*Larus fuscus*	LARIDES	Migrateur	FR1		
Goéland cendré	*Larus canus*	LARIDES	Migrateur	FR1		LR nationale,
Goeland leucophée	*Larus cachinnans*	LARIDES	Migrateur	FR1		
Goéland marin	*Larus marinus*	LARIDES	Accidentel	FR1		
Grand Butor	*Botaurus stellaris*	ARDEIDES	Hivernant	FR1	UE 1	LR nationale
grand Corbeau	*Corvus corax*	CORVIDES	Accidentel	FR1		
Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*	PHALACROCORACIDES	Hivernant		UE 1	
Grand duc d'Europe	*Bubo bubo*	STRIGIDES	sédentaire	FR1	UE 1	LR nationale
Grand gravelot	*Charadrius hiaticula*	CHARADRIIDES	Migrateur	FR1		
Grande Aigrette	*Casmerodius albus*	ARDEIDES	Hivernant	FR1	UE 1	
Gravelot à collier interrompu	*Charadrius alexandrinus*	CHARADRIIDES	Accidentel	FR1		
Grèbe à cou noir	*Podiceps nigricollis*	PODICEPIDES	Migrateur	FR1		
Grèbe castagneux	*Tachybaptus ruficollis*	PODICEPIDES	Nicheur certain	FR1		
Grèbe esclavon	*Podiceps auritus*	PODICEPIDES	Migrateur	FR1	UE 1	
Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	PODICEPIDES	Nicheur certain	FR1		
Grèbe jougris	*Podiceps grisegena*	PODICEPIDES	Accidentel	FR1		
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	CERTHIIDES	Nicheur certain	FR1		
Grosbec casse-noyaux	*Coccothraustes coccothraustes*	FRINGILLIDES	Migrateur	FR1		
Grue cendrée	*Grus grus*	GRUIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale
Guêpier d'europe	*Merops apiaster*	MEROPIDES	Estivant	FR1		
Guifette leucoptère	*Chlidonias leucopterus*	STERNIDES	Accidentel	FR1		
Guifette moustac	*Chlidonias hybridus*	STERNIDES	Nicheur possible	FR1	UE 1	
Guifette noire	*Chlidonias niger*	STERNIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale
Harle bièvre	*Mergus merganser*	ANATIDES	Accidentel	FR1		LR nationale
Harle huppé	*Mergus serrator*	ANATIDES	Accidentel	FR1		
Harle piette	*Mergus albellus*	ANATIDES	Accidentel	FR1		
Héron cendré	*Ardea cinerea*	ARDEIDES	Nicheur certain	FR1		
Héron garde-boeuf	*Bubulcus ibis*	ARDEIDES	Estivant	FR1		
Héron pourpré	*Ardea purpurea*	ARDEIDES	Migrateur	FR1	UE 1	

NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	FAMILLE	Statut principal	France	Européen	Vulnérabilité
Hibou des marais	*Asio flammeus*	STRIGIDES	Accidentel	FR1	UE 1	LR nationale
Hibou moyen-duc	*Asio otus*	STRIGIDES	Nicheur probable	FR1	UE 1	LR nationale
Hibou petit-duc	*Otus scops*	STRIGIDES	Accidentel	FR1		
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbica*	HIRUNDINIDES	Nicheur certain	FR1		
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	HIRUNDINIDES	Nicheur certain	FR1		
Hirondelle de rochers	*Hirundo rupestris*	HIRUNDINIDES	Accidentel	FR1		
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	HIRUNDINIDES	Nicheur certain	FR1		
Huitrier-pie	*Haematopus ostralagus*	HAEMATOPIIDES	Accidentel			LR nationale
Huppe fasciée	*Upopa epops*	UPUPIDES	Nicheur probable	FR1		
Hypolaïs ictérine	*Hippolais ictérina*	SYLVIDES	Accidentel	FR1		
Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta*	SYLVIDES	Nicheur certain	FR1		
Ibis falcinelle	*Plegadis falcinellus*	THRESKIORNIDES	Accidentel	FR1	UE 1	
Jaseur boréal	*Bombycilla garrulus*	BOMBYCILLIDES	Migrateur	FR1		
Labbe parasite	*Stercorarius parasiticus*	STERCOTARIIDES	Accidentel	FR1		
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	FRINGILLIDES	Nicheur probable	FR1		
Locustelle luscinioïde	*Locustella luscinioides*	SYLVIDES	Accidentel	FR1		
Locustelle tachetée	*Locustella*	SYLVIDES	Nicheur possible	FR1		
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*	ORIOLIDES	Nicheur certain	FR1		
Marouette ponctuée	*Porzana porzana*	RALLIDES	Migrateur	FR1	UE 1	
Martin pêcheur	*Alcedo atthis*	ALCENIDES	Nicheur certain	FR1	UE 1	
Martinet à ventre blanc	*Apus melba*	APODIDES	Migrateur	FR1		
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*	AEGITHALIDES	Nicheur certain	FR1		
Mésange bleue	*Parus caeruleus*	PARIDES	Nicheur certain	FR1		
Mésange boréale/des saules	*Parus montanus*	PARIDES	Nicheur probable	FR1		
Mésange charbonnière	*Parus major*	PARIDES	Nicheur certain	FR1		
Mésange huppée	*Parus cristatus*	PARIDES	Migrateur	FR1		
Mésange noire	*Parus ater*	PARIDES	Nicheur possible	FR1		
Mésange nonnette	*Parus palustris*	PARIDES	Nicheur probable	FR1		
Milan noir	*Milvus migrans*	ACCIPITRIDES	Nicheur certain	FR1	UE 1	
Milan royal	*Milvus milvus*	ACCIPITRIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale LR Mondiale,
Moineau domestique	*Passer domesticus*	PASSERIDES	Nicheur certain	FR1		
Moineau friquet	*Passer montanus*	PASSERIDES	Nicheur certain	FR1		
Moineau soulcie	*Petronia petronia*	PASSERIDES	Accidentel	FR1		
Mouette mélanocéphale	*Larus melanocéphalus*	LARIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale
Mouette pygmée	*Larus minutus*	LARIDES	Migrateur	FR1		
Mouette tridactyle	*Rissa tridactyla*	LARIDES	Accidentel	FR1		

NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	FAMILLE	Statut principal	France	Européen	Vulnérabilité
Nette rousse	*Netta rufina*	ANATIDES	Nicheur certain			LR nationale
Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus*	BURHINIDES	Nicheur probable	FR1	UE 1	
Oie cendrée	*Anser anser*	ANATIDES	Migrateur			LR nationale
Petit gravelot	*Charadrius dubius*	CHARADRIIDES	Nicheur certain	FR1		LR nationale
Petit-duc scops	*Otus scops*	STRIGIDES	Accidentel	FR1		
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*	SYLVIDES	Accidentel	FR1		
Pic épeiche	*Dendrocopos major*	PICIDES	Nicheur certain	FR1		
Pic épeichette	*Dendrocopos minor*	PICIDES	Nicheur certain	FR1		
Pic noir	*Dryocopus martius*	PICIDES	Nicheur certain	FR1	UE 1	
Pic vert	*Picus viridis*	PICIDES	Nicheur certain	FR1		
Pie-Grièche écorcheur	*Lanius collurio*	LANIIDES	Nicheur certain	FR1	UE 1	
Pie-grièche grise	*Lanius excubito*	LANIIDES	Accidentel	FR1		
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	FRINGILLIDES	Nicheur certain	FR1		
Pinson du Nord	*Fringilla montifringilla*	FRINGILLIDES	Hivernant	FR1		
Pipit des arbres	*Anthus trivialis*	MOTACILLIDES	Nicheur possible	FR1		
Pipit farlouse	*Anthus pratensis*	MOTACILLIDES	Migrateur	FR1		
Pipit rousseline	*Anthus campestris*	MOTACILLIDES	Migrateur	FR1	UE 1	
Pipit spioncelle	*Anthus spinoletta*	MOTACILLIDES	Migrateur	FR1		
Pluvier doré	*Pluvialis apricaria*	CHARADRIIDES	Migrateur		UE 1	
Pouillot de Bonelli	*Phylloscopus bonelli*	SYLVIDES	Migrateur	FR1		
Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*	SYLVIDES	Nicheur possible	FR1		
Pouillot siffleur	*Phylloscopus sibilatrix*	SYLVIDES	Migrateur	FR1		
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	SYLVIDES	Nicheur certain	FR1		
Pygargue à queue blanche	*Haliaetus albicilla*	ACCIPITRIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale LR Mondiale
Rémiz penduline	*Remiz pendulinus*	REMIZIDES	Migrateur	FR1		LR nationale
Roitelet huppé	*Régulus regulus*	SYLVIDES	Nicheur possible	FR1		
Roitelet triple-bandeau	*Regulus ignicapillus*	SYLVIDES	Migrateur	FR1		
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*	TURDIDES	Nicheur certain	FR1		
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	TURDIDES	Nicheur certain	FR1		
Rougequeue à front blanc	*Phoenicurus phoenicurus*	TURDIDES	Nicheur probable	FR1		
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros*	TURDIDES	Nicheur certain	FR1		
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*	SYLVIDES	Nicheur certain	FR1		
Rousserolle Turdoide	*Acrocephalus arundinaceus*	SYLVIDES	Nicheur probable	FR1		LR nationale
Sarcelle d'été	*Anas querquedula*	ANATIDES	Nicheur possible			LR nationale
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*	ANATIDES	Nicheur possible			LR nationale

NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	FAMILLE	Statut principal	France	Européen	Vulnérabilité
Serin cini	*Serinus serinus*	FRINGILLIDES	Nicheur certain	FR1		
Sittelle torchepot	*Sitta europaea*	SITTIDES	Nicheur certain	FR1		
Sizerin flammé	*Carduelis flammea*	FRINGILLIDES	Hivernant	FR1		
Spatule blanche	*Platalea leucorodia*	THRESKIORNIDES	Migrateur	FR1	UE 1	LR nationale
Sterne caspienne	*Sterna caspia*	STERNIDES	Accidentel	FR1	UE 1	
Sterne hansel	*Gelicochelidon nilotica*	STERNIDES	Accidentel	FR1		
Sterne naine	*Sterna albifrons*	STERNIDES	Migrateur	FR1	UE 1	
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	STERNIDES	Nicheur certain	FR1	UE 1	
Tadorne casarca	*Tadorna ferruginea*	ANATIDES	Migrateur	FR1	UE 1	
Tadorne de Belon	*Tadorna tadorna*	ANATIDES	Migrateur	FR1		
Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	TURDIDES	Migrateur	FR1		
Tarier pâtre	*Saxicola torquata*	TURDIDES	Nicheur certain	FR1		
Tarin des aulnes	*Carduelis spinus*	FRINGILLIDES	Hivernant	FR1		LR nationale
Torcol fourmilier	*Jynx tortilla*	PICIDES	Nicheur probable	FR1		
Traquet motteux	*Oenanthe oenanthe*	TURDIDES	Migrateur	FR1		
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	TROGLODYTIDES	Nicheur certain	FR1		
Vautour fauve	*Gyps fulvus*	ACCIPITRIDES	Accidentel	FR1	UE 1	LR nationale
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris*	FRINGILLIDES	Nicheur certain	FR1		